3 1761 07494829 0

SOCIOLOGIE
DESCRIPTIVE

LES MAYOMBE

Collection de Monographies ethnographiques
PUBLIÉE PAR CYR. VAN OVERBERGH

II

SOCIOLOGIE
DESCRIPTIVE

LES MAYOMBE

(ÉTAT IND. DU CONGO)

PAR

CYR. VAN OVERBERGH
Directeur général de l'Enseignement supérieur,
des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts (Belgique),

AVEC LA COLLABORATION

DE

Ed. DE JONGHE
Docteur en philosophie et lettres.

BRUXELLES

ALBERT DE WIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE ROYALE, 53

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE
1, RUE DU MUSÉE, 1

1907

GN
64
O4

42/2621

DU MÊME AUTEUR

Les Inspecteurs du travail dans les fabriques et les ateliers, 500 p., gr. in-8°. Louvain, Uystpruyts, 1893.

Les Unions professionnelles. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1895.

Le Risque accident en Belgique. Bruxelles, Lesigne, 1896.

Encore les Unions professionnelles. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1897.

Les Caractères généraux du Socialisme scientifique, 120 p., gr. in-8°. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1897.

La Faute lourde. Bruxelles, Weissenbruch, 1897.

L'Accord sur la réparation des accidents du travail. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1898.

La Vocation de la Belgique. Tournai, Casterman, 1899.

Dans le Levant : En Grèce et en Turquie, xv-421 pages. Bruxelles, Schepens, 1899.

Les Idées sociales d'un Jésuite flamand à la fin du XIXe siècle. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1899.

Boers et Anglais. Réplique à M. Demolins. Louvain, Polleunis et Ceuterick. — *Duplique*, id.

La Géographie et la plus grande Belgique. Bruxelles, Schepens, 1900.

La Réforme de la Bienfaisance en Belgique, 506 p., gr. in-8°. Bruxelles, Lesigne, 1900.

Les Courants sociologiques du XIXe siècle. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1900.

A propos du projet de loi belge sur les accidents du travail. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1901. —

L'Aventure du « Sénégal », 102 pages. Bruxelles, Schepens, 1901.

Le Suffrage parlementaire des femmes en Nouvelle-Zélande. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1902.

Le Matérialisme historique de Karl Marx, 130 p., gr. in-8°. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1903.

La Carmélite, 270 p., gr. in-8° de luxe. Bruxelles, Schepens, 1904.

La phase actuelle de la Réforme de la Bienfaisance en Belgique, 254 p. Bruxelles, Schepens, 1904.

La Classe sociale, 236 p., gr. in-8°. Bruxelles, Schepens, 1905.

Le Congrès mondial. Bruxelles, Vromant, 1906.

La Réforme de l'enseignement, 2 volumes gr. in-8°. Bruxelles, Schepens, 1906.

La Documentation en matière de sociologie générale, I. *Lester Ward.* II. *G. de Greef.* Bruxelles, De Wit et Office international de Bibliographie, 1907.

La Documentation en matière de structure sociale, I. *L'Association internationale.* Bruxelles, De Wit et Office international de Bibliographie, 1907.

L'Ecole mondiale. Rapport général présenté à la Commission spéciale créée par le Souverain de l'État Indépendant du Congo, 104 p. Bruxelles, Hayez, 1907.

Ce qu'est l'Ecole mondiale. Bruxelles, Goemaere, 1907.

(En collaboration). *Le Mouvement scientifique en Belgique* (1830-1905). Edition de luxe, in-4°, abondamment illustrée. Tome I. Bruxelles, Schepens, 1907. Le tome second est sous presse.

Collection de Monographies ethnographiques. Bruxelles, De Wit et Office international de Bibliographie. I. *Les Bangala* (État Ind. du Congo), 1907.

INTRODUCTION

Voici le deuxième volume de la *Collection de monographies ethnographiques*.

Le premier volume était consacré aux Bangala, peuplade du *fleuve*, du plus grand fleuve de l'Afrique centrale, le Congo.

Les Mayombe sont des gens de *la forêt*, de cette forêt tropicale qui, partant du nord de Boma, plonge dans les possessions portugaises et françaises, parallèlement à la côte.

La monographie s'occupe de la peuplade mayombe de cette partie de la forêt qui s'étend entre Luki et le Shiloango, c'est-à-dire des Mayombe de l'Etat Indépendant du Congo. Les renseignements sur les Mayombe des possessions portugaises et françaises sont jusqu'ici trop insuffisants pour permettre une étude comparée.

*
* *

La littérature des Mayombe est beaucoup moins abondante que celle des Bangala. La raison en est simple. Tandis que les Bangala, à cheval sur le grand fleuve, entraient en relations avec quiconque remontait le Haut-Congo, les Mayombe, à l'écart des routes, cachés dans la

forêt farouche, se laissaient à peine entrevoir par les commerçants de la côte ou les chefs des expéditions de reconnaissance.

D'où le nombre relativement restreint de renseignements publiés, utilisés au cours de cette monographie.

De là aussi le nombre considérable de renseignements nouveaux, recueillis au cours d'entrevues directes avec les explorateurs.

L'entreprise paraissait audacieuse, même après l'essai des Bangala. Le lecteur jugera si elle a réussi.

J'en ai retiré cette conviction qu'il est possible de mener à bonne fin l'étude d'une monographie ethnographique par la seule enquête orale. Et c'est précisément de ce côté que j'aiguille la troisième monographie, qui s'occupera des Basonge, peuplade de la *brousse*.

J'eus foi dans la qualité éminente des explorateurs du Mayombe. L'événement semble m'avoir donné raison.

Je ne saurais assez remercier ces hommes de talent et de dévoûment qui n'hésitèrent pas à distraire de leurs affaires souvent absorbantes les heures et les jours qu'ils voulurent bien consacrer à mon enquête verbale ou écrite. Il en est que j'ai accablé d'interviews; la mine découverte était précieuse pour la science et la civilisation; il fallait l'exploiter à tout prix; ces collaborateurs s'y prêtèrent toujours de la meilleure grâce. Honneur à eux!

* * *

L'acceuil fait aux Bangala par le grand public comme par le monde savant fut extrêmement sympathique. Je me permets de remercier les journaux et les revues. Ces

encouragements sont précieux. Ils témoignent de l'adaptation de l'entreprise à un besoin général.

Des conseils me sont venus et je me suis empressé de les suivre pour la plupart, dans la rédaction de cette deuxième monographie.

Ainsi, plusieurs sociologistes m'ont exprimé le désir de voir donner plus d'importance aux fiches 2 et 186 : la première traite du milieu, la seconde du contact avec les civilisés.

« Afin de se rendre compte des relations qui existent entre le milieu physique et la population qui l'occupe, il est indispensable, m'écrivait-on, que ce milieu soit décrit avec la plus grande précision possible. Il s'agit moins d'accumuler les détails techniques que de faire toucher du doigt les caractéristiques. Il serait superflu, en ce qui concerne la faune, par exemple, de fournir la classification des insectes recueillis dans la région : c'est l'affaire du naturaliste spécialiste. Mais s'il y a des insectes manifestement nuisibles ou utiles à l'homme, aux animaux domestiques, aux cultures, etc., pourquoi ne pas les décrire par leur action et leurs effets? De même pour la flore, la géologie et l'hydrographie, la météréologie, etc. Ainsi les dominantes du milieu seraient exposées aux regards des lecteurs, et à quelque école sociologique qu'on appartienne, on a le plus grand intérêt à les connaître. »

Ces considérations m'ont convaincu. Qu'on veuille bien y trouver la justification de l'importance donnée du n° 2 de la monographie des Mayombe. La *forêt* surtout est décrite ; elle est le cadre dans lequel se meut toute la vie de notre peuplade ; elle est sa nourricière comme son horizon, sa défense et sa sauvegarde.

Quant à la question 186, on me disait : « Voilà donc une

peuplade primitive vivant et se développant dans un milieu donné. A un certain moment elle entre en contact avec les représentants d'une civilisation supérieure. Il est de la plus haute importance de suivre le développement des effets de ce contact, de plus en plus étroit. Donnez de l'extension à cette fiche. Presque tout est intéressant : la manière dont l'indigène accueille le civilisé, la façon dont il subit son influence ou dont il la repousse, la partie des usages qu'il imite en premier lieu, etc. Est-ce par le côté économique — commerce, par exemple, ou travail — qu'il apprécie les relations avec les Européens; est-ce par le côté religieux, par le côté « force »? Quels sont les essais de civilisation et leurs résultats? N'y a-t-il pas des usages rebelles à toute pénétration? Et que d'autres questions semblables se pressent! Sans doute, il faut éviter les détails oiseux qui ne prouvent rien. Mais notez les caractéristiques. N'est-ce pas de cette manière que pourra s'arrêter peu à peu le plan de civilisation méthodique ou scientifique dont parle l'*Introduction* des Bangala? »

Un collègue m'écrivait : « Cette pensée de concevoir la civilisation scientifique des peuples inférieurs est digne de notre siècle de science. Il est temps que les sciences ethnographiques, un peu égoïstes jusqu'ici, s'orientent vers des buts d'utilité pratique, qu'elles deviennent, si je puis dire, des sciences appliquées. Sans doute il est bon que les savants observent et décrivent les peuplades, les comparent et en tirent des conclusions que les sociologistes utiliseront pour formuler les lois des sociétés humaines. Mais pourquoi, dès à présent, n'utiliserait-on pas tous ces éléments pour tirer des conclusions en faveur d'une campagne rationnelle de civilisation. Admirable assurément

l'effort du missionnaire, par exemple, qui s'établit sans esprit de retour au milieu des sauvages, pour les élever peu à peu à un idéal et à une vie supérieure. Mais on conçoit que ce même effort pourrait produire des effets beaucoup plus fructueux s'il existait des règles, déduites de l'expérience séculaire des missionnaires, et qui seraient de nature à multiplier l'efficacité de leur effort. De même pour le travail civilisateur des Etats européens, de leurs fonctionnaires, de leurs magistrats, et pourquoi ne pas dire de tous ceux qui au-dessus de leurs relations d'affaires avec leurs frères d'Afrique, veulent contribuer à leur élévation progressive? »

Mon ami traduisait trop bien le fonds de mon sentiment pour que je ne suive pas ses conclusions, en tant qu'elles trouvent leur écho dans le cadre des monographies.

De là l'importance plus grande donnée au n° 186, destiné à devenir peu à peu le compendium des résultats obtenus en matière civilisatrice.

Je signale cette idée nouvelle à l'attention de mes collaborateurs : il y a là une œuvre d'une grande portée pratique.

*
* *

Un troisième conseil fut suivi.

« Puisque, disait-on, vous allez donner tant d'importance aux enquêtes orales ou écrites, il est juste que pour permettre à vos lecteurs de peser la valeur des témoignages de vos collaborateurs, vous esquissiez sommairement les titres qui les distinguent. »

Cette remarque correspondait trop au désir que j'ai de mettre mes collaborateurs en relief pour que j'hésite un seul instant.

Parmi les explorateurs du Mayombe, ceux qui m'ont fourni les renseignements principaux sont : MM. l'ingénieur Diederich, le commandant Cabra, l'ingénieur Claessens, le P. De Clercq, le Dr Julien, le juge Louwers, le professeur Cornet, le lieutenant Morrissens.

M. Diederich. — Le 17 avril 1893, au Palais des Académies de Bruxelles avait lieu la réception solennelle des explorateurs du Katanga. M. le colonel Thys présenta M. Diederich au Roi et à l'assemblée, dans les termes suivants : « Géologue consciencieux qui a fait de nombreuses observations scientifiques qui permettront de se rendre compte de la constitution géologique de ces régions intéressantes. La Commission a fait frapper à son intention une médaille d'argent, qu'elle est heureuse de lui offrir avec l'assurance toute particulière de son estime. » M. Norbert Diederich, ingénieur du génie civil, des mines, arts et manufactures, avait alors vingt-six ans. Il avait été adjoint à l'expédition Delcommune. Ce furent ses débuts en Afrique.

En 1894, il est nommé Directeur de l'Agriculture de l'Etat Indépendant du Congo, service qu'il organise.

Il séjourne au Mayombe pendant près de trois ans, y installe les postes de culture de café et de cacao à Lenghi et à Temvo ; il crée l'exploitation des bois du Shiloango et les champs d'expérience de la culture du tabac à Kaika-Zobe.

En 1898-1899, il parcourt le Mayombe du nord au sud à

la recherche des passages du futur chemin de fer et installe le poste de culture d'Urselia.

En 1900, il devient Directeur Général du chemin de fer du Mayombe, En 1901, il crée les postes de culture de la Société agricole du Mayombe. Jusqu'aujourd'hui, il reste attaché aux différentes entreprises du Mayombe, où il se rend presque chaque année.

M. Cabra. — M. le commandant Cabra part pour l'Afrique, en 1896, en qualité de Commissaire du Gouvernement belge pour assister à l'inauguration du chemin de fer Matadi-Tumba. En même temps, il est chargé d'une mission scientifique au Mayombe et de l'étude du pays en vue de la construction d'un chemin de fer Boma-Shiloango.

Il est désigné peu après comme commissaire de l'État Indépendant à la délimitation de la frontière congolo-portugaise.

En 1903, il est chargé de la délimitation franco-congolaise.

En 1905, commissaire du Roi, il inspecte les territoires de la Ruzizi-Riva et la province orientale.

M. Claessens. — 34 ans, ingénieur agricole.

Après de nombreux voyages aux États-Unis, où il cultive le coton dans l'Oklahoma, — au Mexique, où il s'occupe des cultures de café, du caoutchouc et de l'élevage du bétail, — dans la République Argentine, où il réorganise l'enseignement agricole, — il part pour l'Afrique avec mission spéciale de l'État Indépendant d'introduire la culture du coton dans le Bas-Congo.

D'où, de nombreuses explorations dans le Mayombe spécialement dans le nord-est et dans l'est.

M. Claessens est actuellement attaché à l'Administration centrale de l'État Indépendant du Congo, à Bruxelles.

Le R. P. De Clercq. — Le P. De Clercq, des Pères missionnaires de Scheut (Bruxelles), séjourne au Congo de 1896 à 1906.

Il réside successivement à Luluabourg, jusqu'en 1897, — a Berghe-Sainte-Marie, jusqu'en 1900, — à Léopoldville, en 1904, — à Kangu (Moll-Sainte-Marie) de 1902 à 1906.

M. Jullien. — M. le Dr Jullien se rend pour la première fois en Afrique en 1890. Il est ensuite le médecin de la Compagnie du Chemin de fer du Congo (1893-1895). De 1894 à 1902 il devient : le chef du service médical de la Compagnie des chemins de fer vicinaux au Mayombe; le médecin agréé au camp d'instruction militaire du Bas-Congo; le médecin de la Société agricole du Mayombe, et de plusieurs autres sociétés.

Le Dr Jullien fait partie du Comité d'études des maladies tropicales.

M. Cornet. — En 1891-1893, géologue de l'expédition Bia-Franqui au Katanga : reconnaissance géologique du sud-est du bassin du Congo, de Lusambo au lac Bangwéalo; première carte géologique de ces régions; établissement d'une échelle stratégraphique, confirmée depuis; découverte des mines de cuivre de Kambone, Lusnichi, Kitulu, Kimbui, Inambuloa, qui sont parmi les plus riches du monde.

En 1895, il est adjoint comme géologue à la Commission envoyée par le Gouvernement belge pour étudier les conditions d'établissement du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Il étudie toute la géologie du Bas-Congo.

Aujourd'hni, membre de la Commission du Musée du Congo à Tervueren et professeur de géologie à l'Université de l'État à Gand.

M. Louwers. — Docteur en droit, M. Louwers arrivait en Afrique au mois de février 1901 en qualité de magistrat. Après un stage au parquet de Boma, il fut envoyé au Mayombe pour régler, comme substitut, certaines affaires judiciaires et aussi pour viser les contrats des travailleurs indigènes engagés dans les différentes exploitations agricoles de la région. Ainsi il parcourut presque toute la forêt du Mayombe jusqu'au Shiloango.

En 1902 M. Louwers fut envoyé au Tanganika.

Actuellement professeur à l'École coloniale, et greffier au Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo.

M. Morrissens. — M. le lieutenant Morrissens séjourna au Congo de 1896 à 1899. Après une mission dans l'Obanghi il accompagna M. Diederich dans ses reconnaissances dans le Mayombe en vue de la construction du chemin de fer.

Il est professeur de géographie et d'ethnographie à l'École coloniale de Bruxelles.

A tous ces collaborateurs d'élite qui, sans compter, m'ont donné leurs souvenirs et leur science des choses d'Afrique, ma plus cordiale gratitude.

Rarement, je crois, un groupe d'hommes aussi compé-

tents a pu être réuni en vue de l'étude systématique d'une peuplade. Non seulement ce sont les spécialités de chacun d'eux qui se compénètrent et se complètent harmonieusement, mais aussi les lieux mêmes de leurs résidences ou de leurs voyages.

J'ai devant les yeux les lignes entrecroisées de leurs explorations; elles se détachent en rouge sur le fond imprimé de la carte; elles apparaissent comme les mailles d'un filet, sinon régulier du moins sans vide béant et parfaitement apte à captiver tous les renseignements désirables.

Pour mesurer le résultat de l'effort réalisé par le monographie de Mayombe, qu'on veuille bien examiner en réponse à chacune des 202 questions, ce qu'on savait *avant* et ce qu'on connait *après* cette publication.

Je remercie aussi M. le conservateur De Wildeman, qui, avec la haute compétence que tous lui reconnaissent en botanique coloniale, a bien voulu annoter les passages qui relevaient de sa spécialité, particulièrement importante dans une monographie dont le cadre est la forêt.

Merci à M. De Jonghe, qui, m'a aidé dans le dépouillement et le classement des renseignements bibliographiques et iconographiques et dans la correction des épreuves.

Merci à MM. Maes et Viaene, qui ont dressé la carte ethnographique, jointe au volume.

Leur collaboration à tous me fut précieuse. Il est juste qu'elle soit proclamée et reconnue.

Cyr. Van Overbergh.

MAYOMBE
(CONGO).

Bibliographie.

ANKERMANN, *Archiv für Anthropologie*, IV (1906), 241*a*-286 : Ueber den gegenwärtigen Stand der Ethnographie der Südhalfte Afrikas.

ANKERMANN, *Anthropos I* (1906), 914-949 : L'ethnographie actuelle de l'Afrique méridionale.

ARMANI (L.), Diciotto mesi al Congo. Milano, Fratelli Treves, 1907.

ANONYMES :

Belgique Coloniale, II (1896), 305*a*-308*b* ; 318*b*-320*a* ; 329*a*-331*a* : L'art congolais. — La poterie. — Vanneries et tissus.

Bulletin de la Société des Etudes Coloniales, III (1896), 109-136 : Les relations avec les indigènes. (Extr. du Manuel du voyageur et du résident au Congo.)

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, XXI (1897), 477-516 : Participation de l'État Indépendant du Congo à l'Exposition intern. de Bruxelles. — Mai-Nov. 1897.

Congo Belge, II (1897), 159*a*-160*a* : Installation des indigènes dans leur campement à Tervueren.

Congo Belge, V (1900), 2-3 ; 15-17 : Situation. — Voies de communication. — Climat. — Gommes. — Produits textiles. — Produits pharmaceutiques. — Caféier. — Tabac. — Main d'œuvre.

Congo Illustré, II (1893), 202-203 ; 210-211 : Les tissus indigènes.

Mouvement Géographique, V (1888), 18*a-b* : Exploration du Tshiloango et de la Lukula.

BARTHEL (Dr), *Mitteilungen des Vereins für Erdkunde zu Leipzig*, 1893, Völkerbewegungen auf der Südhälfte des Afrikanischen Kontinents.

B(ASTIAN ?) (A.), *Zeitschrift für Ethnologie*, VI (1874), 1-16 ; 81-98 : Zum Westafrikanischen Fetischdienst.

MAYOMBE
(CONGO).

BERGH (lieut. DE), *Mouvement Géographique*, XII (1895), 98 : Note sur la population de Boma et le Mayombe.

BLINK (H.), Het Kongoland en zijne bewoners in betrekking tot de Europeesche staatkunde en den handel. Haarlem, Tjeenk Willink, 1891.

CHAVANNE (Dr J.), Reisen und Forschungen. Iena, H. Costenoble, 1887.

CLEENE (R. P. N. DE), *Missions en Chine et au Congo*, XIII (1901), 19-24 : Lettre datée de Moll-Sainte-Marie, 4 oct. 1900 : Une affaire manquée : pourquoi ? Une autre qui va bien.

CLEENE (R. P. N. DE), *Missions en Chine et au Congo*, XVI (1904), 209-214 : L'école secrète des bankimbas. — Lettre datée de Moll-Sainte-Marie, 18 fév. 1904.

CLEENE (R. P. N. DE), *Le Congo*, I (1904), n° 49, 6*a*-6*b*; n° 51, 5*a*-6*b* : L'école secrète des bankimbas. (Extr. des *Missions en Chine et au Congo*.)

CLEENE (R. P. N. DE), *Belgique Coloniale*, X (1904), 581*a*-582*b* : L'école secrète des bankimbas. (Extr. des *Missions en Chine et au Congo*.)

CLERCQ (R. P. Aug. DE), *Missions en Chine et au Congo*, IV (1900), 506*b*-508*b* : Lettre datée de Kangu, 15 Mai 1900 : Le chemin de fer du Mayombe. — La forêt. — Des gens qui vivent à bon compte. — Des professeurs qui payent leurs élèves.

CLERCQ (R. P. Aug. DE), *Anthropos.*, II (1907), 449-466; 761-794 : Grammaire du Kiyombe.

CORNET (J.), *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 6e série, IX (1906) : Notes sur la géologie du Mayombe occidental.

DROOGMANS, Notices sur le Bas-Congo. Bruxelles, Vanbuggenhoudt, 1901.

MAYOMBE
(Congo).

Fuchs (F.), *Société Nouvelle,* II (1889), 347-354 : Mœurs Congolaises. — Épreuves de la casque. — Adultère. — Vols.

Fuchs (F.), Le Mayombe. Bruxelles. Publication de l'État Indépendant du Congo, n° 10, 1893.

Fuchs (F.), *Mouvement Antiesclavagiste,* VI (1894), 33-37 : L'exploration du Mayombe.

Fuchs (F.), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* XIX (1895), 5-23 ; Le Mayombe.

Gilmont (Lt.), *Précis Historiques,* 3e sér., IV (1895), 133-136 : La végétation au Mayombe.

Gilmont (D'après Lt.), *Congo Belge,* I (1896), 6-7 : Le Mayombe.

Gilmont (Lt.), *Congo Belge,* II (1897), 137-138 ; 149-151 ; 161-163 ; 186-187 ; 197-199 : Le Mayombe.

Haulleville (A. de) et Coart, *Annales du Musée du Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér. I, fasc. 1 (1902), 5-136 : Les beaux-arts chez les Congolais. — Fasc. 2 (1906), 145-315 : La religion (voir aussi Le Congo, III (1906) et IV (1907), passim.); — II, fasc. 1 (1907), 1-194 : La céramique.

Hermant (P.), Les coutumes familiales des peuplades habitant l'État Indépendant du Congo. Tiré à part du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie.* Bruxelles, Vanderauwera, 1906.

Jacques (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* XVI (1897), 183-244 : Les Congolais de l'Exposition de Bruxelles-Tervueren.

Jeannest (C.), Quatre années au Congo. Paris, Charpentier et Cie. 1883.

Jonghe (Ed. De), *Revue des Questions Scientifiques,* XII (1907), 451-522 : Les sociétés secrètes au Bas-Congo.

Jullien (Dr), *Missions Belges de la Compagnie de Jésus,* IV (1902), 294-298 ; 341-348 : Au Mayombe.

MAYOMBE
(Congo).

Jullien (Dr), Feuillets détachés de la correspondance d'un Africain.

Jullien (Dr), Par monts et par vaux au Mayombe.

Jullien (Dr), *Mouvement Antiesclavagiste,* XI (1899), 113-122 ; 188-196 : Au Mayombe.

Jullien (Dr), *Belgique Coloniale,* V (1899), 172*b*-174*b* ; 197*a*-198*a* : Vers le Mayombe.

Jullien (Dr), *Congo Belge,* VII (1902), 257-258 : Au Mayombe.

Jungers, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* XIII (1889), 385-413 : Le Bas-Congo. Conférence donnée le 22 mars 1889.

Leuven (R. P. Van), *Missions en Chine et au Congo,* XIV (1902), 55-58 : Lettre datée de Makai-kou-Luango, 22 oct. 1901. Des paroissiens difficiles à convaincre.

Leuven (R. P. Van), *Missions en Chine et au Congo,* XV (1903), 193-199 : La religion chez les Congolais.

Lombaerts (R. P.), *Missions en Chine et au Congo,* XVIII (1906), 103-104 : La belle toilette d'une fiancée noire, devenue tout écarlate (Ishela, 3 déc. 1905).

Lombaerts (R. P.), *Belgique Maritime et Coloniale,* 1906, 663-664 : La toilette d'une fiancée noire. (Extr. des *Missions en Chine et au Congo.*)

Masui (Th.), *Annales du Musée du Congo,* Ethn. et Anthr., 2e sér., Fasc. 1 (1899), 11-32 : Les Collections ethnographiques du Musée du Congo. La poterie dans la région maritime.

Mols (R. P. Ach.), *Missions en Chine et au Congo,* XVIII (1906), 101-102 : Comme ces missionnaires exploitent les nègres.

Moorhem (R. P. Van), *Missions en Chine et au Congo,* XVIII (1906), 232-234 : Les agréments du missionnaire maître d'école.

Pergens, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* XVI (1897), 304-307 : Les yeux et les fonctions visuelles des Congolais de Tervueren.

MAYOMBE
(CONGO).

PIRARD, *Mouvement Antiesclavagiste,* XIV (1902), 44-56; 102-110; 225-231; Impressions d'Afrique.

PLAS (VAN DEN), *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers,* XXIII (1899), 39-76 : Le Mayombe.

PLAS (VAN DEN), *Mouvement Antiesclavagiste,* XIV (1902), 247-258; 284-290; 317-323; 353-359 : Le Mayombe.

ROSENDAAL (R. P. J. VAN), *Missions en Chine et au Congo,* XVIII (1906), 256-260 : Lettre de Kangu, 2 juillet 1906 : Plus d'épines que de roses.

TSCHOFFEN, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* XX (1896), 244-272 : Au Congo. Organisation sociale et coutumes judiciaires des noirs.

URSEL (Ch. D'), *Revue des Deux-Mondes,* CCLXX (1900), 127-162 : Une visite à l'État Indépendant du Congo.

URSEL (Ch. D'), *Mouvement Géographique,* XVII (1900), 556-559 : Une excursion au Mayombe. (Extr. de la *Revue des Deux-Mondes.*)

VELDE (F. VANDE), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* XII (1888), 521-634 : Le Bas-Congo.

VELDE (L. VANDE), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* X (1886), 347-412; La région du Bas-Congo et du Kwilou-Niadi.

VELDE (L. VANDE), *Esplorazione Commerciale di Milano,* I (1886), 348-387; 549-353; II (1887), 23-25; 56-58; 116-118. La regione del Basso-Congo. (Extr. du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie.*)

WÈVRE (DE), *Belgique Coloniale,* I (1895), 22*a*-23*b* : Voyage scientifique dans le Mayombe.

WILDEMAN (E. DE), *Missions Belges de la Compagnie de Jésus,* V (1903), 193-199; 233-240; 280-291 : La végétation de l'Afrique Tropicale Centrale.

MAYOMBE
(CONGO).

WILDEMAN (E. DE), *Missions Belges de la Compagnie de Jésus*, VI (1904), 161-167 : Tuiles végétales. Reproduit dans « Notices sur des plantes utiles ou intéressantes de la flore du Congo », I, fasc. 2, 263-272.

WILDEMAN (E. DE), *Mouvement Géographique*, XIX (1902), 378 : Le « N'Kula » du Mayombe. (Extr. de la *Revue des Cultures Coloniales*, 1902.)

WILDEMAN (E. DE), Notes sur les bois congolais (extr. des « Notices sur les plantes utiles ou intéressantes de la flore du Congo, » I, fasc. 2, 345-352).

WILDEMAN (E. DE), Les plantes tropicales de grande culture. Bruxelles, Castaigne, 1908.

WILDEMAN (E. DE), Mission Em. Laurent. Bruxelles, Van Buggenhoudt, 1905-1907.

WILDEMAN (E. DE), *Annales du Musée du Congo*. Botanique, sér. I-VI.

ZINTGRAFF (Dr.), *Verhandlungen der Gesellschaft für Anthropologie zu Berlin* (1886), 33-37 : Künstliche Deformirung der Zähne im unteren Congogebiete.

ZINTGRAFF (Dr), *Mouvement Géographique*, II (1885), 10*b*-11*a*; 26*a-c* : Les habitants du Bas-Congo. Mœurs et coutumes.

MAYOMBE
(Congo).

Iconographie.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2. *Situation géographique.*

Veduta del Mayumbe, —
Armani, XVIII mesi al Congo, I.
Liane (phot. du major Cabra, —
Belgique Colon., VIII (1902), 73.
Vue de Shimbete, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 115.

8. *État physiologique et mental.*

Jeune fille Mayombe (phot. de Demeuse), —
Congo Ill., III (1894), 33.
Femmes du poste de Buku-Dungu (Cliché de Van den Plas), —
Mouv. Antiesclav., XIV (1902), 320.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

41. *Habitation-type.*

Première phase de la construction d'une habitation indigène à Temvo.
cliché A. Lepreux, —
Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 2, pl. XIII et *Miss. B. Cie Jésus*, VI (1904), 163.

MAYOMBE
(Congo).

Habitations indigènes en construction à Temvo. Dans la première des huttes les prolongements des supports du toit ont été enlevés. Cliché A. Lepreux, —

Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 2, pl. XIV, 1 et *Miss. B. Cie Jésus*, VI (1904), 164.

Pose sur la charpente primitive de rachis sectionnés de feuilles de « raphia ». Cliché A. Lepreux, —

Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 2, pl. XIV, 2 et *Miss. B. Cie Jésus*, VI (1904), 164.

Adaptation de tuiles végétales sur la charpente du toit. Cliché A. Lepreux, —

Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 2, pl. XV et *Miss. B. Cie Jésus*, VI (1904), 165.

Habitation indigène en construction. Toiture vue de profil. Cliché A. Lepreux, —

Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 2, pl. XV, 2 et *Miss. B. Cie Jésus*, VI (1904), 163.

Huttes indigènes du Mayombe, —

Mouv. Antiesclav., XVI (1902), 140.

46. *Village.*

Village de Didungu (phot. de Hebbelinck), —

Belgique Colon., VIII (1902), 589.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

52. *Animaux domestiques.*

Chèvres dans un village du Mayombe, —

Wildeman (De), Les plantes tropicales, I, 17 et Mission Laurent (carnet de route).

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

55. *Poterie.*

Couvercle de pot en forme de chien, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 21.
La cuisson des poteries, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907, 47.
Poteries à pâte rouge, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. I, 16.
Poteries à pâte rouge, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. II, 19, 23-25, 27.
Poteries à pâte rouge, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc, 1 (1907), pl. III, 39, 42.
Poteries à pâte rouge, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. IV, 45-46.
Poteries à pâte jaune pâle, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. IV, 53, 58-61
Poteries brunies et lustrées, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. VIII, 123.
Poteries brunies et mates, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. IX, 147-149.

C. — Vie familiale.

b) Éducation.

74. *Éducation spéciale des prêtres.*

Inkimbas du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 199 et *Le Congo,* IV (1907), 163 et 166.

d) Famille.

88. *Composition.*

Une famille païenne à Moll-Sainte-Marie au Mayombe, —
Miss. Chine Congo, XVI (1904), 136.

e) Mort.

98. *Funérailles.*

Cercueil indigène (Mayombe), —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 177 et *Le Congo,* IV (1907), 35.

99. *Tombes.*

Tombe de chef (Mayombe), —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 179 et *Le Congo,* IV (1907), 36.
Figurines provenant d'une colonne funéraire, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 21.
Colonne funéraire en terre cuite, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 237 et *Le Congo,* IV (1907), 244.

D. — Vie religieuse.

103. *Fétiches.*

Fétiche du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 146.
Pilier fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 153 et *Le Congo,* IV (1907), 341.
Pilier fétiche du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 245 et *Le Congo,* IV (1907), 340.
Fétiche du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 246 et *Le Congo,* IV (1907), 339.
Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. XXVI, 417-418.
Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. XXVII, 427-431.
Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., fasc. 2 (1906), pl. XXVIII, 436.
Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., 1, fasc. 2 (1906), pl. XXIX, 444-446.
Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. XXXI, 454-455, 460.

MAYOMBE
(CONGO).

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. XXXII, 462, 465.

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LI, 610.

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LII, 613.

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr. 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LIII, 616.

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LIV, 626.

Fétiche, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LVI, 636.

Matériel de féticheur (accessoires), —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LXII, 683.

Fétiches remis aux missionnaires par les nouveaux convertis du Mayombe, —
Miss. Chine Congo, XIV (1902), 256.

Les fétiches Makuala et Matundu, vus de profil et de face. Phot. des Pères de Scheut, —
Rev. Quest. Scient., XII (1907), 482.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

128. *Musique.*

Sonnette, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), pl. III, 80.
Tam-tam en bois rouge (*takula*), —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), pl. V, 111.

129. *Sculpture.*

Voir D, 103.

F. — Vie sociale.

b) Régime économique.

164. *Voies de communication.*

Caravane au Mayombe (phot. du major Cabra), —
Belgique Colon., VIII (1902), 49.
Chariot indigène dans le Mayombe, —
Mouv. Antiesclav., XVI (1904), 162.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

186. *Contact avec les civilisés.*

Poste dans une clairière de la forêt du Mayombe, —
Wildeman (De), Les plantes tropicales, I, 17.
Pépinières de cacaoyers à Temvo, —
Id., Ibid., I, 170 et Notices ... I, pl. XVI.
Cacaoyers en pépinières à Temvo, —
Id., Ibid., I, 170 et Notices ... I, pl. XVII.
Cacaoyer de 5 ans, dans les plantations de l'A. P. C. à Temvo, portant des cabosses mûres, —
Id., Ibid., I, 221 et Notices ... I, pl. XVII.
Caravane transportant les sacs de cacao à la station d'embarquement, —
Id., Ibid., I, 223 et Notices ... I, p. 307.
Chimbeque indigène du Mayombe ayant servi d'habitation à un Européen, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 1 (1903), 7.
La sieste dans un campement, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 1 (1903), 7.
Maison indigène améliorée, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 2 (1903), 43.
Shimpolo — Maison indigène améliorée, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 2 (1903), 44.
La brousse dans le Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 3 (1903), 61.
Une exploitation de bois dans la forêt du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 3 (1903), 62-65.

MAYOMBE
(CONGO).

Le chemin de fer du Mayombe, —
Ann. Musée Congo, Ethn. et Anthr., 4e sér., fasc. 4 (1904), 116-117.

Extraction des pierres dans le Mayombe (phot. du major Cabra), —
Belgique Colon., VIII (1902), 67.

L'exercice au camp de la Luki (phot. Schievers), —
Belgique Colon., IX (1903), 371.

Le poste de Benza-Masola (phot. Schievers), —
Belgique Colon., IX (1903), 374.

Shiloango — Travaux d'exploitation, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 113.

Femmes aux plantations, —
Mouv. Antiesclav., XIV (1902), 319.

Shimbete, exploitation forestière, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 117.

Station de Shinganga, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 120.

Vue générale de Shimbete, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 121.

Abatage dans la forêt (cliché de M. Diederich), -
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 129.

Eglise de Moll-Sainte-Marie, —
Miss. Chine-Congo, XVIII (1906), 9.

Un coin de la Mission de Moll-Sainte-Marie, —
Miss. Chine-Congo, XVIII (1906), 16.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

1. *Nom. — Orthographes différentes : Mayumbe, Majombe, Mayomba, Mayumba, Bayombe,* etc. *Nous adoptons l'orthographe : Mayombe.*

Mayombe veut dire en fiote « pays des forêts » (1).

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 400.

Cf. *Congo Belge*, V (1900), 2*a*.

(1) C'est une erreur, assure M. Diederich (voir ci-après).

Je préfère l'orthographe *Ma-Jombe* ou *Ma-Yombe*. *Ma* désigne le pluriel.

Cabra.

Les gens des bords du Congo désignent ceux du *Mayombe* sous le nom d'hommes des bois, d'une façon un peu méprisante ; ils prétendent qu'ils sont encore sauvages tandis que ceux de la rive se piquent d'être civilisés.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 400.

Cf. Wildeman (De), *Miss. B. Cie Jésus*, V (1903), 286. Id. Les plantes tropicales, 16.

Les habitants ne se désignent pas généralement eux-mêmes du nom de *Mayombe*. C'est plutôt un nom qu'on donne à ceux qui habitent plus loin, à l'intérieur. Dans une de leurs légendes, le nom de « Bayombe » désigne une tribu distincte de la leur, une peuplade de l'intérieur.

R. P. Aug. De Clercq.

Je crois que le mot « *Mayombe* » désigne « un lieu dit », tout comme *Puka* ou *Loango*, et n'a pas de signification définie.

On dit : « Nous irons dans le Mayombe », comme on dirait : « Nous irons dans le Puka ou dans le Loango ; mais le lieu dit Mayombe offre ceci de particulier : c'est que le voyageur ne l'atteint jamais, aux dires de l'indigène chez qui il s'informe. Demandez à un indigène, depuis Boma jusqu'au Shiloango : « Où est le Mayombe? » Il répondra : « C'est plus loin, par là » ; et il désignera le Nord.

Le mot « Mayombe » doit impliquer une idée de mépris et personne n'entend qu'il s'applique à sa contrée.

Appeler un indigène « Mayombe », c'est l'insulter ; c'est le correspondant de « bushman ».

On entend souvent dire que « Mayombe » veut dire forêt ou pays boisé ; je n'en crois rien, les indigènes n'employant pas ce mot pour désigner la forêt ou quoique ce soit. Ce mot paraît vide de sens.

Je suis porté à croire que le nom de « Mayombe » donné au pays qui nous occupe vient du port de Mayomba, situé au nord du Loango, dans le Congo français. Au temps de la traite des esclaves, Mayomba était un des ports les plus importants pour le trafic des noirs, et ce que nous appelons aujourd'hui Mayombe était une des régions les plus exploitées par les chefs indigènes qui faisaient commerce de leurs sujets.

Les esclaves embarqués à Mayomba durent s'appeler des Mayombe pour rappeler leur origine d'embarquement aux traitants et le nom de Mayombe resta à la région qui fournissait les esclaves de Mayombe.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2. *Situation géographique.* — Le Mayombe, dans la plénitude de son étendue, se prolonge dans les possessions portugaises et françaises de la rive droite du Loango qui limite... l'État neutre au nord et à l'ouest.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 41.

Le Mayombe... (de l'État Indépendant du Congo) a pour limite sud un parallèle joignant la rive droite de la Lukula aux environs de la station de Lemba; il s'étend au nord jusqu'au Loango, à l'ouest jusqu'à cette même rivière et à la Lukula, à l'est jusqu'à la méridienne passant par Lengi.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 40.

Peuplades voisines. — Tout le territoire situé à l'ouest de la méridienne passant par Lengi peut se diviser à différents points de vue en deux parties : le Mayombe et le Kakongo.

La ligne de séparation entre ces deux contrées remonte approximativement le cours de la Lemba, passe à quelques heures de marche à l'ouest de Tshoa, et une heure au nord de Sitende et continue jusqu'à la méridienne.

Le Mayombe diffère du Kakongo par l'aspect du pays, par les mœurs et le caractère des habitants.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*a*.

La contrée que les blancs résidant dans le Bas-Congo ont appelée Mayombe peut être délimitée ainsi :

Au sud, le parallèle passant par le village Luki; à l'est, le méridien passant par Mumba jusqu'à sa rencontre avec le Shiloango; au nord, le Shiloango ; à l'ouest, le Shiloango jusque Telem-Bila et les confins de la ligne de séparation entre l'Etat Indépendant du Congo et l'enclave portugaise de Kabinda.

Diederich.

Les Bazundi habitent le nord-est du district du Mayombe. On pourrait indiquer comme frontière ouest des Bazundi une ligne partant de Buku-Dungu, se dirigeant sur Maduda et allant peut-être jusqu'à la Lukula. Cependant une limite naturelle plus certaine me semble être les massifs de la Madia-Koko et du Koromozo.

CLAESSENS.

Voir plus loin CORNET *(géologie)*. Voir aussi A, 7.

Voir aussi la carte ethnographique annexée : délimitation Cabra.

Déterminations astronomiques par CABRA

Localités	Latitude S.	Longitude E. Greenwich
Confluent de la Lukula et de la Zenze	5° 10′ 28″	12° 32′ 12″
Bidi	5° 22′ 47″	12° 54′ 29″
Boma-Sundi	5° 19′ 51″	12° 52′ 22″
Shipanga	5° 30′ 00″2	12° 46′ 35″
Tshoa	5° 34′ 08″9	12° 46′ 03″
Boma-Vonde	5° 07′ 38″	12° 42′ 53″

DROOGMANS, Notices..., 48.

Localités	Latitude S.	Longitude E. Greenwich
Boma-Niali	4° 36′ 50′	12° 39′ 11″
Buku-Tshela	4° 39′ 35″	12° 59′ 31″
Dyema	4° 55′ 57″5	12° 53′ 49″
Ganda-Sundi	4° 51′ 28″	12° 53′ 05″
Kaika-Zobe	5° 02′ 56	12° 34′ 02″
Shindamba	4° 45′ 20″	12° 55′ 55″
Shikamba	4° 56′ 50″	12° 48′ 29″
Confluent de la Lombe et du Loango	4° 42′ 24″	12° 59′ 52″
Shimbanza	4° 53′ 00″	12° 44′ 42″

DROOGMANS, Notices..., 64.

Localités	Latitude S.	Longitude E. Greenwich
Kangu	5° 12′ 51″	13° 01′ 56″
Lengi	5° 24′ 45″	13° 07′ 10″
Sanga	5° 24′ 50″	13° 03′ 00″
Temvo	5° 28′ 20″	13° 06′ 21″

DROOGMANS, Notices..., 142.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

Localités	Latitude S.	Longitude E. Greenwich
Bamba	4° 43′ 09″5	13° 03′ 02″
Kikonzi	5° 00′ 31″	13° 05′ 20″
Maduda	4° 55′ 28″5	13° 07′ 40″
Sanga	4° 42′ 07″	13° 07′ 22″

Droogmans, Notices..., 161.

Cf. Blink, Het Kongoland, 128. — Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 185. — Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 407. — Masui, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 2e sér., fasc. 1 (1899), 12. — Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, X (1886), 368. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 485. — *Congo Belge*, V (1900), 2*a*.

Météorologie. — Dans le bas Congo il existe une saison sèche prolongée, obstacle sérieux à la création des cultures; dans le Mayombe, la saison sèche ne se fait pas sentir aussi nettement à cause de l'altitude et par suite de l'influence de la forêt elle-même qui enlève au sol une grande quantité d'eau et la rend à l'atmosphère sous forme de vapeur, ce qui fait qu'il existe une humidité constante au Mayombe. La nuit, la vapeur d'eau se condense, forme d'épais brouillards qui enveloppent la forêt jusqu'aux sommets les plus élevés. Presque tous les matins entre 4 heures et demie et 6 heures, ces brouillards donnent lieu à une pluie très fine qui tombe pendant une heure et rapporte au feuillage et au sol l'eau perdue par la végétation. Dans les terrains boisés les eaux de pluie s'infiltrent beaucoup mieux que dans les terrains dénudés; elles vont s'emmagasiner dans les couches profondes du sol qui entretiennent les sources pendant la saison sèche.

Congo Belge, V (1900), 2.

Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 198*b*.

La situation de Luki à la lisière de la forêt peut être réputée salubre à plusieurs points de vue. Aucune étude météorologique suivie n'ayant encore été faite, je ne puis alléguer que des faits d'observation vulgaire. La température, dont le degré moyen est sensiblement celui du Bas-Congo en général, est heureusement atténuée par

la fraîcheur émanée des bois. L'humidité atmosphérique est élevée; les phénomènes de condensation nocturne sont intenses : les brouillards sont journaliers en saison sèche, fréquents et fugaces en saison de pluie, rarement denses. Vents réguliers; tornades très rares; en saison chaude, orages quotidiens, phénomènes électriques continus. A toute époque, le refroidissement nocturne est fort sensible et contribue à assurer un sommeil réparateur. La campagne environnante n'est pas marécageuse; les eaux sont courantes. La sylve, de haute futaie, montagneuse, exempte de marais, n'est pas insalubre, étant donné d'autre part ses caractères de forêt vierge; grâce à sa végétation relativement légère, le soleil et le vent y pénètrent aisément et entravent, dans une large mesure, les fermentations putrides des débris végétaux.

JULLIEN, Feuillets détachés..., 30.

En 1897, après un séjour d'un an au Congo, après avoir vu nos agents et des factoriens, j'écrivais :

« On a dit souvent d'une façon générale que le Congo ne peut être une colonie de peuplement. Je suis convaincu cependant que le colon peut venir s'établir impunément pour des années dans ce coin de pays proche du Loango qui semble être nos Ardennes transportées près de l'Equateur... »

Aujourd'hui ma conviction s'est accentuée et confirmée, après plus de trois ans de séjour et de courses dans la région du Bas-Congo.

CABRA.

Le climat de Mayombe est très sain, surtout dans la partie accidentée : les rivières y étant à courant rapide, il n'y a pas de marais. Il est rare qu'en saison chaude on enregistre plus de 27° c. à l'ombre, à midi. Les nuits y sont froides : en saison sèche, la température nocturne descend parfois jusqu'à 8°.

Les saisons sont nettement marquées : la saison des pluies commence fin septembre et finit dans les premiers jours de mai.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

La hauteur des pluies tombées au cours d'une année est très variable : en 1898, elle a été de $2^{m}653$, en 1904 elle n'a été que de $0^{m}892$. Une moyenne prise en huit années donne $1^{m}403$ de pluie annuelle.

Diederich.

Géologie. M. le professeur Cornet a bien voulu résumer dans les notes qui suivent, la géologie du Mayombe.

Pour la facilité de l'exposé géologique, il entend par Mayombe *la région comprise entre des lignes ainsi tracées :*

1. Au nord, la frontière de l'Etat, soit le cours du Shiloango entre Zobe et le méridien d'Isangila.

2. A l'est, le méridien d'Isangila, correspondant à la limite entre le District de Matadi et celui des Cataractes.

3. Au sud, une ligne droite menée d'Isangila à l'angle sud-est de la Province portugaise du Congo (dite « Enclave de Kabinda »).

4. A l'ouest, la frontière occidentale de cette province, de l'angle sud-est à Zobe.

Toutefois, comme le territoire portugais ne peut être, physiquement, séparé du territoire congolais, l'esquisse qui suit décrira le pays à partir du littoral.

On connaît aujourd'hui les grands traits de la géologie du Mayombe, grâce aux observations de MM. Diderrich et Kostka et aux échantillons recueillis par M. Cabra. La succession des formations géologiques, de la mer vers l'intérieur du pays, y est la même que celle qui a été reconnue

sur les rives du Congo et le long du chemin de fer de Matadi au Stanley-Pool par MM. Pechuel-Loesche, Dupont et Cornet.

Le Mayombe, en le limitant à l'est du méridien d'Isanghila, peut être divisé en trois zones géologiques, se succédant de l'ouest à l'est, à partir de la mer.

I. — Au littoral, commence la première zone, ou zone maritime. Ce n'est pas une plaine basse, descendant doucement vers la mer, mais plutôt un plateau peu élevé, se terminant en face de la plage par un escarpement en falaise, parfois assez élevé.

Le sol superficiel en est sableux ou argileux, souvent marécageux, avec abondance de formations latéritiques concrétionnées, scoriacées.

Aux falaises de Malemba, Landana, etc., des dépôts marins fossilifères, d'âge éocène inférieur, sont visibles sous le revêtement latéritique. Ce sont des calcaires, des grès calcareux, des argilites, des poudingues, etc., remplis de coquilles, d'ossements de vertébrés et de débris végétaux. On les retrouve le long du Shiloango jusqu'à 20 ou 25 kilomètres de l'embouchure.

Dans l'intérieur des terres, le long et à l'ouest de la limite qui sépare la province portugaise du Congo, de l'Etat indépendant, on trouve des grès très fins, souvent calcareux, à veinules et géodes de calcédoine et d'agate. Ces roches, visibles aussi à Zambi, sur la rive du Congo, forment un horizon stratigraphique vraisemblablement plus ancien que celui des falaises de la côte et que des découvertes de fossiles permettront peut-être de rapporter au crétacé.

La zone maritime se termine à l'ouest par une formation grèseuse horizontale renfermant les gîtes de bitume de Shipanga, du Nianzi, de Tshoa, etc. Ces couches grèseuses, adossées d'un côté aux strates redressées de la zone cristalline, plongent vers l'ouest sous les terrains fossilifères

A, **2** (*suite*).

précédents. Elles recèlent probablement, dans leur prolongement souterrain, un gîte de pétrole que l'on pourrait atteindre par des sondages forés le long du littoral.

II. — On passe ensuite, brusquement, à la zone cristalline, correspondant à une région élevée, accidentée, aux rivières coupées de chutes et de rapides et généralement couverte de forêts. C'est le Mayombe proprement dit.

La partie occidentale de la zone cristalline est nettement archéenne; elle comprend des gneiss proprement dits, des gneiss granitoïdes, des gneiss amphiboliques, des micaschistes, des schistes amphiboliques avec granites divers et autres roches éruptives.

Plus à l'est, on voit, dans les terrains archéens, s'intercaler des synclinaux de roches métamorphiques plus récentes : quartzites, schistes micacés, schistes chloriteux, phyllades magnétitifères, pyritifères, graphiteux, etc., accompagnés de roches éruptives; puis ces terrains finissent par régner exclusivement.

Aux terrains stratifiés de la zone cristalline, sont subordonnés d'importants gîtes de magnitite et oligiste (Monts Sali, etc.) et quelques filons de quartz aurifère (Niembo, etc.) La décomposition des phyllades a mis en liberté, en certains endroits, d'énormes quantités de cristaux de pyrite, ordinairement pseudomorphisés en limonite et de cristaux de magnétite, intacte ou transformée en martite.

La zone cristalline du Mayombe se retrouve sur les rives du Congo, entre Boma et Isangila; le chemin de fer du Stanley-Pool la traverse entre Matadi et la rivière Lufu.

Presque partout, les roches de cette zone sont recouvertes d'une épaisse couverture de terres d'altération plus

ou moins remaniées par le ruissellement et présentant souvent le facies latéritique concrétionné. Les masses ferrugineuses latéritiques ont fourni le minerai de fer exploité autrefois par les indigènes. On ne voit les roches du sous-sol affleurer que dans le lit des cours d'eau ou sur les versants des vallées encaissées et des collines escarpées.

Les filons quartzeux, généralement très fréquents dans cette zone, donnent lieu, par leur démolition, à ces gros blocs de quartz blanc que l'on trouve si abondamment à la surface du sol dans toute la région cristalline.

III. — On est ici dans le pays des *Bazundi*. La partie nord-est, la moins connue, du Mayombe est dans le prolongement septentrional de la zone schisto-calcareuse dans laquelle coule le Congo depuis le confluent de la Lukunga jusque Isangila. Les terrains de cette zone (que des échantillons fossilifères déposés au musée de Tervueren permettent de rapporter au Dévonien), consistent en épais conglomérats à cailloux peu abondants et à pâte schisto-argileuse, en schistes calcareux, en calcaires gris bleu et en véritables marbres, blancs, gris, roses, etc. Les parties schisteuses de cette zone sont revêtues d'un dépôt d'altération généralement très épais qui rend le sol peu perméable et propice aux marécages. La latérite scoriacée n'y fait pas non plus défaut.

Quant aux grès et schistes de la Pioka et aux grès rouges feldspathiques de l'Inkisi que l'on voit apparaître sur le Congo en amont de la zone schisto-calcareuse, ils n'existent pas dans le Mayombe tel que nous le comprenons ici. On n'y trouve pas, à plus forte raison, les grès tendres du Stanley-Pool et du Lubilash qui forment le sol, ou le sous-sol, de toutes les parties centrales du bassin du Congo.

J. Cornet.

Cf. Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 315.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

Le terrain du Mayombe est de nature sédimentaire. Dominée de feuillages audacieux, voilée par les basses végétations, une couche d'humus, résidu des détritus de la forêt, s'étale une base argileuse que scinde, ininterrompu du nord au sud, un mince banc rocailleux, maintenu, hormis de rares affleurements, à 2 mètres environ de profondeur. Cette nappe limoneuse, de 20 à 30 centimètres d'épaisseur en moyenne, moulée aux inflexions du terrain, se compose de galets de quartz et parfois d'un cailloutis de grès, de quartzites, de micachistes; on y rencontre, de-ci de-là, des blocs isolés dont quelques-uns renferment des géodes à cristaux. Les argiles sont le plus souvent colorées en brun très clairs; aucune différence de composition n'existe entre les couches argileuses inférieures et supérieures au lit de galets. Selon ce qu'il est possible de voir, des roches en voie de transformations succèdent à l'argile et conduisent insensiblement à la masse rocheuse du sous-sol proprement dit. — L'action de sources minérales est visible en maints endroits; des gisements de bitume ont été reconnus; le fer existe en grande quantité et l'on rencontre du cuivre.

Jullien, *Miss. B. Cie Jésus*, (1902), 295.

Les monts Ziuli-Kai, qui se développent sur une étendue de plusieurs lieues, se dressent atteignant des altitudes de 700 à 800 mètres, entre le Loango et la Lukula, comme d'immenses îlots de végétation vierge où la liane à caoutchouc est assez abondante et où les arbres appartenant aux essences les plus variées ont des développements gigantesques.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 10.

Il est constitué de nombreuses collines abruptes dont les plus élevées sont de 500 à 600 mètres, rarement 700 mètres d'altitude.

Congo Belge, V (1900), 2.

Partis de Kionzo, sur la rive droite du Congo, en face de Matadi, nous sommes remontés au nord d'Isangila pour nous diriger ensuite vers le nord-ouest, dans la direction de Loango.

Nous n'avons pas rencontré les gisements miniers sur lesquels nous comptions et à ce point de vue M. l'ingénieur Schoefer a plutôt été déçu. Il n'a pas trouvé de cuivre, mais le fer abonde. La laterite entre du reste pour une forte proportion dans la composition du sol de tout le bas Congo. Dans le Mayombe, il y a des conglomérats d'oxyde de fer de dimensions vraiment surprenantes. J'en ai fait recueillir quelques spécimens qui seront envoyés à l'exposition d'Anvers, où, je n'en doute pas, ils feront l'étonnement des spécialistes.

FUCHS, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34.

L'allure du sol est très mouvementée. C'est un exemple de pays « bossué »; aussi les routes y sont-elles généralement très pénibles.

DIEDERICH.

Le Mayombe est un pays très accidenté et couvert dans presque toute son étendue de forêts vierges. Il existe un massif de « montagnes », appelé *Madia-Koko*, qui s'étend du sud-est au nord-ouest, dans lequel j'ai relevé des altitudes de plus de 800 mètres; il donne naissance à de nombreuses rivières du côté de la Lubuzi. Son ascension est extrêmement pénible et il faut une bonne journée de marche pour le traverser. La végétation y est très puissante et absolument vierge. A certains endroits un amas de rochers énormes tombent à pic.

Un jour que je désirais faire l'ascension de ces « montagnes », les indigènes refusèrent de m'accompagner parce que, disaient-ils, quand les roches se détachent de la Madia-Koko (à cet endroit la montagne se nomme Koromozo), un chef doit mourir.

Les hautes cimes sont presque toujours dans les nuages.

En voyageant dans ces « montagnes », on est saisi par le

A, **2** (*suite*).

froid et partant obligé de se vêtir chaudement. Quoiqu'en saison sèche, les chemins étaient détrempés, boueux.

A certains endroits la végétation est toute spéciale : tous les arbres sont couverts d'une longue mousse pendante qui donne à la forêt un aspect étrange.

Le silence est solennel et l'absence d'oiseaux complète.

J'y ai rencontré beaucoup d'orchidées, mais peu en fleurs.

Ailleurs, sur une des plus hautes « montagnes » où la végétation était toute autre — arbres de grosse futaie —, j'ai tué deux ramiers complètement blancs, au bec assez long et pointu, au cri plaintif; ils perchent très haut. Seule espèce d'oiseau et même seuls exemplaires, rencontrés dans cette solitude.

Claessens.

Hydrographie. — Le Mayombe de l'Etat Indépendant du Congo est arrosé par trois principaux cours d'eau : Le Shiloango; son affluent, la Lukula et la Lubuzi, affluent de celle-ci.

Le Shiloango et la Lukula jusque Zenze sont des rivières neutres séparant les territoires portugais et français de celui de l'Etat.

Les cours d'eau sont navigables respectivement jusqu'à Shimbete, Boma-Vonde, Boma-Sundi; à ces trois points, ils sont encombrés de rochers. Leurs rives sont magnifiquement boisées avec un aspect très sauvage. Les arbres qui surplombent au-dessus de l'eau forment une galerie de verdure délicieuse d'ombre et de fraîcheur pour le voyageur en pirogue; malheureusement, cette végétation n'est pas sans inconvénient.

A l'époque des fortes pluies, les eaux gonflées débordent, inondent les terrains, déracinent les arbres.

Ceux-ci forment alors dans la rivière un barrage qui arrête les embarcations.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138.

Au point de vue hydrographique, le Mayombe tout entier appartient au bassin du Shiloango excepté une légère bande de terrain formant la limite sud qui dépend du bassin du Congo.

Le Mayombe est arrosé par trois grands cours d'eau : le fleuve Shiloango et deux de ses affluents : la Lukula et la Lubuzi.

La limite de la navigation en pirogue pour ces trois voies d'eau est :

Pour le Shiloango : Boma-Niali ;

Pour la Lukula : Boma-Sundi;

Pour la Lubuzi : Boma-Vonde.

La navigation à vapeur n'est possible en toute saison que jusqu'à Luali sur le Shiloango et jusqu'à Shimfuka sur la Lukula.

Les trois seuils qui empêchent la navigation à Boma-Niali, Boma-Sundi et Boma-Vonde sont constitués par des granites et des gneiss qui se développent puissamment dans l'intérieur à travers toute la contrée.

La ligne idéale passant par les trois limites de navigation en pirogue divise le Mayombe en pays de plaines et pays de montagnes. Là où les rivières sont navigables, le pays est plat et les crues des eaux inondent de grandes surfaces tandis que dans la région des rapides, le pays est très accidenté.

DIEDERICH.

Après plusieures heures de marche (descendant des monts Madia-Koko), je suis descendu vers une vallée dans le fond de laquelle coule la rivière Dizi qui se jette dans le Shiloango. Quel beau paysage ! Formant une chute de plusieurs mètres, la rivière encaissée vient se buter contre la roche qu'elle a creusée et plonge dans un abîme de 405 mètres. Les arbres et les lianes étalent, au-dessus du cours d'eau, un magnifique dôme de verdure. De-ci de-là

A, **2** (*suite*).

des groupes de fougères arborescentes. L'eau est d'une limpidité de cristal... Après la chute, la rivière poursuit son cours à travers un amoncellement de gros cailloux. La vallée est belle et fertile. Les indigènes ne l'occupent pas par la raison qu'elle est trop isolée et qu'elle manque de palmiers élaïs : du moins, telle est l'explication que m'a fourni un chef des environs.

Claessens.

Flore. — Cette région est généralement boisée : la forêt n'est interrompue que par des savanes de peu d'étendue...

C'est la forêt qui caractérise l'aspect du Mayombe, aussi bien dans le pays plat que dans les pays montagneux. Elle est merveilleusement belle et justifie bien les descriptions qu'en ont faites certains voyageurs.

Diederich.

Le Mayombe est, peut-on dire, un vrai paradis terrestre. On n'imagine rien de plus beau au point de vue de la végétation. C'est la flore tropicale dans toute sa splendeur. Les fougères arborescentes abondent ainsi que les orchidées et beaucoup d'autres plantes également caractéristiques.

Je vous ai dit les essences principales que l'on rencontre dans le Mayombe. Permettez-moi de vous citer quelques-unes des plantes les plus intéressantes.

L'arbre à kola produit des fruits, comestibles, renfermés dans une grosse gousse très curieuse : ce sont des noix d'un goût amer, qui contiennent beaucoup de caféine. Les indigènes en apprécient les propriétés et ne manquent pas, lorsqu'ils se mettent en route pour un long voyage ou lorsqu'ils vont en palabre, de manger des fruits du

kola; ils prétendent que ces fruits constituent une nourriture aussi tonique que nourrissante, qui ranime les forces, ravive l'intelligence, etc.

Il faut citer aussi la papaye, qui appartient à la famille des légumineuses. Ses fruits qui sont également comestibles, ressemblent au melon. Leur goût est seulement plus doux. Les fruits du papayer sont on ne peut plus digestifs; par hygiène, les indigènes ne se font pas faute d'en manger chaque matin.

Il y a bien d'autres arbres et plantes curieuses à signaler, mais je dois me borner. Qu'il me suffise de dire qu'au point de vue de l'alimentation comme du pittoresque, aucune autre région n'est aussi agréable à visiter. Il suffit vraiment à l'Européen d'emporter du beurre, du sucre et du café; il trouvera tout le reste sur place.

FUCHS, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 37.

La région du Mayombe est caractérisée par la forêt ...; elle a, au dire de M. le professeur E. Laurent, beaucoup d'analogies avec notre Ardenne.

La zone côtière, assez étroite, s'étendant sur quelque dizaine de kilomètres seulement, est caractérisée par une végétation herbacée pauvre et fait petit à petit place à une zone de transition vers la zone forestière. Le sol s'élève, se creuse de ravins profonds, l'humidité devient plus considérable dans ces vallées et la végétation y est luxuriante. Les belles essences forestières sont nombreuses dans cette forêt du Mayombe, certains arbres ont un tronc s'élançant droit vers le ciel et portant au-dessus du sous-bois leur gigantesque couronne. De nombreuses lianes réunissent les arbres les uns aux autres. Il paraît y avoir dans cette forêt beaucoup d'essences caoutchoutifères, on y signale des Kickxia ou Funtumia dont la valeur caoutchoutifère n'a pas encore pu être déterminée. Dans la région du Mayombe commence la forêt tropicale occidentale, elle se prolonge en une zone étroite le long de la côte, s'élargit vers l'Ogowé et s'épanouit dans le Cameron où elle atteint son maximum de développement...

WILDEMAN (DE), *Miss. Belges Cie Jésus*, V (1903), 286-287.

A deux ou trois jours de marche de Boma, l'aspect du pays se modifie : les hauteurs se couronnent de bois; de hautes herbes aux tiges puissantes, aux larges feuilles, ont remplacé la brousse un peu maigre des environs de la capitale.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

Plus on avance, et plus les bois tendent à remplacer la brousse, et dans la région du Mayombe, où je suis, ils occupent presque tout le territoire.

Ce sont des forêts très denses, d'une flore variée de haute et de basse futaie. On y voit beaucoup de palmiers dont les fruits font la principale industrie et la richesse du pays, l'arbre et la liane à caoutchouc, le *takula*, employé comme bois de teinture, le cotonnier, le ficus, l'arbre à kasa (1), dont l'écorce est un poison employé par les féticheurs pour leurs vilaines pratiques; l'arbre à kola, portant le fruit fébrifuge (2) bien connu, etc., enfin, l'on admire le feuillage étrange de l'arbre à parasol (3), et d'autres encore.

Aux endroits humides et ombragés croissent les fougères et les mousses; les uns et les autres font la joie de mon collègue qui, en botaniste distingué, les étudie minutieusement au microscope.

Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 134.

(1) A propos de kasa, cf. De Wildeman, Poisons d'épreuve de l'Afrique occidentale, dans : Notices..., I, fasc. 2, 284-297.

(2) Le kola n'est pas un fébrifuge.

(3) Cf. Musanga Smithii, dans De Wildeman, Notices..., I, fasc. 1, 11-15.

De Wildeman.

Parti de Boma, j'ai effectué le trajet suivant : Boma, Kasala, Zambi, Malela, Banana, Landana, Zobe, La Lemba, d'où je suis revenu à pied à Zambi en passant par Poité, Tshoa et Tshia. La plus grande partie du territoire que je viens de visiter est absolument splendide, couverte de forêts d'arbres géants entrelacés d'interminables lianes.

Pendant mon voyage j'ai recueilli 437 espèces végétales, dont 410 phanérogames et 27 cryptogames, et fait de nombreuses observations relatives à la flore de cette région et aux conditions climatériques auxquelles elle est soumise. Parmi les végétaux que j'ai observés, beaucoup sont très intéressants au point de vue scientifique, d'autres présentent un intérêt économique plus ou moins grand ; tels sont : Une papilionacée ornementale pourvue de grandes fleurs d'un beau bleu (des graines ont été envoyées au Jardin botanique de Bruxelles); cette plante semblerait pouvoir croître dans nos climats ainsi que le végétal connu sous le nom de « pois de senteur »....

Une agave textile se développant non moins bien que la précédente ; il en existe à Zambi des spécimens hauts de plus de 2 mètres.

L'Honkeneya filicifolia, employée par les naturels à la fabrication de cordes, croît dans les endroits humides. Sur la route menant à Malela on remarque, au bord de l'eau, de grands espaces couverts d'une plante très singulière, appartenant au genre pandanus, dont les tiges droites, cylindriques, pourraient trouver emploi.

L'île de Ponta da Lenha et les environs de Malela possèdent d'innombrables raphias, palmiers qui se développent dans les endroits marécageux. L'exploitation raisonnée de cette plante pourrait, je pense, être très rémunératrice, car presque toutes ses parties sont utilisables. Ses pétioles, connus sous le nom de bambous, servent ici à la construction de chimbèques, ils pourraient être employés en Europe pour la construction de chalets, de meubles, et son écorce entrerait dans la fabrication de vanneries.

Les gaines de la base des feuilles fournissent le piassava, les folioles servent à la fabrication de paniers, de nattes, etc., elles donnent des fibres très solides; le fruit, qui ressemble aux cônes de pins, trouverait emploi dans l'ornementation ; entre l'écorce du fruit et la graine est une huile dite huile de bambou; enfin, la graine elle-même est très dure et peut servir à la fabrication de boutons (ivoire végétal) et d'autres objets.

Dans les environs de Zambi croît en grande abondance un autre palmier, le Borassus flabeliformis, dont le tronc droit est d'une grande dureté et imputrécible à la surface sur une épaisseur de plusieurs centimètres ; aussi, au bout d'un certain temps, forme-t-il un superbe tuyau de drainage.

Un autre végétal, également très abondant, est une grande cypéracée désignée au Congo sous le nom de papyrus; elle pourrait donner des fibres textiles, servir à la confection de nattes rustiques servant à couvrir les serres, être utilisée dans la fabrication du papier.

A, **2** (*suite*).

Aux environs de Zobe, Shinganga et Shimbete pousse en grande quantité, sur la lisière des bois, une scitaminée appartenant au genre cistus. Ses tiges, nommées *nkuissa*, jouiraient, d'après les indigènes, de propriétés analogues à celles du kola.

A Shinganga j'ai examiné énormément de plantes, entre autres quelques spécimens d'arbres ; malheureusement, l'époque de la floraison était passée et il m'a été impossible de me procurer les organes indispensables à leur détermination ; cela a été notamment le cas pour les deux espèces exploitées ; les seuls renseignements qu'il me soit possible d'en donner sont les suivants :

Le *ngulu* (1), dont le bois est d'un beau jaune, est une Rubiacée que je crois pouvoir rapporter au Mitragyne africana. L'autre essence possède un bois rouge ; j'ignore son nom indigène, et ce n'est qu'après de nombreuses recherches que je suis parvenu à savoir de quel arbre il provenait ; les fleurs et les fruits que j'en ai vus me le font rapporter à la famille des Gutifères.

Outre ces deux espèces, je citerai encore le *mbosa*, papilionacée du genre Lonchocarpus, fournissant un bois blanc. Une plante commune dans la brousse est l'Anona senegalensis, le *lolo* des indigènes, dont le fruit est comestible.

Partout, surtout à Lemba, on rencontre un luffa, dont le fruit donne par rouissage une éponge végétale égale à celle employée à la fabrication des brosses, gants, etc., à frictions. Aux environs de Katala et de Zambi j'ai rencontré l'*Ambatch*, la plante citée par Schweinfurth comme servant dans le Haut-Congo-Nil à faire des embarcations d'une excessive légèreté ; cette plante est très abondante.

Plusieurs des plantes que j'ai examinées sont odorantes, surtout certaines rubiacées et papilionacées ; peut-être pourraient-elles servir à la préparation de parfums.

Le kolatier (Cola acuminata ou Bellayi) ne pousse pas dans la région ; pour le rencontrer, il faut s'avancer plus à l'est.

Dewèvre, *Belgique Colon.*, I (1895), 22-23.

(1) A propos de ngulu, cf. De Wildeman, Ngulu-Maza, bois d'ébénisterie et de construction du Bas-Congo, dans : Notices..., I, fasc. 1, 34-91.

De Wildeman.

L'ananas croît à l'état sauvage dans les bois et recouvre le sol sur plusieurs hectares de superficie; le fruit est gros et savoureux.

Dr Jullien.

Bois de Forêts

La végétation forestière a ceci de particulier qu'elle offre la plus grande diversité. On ne trouve généralement qu'à de grandes distances l'un de l'autre, deux exemplaires d'une même essence. C'est là un inconvénient à une exploitation régulière des forêts qu'atténuent, insuffisamment peut-être, la qualité et la valeur des essences existantes.

Voici une nomenclature des arbres principaux que j'ai rencontrés et d'une partie desquels j'ai pris des échantillons et des troncs importants :

A. Bois de teinture : Takula (amarante), Sekeña (Saccagna) (violet lie de vin), Gulu.

B. Bois de construction : Yillekete, Kula Fuku (beau bois jaune, très dur), Nuku, Kafkaf, Lubota, Nilul, Loanguno Mbuma, Nsunga, Makuku Dissepé, Kumbi.

C. Bois de menuiserie : Nvuku, Sania, Nbaca, Sekeña, Nbamba (beau bois jaune), Kula Fuku (beau bois jaune), Nvanza, Ndimba (médiocre).

D. Bois divers : Songha (mauvais, aqueux), Sanghe-Sanghi (bois dont les indigènes se servent pour creuser leurs tambours, Mbidi (mauvais, mais de très belle apparence), Suikam pungi (Kakati, beau bois), Tadi, Vidua.

Toute la région qui s'étend entre la Lubuzi et le Loango est complètement forestière de Mushi-Tuni à Londo. Les parties déboisées sont très rares; elles ne réapparaissent que vers le Loango. Entre la Lukula et la Lubuzi, il y a de belles parties forestières et de nombreux massifs boisés, mais je n'ai rencontré la pleine forêt s'étendant à perte de vue et couvrant tous les sommets, même les plus escarpés, qu'à partir de Mushi-Tuni, dans la haute Lubuzi.

Il me paraît certain que tout le Bas-Congo a été autrefois couvert de vastes et belles forêts.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

Bois de construction et de charpenterie

Nseke-Seke. Bois de construction de tout premier ordre. Il existe partout. La direction des travaux publics en a recueilli un important échantillon qui vient d'être expédié par le vapeur *Edward Bolhen.*

Sania. Excellent bois de construction, employé dans tout le Bas-Congo par les Européens pour les habitations. Il est très dur et les fourmis blanches ne l'attaquent pas.

Vanza. Appartenant au groupe des acacias.

Nvuku. Très bon bois employé par les factoreries et les missionnaires.

Vovo. Arbre à pirogue. Il a l'aspect du faux cotonnier (*fumu*) et présente comme celui-ci des anfractuosités au bas du tronc. Le *vovo* est assez facilement confondu avec le *fumu* à première vue, mais le tronc du premier n'a pas d'épines.

Muteté. Atteint de 30 à 40 mètres. Facilement reconnaissable à son tronc jaunâtre et dénudé de son écorce.

Kambala. Arbre très puissant de 60 à 80 centimètres. Des troncs en ont été coupés à Zenze et seront envoyés à Boma pour l'exposition d'Anvers.

Kabila et *Kamba-Kamba.*

Salala, Kueko, Niemba, Kula, Kongo. Ces essences se rencontrent avec le Sania dans les forêts ou massifs boisés à l'est de Tshoa.

Elles peuvent être utilement employées pour le chemin de fer Boma-Bana-Sundi en projet.

Bangu-Nsekete, Buzi, Kungulu.

Bois de menuiserie

Kambala, déjà cité; *Limba, Dimbu-Dimbu.*

Pala-Sanda. Arbre de brousse très fort, employé par les missionnaires du Saint-Esprit pour la confection de chaises, de châssis de fenêtres, etc., etc.

Bois d'ébénisterie

Je citerai en première ligne le :

Bota. Essence appartenant au groupe de ébénacées. Il en existe des exemplaires assez nombreux partout. A Zenze, des coupes de ce bois ont été faites en vue de l'exposition d'Anvers. Il y aurait lieu, à mon avis, d'ordonner des coupes nombreuses de ce bois; les troncs coupés en morceaux de 1 à 2 mètres devraient être débarrassés de l'aubier. Les arbres n'ayant pas 30 centimètres de diamètre au moins devraient être respectés.

Sekeña (ou Mongenia). Cette essence qui donne un bois de toute beauté et de couleur lie de vin, est assez rare et n'est guère agglomérée. Les arbres très âgés seuls donnent un bois pareil à l'échantillon qui a été renvoyé poli par le gouvernement central et qui provenait de la Lemba.

Fiti. Employé par les indigènes pour leurs poires à poudre, qui sont très intéressantes et bien travaillées.

Mangue-Mangue. Id.; des troncs de cette essence ont été coupés à la Lemba.

Gulu. Bois à teinte rouge et brunâtre ressemblant au Sekeña; assez rare.

J'omets à dessein ici d'énumérer une foule d'arbres dont j'ai reconnu la non-valeur à la suite de coupes et que les indigènes m'ont signalés comme étant dépourvus de toute qualité et qui ne peuvent servir que pour le chauffage.

Lianes à caoutchouc. — La question de l'existence, de la qualité et de la quantité des lianes à caoutchouc a donné lieu à des avis assez contradictoires. Il importe d'éviter les exagérations dans un sens comme dans l'autre et d'examiner la possibilité de faire naître ou renaître le commerce du caoutchouc et de lui donner même une certaine extension sans parti pris d'aucune sorte.

En ce qui me concerne j'ai constaté partout l'existence des lianes *votshi* et *malumbo*, les seules dont le latex paraît pouvoir être employé utilement.

Elles existent même en petite quantité, dans les massifs boisés situés entre Tshoa et la Lemba, aux environs du poste de la Lemba et de celui de la Zenze. Même entre Tshoa et Boru, on peut voir quelques lianes *malumbo* dans de petits bouquets de bois. Les petits singes font leur meilleur régal du fruit de cette liane. Entre Tshoa et Tibuzongo où se trouvent des massifs boisés nombreux et assez épais, les

A, **2** (*suite*).

lianes ont presque complètement disparu. J'en ai vainement cherché et les indigènes de Mazongo m'ont déclaré qu'elles avaient été coupées autrefois en vue de leur plus facile et plus complète exploitation.....

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure à la possibilité d'une exploitation des lianes à caoutchouc du Mayombe, les forêts de cette région étant suffisamment riches en exemplaires de ces essences.

La liane à caoutchouc est assez abondante dans les forêts qui couvrent les monts Ziuli-Kai.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 11-16.
Cf. *Congo Belge,* II (1897), 159*b*.

Pour les indigènes, la forêt est une grande source de revenus, car c'est d'elle qu'ils retirent l'objet de leur seul commerce avec les blancs; les palmiers élaïs y abondent et leurs fruits donnent les huiles de palme et les coconotes.

Les lianes à caoutchouc sont très rares (1) dans la forêt du Mayombe; aussi le commerce de la gomme est-il pour ainsi dire nul. Les essences caoutchoutiféres de la famille des Kickxias y sont nombreuses, mais ne donnent qu'un latex incoagulable.

Les bois d'ébénisterie abondent; mais pour en faire une exploitation rémunératrice ils offrent le grave inconvénient d'être trop disséminés dans la masse de la forêt. Une coupe méthodique est impossible dans un fouillis d'essences aussi diverses et dont la dominante, « le *limba* » est inutilisable pour l'exportation.

La vraie richesse du Mayombe, c'est le sol de la forêt. Aussi les colons l'ont-ils compris et l'ont-ils mis en valeur en y créant de grandes plantations de cacaoyers.

Diederich.

(1) L'assertion de M. Diederich : « les lianes de caoutchouc sont *très rares* dans la forêt du Mayombe » me paraît un peu exagérée.

Em. Laurent dit en effet dans ces notes qu'il existe dans les forêts de cette région en assez grande abondance des Clitandra Arnoldiana ou « *fulu boa* » des indigènes. On connaît dans la région au moins trois lianes de caoutchouc : Clitandra Arnoldiana, Landolphia Clainei (*tumbulika* ou *madungu shimpenze*) et Landolphia owariensis ou *lekete*. Le *L. owariensis* paraît la moins répandue.

(Cf. au point de vue de la distribution des plantes de caoutchouc : *De Wildeman* et *Gentil,* Lianes caoutchoutifères de l'État du Congo et Mission Laurent, p. XLIII et p. 451 et suiv.).

La culture des lianes a été entamée par diverses sociétés.

Le Funtumia elastica n'a pas été signalé encore dans le Mayombe.

De Wildeman.

Une remarque que l'on peut faire constamment est la manière nette et brusque dont se termine la partie boisée, quel que soit d'ailleurs le terrain et sans que nous ayons pu nous rendre un compte exact du phénomène. La lisière toujours drue et serrée, plus généralement, que l'intérieur, forme une ligne nettement tracée et comme tirée au cordeau.

Cabra (Délimitation Ouest du Mayombe).

La Faune. — Le léopard est rare. Il en est de même du buffle qu'on rencontre spécialement dans les savanes. Celles-ci sont aussi le séjour de nombreuses antilopes tandis que les bois constituent le repaire des chacals.

Les mangoustes et les écureuils vivent à côté d'une multitude de rats.

L'existence de l'éléphant est nulle ; celle de l'hippopotame est rare.

En revanche les quadrumanes sont très bien représentés par une variété de petits singes ainsi que par les chimpanzés et les gorilles.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 57-58.

MAYOMBE
(Congo).

A, **2** (*suite*).

Dans la plaine sableuse, c'est-à-dire au nord et au sud du parallèle-frontière (d'avec le Kabinda), le chacal pullule littéralement; on en fait lever à chaque pas, et leurs abois ne vous laissent tranquilles aucune nuit.

Dans toute la savane, jusqu'au nord, à la Lukula, nous rencontrons plusieurs espèces d'antilopes, quelques buffles.

Dans les bois, le gibier le plus répandu semble être le singe, et parmi les différents représentants de la race simiesque c'est le chimpanzé que nous avons surtout rencontré. Vers le soir, il vient en bandes à la lisière des bois; et souvent, la nuit, nous l'avons entendu très près de nos campements.

Nous n'avons pu recueillir de léopard, ni un second porc-épic.

Cabra.

Il existe, au Mayombe, des oiseaux très intéressants à étudier.

En voici quelques-uns entre mille : l'aigle, le vautour, la chouette, le coucou-faisan, les oiseaux-mouches (ravissantes petites bêtes dont le corps n'est pas si grand qu'un œuf), le toucan avec son bec national rouge, jaune et noir, a une chair d'un goût si abominable que les chiens eux-mêmes n'en veulent pas. Il n'en est pas de même de la pintade et du pigeon vert qui constituent une venaison des moins méprisable. L'engoulevent est un oiseau nocturne, il a un cri sinistre; on dirait la plainte d'un enfant gémissant au milieu de la nuit. Les indigènes prétendent que c'est la voix d'un trépassé.

Enfin les perroquets à queue rouge.

Ceux-là sont très sociables, ils sont toujours en bandes. Mais, chose curieuse de la plupart des animaux si familiers à l'état de captivité, quand ils jouissent de leur liberté ils sont vraiment sauvages.

Ils volent, généralement nombreux, à de grandes hauteurs et nichent sur les arbres les plus élevés.

Il ne m'est jamais arrivé à cause de la grande distance à laquelle ils se tiennent, de pouvoir dire, à l'aspect de ces oiseaux : « Ceux-ci sont des perroquets ». Seuls leurs cris très perçants me révélaient leur espèce.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 150.

Parmi les oiseaux, sont très communs : l'aigle, le vautour, l'épervier, la chouette, le perroquet gris à queue rouge, les tisserins jaunes, les veuves, les cardinaux, les merles, les engoulevents et les martins--pêcheurs.

On trouve aussi fréquemment des hérons blancs, des aigrettes, des poules d'eau, des ibis, des oiseaux-serpents, des canards, des pélicans, des pigeons verts, des tourterelles, des perdrix et des pintades.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 57-58.

Un jour j'ai assisté, vers 5 heures du soir, au passage d'une nuée de chauve-souris de grande taille : passage qui dura près d'une heure. Leur vol était très rapide et à une si grande hauteur que nos coups de fusils à chevrotines ne portèrent point.

Dr JULLIEN.

Quant aux serpents ils sont nombreux dans les herbes et dans les bois (ouest du Mayombe), mais nous n'avons pas remarqué la même variété que dans la haute vallée du Shiloango.

Je reste très incrédule vis-à-vis du pouvoir de leur venin. En trois ans et demi d'allées et venues dans la province, je n'ai jamais entendu parler d'une mort d'être humain, causée par la morsure d'un serpent. L'indigène a une peur ridicule non seulement de tout reptile, mais de tout ce qui peut lui ressembler, même de loin. Les habitants sont d'ailleurs portés à exagérer l'effet des morsures d'autres animaux. C'est ainsi qu'ayant recueilli des échantillons de l'énorme araignée qu'ils appellent « *ziba* » et nos noirs

affirmant que sa morsure était très dangereuse et même mortelle, j'achetai un jeune chien et le fis mordre plusieurs fois, à la lèvre. L'animal manifesta d'abord une certaine agitation, mais bientôt tout malaise se dissipa... et je le laissai rentrer gaillardement dans son village après quelques jours d'attente.

Cabra.

Les rivières fournissent du poisson, mais il est rarement de qualité fameuse, il faut cependant mentionner les crevettes du pays, excellentes et d'une grosseur exceptionnelle.

Cabra.

Les fourmis disputent aux maringouins l'empire des bois. En myriades elles processionnent sur les branches et sur les feuillées, et la moindre secousse inonde le passant d'une pluie caustique. Combien de fois, en cours de route dans les sentes étroites de la forêt, n'ai-je point dû me dévêtir précipitamment en entier pour échapper aux cruelles morsures des rageuses bestioles dont un choc malencontreux m'avait aspergé. La férocité de leur attaque est si aveugle que, résistant convulsivement aux tentatives d'enlèvement, elles se laissent plutôt arracher la tête que de desserrer leurs mandibules crispées dans la plaie. A l'intense cuisson de ces tenailles envenimées s'ajoute la souillure d'une humeur vireuse que secrète leur abdomen en détresse, et dont les âcres effluves portent l'alerte parmi les bandes voisines et les rallient en peu d'instants. Leur solidarité défensive s'accroît en proportion du massacre; les hordes empestées se multiplient sur le champ de bataille et finissent par lasser l'adversaire. Les fourmis me chassèrent de ma maison, malgré une lutte impitoyable, et je ne pus reprendre possession de mon logis qu'après des efforts énormes : le sol rasé aux alentours, des arbres abattus, l'incendie des herbes; la pestilence des victimes ne disparut que sous des badigeonnages répétés de goudron.

Jullien, Par monts et par vaux, 25-26.

Il y a au Congo une telle quantité d'insectes que cette comparaison des contes de fées ne serait pas déplacée « aussi nombreux que les grains de sable qui couvrent le rivage de la mer ». Le Mayombe est particulièrement bien loti à cet égard à cause de ses deux faunes bien distinctes. La première, constituée par la partie boisée, est riche en sauterelles grimpeurs et marcheurs (menthes et phrasmes), la seconde, qui détermine de grandes étendues de graminées alternant avec les bois, se distingue par la quantité de sauterelles des plaines découvertes.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 150*b*.

Les nuages de sauterelles sont assez rares. J'ai cependant pu, en quatre années, assister au passage d'une nuée et une seconde fois à une invasion locale, mais peu importante : c'était plutôt une pluie de sauterelles fatiguées, car le gros du nuage continua sa route.

Dr JULLIEN.

Les moustiques sont rares et remplacés par les maringouins qui pullulent dans toute la zone forestière.

JULLIEN, Feuillets détachés, 31.

La maringouin pullule sous les couverts ; d'habitudes crépusculaires, la brume est son élément. Par les froides nuits de lune, il se rue aux lisières, prend d'assaut les demeures, chasse le repos des soirs alanguis. Vampire minuscule, son audace ne connaît d'autre obstacle que l'âcre fumée des foyers que l'habitant des bois entretient jour et nuit aux quatre coins de sa maison. C'est un supplice de tous les instants. Les déboisements, les appels d'air et de lumière entravent l'activité de l'ennemi sans le réduire.

Sur les chantiers du chemin de fer, dans les exploitations forestières, les ouvriers sont obligés de brûler des herbes humides, des fibres grasses de noix palmistes et de travailler dans la fumée. Malgré ces précautions, la voracité des maringouins est telle, leur multitude si téméraire que les noirs doivent se couvrir jusqu'aux yeux d'une capeline, comme les Touaregs contre les sables volants et protéger leurs mains par des lambeaux d'étoffe. L'indigène, plus primitif, s'enduit d'une pommade poisseuse, mélange d'huile de palme, d'argile et de cendres : peinturlurage d'aspect et d'odeur repoussants.

JULLIEN, Par monts et par vaux, 25.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

3. *Cartes.*

Chavanne (Dr J.), Karte des Gebietes zwischen Kongo und Ogowe. 1 : 2,000,000. — Bruxelles, Institut National de géographie, 1884.

Diderrich (N.), Carte de la région du Mayombe entre le Congo et le Shiloango. 4 feuilles. — 1 : 125,000. — Bruxelles, Falk fils, 1899.

Droogmans, Le Mayombe, extr. de la carte du Bas-Congo. Ech. 1 : 600,000. Suppl. au *Mouv. Géogr.*, XVI (1899), 3 décembre.

Sources de cette carte d'après Droogmans : *Notices sur le Bas-Congo, XI-XIX :*

Baerts (A.), Reconnaissance au Nord de Boma, 1890.

Bergh (De), De Boma à Zobe et retour, 1890.

Bolle (A.), Levée d'une partie du cours des rivières Shiloango, Lukula, Lubuzi, 1890.

Bureau (Lt), Reconnaissances dans le Mayombe, 1892.

Cabra, Voyage dans le Mayombe (avec carte au 250,000e), 1897.

Cabra, La région de la frontière congolo-portugaise, à l'enclave de Kabinda avec une carte au 1,100,000e par MM. Cabra, Nunes et Pottier de Lima (Travaux de la Commission de délimitation des frontières congolo-portugaises, 1900).

Collart, De Zobe à Butu, 1895.

Diderrich (N.), Notes sur les rivières Loango, Lukula, Lubuzi.

Donnay (Lt), Reconnaissances dans le Mayombe, 1890.

Fischer, Reconnaissances dans le Mayombe, 1893.

Fuchs et Schaefer, Itinéraires dans le Mayombe, 1893.

Gilmont, Etudes du tracé du chemin de fer vicinal du Mayombe, 1894.

Glimstedt, Itinéraire de Kingila à Sundi-Mamba, 1895.

Goris (Lt), Itinéraire de Boma à Tshoa et à la Lukula, 1893.

Jacques (A. G.), Croquis de la région comprise entre les rivières Lukula, Kumbuzi et Kumbi.

Jungers, Levé du cours inférieur du Shiloango. — Au 1 : 100.000.

Jungers, Levé de la frontière congolo-portugaise, aux environs de Noki (Travaux de la Commission de délimitation : MM. Jungers et Nunes).

Keyzer (De), Dans le Mayombe, 1888.

Laschet, Itinéraire de Boma à la Lukula, 1893.
Lejeune, Etudes du chemin de fer vicinal du Mayombe (avec croquis), 1895.
Lens, Itinéraires, 1894.
Léonard (Lt), Croquis de la région entre la Lukula et le Kalamu, 1897.
Mahieu (Cap.-Comt), Voyage dans la région des rivières Lukula, Lemba et Lukunga (affluent de la Lemba).
Masui (Lt), Croquis de Boma à la Lukula, 1900.
Plas (Van den), De Boma à Buku-Dungu, 1897.
Rolin (P.), Etudes sur le tracé du chemin de fer du Mayombe avec croquis (Zambi, Lemba, Boma-Sundi).
Id. Voyage sur la Lukula, 1893.
Id. Voyage dans le Mayombe avec plusieurs croquis, 1893.
Id. Itinéraires divers.
Schaefer, Rapport géologique sur le Mayombe (Mission Fuchs). — Itinéraires dans le Mayombe (Mission Fuchs).
Simon (Lt V.), Dans le Mayombe, avec deux itinéraires, 1893.
Soc. des chemins de fer vicinaux du Mayombe. — Plans de la ligne du chemin de fer au 1/2,500e.
Vereycken, Voyage aux mines Suku (Boko-Songo), 1893.

Hansen, Carte des régions comprises entre le Congo et l'Ogowe. Ech. 1 : 1,000,000. — Paris, 1883.

Lemaître (H.), Carte de la rivière Shiloango et de ses affluents, 1892. Ech. 1 : 200,000. — *Bull. Soc. Géogr. Rochefort*, XVI (1894), 102-103.

Rouvre (Ch. de), Factoreries de la côte occidentale d'Afrique. Au nord et au sud de l'embouchure du Congo, 1877. Ech. 1 : 2,500,000. — *Bull. Soc. Géogr. Paris*, XX (1880), 385.

Schwerin (von), Croquis provisoire de la région située entre Kabinda, Banana et Boma. Ech. 1 : 790,000. — *Mouv. Géogr.* IV (1887), 56.

Stanley, Le Congo depuis l'Equateur jusqu'à l'Océan et la vallée du Niadi-Kwilu. Ech. 1 : 400,000. — Bruxelles, Institut National de Géographie.

Le Congo depuis l'Equateur jusqu'à l'Océan et la vallée du Kwilu-Niadi. — *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, VIII (1884), 268.

Carte du Mayombe. — *Mouv. Antiesclav.* XIV (1902), 249.

Carte du Bas-Congo et du Kwilu. Ech. 1 : 3,000,000. — *Mouv. Geogr.* I (1884), 71.

Croquis de la Mission des Pères de Scheut à Moll-Sainte-Marie, Kangu (Mayombe). — *Mouv. Miss. Cathol. Congo*, XVII (1905), 245.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

4. *Population.* — Plus au nord, la région du Mayombe possède une population fière et belle, d'une grande densité : les agglomérations, très importantes d'ailleurs, y sont les unes à côté des autres, et notamment les villages riverains de la Lukula et de la Lubuzi, Mayombe nord-ouest, sont excessivement nombreux et populeux. Je n'exagère pas en estimant la densité à vingt habitants au kilomètre carré.

Comme le Mayombe forme la majeure partie du district de Boma, j'opine que la densité moyenne de la population y est au moins de quinze.

Bergh (De), *Mouv. Géogr.*, XII (1895), 98.
Cf. Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 7.

Parmi les importantes agglomérations de villages indigènes que j'ai rencontrées le long de mon itinéraire entre le Congo et le Loango, je citerai : Tshimadiata et Masinga, qui sont situées dans la zone d'influence du poste d'Isangila. Le pavillon de l'Etat y flotte. L'accueil que j'y ai reçu a été des plus empressés. Je citerai l'agglomération considérable de Kuivutu, au milieu de laquelle se sont établis deux postes de la mission du R. N. Huntes Reid (International Missionary-alliance).

Les indigènes de Fengasini-Liatata, Kintwanga-Kuila, Shiwandiata, Kismasu, sont employés en grand nombre au portage pour les missionnaires de Gangila.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Geogr.*, XIX (1895), 7.

La population est dense à certains endroits. J'ai rencontré plus de dix villages dans un rayon d'une lieue. Le nombre d'habitants de ces villages est très variable : j'ai vu des villages de cinquante cases et plus et j'en ai vu de trois à quatre cases seulement.

La distance entre les villages varie; mais à l'exception des endroits à grands obstacles (montagnes élevées), la distance n'est guère supérieure à une ou deux lieues; souvent, beaucoup moins.

L'emplacement du village est fréquemment dicté par des motifs de salubrité et d'alimentation. Les indigènes choisiront presque toujours un emplacement élevé — une crête ou un flanc de montagne — à proximité de l'eau potable (quoique, dans certains villages, il faut l'aller puiser à une demi-heure de marche) et là où il y a des palmiers élaïs qui leur procurent l'huile tant recherchée dans l'alimentation et le *malafu* tant prisé.

CLAESSENS.

Le Mayombe est très inégalement habité :

Entre la Luki et la Lukula, la population est rare. Elle est tout à fait rare dans toute la partie orientale jusqu'aux confins de la navigation.

La population est pour ainsi dire massée entre les trois chutes, le Shiloango et la Lukula. Les grands centres se trouvent sur l'itinéraire Kangu, Buku-Tshela, Buku-Dungu et dans le haut Lubuzi.

Il faut attribuer à la consommation excessive de l'alcool de traite, le dépeuplement de toute la partie occidentale du Mayombe.

D'une région autrefois très peuplée il ne reste plus que des vestiges d'habitations; les rares villages qu'on rencontre encore ne comptent plus que quelques habitants, parfois cinq ou six; et cependant, les cases effondrées et les emplacements des anciennes cultures témoignent qu'autrefois ces endroits ont été occupés par des populations nombreuses. J'ai rencontré des chefs qui ne comptaient plus de serviteurs et quand on leur demandait où étaient les hommes de leur chefferie, ils répondaient invariablement : « Ils sont tous morts ».

MAYOMBE
(Congo).

A, **4** (*suite*).

Je fus surtout frappé de trouver aux alentours des villages et sur toutes les tombes des quantités colossales de bouteilles et de barils en grès dans lesquels s'expédient les alcools de traite. Les quelques rares habitants que je rencontrais ne consentirent à nous fournir des vivres que moyennant payement en alcool; ils se refusaient à toutes autres transactions.

Il était hors de doute que c'était à l'alcool qu'était imputable le triste spectacle qu'il m'était donné de contempler.

Cette contrée du littoral et de l'embouchure du Congo fut la première à subir l'invasion de l'alcool, et les rares indigènes que je rencontrais étaient les témoins dégénérés de plusieurs générations d'alcooliques qui, peu à peu, avaient perdu toute résistance physiologique.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

5. *Occupation principale.* — Tous les jours au matin, dans les villages bien organisés, le chef désigne des hommes pour aller à la chasse, pour recueillir les noix palmistes, pour aller chercher du *malafu;* ses favoris restent au village auprès de lui; ils s'asseoient par terre, sous la véranda de leur chimbèque en croisant les jambes à la mode orientale; ils fument lentement, les yeux au vague.

Des femmes avec une hotte ou bien avec des outils, d'autres ayant en sus leur enfant ligoté sur le dos, s'en vont aux cultures par petits groupes, tandis que des enfants assis sous la véranda des chimbèques triturent avec un pilon des noix de palme dont l'huile sera la *mohampe* odorante que l'on mangera à midi.

Ici, un impotent se traîne; là, un vieillard couvert de poussière, la face et les mains dévorées par la lèpre, cherche parmi les épluchures de bananes (reliefs des repas du matin) le morceau qu'il ne peut aller recueillir lui-même à cause de sa faiblesse et que son fils ne songe pas à lui offrir. Ceux-là ont aux yeux la même indifférente tristesse; la haine et la sympathie n'habitent point leur âme et l'on devine qu'ils n'ont jamais pensé.

Et dans la buée matinale, que le rayon du soleil illumine sans l'avoir encore dissipé, tout cela se meut lentement, presqu'en silence, sans un éclat de rire, sans un jeu, avec des gestes et des postures qui semblent las.

Cependant, çà et là, des poules picorent dans les graminées; le chien éternellement efflanqué, l'œil méfiant, la queue toujours entre les jambes, est à la recherche d'excréments. L'invariable sifflement du coucou-faisan, le seul oiseau qu'on entende, annonce la pluie qui va suivre les chaudes effluves du soleil.

Et tel est le contraste de la lumière du soleil brusquement levé et de cette nonchalence des gens et des choses qu'on dirait un diorama, dont on voit clairement, sans percevoir un son, les personnages se mouvoir lentement, automatiquement.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*-139*a*.

Pendant que les hommes libres, paresseusement étendus sur des nattes, fument et se perdent dans de soporifiques causeries, les esclaves recueillent le vin de palme, chassent le gibier ou préparent les produits destinés à être vendus dans les maisons de commerce.

Quant aux femmes, elles vont cultiver les champs en emmenant leurs enfants qu'elles s'attachent, quand ils sont jeunes, sur le dos ou sur le flanc. Elles s'occupent aussi de la préparation des repas et prennent soin de la basse-cour et des troupeaux.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

Cf. CLEENE (DE), *Miss. Chine Congo*, XIII (1901), 20. — GILMONT, *Précis histor.*, IV (1895), 315. — *Congo Belge*, V (1900), 16*a*.

Les Mayombe vivent surtout des produits du jardinage, de l'élevage du petit bétail et des oiseaux de basse-cour, des fruits de la forêt et des produits de la chasse.

L'homme est fervent chasseur; il va aussi cueillir les fruits de la forêt, noix de palme et autres; il ira chercher le *malafu*, les matériaux pour construire les cases (bois, lianes, feuilles, etc.).

La femme s'occupe seule du jardinage. (L'homme fera la clôture du champ s'il y a lieu.) De bonne heure, le matin, elle se rend au travail, accompagnée de son ou de ses jeunes enfants. Si l'enfant est encore à la mamelle, il ne quitte pas sa mère à laquelle il reste attaché par une méchante loque ou une espèce de bandeau en écorce battue de ficus appelé *zemba;* même quand la mère est complètement penchée sur le travail, l'enfant reste attaché! La femme rentre au village avec le produit de la récolte de bois mort pour faire la cuisine et pour se chauffer. Les femmes, souvent accompagnées d'enfants, pêchent avec de grands paniers plats.

CLAESSENS.

Les principales occupations des hommes sont : la chasse et la pêche, la récolte du vin de palme et la fabrication des huiles de palme.

MAYOMBE
(Congo).

A, **5** (*suite*).

Les femmes préparent les aliments, cultivent la terre, pêchent, tissent des étoffes, des nattes, fabriquent des poteries.

Les animaux domestiques ne sont pas surveillés et ne reçoivent pas de soins ; on les laisse divaguer et on se contente de les abriter pendant la nuit.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

A. — **Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.**

6. — *Population flottante. — Immigration. — Emigration.* — Il n'existe pas de population flottante, ni de mouvements d'immigration ou d'émigration proprement dits.

R. P. Aug. De Clercq.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

7. *Parenté avec les tribus voisines.* — Toutes ces tribus (Musorongo, Kakongo, Bazundi, Babuende, Bavili, Kabinda, Loango, Ma-Kwilu, Balumbo, Mayombe, Balalli, Bayaka, Bakamba, Bakongo ou Mushikongo) se ressemblent plus ou moins par leurs caractères physiques, physiologiques et physionomiques. La traite des nègres et les luttes intestines auxquelles elle a donné lieu, ont tellement mélangé, confondu, abâtardi les races et les types de cette région, qu'il est bien difficile d'établir des distinctions. Elles sont minimes à cause même de leur multiplicité (1).

Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, X (1886), 368.

(1) Les renseignements contenus dans l'article du lieutenant Van de Velde se rapportent en général à toutes les tribus citées ici. Nous n'utilisons que ceux qui sont formellement attribués aux Mayombe.

Les tribus que l'on trouve de Loango à Brazzaville sont : les Loango, les Mayombe, les Bakamba, les Bakuñi, les Babembe et les Bateke.

Leur langue et leurs mœurs diffèrent très peu ; néanmoins chacune d'elles a son caractère particulier : le Loango est porteur de caravane, le Mayomba chasseur, le Bakamba cultivateur, le Bakuñi commerçant, le Babembe industriel, cette dernière tribu est la plus importante par l'étendue du pays qu'elle couvre.

Gineste, *Mouv. Antiesclav.*, VIII (1896), 104 ; Id., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, XIV (1895), 296.

J'ai confondu les gens du Bas-Congo et du Mayombe, bien que les tribus auxquelles ils appartiennent n'aient pas absolument le même habitat, les Mayombe résidant à l'intérieur des terres au nord de l'embouchure du Congo, les Bas-Congo ou Bakongo occupant la rive droite du fleuve depuis Boma jusqu'à la mer. Ces tribus peuvent en effet être rattachées au même groupe ethnique, de même que les Bazundi au nord du Congo et les Bakongo au sud. Seulement, il est à présumer que dans le voisinage de voies de communication aussi importantes

que le fleuve et les grandes routes de caravanes fréquentées depuis longtemps, le type ne doit pas être resté fort pur. Il doit y avoir là des mélanges qu'une étude plus détaillée des tribus du Mayombe proprement dit mettrait certainement en relief.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 185.

Cf. ANKERMANN, *Arch. f. Anthr.*, IV (1906), 253*a*. — MASUI, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., I, fasc. 1 (1899), 12.

L'idiome, comme il se présente ici (territoire environnant la mission catholique de Kangu, Moll Sainte-Marie), est parlé dans plusieurs centaines de villages qui constituent la zone du Mayombe, et s'emploie, avec quelques légères variantes, bien loin en dehors du territoire de l'Etat Indépendant; il fait d'ailleurs groupe avec les multiples dialectes fiotes qui se parlent dans l'enclave portugaise de Kabinda, et dans la partie voisine du Congo français depuis l'océan jusqu'au Shiloango. Tout ce groupe de dialectes fiotes est parfaitement distinct de ces idiomes qu'on range sous la rubrique *kikongo*, malgré les nombreux points de contact, voire l'identité qu'ils ont entre eux. La grammaire montre déjà bien des divergences de formes, la terminologie en comporte au moins autant et d'aussi grandes.

En arrivant au Mayombe je fus frappé du mélange de types qu'offre la population, et il me paraît évident qu'il y a là plusieurs races mêlées. La langue s'en ressent vivement : chaque région, et elles sont nombreuses, a son parler spécial, non pas au point d'être inintelligibles les unes aux autres, mais d'une manière suffisamment accentuée pour dérouter celui qui, sans autres moyens que l'observation sur place, veut étudier et s'assimiler le *Kiyombe*.

CLERCQ (DE), *Anthropos*, II (1907), 449-450.

Cf. CHAVANNE, Reisen und Forschungen, 382. — BLINK, Het Kongoland, 128.

Au point de vue des mœurs et du caractère des habitants, on peut facilement déterminer la ligne de séparation entre les populations du Mayombe et du Kakongo.

En général un village établi en plein bois est Mayombe.

Les chimbèques diffèrent : recouverts de paille chez les Kakongo, ils ont dans le Mayombe des toitures de larges feuilles séchées et superposées à l'instar de tuiles. Le langage subit de légères variantes : par exemple, pour exprimer la négation les Kakongo disent *vé;* les habitants des bois disent *nan* en traînant longuement sur ces deux syllabes, sans doute pour mieux goûter la volupté de refuser et de nier tout ce que l'on demande.

MAYOMBE

(Congo).

A, 7 (*suite*).

Enfin il y a une véritable animosité entre les deux races : tel village Mayombe de la frontière n'a de relations d'aucunes sortes pas même commerciales avec le Kakongo établi à côté; un habitant du premier ne pourrait se hasarder sans danger sur le sol du second et réciproquement.

Et cependant la paix règne, grâce à la scrupuleuse observation de part et d'autre des coutumes et traditions : ces palmiers-ci, exploités par les uns, seront respectés par les autres, les gens de ce village-ci, n'iront ni boire, ni se baigner, ni puiser de l'eau au même endroit de la rivière que les gens de l'autre village.

Les Kakongo ont une très haute idée de la puissance des Mayombe; ils sont, disent-ils, *gole mingi* très forts, parce qu'ils ont de vastes forêts pour faire la guerre. Par contre les Mayombe méprisent leurs voisins à cause de leur pusillanimité.

Eux-mêmes sont singulièrement méfiants, beaucoup ont connu l'époque de la traite des esclaves et ne l'ont point oubliée; plus tard, en voyant la force publique occuper des postes dans leur pays; ils ont craint une nouvelle exploitation de chair humaine, il a fallu du temps pour dissiper leur crainte.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*a*.

Les us et coutumes du peuple ont un caractère insolite comme la région. Je ne fais d'exception que pour la langue, dont beaucoup de mots sont identiques à l'idiôme des Bena-Kanioka.

Clercq (De), *Miss. Chine Congo*, IV (1900), 507*a*.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

8. *Etat physiologique et mental.*—L'habitant du Bas-Congo, aussi bien que le Mayombe et que le Musorongo, est d'une stature svelte, qui fait deviner par ses formes bien proportionnées, plus d'élasticité que de force brutale.

Zintgraff, *Mouv. Géogr.*, II (1885), 10*b*.

Oui, il l'est (sensible à la beauté physique), mais d'une manière différente de la nôtre, en ce sens qu'il préférera toujours à la plus belle Européenne, une femme au teint très noir, au nez épaté, aux lèvres épaisses, à la forte taille bien prise, aux pieds puissants, aux seins fortement plantés ayant assez servi pour retomber et s'allonger sous leur poids, comme les branches d'un arbre chargées de fruits. Ainsi est modelée la négresse dite belle avec les détails que nous n'apprécions pas, mais où se rencontre l'harmonie des proportions, ce canevas sur lequel la nature brode universellement la beauté. L'idéal humain de la beauté du corps n'a donc rien d'absolu; il emprunte souvent son empire aux tendances de races, aux habitudes, à l'éducation, en un mot, à l'influence prolongée du milieu.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 198*b*.

Mais les Mayombe, possédant en germe des qualités natives très précieuses, sont accessibles au progrès moral autant qu'au progrès matériel.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 76.

Einzelne Individuen von bläulich-schwarzer Hautfärbung verraten überdies durch ihren unebenmässigen, schmächtigen Körperbau, die glatte und schmale Brust, hageren Gliedmassen und die auffallende Faltenbildung der Haut an den unteren Extremitäten, Brust und Bauch, sowie durch ihre Wadenlosigkeit die fremde Abstammung und sind unter den Mayombe ám häufigsten anzutreffen.

Chavanne, Reisen und Forschungen, 386.

Unter den einzelnen Bafiote-Stämmen sind entschieden die Bavili und ihre Unterfamilie, die Kabinda, die intelligentsten, die Mayombe und Bakamba diejenigen, deren Geistesanlagen noch am wenigsten entwickelt sind.

CHAVANNE, Reisen und Forschungen, 397.

Le Mayombe du nord est généralement bien bâti, résistant à la fatigue et aux longues courses. Il peut se passer de manger ou mange peu en voyage; un peu de noix de kola, une banane grillée, quelques arachides fourniront la nourriture pour plusieurs jours de voyage.

Les Mayombe parlent peu avec l'étranger; ils sont méfiants.

Ils aiment à s'entretenir, entre eux, le soir : ils content alors des incidents de chasse ou des événements du jour; les faits et gestes des blancs les occupent volontiers. Entre eux, ils sont gais et bruyants.

CLAESSENS.

Dans les villages on remarquait nettement deux types d'hommes bien distincts. Les représentants du premier étaient grands, forts, à tête carrée; ceux du second de stature moindre, la figure allongée et fine. Les premiers m'ont paru être la race esclave, la deuxième celle des maîtres.

CABRA.

MAYOMBE
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

9. — *Mœurs en général.* — Le Mayombe est robuste et énergique, il aime la chasse et la guerre. Respectueux à l'excès des coutumes et des traditions de ses ancêtres il ne songe pas à modifier son habitat, son vêtement ni son genre de vie. Il est réfractaire à toute innovation et ennemi de tout ce qui peut amener un changement dans ses mœurs séculaires.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 19.

Le Mayombe est farouche, défiant, épris d'indépendance et fidèle à ses serments. Il est industriel jusqu'à un certain degré : ses poteries, ses vanneries et ses sculptures sur bois, empreintes souvent d'un réalisme abject, le prouvent à suffisance. Son instinct commercial est développé et sa roublardise sous ce rapport est reconnue.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 75.

... Entrez dans n'importe quel village du Mayombe : vous le trouverez pendant le jour à peu près vide de ses habitants. Ces gens en effet ne s'inquiétant jamais du lendemain, doivent chaque jour aller chercher à la forêt la nourriture nécessaire. Les palmiers élaïs, dont on tire du vin, de l'huile des amandes, et les légumes sauvages, fournissent le menu. Des plantations, ils n'en ont guère; et le cas échéant on y voit jetés pêle-mêle, dans un carré de quelques mètres, du manioc, des fèves, des arachides, des patates douces, des ignames. Même dans ces conditions, ces plantes réussissent à merveille, et nos gens auraient cent fois moins de peine à les cultiver en grand et convenablement, qu'à courir les bois en quête de leur pitance.

Aussi n'ai-je point dit que le noir du Mayombe soit paresseux, mais qu'il est insouciant. C'est un enfant qui ne raisonne pas; il va le train de vie qui lui plaît, et non le plus profitable. Vous ne l'en ferez point sortir, à moins de l'éloigner de son milieu, de son village, comme c'est le cas pour les enfants éduqués à la mission.

Cleene (De), *Miss. Chine Congo*, XIII (1901) 20.

Ce peuple vit donc de la rosée du ciel? J'eus bientôt la réponse à cette question. Les bananiers et les palmiers nombreux et serrés à ne pas s'en faire l'idée, même quand on a vécu longtemps en d'autres régions du Congo. Quels jardins, quels parcs cela ferait, si c'était proprement entretenu, si ces plantes merveilleuses et donnant la nourriture toute faite n'étaient si étroitement enserrées sous les arbres immenses de la sombre forêt!

Les gens du Mayombe se procurant le vivre à si bon compte, on comprend aisément qu'ils répugnent au travail, et que leur caractère soit bien plus pacifique que celui des laborieux Baluba, toujours occupés à la culture de leurs champs. Ces indigènes, sans être hostiles au blanc, ne lui sont nullement sympathiques, et ne lui viendront pas facilement en aide, même à prix d'argent. A ce point de vue, les installations de tout genre seront ici très difficiles pour les Européens. Le temps seul, un grand maître, pourra changer la situation.

Clercq (de), *Miss. Chine Congo*, IV (1900), 507*a*.

Je serais accusé de partialité si je ne rendais un hommage éclatant à la bravoure des Mayombe, à leur amour de la liberté.

Un peuple qui a ces deux vertus-là, possède l'étincelle d'où sortira le relèvement moral.

J'ai vu une douzaine de Mayombe munis de fusils à pierre, ne pas hésiter à ouvrir le feu contre cinquante soldats armés de fusils perfectionnés.

En cas d'hostilités, jamais aucun des prisonniers qu'on a pu faire n'a trahi les siens.

Et cependant les prisonniers s'imaginent fermement que le blanc a le droit de les exécuter.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187.

La verbosité des Mayombe est proverbiale. Tout est prétexte à de longs palabres au cours desquels sont agités pêle-mêle des tas d'idées et d'arguments n'ayant avec l'objet de la discussion que des rapports très éloignés ou lui étant complètement étrangers.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 74.

MAYOMBE
(Congo).

A, **9** (*suite*).

Ma mission réussit parfaitement et en repassant dans le même village, j'y abandonnais trois caisses, soit trente-six bouteilles de grès en dépôt; les caisses sont ouvertes, et je suis certain de les retrouver quand j'irai là-bas à moins que le vieux prince ne soit mort. Mais, au moment de le quitter, je vis de nouveau les hommes du village accourir en armes. Cette fois c'était le prince qui les convoquait lui-même. On lui avait raconté que les gens du village voisin attendaient le blanc dans un bois où je devais passer, et il voulait m'escorter avec tout son monde. Si j'avais consenti à la chose un conflit devenait inévitable; je dus presque menacer pour l'obliger à renvoyer ses hommes armés mais je ne pus l'empêcher de m'accompagner avec ses six fils, six superbes gaillards, jusqu'au delà du bois où une embuscade pouvait être tendue.

C'est un trait de mœurs que j'oppose aux récits des voyageurs qui représentent la race noire comme entachée de tous les vices, comme ne respirant que la fourberie, la rapacité et la scélératesse. Certes, j'ai récompensé le vieux prince pour son hospitalité et la loyauté dont il fit preuve dans tous ses rapports avec moi; mais que celui qui n'a jamais envoyé un bouquet à la dame de la maison où il est reçu comme hôte me jette la première pierre. Certes j'ai rencontré des fourbes parmi les gens de la race noire, des voleurs, des trompeurs, mes fonctions de ministère public m'obligeaient à faire l'instruction de crimes. Mais j'estime néanmoins que sous le rapport des gens foncièrement mauvais, faisant le mal pour le mal, par inclination, la race blanche n'a rien à reprocher à la race du Bas-Congo, pourtant si décriée.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 405-406.

Cf. Bergh (De), *Mouv. Géogr.*, XII (1895) 98. — Jullien, *Belgique Colon.*, V (1899), 197*b*.

Très défiant, très superstitieux, le Mayombe s'est peu attaché aux blancs. La bravoure est peut-être le trait le plus saillant de son caractère et les longues luttes qu'il soutint souvent avec succès contre des troupes disciplinées

en ont témoigné. Il a gardé ses mœurs et ses coutumes malgré le contact du blanc.

Entre eux les Mayombe sont très solidaires; je n'ai jamais vu un Mayombe manger seul en présence d'autres; le premier mouvement de celui qui reçoit à manger est de partager avec ceux qui sont présents.

DIEDERICH.

Les soldats recrutés au Mayombe n'ont pas répondu à l'espoir que l'on fondait sur la réputation belliqueuse attribuée à ces populations frontières et justifiée d'ailleurs. La raison en est que ce n'est pas le Mayombe lui-même qui a été enrolé, mais bien ses esclaves, gens plutôt paisibles et de caractère doux.

D'ailleurs la population Mayombe de race pure n'est pas nombreuse; elle a subi le sort de toute race qui détient le pouvoir et en subit l'action dissolvante; elle est réduite à une aristocratie qui s'éteint dans la débauche et les excès alcooliques.

Dr JULLIEN.

Les indigènes de la race Mayombe sont fortement et solidement bâtis. Mais l'alcool, très répandu dans cette région bien avant l'occupation de l'Etat, fait sentir ses terribles ravages et les individus dégénérés par ce fléau sont nombreux.

LOUWERS.

B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps.

10. *Soins de propreté.* — Ils ne se lavent point et ne s'huilent point, que je sache. S'ils se lavent ou plutôt se décrassent c'est à grande eau, c'est-à-dire dans quelque ruisseau.

R. P. Aug. De Clercq.

Les Mayombe sont généralèment très sales, les enfants surtout.

En saison froide, j'ai souvent remarqué qu'ils se couchaient dans la cendre du foyer : ce qui les salissait encore davantage.

Claessens.

Les Mayombe ne se lavent point par habitude; il faut qu'ils y soient contraints par la propreté ou par la fatigue. J'ai vu bien souvent les porteurs entrer dans les rivières, se frotter le corps avec de l'argile, puis s'immerger pour la faire disparaître et se masser ensuite les jambes, les bras et la poitrine.

Cependant, dans presque tous les villages, on trouve des hommes qui ont plus de soins de leur personne que la généralité des habitants; ceux-là se lavent fréquemment, s'huilent le corps et se teignent la peau au *takula* (poudre de bois rouge) (1). Ce sont les élégants (*shitoko*) de l'endroit.

Diederich.

(1) Consulter Wildeman (E. De), Bois rouges : Notices... I, 345 et suiv.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

11. *Cheveux.* — Je ne me souviens pas d'en avoir jamais rencontré qui prenaient quelque soin de leur chevelure.

Autrefois, ils portaient les cheveux assez longs, quasi en brosse, d'autres les portaient en tresses relativement longues qui leur retombaient dans la nuque.

R. P. Aug. De Clercq.

Je ne me souviens pas avoir vu des indigènes s'occuper de leurs cheveux. Parfois certains individus conservaient un toupet sur le dessus de la tête — une touffe de cheveux longs, le reste étant rasé — mais c'est là probablement une mode introduite par des soldats qui avaient été à Boma ou dans le Haut-Congo.

Claessens.

Les hommes et les femmes portent les cheveux courts. Les gens soigneux portent les cheveux plus longs et relevés en brosse, les tempes rasées ; leurs cheveux sont huilés et parfois légèrement teints au *takula*; ils portent alors accroché à leur ceinture un peigne à longues dents en forme d'éventail fait avec des nervures de feuilles de palmier.

Beaucoup de chefs portent la barbe.

Les autres indigènes se rasent souvent avec des morceaux de fer ayant servi à cercler les ballots, morceaux qu'ils usent, aiguisent et dont ils se servent dans la forme du rasoir.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

12. *Ongles*. — Ils ne prennent d'autre soin de leurs ongles que de les couper de n'importe quelle manière quand ils deviennent trop longs.

R. P. Aug. De Clercq.

Les ongles sont coupés très très courts. C'est plus joli. J'ai la mauvaise habitude de ronger les miens : dès que les femmes s'aperçurent de la chose, elle se montrèrent mes mains les unes aux autres en admirant!

Cabra.

Les indigènes ont les ongles courts; ils les polissent avec la graine de l'arbre nommé *sivu-sivu;* graine noire, allongée et aplatie, de 4 à 5 centimètres de long, à extrémité jaune.

Claessens.

13. *Épilation*. — Ils ne s'épilent point.

R. P. Aug. De Clercq.

Je ne me suis jamais rendu compte que les indigènes s'épilaient.

Claessens.

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

14. *Sommeil.* — Ils prennent leur sommeil depuis 8 ou 9 heures du soir, sauf quand la lune brille, jusqu'au point du jour, 5 heures et demie ou 6 heures moins le quart. Au clair de la lune on chante, on danse jusqu'à ce qu'il fasse noir. Les Mayombe aiment beaucoup à causer le soir et ont pour cela un mot, *moka*.

R. P. Aug. De Clercq.

L'indigène va se coucher tôt, un peu après le coucher du soleil; il se lève au point du jour.

Cependant lorsque la lune brille ou que le ciel est serein et clair il aime à causer longuement autour du feu, en fumant et en buvant du *malafu*.

Le jour, pendant les fortes chaleurs, on en trouve couchés; mais ce n'est pas là une règle générale.

Claessens.

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

15. *Natation.* — En général, les Mayombe ne savent pas nager.

R. P. Aug. De Clercq.

Je n'ai vu nager que sur les rives de la Lubuzi et de la Lukula.

Un jour, devant traverser la Lukula, alors qu'elle était fortement grossie et que le courant était impétueux et violent, je me trouvais embarrassé, ne sachant pas nager. Quelques indigènes se chargèrent de me passer à l'autre rive : le plus fort me prit sur ses épaules (il avait de l'eau jusqu'au menton), pendant que deux de ses camarades nageaient furieusement à ses côtés. Le tout se passa sans encombre.

Aux endroits peu profonds des rivières, j'ai vu des enfants s'ébattre, et s'amuser à se courir sus et à se jeter de l'eau.

Claessens.

Dans le haut Mayombe les indigènes ne savent, en général, pas nager parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre; mais les riverains du Shiloango, de la Lubuzi et de la Lukula navigables, sont d'excellents nageurs.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

16. *Equitation.* — En général, les Mayombe ne savent pas monter à cheval. La marche est leur seul sport.

R. P. Aug. De Clercq.

Le Mayombe n'ayant aucune espèce d'animal à monter ne s'occupe pas d'équitation.

Cependant dans les postes où existent des mules et des chevaux, ils ont vite fait d'apprendre à se tenir en selle. J'ai connu un muletier qui avait une patience et un art extraordinaire pour faire passer à une mule rétive les rivières et les endroits marécageux et difficiles.

J'ai « dressé » plusieurs Mayombe à conduire les bœufs et à labourer à la charrue. En peu de temps, avec quelque patience et en choisissant bien ses sujets on peut en faire de bon bouviers. J'en ai connu un qui, malgré qu'il avait été jeté sur le toit de l'étable par un taureau ombrageux, n'a pas pris peur et continuait à travailler avec l'animal.

Claessens.

B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps.

17. *Portage.* — La femme indigène ne répond pas aux traits de ce tableau; elle inspire plutôt de la pitié, lorsqu'en croisant les longues théories de porteurs sur la route des caravanes, on voit ces malheureuses, écrasées sous la hotte chargée à l'excès, le front comprimé par la courroie qui retient leur fardeau, à peine vêtues d'une méchante loque, dévaler en pliant des genoux, tandis que l'homme suit à vide, fumant son calumet, dans une superbe inconscience. J'ai vu le spectacle digne de commisération de cette femme succombant sous un poids trop lourd et soutenant sur chaque hanche un nourrisson, dont l'un tétait avidement.

Jullien, *Belgique Colon.*, V (1899), 197*b*.

Cf. Ursel (d'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

Le plus souvent, ce sont les femmes et les jeunes filles, voire même les enfants qui portent.

Les hommes esclaves portent aussi.

Les femmes se servent de grands paniers spéciaux, soutenus par une large lanière d'écorce appelée *nkode*, faite le plus souvent avec l'écorce battue du Ficus *(misanu)*. Le panier repose sur la partie inférieure du dos qui, chez les femmes, est très proéminente. La lanière dont il s'agit passe sur le front. Les femmes portent donc plutôt avec la tête et les reins.

Claessens.

Mit Tagesanbruch wurde der Marsch nach Sumba fortgesetzt und schon in geringer Entfernung vom Dorfe begegneten wir einer aus dem Waldlande kommenden Karawane von Bayombe, Männer und Frauen in bunter Reihe, welche die schwarbeladene *Muteta* am Kopfe, Palmöl, Palmkerne und Erdnüsse nach Boma zu tragen im Begriffe waren.

Chavanne, Reisen und Forschungen, 119.

Die Muteten sind lange Tragkörbe, hergestellt durch das Zusammenflechten zweier parallel gelegter Palmwedel; die beiden Rippen mit den einander zugewandten Fiedern bilden den Boden und die äusseren Fieder die Seitenwände. Diese Verpackung ist äusserst praktisch, denn sie erlaubt es dem Träger, mit dem langen schmalen Mutete durch jedes Grasdickicht zu schlüppen und da die Last mit virtuoser Geschicklichkeit verteilt und mit Blättern und Pflanzenbast oder Ranken umhüllt und festgebunden ist, bleibt die Ware gegen Regen und das Zerbrechen vollkommen geschützt.

CHAVANNE, Reisen und Forschungen, 119.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

18. *Lutte.* — Ils n'ont ni jeux, ni luttes.
R. P. Aug. De Clercq.

19. *Jeux.* — Voir B, *a*, 18.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

20. Les poissons abondent dans les rivières et fournissent une alimentation saine aux indigènes. Je citerai, parmi les poissons les plus intéressants, le poisson à trompe, le poisson électrique donnant une décharge électrique quand on le saisit et une variété de types ressemblant à nos carpes.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 59.

Fruits, légumes et produits comestibles indigènes. Patate douce, ignames, fèves, pois, choux, aubergine rouge (teinte minium), épinards (amarante), petite tomate, piment, papaye, pastèque, noix de kola, prune de Safo, maïs, *mongenia* (fruit du *sekeña*), manioc, arachide, *masisa* (fruit d'une zinzibéracée), *nvuta* (fruit d'une liane grimpante), *mangobo* (fruit d'une liane grimpante).

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 17.

L'arbre le plus utile aux indigènes est le palmier elaïs. Il leur fournit la noix palmiste qui est l'élément essentiel de leur cuisine et le principal objet de leur commerce avec les factoreries. La noix palmiste croît en régime et se compose de deux parties : le fruit proprement dit et le noyau appelé coconot. Les deux parties servent à faire de l'huile ; seulement, celle qui provient des noyaux est de qualité supérieure.

Gilmont, *Congo Belge*, I (1896), 6*b*.

Le kola est très recherché par les Mayombe qui en font une consommation relativement grande. Sans être un aliment, il permet à celui qui le consomme de résister aux fatigues et à la faim.

Peu de Mayombe omettent de se munir d'une certaine quantité de ce fruit lorsqu'ils se mettent en voyage.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 51.

La noix de kola à l'état sauvage est assez nombreuse au Mayombe; l'Etat en a acheté 5 à 6,000 kilogrammes en l'espace de trois mois.

Les indigènes estiment ce fruit au plus haut point : c'est un bon fébrifuge, mais il se fait remarquer par ces qualités nutritives.

Le Mayombe qui se rend en voyage a toujours soigneusement enveloppé dans un coin de son pagne deux ou trois noix de kola.

Ce petit bagage, dit-il, suffira à le nourrir pendant deux jours, si toute autre nourriture faisait défaut en route. L'armée allemande fait entrer le kola, pour une large mesure, dans la composition de sa ration de réserve.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 150.

Partout l'on voit des bananeraies où les régimes de bananes pourrissent sur les arbres faute de bras pour les récolter, celles qui ont été plantées en des terrains déboisés sont surtout de belle venue. La banane cultivée ici d'ordinaire n'est pas la banane courte, à manger bien mûre en guise de dessert, mais le fruit long et courbe que les indigènes recueillent avant sa maturité, font cuire sous la cendre ou dans l'huile de palme et qui constitue une excellente nourriture.

L'igname est aussi un autre féculent très apprécié, ayant beaucoup d'analogie avec la pomme de terre; il devient énorme. J'en ai souvent vu qui pesaient de 2 à 3 kilogrammes.

La patate douce est aussi une pomme de terre, mais très sucrée.

GILMONT, *Précis Histor.*, 3e sér., IV (1895), 315.

L'arbre à kola *(nkasu)* est assez rare dans le Mayombe occidental, il se reconnaît immédiatement à la richesse et à la beauté de son feuillage épais et touffu. On le voit presque toujours isolé, tantôt sur les routes des caravanes, où il indique une halte pour les porteurs qui viennent prendre du repos sous son ombrage, tantôt dans l'encadrement de bananiers, des villages où il fait face à un safo ou à un manguier, tantôt sur la lisière d'un bois.

Un régime (1) de noix de kola porte jusqu'à six fruits et parfois davantage.

---

(1) Le fruit du colatier n'est pas un régime; il est constitué par des follicules — normalement cinq — renfermant de une à quatre graines. Cf. DE WILDEMAN, Plantes tropicales de grande culture, 1re éd., I.

DE WILDEMAN.

B, **20** (*suite*).

L'arbre à kola est dioique (1), et l'on voit aussi souvent, sauf dans les villages, des arbres à fleurs mâles.

La culture de l'arbre à kola étant recommandée dans les postes et stations, il serait peut-être utile d'appeler l'attention des agents intéressés sur ce point que les fleurs mâles et femelles du *nkasu* poussent sur des pieds séparés.

J'ai insisté auprès des chefs sur les profits qu'ils pourraient retirer de plantations de kola. Il est en effet à noter qu'un seul arbre à kola produit une quantité énorme de fruits et que les indigènes ne songent guère à multiplier cette essence, leurs efforts étant presque toujours limités à leurs besoins.

Les arbres à kola sont nombreux dans le Mayombe oriental; mais les indigènes faisant une énorme consommation de ce produit, je doute qu'on puisse en obtenir de grandes quantités pour l'exploitation. L'arbre à kola est magnifique et rappelle par son fruit nos grands châtaigniers. Il conserve ses feuilles pendant toute l'année. La quantité de gousses que produit un seul arbre est considérable (2).

---

(1) Les colatiers ne sont pas dioïques; fleurs mâles et fleurs femelles se trouvent sur le même pied.

De Wildeman.

(2) Les colatiers du Congo sont de moins bonne qualité que ceux de l'Afrique occidentale anglaise ou française. Le meilleur kola est produit par le Cola vera ou espèce affine.

Le principe actif du kola n'est pas la caféine pure mais la combinaison lâche de la caféine et de la colatine entièrement solubles. Cette colatine détermine chez les animaux à sang chaud un léger ralentissement des contractions cardiaques et une légère augmentation de la pression sanguine.

De Wildeman.

Les Sénégalais au service du chemin de fer du Mayombe ne voulaient pas consommer le kola indigène sous prétexte d'amertume trop accentuée et préféraient payer très cher des noix originaires de leur pays.

Dr Jullien.

Sekeña (Saccagna). — Cet arbre dont l'écorce fournit un suc d'une vertu tinctoriale puissante, dont les indigènes se servent pour colorier leurs pagnes, leurs paniers et d'autres objets, et qui donne un bois d'ébénisterie précieux d'une belle couleur lie de vin, produit également un fruit comestible dont les indigènes sont très friands. Ce fruit s'appelle *mongenia*. On le récolte à la saison des pluies.....

L'amande du *vanza* est comestible, mais les indigènes du Mayombe ne la mangent pas.....

Gingembre (*kanda*). — Dans la haute Lubuzi, les indigènes cultivent le gingembre; les racines qu'ils obtiennent ont une assez belle grosseur. Ils sont très friands de cette plante qu'ils mangent en buvant du malafu (*masamba*, vin de palme); elle excite leur soif et leur fait paraître le vin moins amer.

Il ne saurait être question en ce moment, je pense, d'une exportation de gingembre; ce produit n'a pas d'ailleurs une bien grande valeur commerciale, mais il me paraît utile de signaler que sa culture réussit très bien.....

Bananiers. — Il existe plusieurs espèces de bananiers. Celle que cultivent les noirs pour leur alimentation s'appelle *tebe gombe*. Elle atteint dans le Mayombe des proportions énormes et donne des régimes de deux cents bananes. Celles-ci se mangent grillées ou cuites à l'eau. Crues elles ne sont pas comestibles.

Une autre espèce meilleure et donnant des bananes que peuvent manger les Européens telles quelles, s'appelle *mushi bazu* (*bazu*, feu), ainsi nommée à cause de la coloration rouge de sa tige et de l'envers de sa feuille.

La banane constitue dans le Mayombe et dans la région située au nord-est de Boma vers Isangila la base de l'alimentation du noir. Le pain de farine de manioc *(shikwanga)* ne s'y fabrique guère, sinon pas du tout (1).

---

(1) La banane constitue, en effet, un des principaux aliments du noir. La croissance excessivement rapide et vigoureuse du bananier en forêt, la force et la richesse de ses régimes sont les facteurs de ce succès alimentaire.

Dr Jullien.

A propos de bananiers indigènes et cultivés, consulter Wildeman (E. De), Plantes tropicales de grande culture. Bruxelles, A. Castaigne, 1908, I, 309 et suiv. Pour les arachides : Wildeman (E. De), Notices I, 397 et suiv.

De Wildeman.

MAYOMBE

(Congo).

B, **20** (*suite*).

Ignames et patates douces *(balanguvu-zinbala)*. — Existent partout. L'igname atteint des proportions énormes et pèse jusqu'à 16 kilogrammes.

Arachides *(guba)*. — Se cultivent surtout en vue de l'alimentation. Il ne s'en exporte que des quantités relativement minimes (1).

Fèves et pois. — Le Mayombe cultive diverses espèces de fèves ou haricots et de pois : *wandu*, *luzangi*, *madeizo*.

Papayers. — Existent partout.

Ananas. — Il existe des champs d'ananas très étendus sur toutes les lisières des forêts (2).

Maïs et canne à sucre. — La culture de ces deux produits est très étendue. Les épis de maïs et les tiges de cannes à sucre atteignent de belles proportions. Il existe dans la haute Lubuzi de magnifiques vallées (notamment entre Mushi-Tuni et Mushi-Mukaie-Boio) très humides et convenant très bien pour la culture de la canne a sucre.

Si la culture de ce produit pouvait être entreprise dans ces régions

---

(1) La culture des arachides est fort réduite, car elle nécessite un grand travail. De même celle du manioc. Le Mayombe va plutôt échanger ses régimes de bananes et ses noix de palme chez les indigènes de la brousse contre le chikwangue, pain de manioc.

Dr Jullien.

(2) Et aussi au cœur même de la forêt; l'ananas y pousse comme le myrtillier dans nos bois en Belgique.

Dr Jullien.

comme elle l'est dans la province portugaise d'Angola, nul doute qu'elle ne donnerait de bons résultats. La fabrication du tafia de canne à sucre est une des principales industries de l'Angola, province qui, au dire de gens qui l'ont parcourue, est loin d'être comparable en richesse aux régions du bassin du Shiloango.

Piment rouge *(pilipili* ou *mananza)*. — Existe partout.

Tomates, aubergines, épinards (amarantes), choux verts. — Existent presque partout.

Ail. — Les noirs dans la haute Lubuzi et près de Loango cultivent l'ail dans des corbeilles suspendues ou placées sur des chimbèques.

J'ai vu aussi des plantations de ce genre dans le Kakongo, le long de notre frontière occidentale, notamment à Kakonga-Songo.

La culture de cette plante paraît avoir été introduite par les Portugais qui en sont très friands, comme presque tous les gens du midi, et qui en font une très forte consommation.

Manguiers, citronniers, cédratiers, orangers. — Existent dans presque tous les villages, sauf cependant le cédratier, qui est plus rare et que je n'ai rencontré qu'une seule fois.

Les manguiers et les citronniers donnent de bons fruits; quant aux oranges, elles ne réussissent guère; elles ont un goût acre qui les rend souvent incomestibles.

Je me hâte de dire que les indigènes ne soignent nullement ces arbres fruitiers.

Safo. — Le safo est l'arbre fruitier indigène qui est le plus répandu On le rencontre partout.

Buda. — Arbre fruitier donnant une noix qui rappelle la noix de kola, mais dont les propriétés sont bien inférieures à cette dernière. Les indigènes ne la mangent qu'à défaut de celle-ci.

Nianga. — Espèce de palmier croissant en buisson (Loango). Produit un petit régime de noix comestibles que les indigènes mangent telles quelles, sans préparation.

Les feuilles ou palmes de cette essence sont employées à la confection des chimbèques et notamment à celle des toitures.

B, **20** (*suite*).

Pastèques et courges. — Rencontré deux espèces de pastèques ou courges; l'une comestible, l'autre employée, lorsqu'elle est sèche et creusée, en guise de gargoulette à *malafu masamba*.

Il existe aussi une liane grimpante produisant une courge qui, décortiquée, donne l'éponge végétale. Cette liane existe dans tout le Bas-Congo (1).

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 18-23.

Cf. Cleene (De), *Miss. Chine Congo*, XIII (1901), 20.

L'alimentation est à base végétale; la viande est plutôt rare, mais très recherchée.

De la viande avancée et du poisson pourri ne les dégoûtent pas. A une observation que je faisais à un noir concernant un de ces repas à viande presque pourrie, il répondit : « Est-ce que je mange l'odeur? ».

La viande est fournie, en grande partie, par la chasse.

Les oiseaux de basse-cour qu'ils élèvent sont la poule et le canard; en deux endroits seulement, j'ai vu des pigeons.

Comme petit bétail, on trouve le mouton et la chèvre; les chèvres sont très belles. Les Mayombe élèvent aussi le porc et ils sont très friands de cette chair.

Ils mangent aussi toutes espèces d'animaux sauvages : le buffle, l'antilope, le cochon sauvage, les singes (qui constituent un plat de choix), le *zibizi* (espèce de gros rat recherché aussi par l'Européen), le faisan (*buli-koko*), le pigeon (*dinga*), le perroquet (*kusu*), les chauve-souris. Je tuai un jour un écureuil volant dont mes gens se régalèrent.

---

(1) Luffa cylindrica. Cf. De Wildeman, Notices..., II, fasc. I, 130-132.

De Wildeman.

Que je sache, le Mayombe n'emploie pas le lait. Il est même très étonné quand il voit le blanc ouvrir une boîte de conserve de lait.

Le sel est très recherché; aussi, l'indigène ne craint-il pas d'entreprendre un long voyage (quatre à cinq jours de marche et plus) pour s'en procurer. Il va l'acheter aux factoreries où il vend ses coco-notes, ses œufs, sa volaille.

L'indigène emploie, dans la plupart des mets, l'huile qui provient du palmier Elaeis guineensis.

Les principaux fruits et légumes cultivés sont: la banane, l'igname, la patate douce, le manioc, la courge, l'arachide, les haricots, la tomate, le piment (Capsicum frutescens), appelé *pili-pili*; comme fruits, la papaie, la mangue, le maracouja, le sapha, lesfruits du Landolphia florida, le *kumunu* (espèce de châtaigne) dont ils font grande consommation, le *maiba* (ressemblant à une petite mangue verte) dont ils utilisent la farine en broyant le fruit dans un mortier, en font une espèce de pâte quelque peu élastique dont ils relèvent le goût par addition de *pili-pili*. Ils utilisent un fruit de la grosseur d'une grande pêche, aux teintes rouges et dorées; le noyau intérieur est très amer et constitue un remède contre les maux d'estomac : j'en ai fait l'expérience; ce remède soulage et donne faim.

CLAESSENS.

Les Européens ont introduit deux produits nouveaux dans l'alimentation des indigènes du Mayombe : le riz et le poisson sec. Ces vivres, le poisson surtout, sont très estimés. Actuellement, les planteurs réunis délivrent au Mayombe, annuellement, plus de 200,000 kilogrammes de riz et 20,000 kilogrammes de poisson. Et ce n'est là qu'un début.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

21. *Façon de se procurer le feu.* — Actuellement les allumettes sont répandues, pour ainsi dire, partout.

Les indigènes connaissent cependant le briquet.

R. P. Aug. De Clercq.

Quand il n'emploie pas encore d'allumettes, l'indigène du Mayombe se procure le feu en battant le briquet. Pour en faire, il se sert d'un fragment de silex et d'un morceau de fer ; l'amadou lui est fourni par le palmier élaïs : entre le pétiole de la feuille du palmier et le tronc se trouve une substance spongieuse qui rappelle beaucoup notre « amadou » d'Europe et qui s'enflamme très aisément sous l'étincelle dégagée par le briquet.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

22. *Préparation des aliments.* — La *mohampe* (1) tel est le nom du mets dont les Mayombe se nourrissent et se régalent.

Ils triturent avec un pilon les noix bouillies, puis, ils prennent à pleines mains la purée qui résulte de ce travail et la compressent fortement pour en extraire toute l'huile.

Avec l'huile, ils font étuver des poulets, des bananes, du manioc, etc., en ayant soin d'y ajouter une grande quantité de *pili-pili* ou poivre du pays, semblable au poivre de Cayenne.

La *mohampe* est un mets très apprécié des Européens et, pour ma part, je regrette tous les jours d'en être privé. Mais, il faut que le cuisinier opère avec des mains propres pour comprimer la purée, celle-ci pouvant au cas contraire, conserver une saveur...

J'avais deux cuisiniers, le nommé Antia et son frère.

J'avais exigé qu'Antia, avant la confection d'une *mohampe*, vint se laver les mains en ma présence, ce qu'il accomplissait régulièrement.

Or, j'appris ceci :

C'était Antia qui se lavait les mains, mais c'était son frère qui faisait la *mohampe*.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 149*b*.

(1) Ce mot *mohampe* est mal écrit; on dit *muanba*.
R. P. Aug. De Clercq.

Presque partout au Congo, on fabrique avec le manioc fermenté une espèce de pain appelé chikwangue, mais les gens de cette contrée-ci n'en font pas, soit par paresse ou plutôt parce qu'ils sont trop abondamment pourvus d'autres aliments. Le manioc, fade au goût consommé à l'état naturel, n'est donc pas très en faveur.

Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 315.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 51, 68.

Les différents légumes et fruits que l'indigène mange cuits sont : la banane, la patate douce, l'igname, l'arachide, le safu, le maiba.

La papaie, la mangua, le citron, le kola se mangent crus.

Le safu (Canarium Saphu) appartient à la famille des térébenthacées. Il a un petit goût de térébenthine et est très goûté de l'Européen. Quand on en fait un trop fréquent usage, on gagne mal à la gorge.

Les intestins des poules et autres animaux sont passés sur des baguettes et grillés au feu.

CLAESSENS.

Si on excepte les fruits qui se mangent toujours crus, tous les aliments dont se nourrissent les indigènes du Mayombe sont bouillis dans l'eau ou cuits dans une émulsion d'huile de palme.

C'est une erreur de croire que la préparation des aliments se fait avec l'huile de palme qui constitue l'article le plus important du commerce du Mayombe. L'huile commerciale est obtenue par la fermentation des noix du régime du palmier; elle s'extrait ensuite par pression sous forme d'une masse savonneuse où l'on rencontre des détritus de fibres végétales et de la terre. Cette masse, vendue telle par les indigènes, est épurée par fusion chez le commerçant blanc qui obtient ainsi un corps d'un beau jaune d'ocre de consistance pâteuse et qui répand une odeur de ranci très désagréable.

Pour faire sa cuisine, le Mayombe prend des noix fraîches du régime du palmier, qu'il choisit bien mûres. Ces noix sont bouillies dans l'eau pendant près d'une heure; puis on les laisse refroidir. On malaxe alors les noix entre les mains; les fibres du fruit se déchirent; la matière oléagineuse s'écoule et le malaxage continue jusqu'à ce que les noyaux soient dégarnis de pulpe. Les noyaux sont écartés et il reste un magma de pulpe et de fibres qu'on délaie dans

B, **22** (*suite*).

la quantité d'eau nécessaire à la préparation du mets. Le brassage étant bien fait, on retire la pulpe avec la main et on la place dans le fond d'un petit panier de façon à constituer un filtre. On verse sur le filtre qui arrête les derniers débris de fibres et on obtient un liquide jaunâtre qu'on fait bouillir. Par l'ébullition l'huile se forme et en présence de l'eau s'émulsionne. Dès que l'émulsion est faite on y introduit les aliments, viande ou poisson, et on continue la cuisson jusqu'à ce que le mets soit à point. Tous les mets préparés de cette façon s'appellent *moambe*.

Les *moambe* se présentent à l'excès et, telles que les Mayombe les mangent, elles sont presque « impossibles » pour un palais européen : le piment appelé *pili-pili* y est employé à trop haute dose et produit à la bouche une impression de brûlure intense. On s'y habitue cependant à la longue.

Les Mayombe sont très friands de sel ; ils n'en fabriquent pas cependant.

Les farines sont inconnues au Mayombe ; la seule céréale cultivée est le maïs dont les épis se mangent cuits à l'eau ou grillés dans les cendres du foyer.

Ce qu'on pourrait appeler « le pain » au Mayombe est la « chikwangue ». Elle s'obtient en faisant fermenter les racines du manioc pendant quinze à vingt jours dans une mare d'eau putride qui sert toujours au même usage. Les racines fermentées sont retirées et lavées dans l'eau courante ; elles s'écrasent alors sous la pression des doigts et on les pétrit dans des petits auges en bois ; on retire les fibres, les restants d'écorce, les corps durs et on continue à

pétrir en arrosant constamment d'eau jusqu'à ce que la masse ne donne plus de produits solubles. On obtient ainsi une pâte d'une couleur indécise : blanc grisâtre. La pâte est ensuite divisée en morceaux de la grosseur de deux poings et roulés en boule. Ces boules sont enveloppées de feuilles de bananiers ou d'une plante dite *masisa* et ensuite bouillies dans l'eau pendant plusieurs heures. L'opération terminée, on obtient enfin la chikwangue, qui a gardé la forme de boule qu'on lui a donnée, et qui a pris un aspect gras ambré légèrement translucide et de consistance molle. Ainsi préparée la chikwangue se conserve pendant plusieurs mois.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

23. *Cuisine.* — Les indigènes n'ont pas une construction spéciale réservée exclusivement à la cuisine; ordinairement, les mets se préparent devant ou dans la case de la femme.

Quand un homme a plusieurs femmes, ce qui est presque toujours le cas pour les chefs, il arrive assez fréquemment que chaque femme fasse une cuisine séparée; tantôt le mari ira manger chez l'une, tantôt chez l'autre. Cependant, lorsqu'il y a du gibier, celui-ci est généralement partagé ou mangé en commun.

La cuisine se fait dans des pots en terre, dont les dimensions sont très variables. Ces pots sont placés sur trépieds en pierre ou en débris de termitières durcis.

La femme aime à faire étalage de ses objets de cuisine; c'est ainsi qu'elle rangera en ligne sous le toit ses marmites, ou bien elle les placera sur des trépieds en bois.

Outre ces marmites de dimensions fort variables, les ustensiles de cuisine comportent des vases à eau, espèces de carafons en terre cuite de la même nature que les marmites.

L'indigène aime beaucoup les grandes dames-jeannes en verre venues d'Europe, qui ont contenu le rhum qu'il achète.

Il possède aussi de grands plats en bois dur d'une seule pièce; j'en ai remarqué de plus d'un mètre de diamètre, entourés d'un bourrelet en rotin finement tressé; ce bourrelet a pour but d'empêcher le plat de toucher terre et permet une pose convenable sur le sol.

Ces plats servent surtout quand un chef reçoit, à l'occasion d'une danse ou de funérailles.

Les indigènes mangent généralement avec les mains; cependant il y en a qui font usage des cuillers et des fourchettes achetées à la factorerie. Ils fabriquent eux-mêmes des cuillers taillées en bois : j'en possède un spécimen magnifiquement réussi.

Parmi les objets de cuisine, les femmes rangent encore leurs paniers; elles aiment à les montrer, rangés en ligne.

CLAESSENS.

La cuisine est fort simple.

Généralement on cuit les aliments à l'extérieur de la case, on y voit un, deux ou trois trépieds de trois pierres chacun, débris de termitières; le pot de terre est placé en équilibre sur le trépied ainsi formé et le feu est entretenu sous le pot.

En cas de mauvais temps, le feu est transporté dans la première partie de la case (la deuxième sert de chambre à coucher) et les enfants y transportent les pierres.

CABRA.

Oui, les récipients à cuire les aliments sont en poterie; la vaisselle est en bois. On mange en prenant les aliments avec la main; parfois on se sert de cuillers en bois. Fourchettes et cuillers de provenance européenne commencent à être très en vogue. La vaisselle, qui ne comprend que des plats en bois, s'essuie avec la langue : c'est un honneur d'essuyer le grand *lubutshi* (grand plateau en bois), qui sert à la cuisine du chef.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

24. *Repas*. — Le chef de famille « homme libre » possède généralement un ou plusieurs esclaves. Ceux-ci prennent leurs repas avec les autres membres de la famille et sont traités comme le sont les domestiques ou ouvriers à gages dans les grandes fermes de la Belgique.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

Il m'est arrivé souvent de voir les hommes mangeant entre eux d'une part, les femmes et les enfants d'autre part. La femme seule s'occupe de la cuisine.

Claessens.

Le Mayombe ne mange, pour ainsi dire, jamais seul. Il est au fond très hospitalier et partageux. Il offre volontiers part à sa « gamelle ». Mes porteurs et mes gens recevaient toujours cordial accueil et partageaient le repas de leur hôte.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

25. *Mets permis et défendus.* — Souvent un mets est réputé « tabou » pour tel ou tel individu. L'un ne pourra manger de la poule, l'autre du porc, etc. Ce mets est alors réputé « poison » *(nkisi)* pour l'individu.

Cabra.

En certaines circonstances les *nganga* imposent l'abstinence de tel ou tel mets.

R. P. Aug. De Clercq.

Les femmes prennent la même nourriture que les hommes. Cependant, dans certains endroits, il y a des viandes qui leur sont interdites : dans plusieurs villages, par exemple, il m'a été dit que les femmes ne pouvaient pas manger des poules : la raison de cette défense m'est inconnue.

Claessens.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

26. *Excitants.* — Le Mayombe est très friand de son tabac et n'en fait point commerce. — Alors que toutes les cultures ont leurs produits communs pour tous les habitants d'un même village ou d'une même agglomération et que les femmes en sont exclusivement chargées, chaque petit carré de tabac, chaque plate-bande, soigneusement limitée, a son propriétaire qui daigne y travailler lui-même. Il fera la récolte plus ou moins abondante selon son goût et son activité, il la suspendra au toit de son chimbèque pour la faire dessécher jusqu'au jour où la pipe consciencieusement bourrée, il enverra, vers le fétiche des bonnes choses, des torrents de fumée bleue.

Gilmont, *Congo Belge,* II (1897), 150*a* et *Congo Belge,* V (1900), 16*a*.

Le chanvre est employé comme narcotique par les indigènes (1). Son usage comme tel est désastreux pour la raison. Ses fibres sont de qualité inférieure.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 53.

(1) Devant les ravages que produit l'usage du chanvre, l'État Indépendant, par l'ordonnance du 22 janvier 1903, a défendu la culture du chanvre, sa vente, son transport et sa détention.

Louwers.

Les indigènes du Mayombe, à ma connaissance, ne font pas usage de chanvre comme narcotique.

Diederich.

La noix de kola se mange surtout en voyage. Le piment *(pili-pili)* est utilisé dans tous les mets. Les Mayombe, hommes et femmes, aiment beaucoup le tabac.

CLAESSENS.

L'usage du tabac est très répandu dans le Mayombe. Hommes et femmes fument constamment; beaucoup de vieillards font usage de tabac à priser.

DIEDERICH.

Cf. FUCHS, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34-35. — PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

27. *Boissons.* — Dans chaque domaine un certain nombre de palmiers est affecté à la récolte du *malafu* ou vin de palme; ces palmiers là ne portent plus de fruits, car le *malafu* qu'on enlève n'est autre chose que le suc procréateur.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.

La récolte des régimes est faite de la même façon que celle du vin de palme par un homme qui s'aide d'une ceinture qui entoure à la fois sa taille et le palmier; le travailleur chargé de la récolte monte au sommet de l'arbre en appuyant d'une part son dos contre l'appareil et d'autre part ses pieds contre le tronc. Arrivé au faîte, il coupe le régime, qui pousse à la naissance des feuilles, et le laisse choir; s'il s'agit de recueillir le *malafu*, il pratique une incision à la même place et y attache le goulot d'une bouteille appelée calebasse et formée du fruit d'une plante rampante de nature textile. Ce récipient sera repris le lendemain lorsque la sève l'aura rempli.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 50.

Une chasse ou une vente heureuse, un succès remporté à la guerre, le mariage ou la mort d'un concitoyen donnent lieu à des libations. Mais il n'existe pas comme chez nous des fêtes périodiquement annuelles rappelant le souvenir de quelque fait mémorable ou touchant.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*a*.

La boisson principale du Mayombe est l'eau et le vin de palme obtenu de l'Elaeis guineensis.

Claessens.

Cf. Cleene (De), *Miss. Chine Congo*, XIII (1901), 20. — Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 20. — Jullien, *Mouv. Antiesclav.*, XI (1899), 119.

L'indigène du Mayombe ne connaît d'autre boisson fermentée que le *malafu*.

Le *malafu* provient de la sève du palmier élaïs; cette sève se récolte journellement dans des calebasses qu'on abouche à un drain entrant dans le cœur de l'arbre à la naissance du bouquet des frondaisons terminales.

La calebasse se remplit pendant la nuit; le matin le récolteur passe, recueille le liquide, nettoie le drain, abouche sa calebasse et son travail journalier est terminé.

D'après ce qui m'a été certifié par les indigènes, un palmier peut continuer à donner du vin pendant douze et même quinze ans. La production du vin dépend de l'âge et du développement du palmier. Au Mayombe les palmiers donnent de trois quarts à un quart de litre de vin par nuit.

Si on n'a soin d'arrêter la récolte à certain moment, l'arbre s'épuise trop et meurt; l'indigène est d'ailleurs circonspect sur ce point.

Chaque village a ses palmiers élaïs qui lui donnent son vin. C'est un des droits de propriété les plus respectés dans la région du Mayombe.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

28. *Anthropophagie.* — Il n'y a pas de trace d'anthropophagie.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

29. *Géophagie.* — Les femmes enceintes mangent de la terre. (Voir C, *a*, 65.)

R. P. Aug. De Clercq.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

30. *Conservation des aliments.* — Pour le (kola) conserver frais, ils l'enfouissent et ne le déterrent qu'au fur et à mesure de leurs besoins.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 51.

Les indigènes enfument certaines viandes. Il m'est arrivé plus d'une fois qu'un chef m'offrait de la viande fumée de singe, de cochon ou d'antilope, parce qu'il n'avait pas de poules à me donner; mais comme les animaux même morts depuis ... quelque temps sont fumés, je n'ai jamais accepté l'offre.

Les noix de kola sont, en effet, enfouies en terre dans le but de les conserver : on les retire au fur et à mesure des besoins de la consommation.

Claessens.

Il n'y a pas de greniers.

R. P. aug. De Clercq.
Diederich.

Les riverains conservent le poisson en le faisant sécher au soleil après l'avoir vidé et lavé et le boucanant ensuite dans l'intérieur de leur case. Les poissons à boucaner sont mis dans une corbeille à claire-voix qu'on attache au toit du chimbèque et qui reçoit l'action directe de la fumée du foyer.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

31. *Coloriage.* — Puis les fétiches portatifs : les amulettes, les bracelets, l'infecte couleur rouge, teinture du bois de *takula* dont les malades, les fiancées et les gens en deuil s'enduisent le corps.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 186*b*.

Cf. Pirard, *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 107.

Les femmes se colorent en rouge le corps entier, mais surtout la tête et la figure. Elles procèdent à cette opération avec le produit obtenu par la pulvérisation du bois de *takula*.

Des malades mettent la même teinture sur leurs plaies.

Claessens.

Les indigènes du Mayombe usent peu des couleurs ; leurs fétiches sont peints en blanc et noir ou badigeonnés en rouge de *takula* ; le jeu des dessins de nattes est relevé de couleur noire, jaune et rouge.

Le blanc provient du kaolin. C'est l'argile dite « terre à pipe ».

Le noir est obtenu en gâchant du charbon de bois avec de l'huile de palme.

Le rouge de *takula* se retire d'une sorte de santal rouge très abondant dans la région et que les indigènes désignent sous le nom de *takula* ; c'est le « red-wood » des Anglais. Les fragments de bois sont mis à sécher et quand ils sont bien secs on les gratte avec un couteau de façon à obtenir une poussière fine qu'on broie ensuite avec de l'huile de

palme en se servant d'un caillou bien rond en guise de molette.

Les fruits du rocouyer fournissent un très beau rouge et la sève de plusieurs accaciées donne une couleur jaune très agréable. Ce rouge et ce jaune ne s'emploient que pour les nattes et la vannerie.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

32. *Tatouage.* — Les populations du Mayombe n'ont pas, comme celles du Haut-Congo, un tatouage de race, mais elles usent quelquefois d'un tatouage fantaisiste qui varie d'individu à individu et qui est surtout employé par les femmes désireuses — et elles le sont toutes — de satisfaire leur penchant à la coquetterie.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 72.
Cf. Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XII (1888), 531.

Entre la Lukula et le Shiloango le tatouage le plus usité pour les femmes était formé de dessins grecs ornant la poitrine, le ventre et parfois les cuisses.

Cabra.

La plupart des femmes Mayombe sont tatouées. Le tatouage se fait surtout sur le dos et sur le ventre, peu à la figure.

Les hommes ne sont pas tatoués ou peu et seulement à la figure.

Le tatouage est pratiqué par des spécialistes qui se font bien payer.

Les dessins exécutés sur les femmes sont très proéminents ; j'ai constaté des tatouages où les chairs formaient des bourrelets de l'épaisseur d'un doigt.

Le tatouage est un charme de plus dont les femmes désirent s'orner.

J'ai des raisons de croire que le tatouage est entrepris dès le jeune âge — vers dix ans ou moins — et qu'il fait souffrir.

CLAESSENS.

Il n'y a, pour ainsi dire, que les femmes qui se tatouent. Les tatouages du Mayombe sont remarquables par leur profusion et par le fait qu'ils ne se portent guère que sur la figure; ils sont caractérisés par la forme losangée qui se répète en se touchant.

J'ignore les causes qui déterminent le tatouage des femmes, mais il est à remarquer que les femmes de toutes conditions en sont ornées et que tous les fétiches représentant des femmes sont tatoués à profusion.

La statuette de fétiche, sculptée en bois — que voici — donne une idée précise du tatouage type du Mayombe ou plutôt de la Mayombe.

La femme qui tient ce bébé sur ses jambes, croisées à la mode tailleur ou Bouddha, a la partie supérieure du corps jusqu'aux seins inclusivement ornée de grands losanges tatoués, aux lignes formées de gros points allongés. De la naissance du cou à l'entre-sein supérieur se place le losange central; à droite et à gauche un losange, chaque fois jusqu'à l'épaule. La pointe dressée de chaque sein forme la tête d'un losange. Ce dessin se poursuit sur le dos qui compte quatre losanges en largeur; cependant que du dessous de la ligne des épaules, de chaque côté du dos descendent harmoniques des tatouages de losanges allongés, à quatre points, jusqu'à la hauteur du coude. Aux reins, la double ceinture de points avec la coquille par derrière, au milieu du dos inférieur.

Ce qui frappe c'est la régularité de la ligne et la grosseur des points, de la taille chacun d'un petit pois.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

33. *Objets suspendus au corps.* — Leurs bras (des femmes), leurs chevilles sont parés de bracelets en fil de laiton et d'anneaux énormes en métal. Les plus riches s'ornent les cuisses et les épaules de colliers, de verroteries.

Ursel (d'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.
Cf. Jeannest, Quatre années au Congo, 137.

Tous les Mayombe, grands et petits, des deux sexes, portent des anneaux aux oreilles.

R. P. Aug. De Clercq.

Presque tous les Mayombe, hommes, femmes et enfants portent des anneaux aux oreilles, c'est exact.

Les hommes et les femmes, et même les petites filles portent des bracelets et des anneaux aux jambes. Certains anneaux sont des fétiches dont ils ne se séparent à aucun prix.

Suivant la richesse de l'individu — chef, homme libre ou esclave — ces anneaux... sont en fer, en cuivre ou en laiton et varient en dimension.

J'ai vu des jeunes gens porter une série de bracelets qui, serrés les uns contre les autres, montaient jusqu'au coude.

Ces bracelets et anneaux sont parfois bien ouvragés.

Certains anneaux que les femmes portent aux jambes pèsent plus de 4 kilos.

Les femmes portent aussi des bracelets et des tours de cou en fibres curieusement tressées.

Claessens.

Les femmes surtout (et parfois les hommes) portent au cou un cordon où sont suspendues différentes amulettes destinées à éloigner telle ou telle maladie (cailloux, os, etc.), ou bien de très petites cornes d'antilope qui servent de ventouses.

Les enfants sont porteurs d'amulettes protectrices et d'une ceinture de perle.

CABRA.

Oui, les hommes et les femmes de condition portent des bracelets aux poignets et aux chevilles; ces bracelets sont en cuivre, en étain ou en fer.

Les bracelets en fer sont forgés.

Ceux en cuivre et en étain sont coulés et ensuite sculptés.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

34. *Vêtements.* — La condition de l'esclave est relativement douce et, pour l'Européen nouvellement arrivé, il est souvent très difficile de distinguer un homme libre de celui qui ne l'est pas. C'est l'habillement qui constitue le signe extérieur le plus sensible de la différence existant entre l'état servile et l'état libre : tandis que l'esclave est mal vêtu et pourvu seulement du pagne traditionnel, l'homme libre est couvert d'étoffes bariolées et d'ornements divers, tels qu'anneaux et bracelets cuivrés ou argentés.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 65.

Sauf dans le voisinage des centres occupés par les Européens, chez qui ils peuvent facilement se procurer des étoffes, les Mayombe en sont encore au costume sommaire réalisé dans le vulgaire pagne tissé avec des fibres végétales. La quasi nudité qu'ils s'obstinent à conserver favorise l'existence de nombreux cas de phtysie pulmonaire déterminée par l'humidité froide régnant pendant la presque totalité des nuits.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 72.

Lorsque je séjournais dans ces villages, le chef avait soin de me faire remarquer l'habillement de ces dames; toutes, en effet, étaient vêtues de pièces d'étoffes neuve depuis la ceinture jusqu'aux genoux; elles devaient cette libéralité à ma venue, car hors pareille occasion elles sont moins que légèrement vêtues.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 402.

Cf. Pirard, *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 107. — Ursel (d'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

Beaucoup possèdent les étoffes provenant des factoreries.

Les hommes sont, en général, mieux habillés que les femmes. Chez les femmes, le pagne consiste souvent en une bande d'étoffe de 50 centimètres de largeur dont elles se ceignent les reins. Les pagnes en fibres indigènes tendent à disparaître.

Les femmes, au travail, sont peu vêtues : une languette d'étoffe large de trois doigts, attachée à la ceinture et tombant sur le bas-ventre l'empêche d'être complètement nue.

Les hommes portent le pagne long, parfois jusqu'à terre. Souvent ils se drapent dans une couverture ou dans une étoffe rejetée sur l'épaule. Ils s'occupent de travaux de couture et découpent parfois les franges qui garnissent les pagnes des femmes.

Pendant les danses, toute la garde-robe est déballée et les coffrets à bijoux ouverts.

Les jeunes filles ont, la plupart du temps, la poitrine découverte, tandis que les femmes en puissance de mari portent une espèce de mouchoir attaché au cou et qui leur cache la poitrine.

CLAESSENS.

La plupart des femmes que j'ai vues arrangent leurs pagnes de telle sorte que, par devant, les parties sexuelles soient strictement couvertes et que, par derrière, ils reviennent en grosses touffes d'étoffe.

LOUWERS.

J'ai vu plusieurs femmes indigènes n'ayant pour tout vêtement qu'une étroite bande d'étoffe bleue recouvrant exactement les parties génitales et le pénil, et maintenue par des cordonnets se rattachant en avant et en arrière à un cordon enserrant la taille.

MAYOMBE
(Congo).

B, **34** (*suite*).

Les seins, chez les jeunes femmes, sont enserrés par une cordelette qui les rabat sur la poitrine.

Chez les jeunes filles les seins sont libres. Leur costume est aussi sommaire que je viens de dire. Les étoffes sont un luxe.

Comme tous les nègres, le Mayombe s'affuble des vieilles défroques du blanc. Quant aux femmes elles adorent les étoffes et sont aussi coquettes que leurs congénères mâles; mais la générosité de leurs seigneurs et maîtres s'arrête devant ce luxe qui leur enlèverait leur alcool adoré.

Dr Jullien.

Les chefs s'habillent d'un pagne très ample serré à la taille et d'une redingote de drap noir portée directement sur la peau. Beaucoup de gens portent des pantalons et des jaquettes que coud le tailleur de leur village. Les machines à coudre à main sont fort répandues et le métier de tailleur est lucratif et fort en honneur.

Les femmes s'habillent d'un pagne en cotonnade qu'elles nouent au-dessus des seins et se serrent la taille avec un cordeau; souvent aussi elles ne portent le pagne que jusqu'à la ceinture et se nouent un mouchoir de couleur voyante autour du cou et l'étalent sur la gorge de façon à couvrir les seins; parfois elles se contentent d'un pagne très court, allant à peine jusqu'aux genoux et s'arrêtant à la ceinture. Le buste apparaît alors complètement nu.

Il est à remarquer que l'étoffe rouge, dite andrinople, si répandue dans le Mayombe n'est portée que par les femmes.

Diederich.

Mayombe. Congo. B, *c*, 34.

C'est l'homme qui met le plus de recherche dans sa toilette d'apparat; aussi, comme il endosse souvent les défroques les plus hétéroclites il est simplement grotesque dès qu'il cherche à nous éblouir par ses ajustements et il est bien alors le modèle des caricatures américaines.

La femme se drape avec une certaine élégance dans sa pièce d'étoffe.

CABRA.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

35. *Matière des vêtements.* — Les étoffes européennes prévalent. On trouve cependant des tissus indigènes de fibres végétales.

R. P. Aug. De Clercq.

Les matières employées dans les tissus indigènes sont le raphia, la fibre d'ananas et le coton.

Claessens.

On peut dire que tous les vêtements sont maintenant coupés dans des tissus de provenance européenne : americani, indigo-drill, andrinople, etc.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

36. *Chaussures.* — Pas de chaussures.
R. P. Aug. De Clercq.

En règle générale, pas de chaussures. Il arrive cependant que certains individus qui ont été en rapport avec les blancs mettent des souliers; même dans ces cas, les souliers sont plutôt des objets de luxe que, le plus souvent, ils portent sur l'épaule.
Claessens.

Les habitants du Mayombe vont presque toujours nu-pieds. Les souliers commencent à faire leur apparition.
Diederich.

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

37. *Coiffure.* — Voir B, *a*, 11.

Europäische Kopfbedeckungen sind mit Ausnahme der Zombo, dem grössten Teile der Bayombe, Bakamba, Babwende und Mushi Kongo bei der Mehrzahl der Individuen der übrigen Stämme eingebürgert und zumeist die einzigen Wahrzeichen europäischer Kultur.

Chavanne. Reisen und Forschungen. 388.

Les femmes et les enfants ne portent aucune coiffure et je ne me souviens pas d'en avoir jamais rencontré qui prenaient même quelque soin de leur chevelure. Les jeunes hommes et les adultes se coiffent volontiers d'une casquette ou d'un chapeau d'origine européenne et de forme plutôt démodée. Quelques vieux, surtout des chefs ou des hommes libres, portent une espèce de petit bonnet de leur fabrication.

R. P. Aug. De Clercq.

Je confirme les renseignements du P. De Clercq. J'ajoute que les petits bonnets de certains vieux chefs sont fabriqués en coton ou en raphia et qu'ils sont parfois d'un travail très fin.

Claessens.

La petite toque en fibres tressées, dite de Loango, est portée en effet par quelques chefs, qui la remplacent cependant volontiers par un bonnet grec en velours de couleur et garni de passementeries.

Le casque est très apprécié, parce que européen.

Dr Jullien.

Les habitants du Mayombe vont presque toujours tête nue; mais, en visite chez les blancs ou dans leurs réunions, ils portent des chapeaux noirs en feutre mou ou des casquettes dites « casquettes de voyage ».

Quelques vieux chefs sont restés fidèles à la barette en fibre d'ananas ou en coton filé.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

c) Vêtements.

38. *Ornements et parures déterminant le rang, la classe, la fonction, le sexe.* — Les chefs ont un anneau qui n'est porté que par eux; ils ont aussi un bâton sculpté, espèce de sceptre, qu'ils reçoivent lors de leur investiture et dont ils ne se servent que dans certaines circonstances, où ils parlent d'autorité.

R. P. Aug. De Clercq.

Les chefs et les principaux du village ont des colliers en corail ou en grosses perles imitant l'or.

Les jeunes « beaux » portent des colliers en dents de civette ou en boutons de porcelaine.

Les femmes et les jeunes filles surtout aiment beaucoup les colliers en perles (surtout en petites perles). Il y a des couleurs préférées. Pendant mon séjour, c'était le gris bleu que ces dames recherchaient.

Les bracelets et les colliers en fibres dont il est question au n° 33 sont souvent offerts aux jeunes filles par les jeunes gens.

Certains chefs portent par devant, attachée à la ceinture, une peau de civette, signe distinctif des grands chefs sachant bien arranger les palabres.

Claessens.

Les bracelets des chefs sont généralement les plus beaux de ceux portés dans le village. Le bracelet est un ornement mais il peut être aussi une obligation imposée par certaines

pratiques fétichistes. Ils ne sont pas rares les indigènes Mayombe qui ne peuvent boire sans avoir touché un bracelet de fer qui se porte au poignet droit et qui a été imposé par le féticheur.

DIEDERICH.

Des chefs portent des bonnets finement tissés ayant jusqu'à 50 à 60 centimètres de hauteur.

Ils se présentent généralement à l'Européen, porteurs d'une canne ouvragée et sculptée, et le pagne orné de la dépouille d'un chat sauvage dont la queue ballotte entre leurs jambes.

CABRA.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

39. *Situation.* — Les villages sont établis au milieu des bois, le plus souvent sur la crête ou le flanc des montagnes.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.
Cf. Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 7.

En général, les habitations des régions que j'ai visitées sont construites au sommet ou au flanc d'une colline ou d'une montagne.

On peut dire que l'indigène recherche un emplacement qui lui paraît sain, assez près de l'eau potable et dont les environs sont giboyeux et riches en palmiers élaïs.

Claessens.

Les villages du Mayombe se rencontrent dans les situations les plus diverses : ils se cachent dans la forêt ou s'étalent dans les grandes clairières; on les rencontre posés dans la plaine ou perchés sur la montagne.

Il est bien difficile au voyageur de s'expliquer le choix des emplacements des villages Mayombe.

Ce ne sont point les routes qui déterminent les emplacements des centres habités (les chemins des indigènes sont des sentiers de deux à trois pieds de large), car la route amène dans le village des étrangers et souvent des importuns; il vaut donc mieux se tenir à l'écart.

La position escarpée de certains villages se justifie par la résistance des habitants du Mayombe à l'occupation européenne; résistance aujourd'hui totalement disparue.

La proximité de l'eau potable et la valeur des terres de culture doivent être, semble-t-il, les déterminantes du choix de l'emplacement du village; ce serait vrai s'il ne fallait pas tenir compte de certaines pratiques fétichistes et de certains besoins matériels.

Dans beaucoup de régions du Mayombe, le village doit être abandonné à la mort du chef et les féticheurs indiquent l'endroit où le nouveau village sera installé. Dans la région des Patu, j'ai un jour rencontré un village sans habitants, aux cases toutes neuves, sans plantations vivrières dans les environs; interrogés, les indigènes me dirent que Patu Maiaka était mourant et qu'après sa mort tous viendraient s'installer dans ce nouveau village. C'est, en effet, ce qui fut fait.

Il arrive aussi que les indigènes, avec leur culture de manioc, ont épuisé les terrains qui entourent le village; les cultures croissant sur un sol trop pauvre ne rendent plus et on s'en va à la recherche de bonnes terres qu'on défriche et dans le centre desquelles on vient s'installer. La culture du manioc est la ruine du Mayombe : trois ans de cette culture dans une même terre obligent à une jachère de cinq ou six ans.

Etant donné le dénuement des habitants et le peu de travail que demande la construction de nouvelles cases, les villages au Mayombe se déplacent fréquemment; or, presque toujours ils gardent leur ancien nom; il naît de ce fait des erreurs topographiques qui se renouvellent constamment.

Je ne pense pas que les indigènes orientent leurs habitations; mais j'ai souvent remarqué que les cases sont disposées de telle façon que les vents dominants soufflent dans le sens des parois qui ne sont point percées de portes.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

B, **39** (*suite*).

Un des plus fameux villages est celui du chef Makuña, splendidement perché sur un mont que baigne et protège la Lubuzi. Il domine toute la région; pour les indigènes, c'est une situation inexpugnable. Le chef Mukuña, qui était autrefois un guerrier redouté, avait certes choisi cet emplacement à raison de ses avantages stratégiques, qu'il avait encore renforcés par la construction d'un solide *boma*. Beaucoup de villages s'aperçoivent de loin, grâce aux taches verdâtres que font sur le fond noir de la forêt ou sur la brousse jaunâtre, les bananiers placés aux environs de l'agglomération.

Louwers.

Mayombe. Congo. B, *d*, 39.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

40. *Habitations transportables.* — Les habitations sont construites en matériaux différents d'après les endroits; mais presque toutes sont à parois et à toit démontables.

Les différentes parties d'une maison, les parois surtout, se conservent plusieurs années. Les matériaux employés sont, pour les parois, les pétioles de feuilles de palmiers, les *masisa* et bois divers; pour la toiture, le *nianga* (Imperatu cylindrica), les feuilles de maranta et celles de certains palmiers.

En guise de clous les Mayombe emploient des lianes dont ils fabriquent des cordes qui servent à unir le tout. Plusieurs lianes servent à cet usage; une des plus employées est le poivrier indigène qu'ils appellent *kefu;* j'ai rencontré des poivriers de plus de cinquante mètres de long et de la grosseur de la cuisse.

Les habitations sont construites « transportables » afin de fuir les épidémies quand elles se déclarent. J'ai vu un village s'installer à une lieue de son emplacement antérieur en laissant ici deux malades seuls, sans ressources presque.

Les Mayombe changent aussi d'emplacement quand trois ou quatre décès se produisent, dont ils ne peuvent s'expliquer la cause.

Ils déplacent encore le village en vue de se rapprocher des endroits où l'alimentation sera mieux assurée.

Voir aussi B, *d*, 39.

Claessens.

B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

41. *Habitation type.* — Les chimbèques sont spacieux et atteignent jusqu'à 8 mètres de longueur sur 3 de largeur. Leur orientation est à signaler. A part de rares exceptions ils sont presque toujours placés dans la direction du nord au sud, toutefois avec une légère inclination N.-W. S.-E.

Les toits des cases sont solidement travaillés ; le chaume en est fait de feuilles d'une canacée appelée *masisa*, croissant comme l'ananas sur la lisière et au milieu des bois. Entortillées avec soin sur les baguettes qui forment la claie de la charpente, et imbriquées, elles constituent une couverture épaisse, résistante et impénétrable à l'eau. La construction d'une toiture de ce genre, à laquelle les natifs se consacrent en cette partie de l'année (saison sèche ou froide) exige une grande somme de travail. On s'explique aisément la patience et les soins que les indigènes de ce pays apportent à l'édification de leurs cases par la rigueur plus grande des intempéries, l'abondance des pluies en la saison chaude, l'humidité et la fraîcheur des forêts enveloppées d'épaisses brumes en saison froide et l'écart considérable qui existe entre la température du jour et celle de la nuit.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 8.

Cf. Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 23, 34. — Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*a*. — Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67. — Ursel (d'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

Il arrive que des chefs ont de très grandes habitations. Celles de 15 mètres de long sur 5 de large ne sont pas très rares.

Claessens.

Le plan horizontal est un rectangle. Il est divisé en deux compartiments, l'un étant la chambre de réunion, l'autre la chambre à coucher.

Le toit, à deux pans inclinés d'un peu moins de 45°, dépasse les parois et forme ainsi un abri extérieur.

Les parois sont faites de nervures des feuilles d'une sorte de palmier fendues dans le sens de l'épaisseur et soigneusement serrées les unes contre les autres. Elles sont maintenues en place par des nervures placées horizontalement à la partie supérieure et à la partie inférieure (la paroi a de 1m50 à 2 mètres de hauteur). D'autres nervures dessinent souvent des dessins (des losanges) et enjolivent la case.

La porte est étroite et ne s'ouvre qu'à 50 ou 60 centimètres du sol.

Il n'y a pas d'autre ouverture dans les parois verticales mais certaines cases possèdent une fenêtre pratiquée dans le toit et très bien dissimulée. Elle s'ouvre comme nos « tabatières » et j'avais vu beaucoup de cases avant de m'être aperçu de leur existence.

CABRA.

Les cases sont rectangulaires et très basses; elles sont coiffées d'un toit qui surplombe les bas-côtés de façon à former véranda. Le toit déborde également sur les pignons, l'un d'eux constituant la façade de l'édifice. C'est dans ce pignon qu'est réservée la porte, la seule baie qui donne accès à la case et y laisse pénétrer la lumière.

La saillie du toit sur les bas côtés préserve ceux-ci de la pluie et du vent tandis que son avancée en surplomb sur le pignon qui reçoit la porte constitue une partie couverte de 3 à 4 mètres qui est, pour ainsi dire, l'antichambre de la maison. C'est dans cette avant-pièce que la vie se passe pendant le jour. La nuit venue, on se retire dans l'intérieur.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

42. *Réparations et embellissements.* — Les piliers de huttes des chefs et des personnages importants du Bas-Congo sont souvent chargés de sculptures représentant des formes humaines ou animales en des attitudes d'un réalisme grossier. Le Musée possède deux exemplaires de ces piliers (pl. LVIII, fig. 645 et 646). Un troisième, beaucoup plus typique, mais dont on ne possède malheureusement que la photographie, est représenté à la page 153 de ce travail. Celui reproduit ci-contre a été photographié dans la case d'un chef du Mayombe. Toutes ces sculptures ont un caractère éminemment fétichiste. (Voir Iconographie, D, 103.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo.* Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 245.

Les parois des cases sont parfois ornementées de dessins qui dénotent un certain goût et une grande patience. Les matériaux employés sont parfois de trois couleurs : la teinte naturelle qui est blanche, le rouge et le noir.

Voir aussi B, *d*, 41.

Claessens.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

43. *Meubles et objets meublants.* — Le lit varie suivant la condition et la richesse de l'individu.

Il consiste en une simple natte, jetée à terre.

Mais, en général, l'indigène construit un encadrement en bois sur lequel il tresse des fibres ou des lanières de pétioles de feuilles de palmiers qui sont agencées comme la cannelure de nos chaises d'Europe. On pose dessus une ou deux nattes; certains ajoutent un matelas en feuilles sèches de bananier et, chacun suivant sa richesse ajoute quelques couvertures.

La chaise consiste en un bloc ou un tronc d'arbre quelque peu dégrossi ou bien en une branche fourchue (trois branches insérées en une).

Certains chefs se sont procurés, à la factorerie, des chaises en fer comme nos chaises de jardin, ainsi que des chaises longues qu'ils ornementent de clous de cuivre.

L'indigène n'a pas de table; il mange à terre.

Claessens.

Le seul meuble est le lit (parfois, un escabeau), quelques piquets fichés en terre soutiennent un tablier horizontal fait comme la paroi de la case; des nattes ou des étoffes sont jetées sur ce tablier et remplacent le matelas.

Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

44. *Eclairage.* — L'indigène ne s'éclaire, pour ainsi dire, qu'à la lueur du foyer.

Cependant aux soirs de danse, il use de torches, fabriquées en feuilles de certaines plantes et qui éclairent assez bien.

Lorsqu'il doit rentrer au village, la nuit tombée, il se sert d'un tison enflammé qu'il agite continuellement.

Parfois aussi il s'éclaire au moyen d'une espèce de résine provenant de la sève de *safu,* laquelle ne lui donne qu'une lumière fuligineuse.

Claessens.

Le feu qui sert à cuire les aliments est généralement le seul moyen d'éclairage (ou d'enfumage) usité.

J'ai cependant vu employer, dans un ou deux villages, des torches faites d'un long et étroit fagot de brindilles imbibées de résine.

Cabra.

Les indigènes, surtout les chefs, se servent pour leur éclairage de torches qu'on allume au foyer et qu'on accroche aux parois de la case.

Ces torches se fabriquent de la façon suivante : on tresse avec une liane ou des fibres flexibles un cylindre à claire voie de 60 à 70 centimètres de long et de 5 centimètres de diamètre. L'intérieur du cylindre est rempli de petits mor-

ceaux de copal ou de résine. La torche s'achève en entourant le cylindre de trois ou quatre doubles de feuilles de *masisa* bien sèches; on serre fortement cette enveloppe au moyen d'une liane. Cette torche brûle de cinq à six heures.

Cet usage d'éclairer l'intérieur des chimbèques avec des torches est loin d'être général; les indigènes se contentent le plus souvent de la lueur de leur foyer.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

45. *Chauffage.* — Aussi un foyer permanent est-il entretenu à l'intérieur des chimbèques où j'ai compté jusqu'à trois feux.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 8.

Le chauffage se fait au moyen du bois et à terre.

Claessens.

Le feu se fait au centre de la hutte dans l'espace compris entre trois galets pris au torrent ou trois fragments de termitière qui servent de trépied pour les ustensiles de cuisine.

Diederich.

B. — **Vie matérielle.**

d) Habitations.

46. *Village.* — La plupart des villages de la région septentrionale sont disposés avec beaucoup de goût d'après des règles uniformes. Ils forment en général au milieu des forêts, sur les versants ou sur les plateaux des sommets, un grand rectangle traversé par une large rue, le long de laquelle s'alignent les chimbèques. Cet espace rectangulaire est encadré dans des plantations de bananiers.

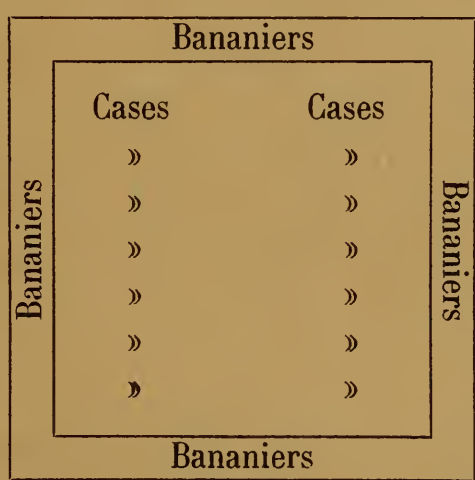

Des palmiers élaïs, des safos, des arbres à kola (*nkasu*), des manguiers ou des orangers se faisant face, sont souvent plantés symétriquement sur les côtés des rectangles qui forment l'assiette des villages.

Ceux-ci sont en général très riches et très peuplés. Ils comprennent de 30 à 40, 50, 60 et même 90 cases.

Les poules, les canards, les chèvres et les moutons sont nombreux; ces derniers, dans certaines agglomérations telles que Kinvutu, forment jusqu'à deux troupeaux comptant vingt-cinq têtes chacun.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 7.

Il est certain que la physionomie des villages du Mayombe est tout autre que celle des villages du Congo. D'abord ils sont fortifiés ; certes il ne s'agit là ni de bastions, ni de fronts polygonaux, mais de simples palissades répondant au but pour lequel elles sont construites.

Généralement une rue assez large coupe le village en deux parties. Vers chaque extrémité de la rue se trouvent des auvents où du feu est conservé toute la nuit ; ce sont de vrais corps de garde, ils servent aussi de lieu de palabre. Le toit de chaque case dépasse les parois dans tous les sens, d'environ 80 centimètres ; une palissade enveloppe la case, les têtes du palis effleurent les bords du toit. Plusieurs cases pareilles, devant servir de logement à une famille sont disposées au centre d'une sorte de carré de palis et la juxtaposition de ces carrés forme l'agglomération. Pour pénétrer dans une case, on doit donc traverser deux palissades successives, d'abord celle qui enclot le carré familial, puis celle qui entoure la case. Mais comme les noirs n'ont pas le moyen de faire des portes à charnières, ils ne pratiquent que de petites ouvertures, en sciant deux ou trois palis par le milieu de sorte que l'on doit chaque fois faire une forte enjambée pour sortir ou entrer. Des pieux enfouis dans le sol de chaque côté de l'ouverture, et des bois tout préparés, qui se placent horizontalement, permettent de boucher en une minute les ouvertures en cas de péril.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 400.

Les cases sont tantôt éparpillées sans symétrie, tantôt disposées de façon à former une rue unique ; elles sont rectangulaires et pourvues d'une véranda projetée par le prolongement de la toiture.

Dans les villages importants, les installations du chef et des notables forment autant d'enclos fermés au moyen d'une clôture en bois. Au centre de ces retraites se trouve la hutte du mari et celle de chacune des épouses qu'il visite à tour de rôle.

Parfois les villages eux-mêmes sont barricadés de bois.

Dans chacun d'eux est disposé un vaste hangar servant d'abri au tam-tam. Le jour, les hommes libres viennent y sommeiller ou s'y asseoir pour deviser et fumer C'est aussi en cet endroit que les Mayombe tiennent leurs réunions publiques appelées palabres, au cours desquelles on discute les affaires de la communauté.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.

Cf. Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, XII (1894), 34. — Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 133, 138.

MAYOMBE
(Congo).

B, **46** (*suite*).

Les maisons sont souvent disposées sur deux lignes séparées par un grand chemin ou une place.

Quelques villages sont entourés de palissades et l'on n'y entre que par une porte étroite.

Dans chaque village il y a un ou plusieurs hangars appartenant au chef ou au capita (celui qui remplace le chef en cas d'absence et qui est un homme libre). Ces hangars sont des lieux de réunion où l'on se tient pour discuter et palabrer. C'est là qu'on place de préférence le gong.

Claessens.

Les villages Mayombe sont construits presque toujours sur le même type.

Les cases sont disposées en deux rangées parallèles, suivant leur longueur. Les cases d'une même rangée sont généralement très rapprochées (1 à 3 mètres).

En général, la case du chef ne se différencie pas de celle de ses sujets; elle se reconnaît cependant par son voisinage immédiat du hangar qui abrite le gong ou tam-tam.

Le hangar au tam-tam est le lieu de réunion des hommes du village : c'est là qu'on cause en fumant la pipe; on s'assied en rond autour du feu et on passe des heures à fainéantiser. De temps à autre une batterie du village voisin interrompt la conversation; on écoute; on a compris et le tamtam résonne sous les mailloches annonçant que le renseignement a été entendu.

Les villages ont souvent leur case aux fétiches : case qui ne diffère pas des autres, mais à l'intérieur de laquelle on a rassemblé, dans le fond sur une petite élévation, des ran-

gées de fétiches ou de statuettes en bois, peintes en blanc et noir ou enduites de rouge de *takula*.

Généralement le village est bordé d'une ceinture de bananiers; et si c'est un ancien village, il a ses euphorbes fétiches et ses grands baobabs.

Les villages Mayombe sont toujours très propres : la place publique comme les alentours des cases sont balayées journellement.

Il y a une douzaine d'années tous les villages Mayombe étaient protégés par une cercade en bois qui les mettait ou devait les mettre à l'abri d'une surprise en cas d'attaque pendant la nuit. Cette coutume d'enclore les villages a presque entièrement disparu aujourd'hui : c'est le meilleur indice de la pacification de cette contrée autrefois si belliqueuse.

DIEDERICH.

La propreté des villages m'a toujours frappé. Certains petits villages de trois ou quatre cases s'écartaient de cette règle et étaient dans un véritable état d'abandon; j'appris plus tard que la variole avait détruit toute la jeunesse de ces villages, qui n'étaient plus habités que par quelques femmes et des vieillards.

Dr JULLIEN.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

47. *Outils et ustensiles employés habituellement par l'indigène.* — Toujours l'indigène porte, attaché à la ceinture, un couteau qui sert à toutes espèces de travaux. Les dimensions de ce couteau varient beaucoup; de 25 à 50 centimètres de long avec une lame de 1 1/2 à 5 centimètres de large.

Presque tous ces couteaux sont achetés à la factorerie.

Cependant, il y a des forgerons indigènes qui savent produire de bonnes lames avec le minérai qu'ils parviennent à fondre. (Village de Bumba, sur le Shiloango.)

Le couteau sert à l'indigène pour tous les travaux de la forêt : pour le défrichement, la cueillette des fruits, la fabrication du vin de palme, etc.

Claessens.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

48. *Cueillette.* — Voir B, 27. Van den Plas.

Les différents fruits sont généralement cueillis par l'homme.

Les plus recherchés sont : le *kumunu* ou châtaigne du Mayombe, le *maïba*, différents fruits de lianes, l'ananas qui existe en très grande quantité, le safu, le citron, la papaye, la mangue, et bien d'autres fruits inconnus.

Claessens.

J'ignore si la façon suivante de grimper aux arbres est propre à tout le Mayombe; je la décris comme je l'ai vu pratiquer pendant mon séjour et dans la partie du pays que j'ai fréquentée.

Une perche est dressée contre le tronc; à hauteur d'homme, une liane encercle le tronc et maintient la perche. Sur cette liane, se cramponnant à la perche, un homme se hisse et place une seconde liane; de perche en perche, de lianes en lianes, par échelons, l'homme gagne les maîtresses branches. J'oublie de dire qu'il combine avec ce système l'emploi de la ceinture, utilisée pour grimper au sommet des palmiers.

Dr Jullien.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

49. *Chasse.* — Les noirs de Mayombe vivent des produits de leur culture, de leur chasse et de leur pêche. La forêt est très giboyeuse, on y rencontre surtout l'antilope et le buffle. Les indigènes excellent à surprendre l'antilope vers le milieu du jour, lorsque pour échapper aux ardeurs du soleil elle s'est réfugiée dans un fourré; ils s'approchent sans bruit; puis, tout à coup, poussent des clameurs assourdissantes qui affolent la bête et leur permettent de l'abattre d'un coup de feu avant qu'elle ait songé à fuir.

Les buffles vivent en troupeaux. Leurs traces sont parfaitement reconnaissables : quand ils ont passé quelque part le sol est foulé comme si un régiment de cavalerie y avait chargé. Les noirs du Mayombe chassent le buffle avec intrépidité.

Il y a aussi des éléphants. Je n'en ai pas vu, mais j'ai constaté des traces irrécusables de leur présence à Santa Savona, à une journée de marche de Matadi.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34.

Tous les indigènes s'adonnent activement, presque exclusivement peut-on dire, à la chasse des antilopes. C'est la seule occupation des hommes libres que l'on ne voit jamais qu'armés de leurs fusils.

Partout, sous bois, on rencontre des abris pour les chasseurs; ils y dépècent le gibier qu'ils ont abattu, y prennent leur nourriture et du repos.

Pendant toute la journée et principalement vers le milieu du jour, on entend de toutes parts des détonations.

Le noir chasse de diverses manières : tantôt il se met à l'affût dans les sentiers où passe le gibier et attend celui-ci patiemment; tantôt il le surprend dans son gîte aux heures les plus chaudes du jour; ou bien il le traque avec des chiens ayant au cou des clochettes en bois, pousse de grandes clameurs en prodiguant toutes sortes d'insultes à la bête.

A l'époque de la chasse il brûle méthodiquement les herbes de manière à porter le gibier à portée de fusil.

Il dresse aussi sous bois des pièges de tous genres (1).

Lorsque la chasse a été fructueuse, on tire des coups de feu en l'honneur du tireur adroit qui a abattu la bête; ce jour-là on boit plus de *malafu* que de coutume et, le soir, au son du tambourin, on exécute l'espèce de danse du ventre qui a été représentée, je crois, à l'Exposition d'Anvers.

Dans le chimbèque du chef, un homme frappe avec deux bâtons très durs sur le tam-tam de guerre pour annoncer la bonne nouvelle aux villages voisins.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 161*b* et FUCHS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 10.

(1) Jusqu'à cet endroit, le texte reproduit littéralement celui de Fuchs auquel nous renvoyons.

Les Mayombe emploient un stratagème ingénieux pour s'emparer des petits singes. Ils placent au-dessus d'un sentier une tige reliant les branches de deux arbres choisis, chacun, d'un côté du chemin. Au centre de la tige est disposée une trappe que le singe est obligé de franchir pour se rendre d'un arbre à l'autre. Au passage la trappe se referme et l'animal est pincé.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.
Cf. GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 151.

Les hommes seuls vont à la chasse. Celle-ci n'est pas seulement pour eux une distraction et un plaisir, mais une nécessité.

En règle générale, la nourriture de l'indigène est assez pauvre en albumine; la chasse leur procure cette substance indispensable à la vie.

La chasse se fait individuellement ou collectivement, par groupe.

Parmi les principaux gibiers, il faut citer : le buffle qui vit en troupeaux dans les savanes et les grandes plaines herbeuses — l'antilope, dont on distingue de nombreuses espèces : l'antilope cheval, l'antilope des marais, la petite

B, **49** (*suite*).

antilope des bois, etc., — le singe, — le zibizi, gros rongeur qui vit dans la brousse, etc.

Parmi les oiseaux, les divers faisans (le bleu et le vert-rouge-violet), le ramier, le pigeon vert, les diverses tourterelles, etc.

On ne chasse pas le chimpanzé, ni le léopard. Le premier aussi bien que le second, inspirent de la crainte. La voix du chimpanzé est très désagréable et donne l'impression de la puissance. Le léopard est redouté.

L'arme employée par le Mayombe est le fusil à silex ou à piston.

L'indigène possède de bons chiens pour la chasse au cochon sauvage.

Le chien, bon chasseur, est très recherché par l'indigène qui préfère les animaux de grande taille. J'ai vu offrir pour un assez gros chien qui venait d'Europe, deux moutons : ce qui, en valeur indigène, représente deux cents francs environ.

Les chiennes ont surtout de la valeur.

Rare est l'indigène qui tue le gibier à la course ou au vol; la plupart du temps, les animaux sont surpris dans la brousse pendant les fortes chaleurs du jour. Souvent aussi on allume un feu de brousse, en cercle, et l'animal affolé est abattu à coups de feu. Fréquemment l'indigène se place à l'affût, où il reste des heures entières, malgré les moustiques.

Les indigènes chassent aussi en groupe; ceux qui ont des fusils s'arment, les autres servent de traqueurs et conduisent les chiens. Chaque chien est muni d'une clochette

en bois, suspendue sous le ventre, en avant des membres postérieurs; cette clochette permet aux chasseurs de reconnaître la direction dans laquelle les chiens chassent; elle sert aussi à mettre en fuite les fauves. Dès qu'une piste est relevée, les chasseurs se postent à des endroits choisis; les chiens et les traqueurs se mettent aux trousses du gibier (cochon sauvage ou antilope). Lorsque l'animal est levé, les chiens aboient furieusement, les traqueurs font un vacarme infernal et se disposent de manière à rabattre le gibier sur les chasseurs. En cas de succès, le chasseur qui tue le gibier — le plus souvent c'est à bout portant — tire son couteau et marque sur l'animal le morceau qu'il se réserve.

Parfois ces chasses collectives sont des sources de disputes et de discussions sans fin. Evidemment le chef et les hommes libres se réservent la part du lion.

Lorsque la chasse est abondante, certains indigènes « fument » l'excédent de viande, qu'ils ne peuvent consommer.

CLAESSENS.

Oui, la chasse est une des principales occupations du Mayombe. Le pays est giboyeux et les principaux gibiers sont l'antilope, le buffle, le cochon sauvage, un gros rongeur qu'on appelle *zibizi* et le porc-épic.

En règle générale, les indigènes se servent pour chasser de fusils à silex; c'est en vain qu'on chercherait au Mayombe une lance ou une flèche. Ils achètent leur poudre aux Européens et emploient comme projectiles des fragments de pyrite, d'oligiste ou de simples morceaux de quartz. Le gisement de Signati fournit des projectiles à presque tous les Mayombe.

On peut dire qu'à part le buffle qui se chasse à l'affut, à l'aube, et qui, étant donné l'imperfection de l'arme des chasseurs, se tire presqu'à bout portant, les autres gibiers se chassent soit à la traque soit avec des chiens.

MAYOMBE
(Congo).

B, **49** (*suite*).

Les chiens fiotes ont assez bon odorat et leur maître s'occupe de leur dressage en les habituant à suivre une piste. Les chiens du Mayombe chassent à la façon de nos chiens courants; seulement ils ne donnent pas de la voix; les indigènes garnissent leurs chiens de gros grelots en bois qui s'attachent non au cou de l'animal mais au milieu du corps.

Comme partout au Congo les indigènes du Mayombe chassent dans les clairières en incendiant les herbes, quand la saison sèche est à son déclin.

Les oiseaux et les singes ne se tirent guère au fusil; on les prend au piège : probablement par raison d'économie, la poudre coûtant très cher.

Dans la plupart des régions du Mayombe on ne mange pas le singe : c'est une chair qui répugne.

Le seul fauve qui trouve abri dans la forêt de la région du Mayombe est le léopard; très défiant, on le rencontre rarement le jour et la nuit il évente vite les affuts; aussi le prend-on dans des pièges : sortes de couloirs au bout desquels se trouve un fusil armé dont le chien déclanche quand le fauve veut se frayer un passage pour arriver à saisir l'amorce.

Diederich.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

50. *Pêche.* — Quant aux rivières et aux ruisseaux, ils sont aussi poissonneux qu'innombrables et les indigènes excellent à la pêche. Il y a des variétés de poissons inconnues en Europe, qui fournissent les éléments d'excellents repas.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34-35.

Voir B, *b*, 20.

Des barrages sont pratiqués dans les rivières à l'aide de claies.

L'indigène confectionne des nasses pour prendre le poisson.

Cabra.

Les indigènes des deux sexes vont à la pêche, séparément, ou en groupe.

Les hommes établissent les barrages et placent les nasses.

Les femmes et les fillettes pêchent avec de grands paniers; elles ne prennent ainsi que de petits poissons.

L'indigène empoisonne parfois l'eau pour s'emparer des poissons. Il emploie, à cet effet, le fruit et aussi l'écorce battue d'un certain arbre dont le nom m'est inconnu.

Claessens.

Les rivières du Mayombe sont très poissonneuses et la plupart des poissons y sont d'excellente qualité.

La pêche semble être une occupation réservée aux femmes.

Mayombe. Congo. B, *e*, 50.

Les naturels pêchent presqu'uniquement en se servant de nasses en osier interposées dans des barrages sommaires faits d'un fouillis de branches d'arbres, de feuilles, d'herbes et de boue.

L'usage des filets est excessivement rare et ne se rencontre guère que dans le bas Shiloango navigable et la Lukula.

C'est surtout en aval des chutes des rivières que le poisson est le plus abondant, d'autant plus que certains poissons de mer y séjournent à l'époque du frai.

Les habitants des parties navigables du Shiloango, de la Lukula et de la Lubuzi font le commerce de poisson avec l'intérieur et le conservent en le boucanant.

Le poisson le plus répandu est sans contredit une variété de silure, sorte de cat-fish de couleur très sombre qui ne dépasse guère le poids de 500 grammes. Ce poisson se rencontre dans tous les ruisselets et à toutes les altitudes; les indigènes le prennent en barrant les rivières et en remuant le lit de façon à rendre l'eau tout à fait boueuse. C'est dans cette boue que les femmes des villages viennent barboter en groupe, cherchant à tâtons avec les mains et les pieds les silures qui s'engluent dans la vase. Je crois que cette pêche est le plus grand amusement des femmes de la contrée.

DIEDERICH.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

51. *Agriculture* (Voir, A, 2; B, *b*, 20).

Les cultures que j'ai constatées dans la région que je désignerai sous l'appellation de Mayombe oriental dépassent de beaucoup en richesses celles de la région limitrophe du Congo. A la naissance du bassin de la Lukula et du Loango sillonné d'une infinité de petits cours d'eau, les bananiers, les champs de manioc, de patates douces, d'arachides, de fèves, de cannes à sucre, de maïs, sont considérables et ont un aspect des plus plantureux. Les régimes de bananes et les épis de maïs sont énormes.

Afin d'obtenir des récoltes fructueuses, les natifs défrichent de grandes étendues de forêt et établissent leurs plantations dans le sol vierge et riche d'humus qu'ils obtiennent ainsi et qu'ils abandonnent ensuite à la brousse. Ce mode de culture, s'il donne au prix de peu d'efforts des résultats excellents, préjudicie gravement à la richesse forestière qui diminue de jour en jour, malheureusement sans pouvoir renaître. En effet, toute partie de forêt défrichée en vue de cultures est désormais, une fois les récoltes effectuées, condamnée à la stérilité. Les hautes herbes l'envahissent et les incendies méthodiques et annuels empêchent les essences forestières sinon de réapparaître, tout au moins de se développer. Les pluies torrentielles de la saison chaude achèvent enfin l'œuvre de dévastation en entraînant au fond des vallons et dans les rivières aux coulées torrentielles tout l'humus créé par plusieurs générations d'arbres.

Le spectacle d'immenses étendues de terrain qui ont été évidemment couvertes autrefois d'une luxuriante végétation forestière et où l'on n'aperçoit de ci de là que quelques arbres chétifs et rabougris, aux branches calcinées que tordirent les derniers incendies, est vraiment lamentable. Que de richesses perdues et parties en fumée par suite de cette stupide coutume locale d'incendier les herbes sur pied.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 9.

J'ai vu l'indigène déboiser de la manière suivante :

Il abat à la « machete » le taillis et les petits arbres; il accumule ces débris autour des grands arbres et, sitôt secs, y met le feu. Ce bucher, entretenu le temps nécessaire, détruit l'écorce et les parties vitales de l'arbre qui sèche sur place. Les feuilles tombent bientôt et l'ombre ne gêne plus les planteurs.

Dr Jullien.

Les cultures sont fort bien soignées. Les noirs cultivent tout d'abord le manioc (la plante du tapioca) dont ils font des pains très nourrissants, et le bananier, dont les fruits constituent la base principale de leur alimentation. C'est ce qui explique la présence des plantations de bananiers si bien entretenues qui entourent leurs villages.

Il y a deux sortes de bananiers : le bananier ordinaire et le bananier rouge. Les fruits du premier se mangent cuits, ceux du second crus. Ces derniers ont une saveur délicieuse. Le bananier du Mayombe produit des régimes de fruits qui atteignent la dimension de 2 mètres et le poids de 60 kilos. Un régime contient de cent cinquante à deux cents bananes. Chaque banane mesure de 15 à 20 centimètres. Un homme peut suffire à sa nourriture avec dix bananes par jour.

On cultive aussi les arachides, la patate douce, l'igname, qui est un fruit excellent, l'épinard, l'aubergine, le gingembre, et il y a des plantations de tabac dans des enclos solidement palissadés, le tabac est très goûté des noirs, qui le fument et le prisent.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 35.

Dans le Mayombe oriental il existe quelques plants de tabac dans chaque village, mais les natifs ne le cultivent pas en des enclos palissadés comme ils le font dans la partie orientale.

Le tabac est cultivé dans toute la région entre la Lukula et le Loango.

Certains villages possèdent jusqu'à six grands enclos palissadés. Ils cultivent le tabac avec le plus grand soin, ils le pincent et l'étètent en lui laissant de dix-huit à vingt-cinq feuilles.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.* XIX (1895), 16.

MAYOMBE
(Congo).

B, **51** (*suite*).

Une des cultures à laquelle les Mayombe donnent le plus de soins est celle du tabac.

Il faut un terrain d'alluvion riche en matières organiques et supportant une forte couche d'humus. Aussi toute la région basse du Mayombe, inondée pendant la saison des fortes pluies par les crues du Shiloango, de la Lukula et de la Lubuzi, convient-elle parfaitement à cette culture. Que celui qui navigue en pirogue sur l'une des trois rivières jette les yeux sur les rives ; il aperçoit de nombreuses plates bandes de plantes de tabac au bord de l'eau. Elles n'ont guère que 2 ou 3 mètres de largeur et une longueur variable, mais jamais considérable. Ce sont les cultures des indigènes.

Ceux-ci, dans toute la région du Shiloango et de la Lukula, ne font qu'une seule récolte de tabac par an : le tabac est planté à la fin de la saison des pluies ; la saison sèche le voit croître et mûrir ; enfin il est récolté à la fin de cette même saison.

L'arrosage obligé du tabac pendant la saison sèche explique pourquoi le Mayombe a adopté le système des plates bandes à côté de l'eau.

Puis, à cet endroit, le terrain se présente souvent comme un véritable matelas de débris de papyrus que la saison sèche a tué.

Excellent fumier.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 150*a*.

Toutes les cultures des villages ont leur petit carré de tabac à proximité des cases pour rendre la surveillance plus facile.

Les terres les plus renommées pour la culture du tabac sont celles de la Lubuzi entre Shimfuka et Boma-Vondé. Lorsqu'on redescend cette rivière à l'époque de la culture du tabac, le coup d'œil est très riant : c'est une succession de petits jardinets d'un vert délicieux et merveilleusement propres qui tranchent sur les couleurs ocreuses des berges et le vert sombre de la lisière de la forêt.

Les riverains du Shiloango à partir du Luali jusque très

loin à l'amont et ceux de la Lukula depuis Ponzo jusque Boma-Sundi s'adonnent aussi à la culture du tabac. Les trois centres de culture que je viens d'indiquer fournissent du tabac dans tout le Mayombe mais en quantité insuffisante pour la consommation.

La préparation du tabac est des plus rudimentaires : Quand les feuilles sont mûres on les détache du plant et on les étale une par une sur le toit des chimbèques ou par terre sur des nattes. Après trois ou quatre jours d'exposition au soleil, les feuilles sont ramassées et réunies en bottes de dix. Ces bottes sont suspendues à l'intérieur des cases, piquées dans le toit au moyen d'aiguilles en bois et sèchent lentement. Après une vingtaine de jours de séchage, le tabac peut être employé.

Le tabac à priser est obtenu en broyant entre deux pierres le tabac tel qu'on le fume; on lui incorpore en très petite quantité le suc d'une plante rappelant notre menthe et du piment dit *pili-pili*.

DIEDERICH.

Le plus important des produits oléagineux est sans conteste la noix palmiste fournie par l'élaïs. Le palmier élaïs est l'arbre caractéristique du Mayombe.

Sa profusion vraiment surprenante constitue une source intarissable de richesses pour le commerce. Chaque année, des quantités innombrables de régimes pourrissent sur place, faute de bouches pour les consommer ou de bras pour les travailler et les livrer ensuite aux commerçants.

L'usage de cette plante est multiple.

Son cœur, appelé choux palmiste, est un bon légume se rapprochant, par sa couleur et sa saveur, de notre navet; sa sève, connue sous le nom de vin de palme, et appelée *malafu* par les natifs, constitue une boisson sucrée, très agréable et utilisée comme levure par les blancs; ses fibres servent quelquefois à confectionner des tissus indigènes; ses feuilles sont employées pour la construction de certains paniers dénommés *montête;* son fruit procure une huile qui joue un rôle important dans la cuisine des nègres et qui est également recherchée par les Européens pour la fabrication de certains mets.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 48.

MAYOMBE
(Congo).

B, **51** (*suite*).

Je me suis enquis avec soin auprès des indigènes qui, tous, connaissent le caoutchouc et les procédés à l'aide desquels on le recueille. Au sujet de l'abandon du commerce de ce produit, il m'a été répondu à plusieurs reprises et dans des villages très éloignés les uns des autres que Bula-Matari (l'Etat ou ses agents) prohibait la coupe et aussi l'incision des lianes. Je suppose, et ceci est donc une simple hypothèse, que les négociants de Loediu-Taffi, Vuka-Vuka, Katla-Kulla, Matadi, peu désireux d'acheter un produit qui ne leur est offert qu'en petites quantités et à un prix élevé, ont imaginé ce moyen pour tourner toute l'activité des noirs vers la récolte des noix palmistes, la culture des arachides et la fabrication du pumicin (huile de palme).

Il ne semble pas exact que les indigènes aient jamais coupé la liane à caoutchouc pour en extraire plus facilement le suc. Les protestations des noirs que j'ai interrogés à ce sujet m'ont paru sincères.

Je suis porté à croire que les indigènes attachent une valeur considérable au caoutchouc, produit dont la récolte leur demande plus de travail et de soins que la récolte des noix palmistes et qu'ils en ont délaissé la récolte soit par suite de leur paresse, soit parce qu'ils n'obtiennent pas de ce produit un prix en rapport avec la valeur qu'ils lui attribuent.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 16.

Les populations établies au cœur du Mayombe s'occupent actuellement de travaux agricoles dans la mesure qu'exige la satisfaction de leurs besoins stricts. Elles cultivent en ordre principal le bananier et, en ordre subsidiaire, le manioc, l'arachide, la patate douce et le maïs. Le surplus de la nourriture leur est fourni par la chasse, la pêche, leur basse-cour, leurs troupeaux et l'abondance de l'élaïs.

Les plantations sont établies dans les parties de forêts déboisées dans ce but. On les retrouve aussi autour des villages à côté de la culture du tabac, qui est entreprise pendant la saison sèche et qui est toujours strictement limitée aux besoins annuels. Sur le cours inférieur du Loango et de la Lukula les habitants utilisent les bords de ces rivières pour y cultiver le tabac.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 64.

Toutes ces cultures indigènes et bien d'autres, maïs, cannes à sucre, haricots, fèves, etc..., n'exigent pas ou presque pas de préparation de la terre. La plantation dans un un sol à peine remué et la récolte sont les seuls travaux agricoles. Encore sont-ils considérés comme trop avilissants pour les hommes et, en conséquence, exclusivement réservés aux femmes.

GILMONT, *Précis Histor.* (1895), 315.

Quant aux victuailles, j'eus beau, durant tout le voyage, écarquiller mes yeux, je n'aperçus ni champ cultivé, ni prairies, point de manioc, de maïs, de sorgho, de patates, ni d'arachides.

J'ai su depuis, cependant, qu'en des endroits écartés les indigènes ont de petites plantations. Ils cultivent un peu de manioc non pour en convertir la racine en chickwangue ou succulent *bidia,* mais pour en manger les feuilles en guise de légumes. Ils récoltent aussi du maïs, des arachides et des fèves, mais en quantité fort minime et pour servir seulement de condiment ou de régal. Tous ces produits qui, dans le district de la Lulua et ailleurs, occupent d'immenses campagnes, sont cultivées seulement au Mayombe, comme en Europe les petits légumes dans le jardin d'un rentier.

CLERCQ (DE), *Miss. Chine Congo,* IV (1900), 507*a*.

Cf. CLEENE (DE), *Miss. Chine Congo,* XIII (1901), 20. — FUCHS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 13-23. — PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 68. — *Congo Belge,* V (1900), 16*a*.

C'est presqu'exclusivement la femme qui s'occupe des travaux agricoles. Cependant il m'est arrivé de voir des hommes entreprendre le travail de la terre.

Dans la savane et parfois aussi dans la zone forestière, les indigènes établissent les cultures dans un endroit « commun », mais chaque parcelle a son possesseur.

Les plantes les plus cultivées sont le bananier, le manioc, la patate douce, l'igname, le maïs, les haricots, les courges, l'arachide, le taro, le pili-pili, l'aubergine, la canne à sucre, le gingembre, le gombo, le tabac, etc.

Je n'ai jamais vu l'indigène entreprendre de fumer son sol, encore moins de l'irriguer. Il arrose parfois son tabac.

Quand le sol devient improductif, il préfère changer d'emplacement.

B, **51** (*suite*).

Tout au plus réunit-il parfois les débris végétaux et les cendres, aux pieds de certaines plantes.

Dans la zone forestière — où la race paraît plus forte et plus belle — après un défrichement, l'indigène prend généralement une récolte de haricots et plante ensuite soit des bananiers, soit des ignames, soit, mais rarement, le manioc (plus souvent planté dans la brousse ou savane). Les habitants de la zone forestière cultivent relativement peu le manioc; la base de la nourriture est la banane, l'igname et l'huile de palme. Les feuilles et jeunes rameaux des patates douces et les extrémités des pousses du manioc sont utilisées comme légumes. La chikwangue est peu utilisée par l'habitant du nord du Mayombe.

Les substances alimentaires dont l'indigène fait des provisions sont le maïs, les haricots, le pili-pili, le kumana, le gombo.

Les arachides sont peu plantées par les habitants des forêts.

La population des parties non boisées ou peu boisées cultive plus l'arachide, le manioc, la patate douce, moins le bananier qui végète d'ailleurs beaucoup moins bien dans ce genre de terrain.

Les villages de la brousse sont moins grands; ils ont, en règle, l'aspect plus misérable. Les habitants, ayant moins de ressources alimentaires naturelles, cultivent davantage; la nature est moins prodigue pour eux que pour les habitants de la forêt.

Les seuls instruments que j'ai vu employer sont la hache et la houe.

La hache est petite; le manche d'une longueur de 40 à 50 centimètres est fortement renflée à la partie où est implanté le fer, qui a tout au plus, au tranchant, de 7 à 10 centimètres de largeur.

Le manche de la houe a les mêmes dimensions que celui de la hache. Le fer est incliné sur le manche : C'est pourquoi l'indigène (la femme) doit se tenir complètement courbée pendant le travail.

Les animaux domestiques sont : la chèvre (*kombo*), le mouton (*mémé*), le cochon (*ngubu*), le chien (*mboa*), le chat (*wayu*), la poule (*susu*), le canard (*vadanga*) et le pigeon (*duiga*); ce dernier est rare.

CLAESSENS.

L'agriculture est, dans le Mayombe, à l'état tout à fait rudimentaire : les indigènes n'ont aucune pratique spéciale pour le travail ou l'enrichissement de la terre et ils ne se servent point de l'irrigation. Aussi toutes les cultures d'un village sont-elles réduites à quelques arpents de manioc, d'arachides, de haricots et de patates douces.

Cet état de choses provient de ce que la forêt contribue pour une grande part à la subsistance de l'indigène du Mayombe.

Les indigènes ne connaissaient qu'une seule façon de cultiver. Quand le village a décidé de s'installer dans un endroit, on y défriche une partie de forêt qu'on estime devoir être suffisante comme étendue pour y faire les cultures. Le défrichement est fait en saison des pluies et le feu est mis à la défriche vers la mi-saison sèche. L'incendie déblaie le sol d'une grande partie des branches et des troncs d'arbres et laisse une couche de cendres sur laquelle gisent les troncs gigantesques à demi consumés des arbres abattus.

C'est dans un terrain ainsi préparé que les indigènes viennent houer et planter des bananiers. Il se passe une année; les bananiers sont en rapport; c'est alors qu'on

B, **51** (*suite*).

commence la mise en valeur de la terre : on coupe la brousse, on la ramasse en petits tas et on la brûle; on houe ensuite le terrain et à l'arrivée des pluies, on plante. Ce travail rappelle un peu l'écobuage des régions du nord.

La terre ainsi préparée, sera cultivée d'année en année jusqu'à ce qu'elle soit épuisée.

L'épuisement survenu, il n'y a d'autres ressources que de faire de nouveaux défrichements. Encore si les environs sont propres à la culture et si les coutumes permettent de rester en place, sans quoi il faut que le village entier émigre ailleurs.

Le résultat de cette pratique agricole, c'est le déboisement et les clairières n'ont pas d'autre origine. A moins qu'elles ne soient dues aux affleurements des roches du sous-sol et aux dépôts superficiels de cailloux roulés, assez fréquents dans le Mayombe.

C'est surtout le manioc qui est la culture épuisante du sol et je me demande, si la chose était possible, s'il ne conviendrait pas de la prohiber. Il faut compter qu'une terre qui a été cultivée pour le manioc pendant trois ans demande cinq ou six ans de jachère pour être rétablie, et encore!

La culture du manioc a d'ailleurs été introduite dans le Bas-Congo et son origine n'est pas bien lointaine : elle fut importée du Brésil au temps de la traite des nègres.

Les principales plantes cultivées par les indigènes sont : le bananier, le manioc, l'arachide, les patates douces, les haricots et le maïs. Ce sont les bases de l'alimentation. Viennent ensuite les piments, les tomates, les aubergines et les épinards. Enfin, le tabac qu'on cultive surtout dans les terres d'alluvion.

Beaucoup de villages ont quelques plants de cotonniers arborescents. Les femmes filent le coton ou bien l'empaquettent et le mettent sécher au toit de la case; il est employé pour faire des bandages.

Dans le Haut-Mayombe, l'igname se cultive assez couramment.

Toutes ces cultures n'offrent rien de spécial, comme pratiques. Les femmes houent la terre avec des houes en fer petites et rondes emmanchées jusqu'à angle droit dans un manche en bois renflé en forme de massue. Le houage ne dépasse guère 15 à 20 centimètres de profondeur. C'est à cette terre ainsi remuée que les semences et les boutures sont confiées.

Il y a peut-être lieu de signaler que le manioc reçoit un binage très rudimentaire.

Le sarclage est courant dans la culture du tabac et de l'arachide.

DIEDERICH.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

52. *Animaux domestiques.* — La basse-cour des Mayombe se compose de poules et de canards. Les troupeaux sont formés de chèvres, de moutons et de porcs du plus beau noir.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

Cf. Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 7. — Id., *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 35. — Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 136.

Les animaux domestiques que l'indigène élève sont, outre les oiseaux de basse-cour, la chèvre et le cochon, moins le mouton. (Voir B, *e*, 51.)

Claessens.

MAYOMBE

(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

53. *Tissage.* — Quelques étoffes en fibres de palmier sont tissées dans le Mayombe et sont d'une assez belle apparence.

Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XII (1888), 531.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 48.

Des rectangles, d'un tissu grossier fait de fibres, servent de monnaie d'échange sur les rives du Shiloango.

Cabra.

Je n'ai jamais vu tisser, mais j'ai vu filer du coton. Le procédé employé est très simple : au bout d'un fil pendait un fruit de la grosseur du poing, lequel faisait office de tendeur ; il était continuellement mis en mouvement pour provoquer la torsion des fibres, cependant que l'opérateur étirait les fibres de coton qui sont tordues au fur et à mesure.

Claessens.

J'ai vu une jeune fille, vêtue d'une simple ceinture sous-ventrière, filer le coton indigène au moyen du fuseau et de la quenouille. Le fil obtenu était assez gros. Les indigènes tissent avec ce fil des étoffes assez épaisses, dont la contexture se rapproche de celle de la vannerie locale. Ils produisent également des nattes à dessins géométriques, teintées de diverses nuances et fort bien exécutées.

Dr Jullien.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

54. *Vannerie.* — ...Ses vanneries... empreintes souvent d'un réalisme abject...

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 75.

Dans certaines parties du Mayombe, on en confectionne (des nattes) au moyen de feuilles de pandanus.

Congo Ill., II (1893), 211.

Les femmes confectionnent de très jolies nattes en feuilles de pandanus; ces nattes sont appelées *tevé*; elles sont flexibles et ont plus de prix que les nattes ordinaires qui sont cassantes et qui sont faites en *kele-kele* ou en *miunguti*.

J'en ai vues, placées sur le lit de certains chefs. Les dessins représentent souvent un reptile (lézard) ou une tortue.

Les fibres sont fréquemment teintées en rouge ou en noir.

J'en possède des spécimens dénotant un réel savoir et une belle patience.

Claessens.

On trouve encore dans le Mayombe, mais provenant des environs de Landana, de très jolis paniers polychromes finement tressés, doublés de bois. Ils sont soit cylindriques, soit allongés, soit imitant des formes de toutes provenances et disposés comme ceux que l'on confectionne en Europe; leur aspect général trahit, du reste, l'influence du blanc.

Belgique Colon., II (1896), 319*b*.

MAYOMBE
(Congo).

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

55. *Poterie.* — La principale industrie consiste dans la fabrication de vases en terre cuite rouge d'une forme souvent originale et surchargés de moulures d'un joli dessin.

Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XII (1888), 531.

Description de pots conservés au Musée de Tervueren :

Pot en terre rouge... (segment supérieur enduit avant la cuisson); ornementation gravée composée d'une suite de losanges encerclant la base du col; ornementation en couleur formée de lignes brisées et de traits rayonnant du fond vers la ligne médiane de la panse; fond rond; petites anses latérales, grossièrement torsées; rainure profonde allant d'une anse à l'autre. Hauteur, 17 centimètres; diamètre, 24 centimètres; ouverture, 18 centimètres. (Voir Iconographie, pl. I, 16.)

Pot en terre rouge; partie supérieure de la panse et col recouverts d'un enduit ferrugineux lustré par polissage; partie inférieure rugueuse; ornementation gravée composée de bandes de lignes circulaires brunies; ornementation en couleur composée de lignes ondulées, fond aplati. Hauteur, 21 centimètres; diamètre de la panse, 22 centimètres; ouverture, 5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. I, 19.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 115.

Pot en terre rouge; la surface inférieure de la panse est rugueuse, tout le reste est recouvert d'enduit et lustré par polissage; ornementation gravée constituée par des moulures circulaires et de larges bandes de traits peu profonds; dessins grossièrement tracés à l'aide de matière teintée végétale. Panse comprimée; à double coudure, fond plat. Hauteur, 22 centimètres; diamétre de la panse, 20,5 centimètres; ouverture, 5,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 23.)

Mayombe. Congo. B, *e*, 55.

Même type que le précédent, forme moins comprimée; variations dans l'ornementation, un reptile en relief orne le segment supérieur de la panse. Hauteur, 25 centimètres; diamètre de la panse, 24 centimètres; ouverture, 5,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 24.)

Variété du précédent, différant par les détails de l'ornementation. Hauteur, 20 centimètres; diamètre de la panse, 18,5 centimètres; ouverture, 5,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 25.)

Variété du type précédent (pot en terre rouge) présentant des détails d'ornementation différents. Hauteur, 22,5 centimètres; diamètre de la panse, 20 centimètres; ouverture, 5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 27.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 116.

Même type que celui de la figure 37 (gargoulette en terre rouge). Variations dans le dessin en couleurs; entre les deux segments de la panse, large bande ornée de dessins incisés. Hauteur, 32 centimètres; diamètre, 24 centimètres; ouverture, 3 centimètres. (Voir Iconographie, pl. III, 39.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 118.

Variation du type 40 (gargoulette en terre rouge), différant dans les détails du dessin incisé. Hauteur, 29 centimètres; diamètre de la panse, 19,5 centimètres; ouverture, 3 centimètres. (Voir Iconographie, pl. III, 42.)

Couvercle de pot en terre rouge, représentant un oiseau à deux têtes symétriquement opposées; le dessus de l'oiseau est enduit et poli. Hauteur totale, 6,5 centimètres; largeur totale, 15 centimètres; diamètre du disque, 8,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IV, 45.)

Même type: oiseau représenté au naturel. Hauteur totale, 6 centimètres; largeur totale, 12 centimètres; diamètre du disque, 8,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IV, 46.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 119.

MAYOMBE
(Congo).

B, **55** (*suite*).

Potiquet en terre claire, jaunâtre, analogue à celle des poteries précédentes; col cylindrique, orné d'une moulure en relief, et de deux moulures creuses noircies; anse massive; panse arrondie ornée de dessins gravés au trait et au pointillé et noircis; pied droit plein, orné à sa naissance d'une moulure noircie analogue à celle du col. Hauteur, 11 centimètres; diamètre de la panse, 8 centimètres; ouverture, 3,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IV, 53.)

Potiquets de même type que celui représenté en couleurs, sous le n° 58, mais présentant des variations dans l'ornementation.
Mêmes dimensions approximatives (hauteur, 11 centimètres; diamètre de la panse, 8 centimètres; ouverture, 3,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IV, 59-61,

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 122.

Pot en terre rougeâtre, se rapprochant du type précédent (teinté à l'aide d'une matière végétale), col cintré; couvercle arrondi, intérieur; décoration incisée; toute la surface est brunie et ne présente aucune partie lustrée. Hauteur totale, 23 centimètres; diamètre de la panse, 23 centimètres; ouverture, 15 centimètres. (Voir Iconographie, pl. VIII, 123.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Mussée Congo*, Ethn. et Anthr. 3 sér., II fasc. 1 (1907) 138.

Gargoulette en terre rougeâtre noircie à la surface; fond rond; ornementation incisée composée de chapelets de pois et occupant tout le segment supérieur de la panse. Hauteur, 21 centimètres; diamètre de la panse, 18 centimètres; ouverture, 3 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IX, 147.)

Variétés du précédent (gargoulette en terre rougeâtre) montrant une ornementation incisée différente. (Voir Iconographie pl. IX, 148-149.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 142.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 75.

Mayombe. Congo. B, *e*, 55.

Les spécimens (de statuettes) modelés en terre glaise sont assez rares ; le Musée n'en possède que sept provenant du Mayombe et du Bas-Ubangi ; ils sont cuits au feu ou bien simplement durcis au soleil. Leur exécution est toujours très inférieure. Ce sont de simples ébauches aux traits à peine indiqués (Pl. LI, fig. 608) ou tellement bornés à leurs lignes dominantes qu'il est parfois difficile d'en déterminer la nature (même planche, fig. 609.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 237.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

56. *Métallurgie.* — Ils n'ont même pas cet embryon d'art que nous admirons dans la fabrication des haches et des nattes du Kasai, des couteaux Bangala, des lances de l'Ubangi.

Gilmont, *Congo Belge,* II (1897), 197*b*.

J'ai vu aux poignets de certains chefs du Mayombe et j'ai reçu en présent des bracelets de cuivre rouge et de cuivre jaune assez finement travaillés. L'un d'eux est fait de trois figures de femmes, les pieds de l'une joignant la tête de la suivante. Un autre porte une figure de femme et une figure d'homme.

Il m'a été affirmé que ces bracelets avaient été confectionnés dans le pays même. Le cuivre rouge provient des mines de Baku-Songo (sources du Shiloango) et le cuivre jaune des débris d'objets européens.

J'ai vu des ouvriers qui travaillaient les métaux dans plusieurs villages. Les forgerons se servent de soufflets. Il en existe au Musée de Tervueren.

Cabra.

Le seul métal que j'ai vu travailler est le fer. Parfois aussi le cuivre, mais en règle générale, celui-ci provient de vieux anneaux ou bracelets refondus.

Le fer est extrait des minerais qui existent partout dans le Mayombe.

En somme, les seuls objets que l'indigène fabrique sont le couteau et les anneaux.

Mayombe. Congo. B, *e*, 56.

J'ai vu des individus conserver du papier d'étain provenant de bouteilles pour le fondre et en faire des tuyaux de pipe.

Passant, un jour, par le village de Tukula (Mayombe central), je vis un forgeron fondre du métal pour le couler dans des moules à anneaux. Les moules étaient d'argile très sablonneuse. Le soufflet de la forge était actionné par deux indigènes; il est composé de deux morceaux de tronc d'arbre de 30 à 40 centimètres de haut et de 25 à 30 centimètres de diamètre; ils sont creusés par le dessus de façon à conserver un fonds et à former vase; la partie supérieure est recouverte d'une peau de singe très flexible; les poils sont enlevés de cette peau qui est attachée avec de fortes cordes tout autour du tronc pour fermer hermétiquement; à sa partie centrale la peau du singe est liée solidement à un bâtonnet; les deux vases de bois sont reliés par des tuyaux en bois à un tuyau unique qui doit souffler l'air dans le brasier; à l'endroit où il est en contact avec le feu, le tuyau est constitué en argile qui a déjà subi la cuisson. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, on fait rapidement et alternativement des mouvements de haut en bas en prenant en main le bâtonnet; la peau de singe aspire et chasse l'air dans le foyer.

Pour ce genre de travail, le forgeron indigène recherche des braises provenant d'essences à bois dur, lequel donne plus de chaleur.

CLAESSENS.

Les indigènes ne réduisent plus guère les minerais de fer et de cuivre.

Le contact avec les Européens a amené la désuétude de l'emploi des lances et des flèches et le fusil à silex s'est implanté partout. L'invasion des fusils à pierre a été suivie de celle des canons : chaque village qui a ses traditions,

B, **56** (*suite*).

doit avoir au moins ses quatre canons dont les voix s'associent aux allégresses et aux deuils.

Avec les fusils et les canons, la coutellerie a fait invasion et a répandu à profusion les sabres et les couteaux de toutes formes et de toutes dimensions.

Les forgerons du Mayombe n'ont donc plus à fournir du métal; ils ne font plus que transformer les objets métallurgés de provenance européenne; et encore, pour leurs besoins rudimentaires trouvent-ils souvent plus avantageux de se procurer du neuf que de refaire du vieux.

Toute la métallurgie du Mayombe semble dorénavant réduite à la fonte du cuivre, de l'étain et de l'argent pour en faire des bracelets, des colliers et des anneaux de chevilles. Une grande partie de la monnaie de cuivre et d'argent, introduite dans le Mayombe, a été ainsi transformée et retirée de la circulation.

Il faut aussi signaler la fabrication des clous et les objets en fer hors d'usage.

Diederich.

57. *Meunerie.* — Voir B, *b*, 22.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

58. *Travail du bois.* — Bois divers : *songa* (mauvais, aqueux), *sange-sangi* (bois dont les indigènes se servent pour creuser leurs tambours)...

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 11. (Voir A, 2.)

Biti, employé par les indigènes pour leurs poires à poudre qui sont très intéressantes et bien travaillées.

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 13.

Le Mayombe confectionne des escabeaux grossiers qui lui servent de siège.

Dans presque toutes les rivières on trouve des pirogues. Elles n'atteignent pas les dimensions des grandes pirogues du Congo. La plupart d'entre elles n'ont que 3 à 4 mètres de longueur, d'autres 7, 8 à 10 mètres.

L'arbre choisi est abattu ; puis, on le coupe à la longueur voulue et on lui donne la forme d'abord grossière de la pirogue.

L'intérieur est ensuite évidé à l'herminette; on s'aide du feu pour écarter les parois de la pirogue de manière à agrandir le cube intérieur.

Cabra.

Les objets en bois que façonne le Mayombe sont les instruments de musique, les pirogues, les tams-tams qui varient suivant les régions, les gongs, les bâtons fétiches, les poires à poudre, les clochettes, les cuillères, les plats, les cercueils.

Mayombe. Congo. B, *e*, 58.

Ce sont des travailleurs spéciaux qui font les pirogues, les tamtams, les instruments de musique. Ils sont entourés de considération.

Il est étonnant qu'avec les instruments rudimentaires qu'ils possèdent ils parviennent à faire des travaux de cette importance.

C'est tout un art de faire un gong dont la résonnance ne laissera rien à désirer ou de creuser une pirogue dont la stabilité soit parfaite.

CLAESSENS.

Les indigènes du Mayombe travaillent le bois avec beaucoup d'adresse. Un grand nombre sont de très bons menuisiers et charpentiers; ils dotent les villages de mobiliers à l'européenne : chaises, tables, armoires, coffres.

Malgré leur contact avec les blancs, les Mayombe ont gardé un genre de sculpture spécial, dans lequel ils excellent. Ce genre se manifeste dans la fabrication des fétiches, des pommeaux de cannes, des piliers de chimbèques, des ornements de tambours de danse, des poires à poudre, etc. Ces objets en bois sculptés ont un cachet caractéristique, qui révèle leur origine.

En dehors du travail des fétiches, les sculpteurs copient des scènes de la vie ou en imaginent. Ils se risquent même à sculpter telle autorité ou tel blanc qui présente dans son aspect ou ses gestes des particularités qui frappent : rien n'est drôle comme le côté caricatural qu'ils arrivent à exaspérer.

Ces statuettes sont vendues comme objets de curiosité; ou bien, elles se placent sur les tombes comme ornements.

La vaisselle du Mayombe est en bois : plats, assiettes et cuillers présentent généralement un cachet de fini très agréable.

DIEDERICH.

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

59. *Corderie.* — L'indigène sait confectionner de très belles cordes en fibres d'ananas, de bananiers ou de raphia, ou encore en écorce battue de baobab (très solide), en écorce de *pungu* (maniophitum fulvum) et en beaucoup d'autres matières encore.

Claessens.

60. *Tannerie.* — Ils ne savent pas préparer le cuir.

R. P. Aug. De Clercq.

Le tannage est, je crois, inconnu. On fait simplement sécher les peaux dont on enlève avec soin toute la graisse; les peaux sont séchées au soleil et étirées à terre avec des bâtonnets.

Claessens.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

61. — *Teinture.* — La plante tinctoriale la plus répandue est le *takula* qui fournit un bois de couleur rouge orangé devenant d'un rouge vif par l'exposition à l'air. Les indigènes en obtiennent une sorte de fard rouge en mouillant l'écorce et en la râpant. Le bois du *takula*, d'un très bel aspect, pourra être utilisé dans l'industrie pour les travaux d'ébénisterie de luxe.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 52.

Sekeña (saccagna). Cet arbre dont l'écorce fournit un suc d'une vertu tinctoriale puissante dont les indigènes se servent pour colorer leurs pagnes, leurs paniers et d'autres objets...

Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 19.

Le *nkula*, *ngula*, ou *gula*, est une matière colorante, d'un rouge vif, préparée par les indigènes de plusieurs régions du Congo. Elle s'obtient en général en humectant d'eau et en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois rouge. La poudre préparée ainsi forme une masse plus ou moins résinoïde.

Depuis quelques années, on a introduit dans le commerce, en Belgique, un beau bois rouge du Congo qui se prête fort bien à l'ébénisterie mais n'a pu malheureusement être importé en quantité suffisante. Dès la réception des premières et sans qu'on possédât d'échantillon de la plante, on a vu surgir les déterminations spécifiques les plus diverses. On a cru voir d'abord, dans la plante fournissant ce bois, le Ptérocarpus santalinoide L'Herit, qui est le Pterocarpus esculentus Schum, et Thonn. Cette plante, commune dans la Sénégambie, la Sierra-Léone, la Guinée et à Fernando-Po, n'a pas encore été signalée sur le territoire de l'Etat indépendant du Congo.

Il y a peu de temps de nouveaux échantillons d'un bois rouge du Congo, nommé *ngula* par les indigènes, sont parvenus à Bruxelles

dans des collections particulières et on a cru pouvoir attribuer ces nouveaux matériaux au Pterocarpus erinaceus Poir.; celui-ci appartient indiscutablement à la flore du Congo et il a été rencontré dans le Bas comme dans le Haut-Congo. Mais cette détermination ne paraît pas exacte : le Pterocarpus erinaceus laisse bien écouler des blessures faites à son tronc une résine rouge, mais celle-ci constitue le Kino d'Afrique ou Sngue de Draco des colons portugais et l'on n'a pas signalé l'usage de ce Kino ni du bois dans la teinture. Cependant, tout récemment, M. Autran, dans une étude sur les bois du Congo français, dit que le Pterocarpus erinaceus et le Pterocarpus angolensis DC. sont employés en teinture, mais nous ne savons pas sur quels éléments botaniques sont basées ces déterminations, d'autant plus que les auteurs sont d'accord pour considérer que ces deux noms se rapportent à une seule et même plante.

Par contre, le Pterocarpus tinctorius Welw., qui tire son nom justement de l'emploi de la poudre de son bois comme teinture, existe dans le Bas-Congo où il fournit peut-être une partie du *ngula* de la région.

Parmi les matériaux récoltés par M. le capitaine Cabra dans le Mayombe, pendant son expédition de délimitation des frontières de l'Etat, se trouve une série d'échantillons fleuris portant, d'après les indications manuscrites, le nom indigène de *nkula*. Cette plante fournit donc au moins une partie du bois rouge du Mayombe, mais elle diffère du P. tinctorius et nous la décrirons sous le nom de Pterocarpus Cabrae.

Le vrai Pterocarpus tinctorius que nous avons pu étudier sur des fragments authentiques de l'herbier de Welwitsch, qui ont été communiqués par M. Thiselton-Dyer, directeur des jardins royaux de Kew, et par M. le prof. Ad. Engler, directeur du jardin botanique de Berlin, existe également au Congo, mais le collecteur de cette plante au Congo n'a point fait allusion à son usage ni indiqué de nom indigène. La plante que nous avons reçue sous le nom de « *nkula* » est le Pterocarpus Cabrae.

WILDEMAN (DE), *Mouv. Géogr.*, XIX (1902), 378.

Les couleurs employées de préférence sont le rouge et le noir. Certaines fibres deviennent noires par le rouissage. Le rouge est obtenu par le bois de *takula*.

CLAESSENS.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

62. *Extraction des minérais et des roches.* — Au sud-est de Shimbanza entre le Loango et la Lubuzi j'ai vu des minerais de fer émergeant à la surface et qui portaient des traces d'extraction. Pour entamer la roche et en retirer des morceaux de minerai on l'avait d'abord ramollie au feu.

Le fer était extrait par la méthode catalane.

Cabra.

Le Mayombe du Shiloango extrait le fer du minerai par la fusion.

Claessens.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence.

63. *Autres métiers.* — Les indigènes se livrent non seulement à des travaux de culture, ils fabriquent de l'huile de palme. J'ai dit que le palmier élaïs abondait dans le Mayombe et qu'il y acquérait un développement inconnu ailleurs. Il y produit deux ou trois fois par an des régimes de noix palmistes qui atteignent le poids des régimes de bananes : 60 kilogrammes.

Les noirs ont installé partout dans la forêt des huileries dont voici la description : les fruits du palmier, entassés dans de grands trous circulaires de 2 mètres de diamètre creusés dans le sol, sont écrasés ensuite au moyen de grands marteaux. Les noirs se servent de pressoirs tout à fait primitifs pour extraire le jus de la pulpe du fruit; quant aux amandes des noix palmistes, ils ne les utilisent pas et se bornent à les vendre aux factoreries qui les expédient en Europe où l'on en extrait la fine huile de palme.

La fabrication de l'huile de palme est la grande ressource industrielle des habitants du Mayombe, dont le pays est constamment parcouru en tous sens par des courtiers noirs, appelés linguisters, c'est-à-dire interprètes, qui engagent les indigènes à aller vendre leurs produits aux factoreries qui les ont commissionnés.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 35-36.

Quant à la pâte oléagineuse, elle subit une préparation particulière avant d'être expédiée. Elle est mise dans des chaudrons qu'on soumet à l'action du feu jusqu'à ce que la liquéfaction de la matière survienne. Cette opération amène la séparation de l'huile qui surnage et de la terre qui reste au fond de la marmite.

L'huile est ensuite versée dans des tonneaux qui, après avoir été rattachés entre eux par des lianes, sont confiés par série de onze ou douze au courant de la rivière qui les conduit au port d'embarquement.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 49-50.

Voici comment procèdent les indigènes : Ils font en terre un grand trou, sur le fond duquel ils étendent des régimes de noix, les uns à côté des autres; puis ils recouvrent le tout d'une couche de terre, ils alignent, de la même façon que la première fois, de nouveaux régimes, lesquels sont à leur tour recouverts d'une couche de terre. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'ensemble s'élève à environ $1^{m}50$ au-dessus du sol.

Le tout est alors entouré de terre bien tassée, et présente l'aspect d'un tumulus « tronc de pyramide ».

Au bout d'un certain temps, dont le laps minimum est un mois, on ouvre le tumulus.

Les fruits, j'entends les fruits proprement dits, n'existent plus; ils sont pourris, et l'huile qu'ils contenaient, se mélangeant avec les couches de terre, a formé une espèce de pâte oléagineuse.

Ce mortier est soigneusement recueilli. Restent encore les noyaux ou « coquenotes ». Ceux-ci sont étendus sur des nattes en plein soleil pour la dessication.

Les Mayombe mettent alors les coquenotes dans des sacs et la pâte dans un panier très long en comparaison de sa largeur, appelé « *mutête* », puis se rendent à leur pirogue amarrée au « frent ».

Le frent est une toute petite plage, en pente douce, à la jonction de la rivière et du sentier.

Chez le factorien, les coquenotes sont pesées sur des bascules, pour être ensuite envoyées en Europe, où ils subiront, dans des usines spéciales, un traitement qui en extraira l'huile.

C'est une huile très fine, beaucoup plus fine que celle dont nous allons parler.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 139*a*.

Cf. GILMONT, *Congo Belge*, I (1896), 6*b*.

Les descriptions qui précèdent laissent l'impression que les coconotes ou coquenotes sont ce qui reste du fruit de de l'élaïs après que la pulpe a disparu par la fermentation et par l'action mécanique du pressage. Ce qui reste, ce sont des noyaux extrêmement durs qu'il faut briser pour en obtenir l'amande qui est le produit commercial appelé coconote.

Le cassage de ces noix constitue une grande occupation pour les femmes et les enfants de chaque village.

MAYOMBE
(Congo).

B, **63** (*suite*).

Je dirai volontiers que l'entrée des villages du Mayombe est toujours précédée d'un ou de plusieurs énormes tas de noyaux de fruits de l'élaïs : ce sont les fabricants d'huile de palme qui les y déposent afin que leurs femmes et leurs enfants viennent s'y approvisionner et occupent leurs loisirs à les casser.

Les noyaux se cassent entre deux pierres (grès silicieux très dur), l'une étant posée sur le sol et jouant le rôle d'enclume, l'autre se manœuvrant à la main comme marteau. On trouve devant chaque case les pierres à casser les coconotes.

Diederich.

Il y a des tailleurs.

Ce sont généralement d'anciens « boys » des blancs ; au cours de leur service ils ont vu coudre des vêtements et l'ont appris eux-mêmes. Une fois dégagés, ils ont acheté, avec leurs économies, une de ces machines à coudre qu'on fournit à Boma pour une couple de livres (50 francs). Ils s'installent dans un village avec leur machine, des aiguilles et du fil. Les habitants du village leur apportent les vêtements à confectionner ou à raccommoder. Ils sont rémunérés de diverses manières : en nature ou en argent, suivant les circonstances.

Dans le village Mayombe, il n'y a ni cordonnier, ni chapelier, rarement un forgeron. Tous ces travaux se font en famille ou avec les esclaves.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence.

64. *Légendes relatives à l'invention des métiers.* — Je n'en ai rencontré aucune.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — Vie familiale.

a) Naissance.

65. *Avant la naissance.* — Les femmes enceintes mangent de la terre blanche « *pezo* », comme certaines peuplades du Kasai.

Voici les observations que j'ai pu faire sur cette géophagie au Kasai : Ce sont surtout les femmes enceintes qui mangent de la terre blanche (*mpembe* ou *mpemba*) ou rouge (*budinda*). J'ai vu vendre au marché de cette terre en boulettes. J'ai vu aussi fréquemment des enfants maladifs manger de la terre. J'ai la conviction que cet usage repose sur une croyance qu'il ne m'a pas été possible de découvrir. Aux questions qu'il m'arrivait de poser à ce sujet à des hommes, il me fut répondu : « C'est une affaire des femmes ».

Les Bena-Kanioka racontent l'historiette suivante : « Un homme s'en alla un jour à la danse; en route il fit la rencontre d'un *mukisi* (= esprit, ce qui survit à l'homme); mais il ne savait pas que c'était un *mukisi*; il crut que c'était une femme et il la prit comme sienne. Ils partirent; arrivés à un carrefour, la soi-disant femme arrache une touffe d'herbe et voilà que paraît un autre sentier. Ils l'enfilent et arrivent au centre de la terre. Ils y trouvèrent le village où habitent les morts. Ceux-ci vinrent, flairèrent la présence d'êtres humains et se mirent à chercher. Le père et la mère de la femme s'empressèrent de cacher l'homme de peur qu'il ne fût tué par les autres. Les autres *bakisi* finirent par s'en aller. Alors le pére et la mère donnèrent une boule de *mpembe* à l'homme en lui disant : « Avant de prendre toute autre nourriture, tu dois prendre » d'abord cette terre blanche; quand tu l'auras mangée, tu » pourras manger toutes autres choses. »

R. P. Aug. De Clercq.

Mayombe. Congo. C, *a*, 65.

C. — Vie familiale.

a) Naissance.

66. *L'accouchement.* — L'accouchement se fait dans la case. La mère est toujours aidée par des voisines.

R. P. Aug. De Clercq.

Il arrive que l'accouchement se fasse en plein air, mais à l'écart.

La parturiente se fait assister d'une de ses amies. Elle s'accouche accroupie devant un trou qui est destiné à recevoir le nouveau-né.

Louwers.

67. *Soins donnés à la mère.* — Le seul détail dont j'ai pu me rendre personnellement compte concerne les soins donnés à l'accouchée aussitôt après la délivrance.

On creuse dans le sol de la hutte la place où se couchera l'accouchée, de manière à ce que la nuque soit soutenue et que les genoux soient écartés, les pieds presque joints.

Les amies font bouillir de l'eau où trempent certaines herbes. Cette eau aussi chaude que possible — je ne pouvais y plonger la main — sert à des lavages, à de véritables injections utérines.

Ces lavages sont renouvelés plusieurs fois par jour dans les premiers temps, puis n'ont plus lieu qu'une fois par vingt-quatre heures, enfin tous les deux ou trois jours; ils cessent avec les phases de la lune.

Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

C. — Vie familiale.

a) Naissance.

68. *Soins donnés à l'enfant.* — Les mères de famille ont cependant l'instinct maternel ; elles soignent avec la plus grande sollicitude leurs enfants lorsqu'ils sont jeunes, mais elles ne s'en occupent plus lorsqu'ils ont grandi (1).

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

(1) C'est une erreur de dire que les mères ne s'occupent plus de leurs enfants quand ils ont grandi. Les besoins sont moins immédiats à mesure que l'être croît et les soins matériels changent avec la croissance; mais ils ne disparaissent pas pour cela. Jusqu'à l'âge de cinq ou six ans, garçons et filles sont continuellement avec leur mère.

Diederich.

La mère aime beaucoup son enfant et lui fait fréquemment des caresses.

S'il est malade, elle s'inquiète et ne manque pas de recourir aux remèdes du blanc de passage au village. Il est arrivé que plusieurs mères venaient à la fois me présenter leurs enfants pour les soigner.

Claessens.

L'allaitement dure au moins deux ans.

Jumeaux : le premier des jumeaux est nommé *tsimba*, le second *nzuzi*.

R. P. Aug. De Clercq.

Au début de l'existence, négrillons et négrillonnes sont traités de la même manière. A califourchon sur la hanche maternelle, ou à cheval sur la croupe rebondie de la maman, retenus par une bande d'étoffe, ils boivent goulûment à l'énorme et longue mamelle toute gonflée, ou dorment bercés et ballottés pendant la marche ou les travaux des champs.

Pour tout vêtement ils ont un simple tour de perles retenu aux hanches, et portent au cou, au poignet ou à la cheville des amulettes préservatrices. La mère a soin de se munir aussi d'un assortiment complet de ces « *nkisi* ». Un lien quelconque qui lui enserre la tête retient près de la nuque un tas d'affiquets : morceaux de corail, coquillages, petites cornes d'antilope, dents, etc., qui doivent éloigner les maladies et la mort d'elle-même et de sa progéniture. Par surcroît, pour plus de précaution, elle se fera souvent peindre en rouge avec du *takula*.

CABRA.

C. — Vie familiale.

a) Naissance.

69. *Causes qui limitent la population.* — L'homme ne peut s'approcher de sa femme aussi longtemps qu'elle allaite. Or, la mère nourrit son enfant pendant deux ans, parfois beaucoup plus longtemps.

Les vieux chefs marient des femmes trop jeunes, procréent peu ou procréent des enfants malingres et peu résistants.

Les enfants étant peu ou pas vêtus sont la proie des pneumonies.

Claessens.

70. *Mouvement de la population.* — Il paraît y avoir plus d'hommes que de femmes.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation.

71. *Éducation physique.* — Les enfants ont quelques jeux auxquels ils se livrent le soir. Ces jeux sont souvent un mélange de chants, de récitatifs et de légendes.

R. P. Aug. De Clercq.

Aussitôt que les enfants sont en âge de courir, ils vont travailler et recouvriront leur ceinture de perles d'un léger pagne. Ils iront à l'eau; ils iront chercher du bois mort; ils apporteront les marmites, le morceau de bois à demi-consumé qui doit servir à allumer la pipe des grands (femmes ou hommes), etc.

Un peu plus tard, ils porteront les bananes, les noix de palmes et souvent dans une caravane, fillettes et garçons sont chargés comme les femmes; l'homme adulte seul a la tête libre ou se contente de porter la bouteille ou la dame-jeanne qu'on va remplir d'alcool.

Jusqu'à l'âge de la puberté, les deux sexes s'initient aux différents travaux; c'est leur moment de grande activité; c'est l'époque où ils donnent relativement plus de temps au travail, car ils font les corvées et sont réellement les serviteurs des adultes.

Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation.

72. *Éducation intellectuelle.* — Personne ne s'occupe de l'éducation intellectuelle.

R. P. Aug. De Clercq.

Pas de maîtres d'école, non.

Ce sont les parents qui leur enseignent ce qu'ils savent eux-mêmes.

Diederich.

73. *Éducation morale.* — Nulle.

R. P. Aug. De Clercq.

Les mœurs, ils les apprennent des gens de la famille et du village. Traditions très conservatrices.

Diederich.

C. — Vie familiale.

b) Éducation.

74. *Education spéciale des prêtres.* — Recrutement des élèves féticheurs. — Voici comment s'opère le recrutement :

Le féticheur désigne dans sa région les jeunes gens que les esprits lui ont désignés pour le sacerdoce.

Dès lors commence pour ceux-ci une nouvelle vie; les futurs féticheurs disent adieu à leurs parents, à leurs amis, à leur village; rien n'existe plus de leur ancienne existence : ils sont même censés l'ignorer.

Ils perdent jusqu'à leur nom que le féticheur remplace par un autre à son choix. Ce nom nouveau, le novice le fera précéder de celui de la secte où il va entrer.

Ainsi, il reçoit le nom de *Nkele*, et s'il entre dans la secte des *Nsakala* il s'appellera *Nsakala Nkele*.

Education des élèves féticheurs. — Les *nkimba* (élèves) vont vivre dans la forêt dans un chimbèque isolé pendant un laps de temps, deux ans.

Ils ne peuvent parler à d'autres qu'à leur maître le *nganga nkisi*.

Encore ne peuvent-ils lui adresser la parole que dans une langue spéciale que celui-ci leur apprend et qui est ignorée des profanes.

C'est la langue des féticheurs.

Dirais-je que, comme la plupart des Européens, j'en ignore le premier mot!

Seul le commandant Danfeldt, qui a séjourné douze ans là-bas, connaîtrait la clef de cette langue, car il paraît que c'est une langue à clef.

Avant que de toucher à leur nourriture, les *nkimba* doivent la jeter par terre.

Ils dorment sur la terre nue et n'ont pour tout vêtement qu'un pagne en feuilles de palmier.

Leur corps doit être constamment teint en blanc.

Enfin, ils apprennent à connaître les cérémonies de leur culte et les propriétés médicinales des plantes.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 163*a*.

Cf. Jonghe (De), *Rev. Quest. Scient.*, XII (1907), 451-522. — Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69.

Les voyageurs ont souvent parlé de l'école secrète et mystérieuse des *bankimba*. J'ai donc pensé longtemps pouvoir me taire au sujet d'une institution de ce genre existant au Mayombe. Mais des différences multiples entre la nôtre et celles dont j'ai lu des relations me décident à consigner ici mes observations. Et d'abord le nom d'école est-il juste pour qualifier la réunion de quelques jeunes gens, dont la science acquise sera complète quand ils sauront balbutier quelques mots étrangers à la langue ordinaire, et seront à même d'exécuter dans les danses quelques cabrioles réservées aux initiés? Je vous laisse à décider de la chose, et me contenterai de conter une de mes aventures de voyage, en y joignant quelques renseignements pris à bonne source.

Un jour, au cours d'une marche forcée, je cherchais à me rendre compte d'un chant retentissant au loin dans la forêt et dont la mélodie m'était inconnue. Mon guide m'interpella :

— Inutile d'écouter, vous n'y comprendriez rien : c'est une femme qui chante pour éloigner les *bankimba*.

— Les *bankimba*, il y en a donc dans la région?

— Oui, non loin d'ici, près du village assis sur la montagne.

— Le *kozo* (local d'initiation est-il là!

— Oui.

— En ce moment les *bankimba* y sont-ils?

— D'aucuns disent oui, d'autres non ; la réunion générale a lieu le soir, sous la direction du *ntenda* (professeur-féticheur).

— Le nom du village?

— Mkele.

— Bien mon garçon ; tu es au courant de tout, je l'entends ; tu vas maintenant me montrer le chemin ; je veux voir ces fameux *bankimba*.

Voici mon homme dans les transes.

— Conduire le blanc vers le *kozo*, lui révéler tout : *nka mime* (faites-moi grâce!). D'ailleurs je ne connais pas le chemin, je n'ai jamais été là ; les gens me tueront.

— Bien, bien, cela suffit, en route pour le *kozo*.

— Non, non, je vous dirai maintenant la vérité pure. En parlant tout à l'heure des *bankimba*, je l'ai fait uniquement par égard pour vous, pour vous faire plaisir, vous êtes si bon. Mais j'ai menti, je ne connais rien des *bankimba*, il n'y en a pas dans ce pays. Poursuivons notre chemin tout droit, je vous donnerai...

— Tu me donneras plus tard tout ce que tu voudras ; mais à présent allons vers le *kozo*. Voyons vas-tu marcher ou faudra-t-il que je te fasse... caresser?

MAYOMBE
(Congo).

C, **74** (*suite*).

— Oh! oh! oh! c'est bien; qui peut refuser semblable chose à un maître... si bon? Suivez-moi, c'est tout près d'ici.

— Enfin, voilà ce qui s'appelle parler en vrai poltron que tu es.

En dix minutes nous arrivons au village. Le guide alors de me souffler à l'oreille :

— Demandez le capita du village; il sait tout, il est lui-même le *ntenda*.

J'avais à peine fait dix pas dans le village que tous les habitants disparurent; on soupçonnait sans doute mon intention, et l'on n'osait se compromettre en me montrant le *kozo*.

J'envoie donc l'un de mes hommes au village voisin, pour en chercher le chef. Dans l'entre-temps, je reviens à mon guide toujours atterré.

— Montre-moi donc le *kozo?*

— Attendons le chef de l'autre village; il vous l'indiquera.

Cependant toujours pressé par mes instances, il se décide enfin mais à une condition :

— Je vous montrerai le *kozo*, mais de loin; à vous alors d'agir comme si vous aviez trouvé par hasard.

— Soit, allons-y.

Le fameux *kozo* n'était pas à plus de 100 mètres du village, mais d'épais fourrés le masquaient. Je m'attendais à trouver une construction spéciale, mieux soignée que les cases ordinaires. Pas du tout. Les études complètes de nos *bankimba* ne durant que six mois, et le local devant ensuite être détruit par les flammes, on choisit dans le village deux ou trois cases délabrées, on les transporte à l'endroit propice, et voilà tout prêt le palais des *bankimba*.

A mon approche, pas âme qui vive. J'entre dans le *kozo*. Ebahissement des *bankimba*. Impossible de fuir; et quant à protester personne n'ose le faire en l'absence du *ntenda*. Sournoisement, ces gens cherchent à se glisser vers la porte que j'obstrue. Je déclare me présenter en simple curieux, pour reprendre aussitôt mon voyage. Tout ce jeune monde se calme, et j'en profite pour examiner à mon aise les *bankimba* et leur école.

Mayombe. Congo. C, *b*, 74.

Avant de noter mes observations, je dois cependant exposer les cérémonies qui précèdent ou accompagnent l'entrée des novices au *kozo*.

Au jour choisi par lui, le *ntenda* de la région fait savoir que bon nombre de jeunes gens du pays n'ayant pas encore passé par les cérémonies du *zunga*, il détermine tel jour pour leur admission, puis pour leur entrée à l'école.

Ce jour étant arrivé, et les jeunes gens en question étant réunis en un endroit assez distant du *kozo*, le *ntenda* leur fait un long discours sur les devoirs du *bankimba*, et le droit qu'ils ont au respect de tous. Le discours a pour accompagnement des danses, des contorsions, des simagrées.

Cela fait, on prend un à un les futurs *bankimba* pour les porter en triomphe au *kozo*. Sur le parcours on leur promet qu'au soir, en un grand repas, ils mangeront le *ngulu-tongo*. Puis on les flagelle au moyen d'un petit balai, le *tusese*, fait de fines lattes de bambou. De temps en temps on s'arrête pour demander au patient si le *ngulu-tongo* lui plaît, s'il en a bien mangé, etc. Le malheureux répond qu'il n'en a pas encore goûté. Nouvelle flagellation, suivie de la même interrogation. Cela dure jusqu'à ce que le pauvre *nkimba* (singulier de *bankimba*) comprenne enfin que le *ngulu-tongo* c'est le balai. Dès lors, tout en comptant, les larmes aux yeux, les plaies qui sillonnent ses membres, il avoue qu'il a copieusement soupé, qu'il a le ventre très satisfait.

Cette cérémonie barbare et dérisoire se répète pour chaque sujet. Cela fait, on boit du vin de palme. Après quoi le *ntenda* défend à ses élèves de révéler quoi que ce soit de ce qu'ils viennent d'endurer ou qu'ils devront subir encore. Le violateur du secret serait puni par les fétiches qui le tueraient en lui faisant gonfler le ventre.

Les principaux de ces fétiches s'appellent Makuala et Matundu. Dans toutes les circonstances officielles, le *ntenda* les porte avec lui, leur donnant mission de surveiller les élèves, de présider aux danses où ces minuscules magots sont portés en triomphe, ainsi qu'au changement de noms qui se fait pour les *bankimba*, au jour où s'ouvre l'école. Chacun des jeunes gens prend l'un des noms approuvés par la loi des *ntenda*. Ils s'appelleront désormais comme les fétiches, Makuala, Matundu, Sakala, Lutete, Mavinga, etc.

Cette cérémonie se trouvant terminée, chacun entre dans le *kozo*, après s'être dépouillé de tout vêtement, car durant les six mois que durera leur séjour à l'école, tous les élèves doivent aller complètement nus. Au second jour de l'initiation cependant, on leur remet une cein-

C, **74** (*suite*).

ture en feuilles de palmier, dont ils feront usage quand ils iront en quelque village, ou qu'ils craindront la rencontre d'un profane. Depuis le séjour des blancs dans le pays, la nudité n'est plus si rigoureuse d'ailleurs; ceux que je surpris dans leur asile portaient tous une petite loque rouge, en guise de pagne.

Mais continuons, et supposons que nos *bankimba* ont bien passé leur première nuit, fatigués qu'ils étaient par les cérémonies et par les coups de *ngulu-tongo*. Dès lors, on se demande pourquoi nos intéressants sujets ont encore à passer six mois au *kozo*, puisque le changement de nom, but réel et unique, paraît-il, est accompli. C'est sans doute pour faire croire aux profanes qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une affaire assez importante pour nécessiter toute une saison. Peut-être encore a-t-on conservé, faute d'autre chose, la mesure du temps que durait l'école réelle chez les ancêtres.

Quoi qu'il en soit, à leur premier réveil au *kozo*, soit au chant du coq, nos *bankimba* ont à comparaître devant le *ntenda*, armé, comme de raison de ses deux fétiches, Makuala et Matundu, tout enduits de craie. A l'exemple de ces deux patrons, nos gosses doivent se plâtrer et renouveler l'opération assez souvent pour être blancs comme neige pendant six mois. Le front seul est entouré pour un temps d'un bandeau sous lequel la peau garde sa teinte. Mais dès qu'on a enlevé cet obstacle, la craie vient prendre sa place. Ces nègres, peints en blanc, font effet de fantômes, surtout lorsqu'ils se livrent à la danse. En ce cas, d'ailleurs, ils portent leur ceinture de feuilles de palmier, de gros bracelets en bois, un collier de même matière simulant grossièrement des perles, le tout blanchi par l'indispensable craie. C'est le *ntenda* qui conduit ces danses, comme il en donne le signal.

A son arrivée, celui du *kozo* dans lequel je venais de pénétrer demanda de pouvoir m'honorer d'une représentation de ce genre. Je déclinai son offre, mais, par contre, je le priai de me vendre ses fétiches, Makuala et Matundu, ainsi qu'un exemplaire de chacun des articles en usage chez les *bankimba*. L'occasion me paraissait unique pour me procurer ces objets.

Mayombe. Congo. C, *b*, 74.

Mais notre homme regimbait. A l'entendre, céder ses fétiches serait la ruine certaine de son école; d'autre part, chacun des élèves n'avait que ses objets personnels, etc. Conclusion : je ne vends rien.

C'était le bon moyen d'en venir à devoir céder tout. Il fut convenu sur mes instances que j'allais emporter au village voisin les fétiches avec un objet de chaque sorte et que là nous continuerions la palabre. J'étais certain qu'une fois éloigné du *kozo* l'homme serait plus accommodant. Au soir, en effet, chaque objet d'usage me fut livré contre un bon de paiement. L'affaire fut plus chaude pour Makuala et Matundu. Le rusé vendeur voulait me nantir d'une imitation.

— Makuala et Matundu, me disait-il, ne sont que des fétiches encore enfants, dont voici le père, un fétiche plus précieux et beaucoup plus beau !

— Et bien, pour cette fois, mon brave *ntenda*, puisque tu es si généreux, je le serai tout autant. Le fétiche père te restera; pour moi, je me contente des enfants.

Le pauvre homme ainsi pris dans son filet reçut, sans faire trop laide grimace, un bon remboursable à la mission.

Parlerais-je maintenant des occupations de nos *bankimba* durant leurs six mois d'école ? Ce n'est pas très compliqué. Le féticheur leur donne de temps à autre une leçon de danse, leur enseigne, je l'ai déjà dit, quelques mots inconnus par le vulgaire, veille à ce que nul de ses élèves ne mange de viande ou d'œufs durant son séjour à l'école, et qu'il n'emploie d'autre habit que la ceinture en feuilles, dont il est question plus haut; enfin, il exige que le plâtrage à la craie soit toujours complet.

J'allais oublier le point principal. Le féticheur a grand soin de recommander à ses élèves de profiter de toute occasion pour jouer aux femmes un tour lucratif. Voici comment cela s'exécute : le *nkimba* s'embusque à proximité d'un chemin où doit passer la femme qu'il s'agit de rançonner, d'après ce principe admis de tous : la femme qui rencontre un *nkimba* non revêtu de sa ceinture doit payer une amende, à moins qu'elle ne puisse prouver qu'au moment même elle chantait le chant spécial des *bankimba*.

Or, un mensonge ne coûte pas plus à la conscience d'un *nkimba* qu'à celle de tout autre nègre. D'autre part, il a pris soin de choisir un moment où pas un témoin ne pouvait le surprendre. Il affirme donc devant tout le monde, et surtout devant le *ntenda*, juge en sa propre cause, comme on va le voir, que la femme ne chantait pas au moment de la rencontre. La cause entendue dans ces conditions est aussitôt jugée : la femme devra payer tant au *ntenda*, tant au *nkimba*.

MAYOMBE
(Congo).

C, **74** (*suite*).

Enfin les six mois d'école terminés, les *bankimba* sont conduits à la rivière, se débarbouillent, se ceignent les reins d'un pagne tout neuf et retournent à leur village. Leur premier acte à leur arrivée dans ce village est de gober un œuf, pour marquer que les mois d'abstinence sont passés; le second consiste à toucher la main d'une jeune fille, afin de signifier qu'ils sont aptes désormais à fonder un ménage.

A leur départ de l'école, et comme couronnement des cérémonies, on brûle le *kozo* et on congédie les initiés.

Dès lors tout est dit : les jeunes gens sont devenus des hommes.

Cleene (De), *Miss. Chine Congo*, XVI (1904), 209-214 et *Belgique Colon.*, X (1904), 581*a*-582*b* et *Le Congo*, I (1904), n° 49, 6*a*; n° 51, 5*a*-6*b*.

Moyennant quelques pièces blanches la troupe des *bankimba*, peinturlurés de blanc et les reins ceints de la ceinture en fibres, se laisse photographier et se disposent avec complaisance au gré de l'opérateur. Il y a quelques années il fallait agir par surprise pour apercevoir ces jeunes néophytes.

Dr Jullien.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation.

75. *Initiation.* — La circoncision se pratique.
R. P. Aug. De Clercq.

En règle, la jeune fille devenue nubile est à même de cultiver tout ce dont se compose la nourriture végétale et de préparer les repas; elle doit savoir quels sont ses devoirs vis-à-vis du futur maître, ce qu'elle pourra lui accorder, ce qu'elle doit lui refuser par suite d'un certain code de pudeur conjugale; elle ne peut plus se montrer nue à la clarté du jour; si elle trompe son mari, elle apprend qu'elle ne pourra lui servir à manger avant que le soleil ne soit couché sur sa faute : elle pourrait en mourir. Enfin elle ne peut jamais accorder ses faveurs qu'à l'abri d'un toit et sur un siège, lit de repos ou meuble quelconque, mais jamais sur le sol même, fut-il recouvert de nattes et d'étoffes.
Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

76. *Rapports sexuels avant ou en dehors du mariage. L'amour.* — L'amour existe.

Il n'y a guère de femmes non mariées que celles qu'un chef de village, par exemple, tient à la disposition des passants.

R. P. Aug. De Clercq.

Dans beaucoup de villages du Mayombe il y a des « femmes publiques » dont usent les hommes libres ou les esclaves qui n'ont pas de femmes. Elles sont revêtues d'un costume spécial qui les fait se distinguer des autres femmes; et elles occupent à l'extrémité du village une case qu'une ornementation particulière fait remarquer.

Louwers.

Dans les principaux villages il y a toujours quelques prostituées; elles ne possèdent pas une mauvaise réputation locale et semblent jouir d'une certaine indépendance.

Dr Jullien.

C. — Vie familiale.

c) Mariage.

77. *Fiançailles.* — Voici les cérémonies auxquelles donne lieu un mariage. Le jeune homme demande au père le prix de sa fille. Celui-ci fixe un prix qui est toujours exorbitant; on se dispute, on marchande quelquefois pendant plus d'un mois et finalement on tombe d'accord.

La future épouse, qui joue d'ailleurs le rôle le plus passif du monde, doit rester dans un chimbèque spécial pendant vingt-trois jours, dont les premiers sont pour elle des jours de jeûne. Son corps est entièrement teint avec l'infusion du bois de *tukula*.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*a*.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 72.

Une mère qui voit sa fille en âge de passer en puissance de mari, confine la jouvencelle dans la *nzo-kumbi*, la chambre de toilette, laquelle toilette consiste à teindre en rouge vif toute la peau noire de la demoiselle.

La matière première est une poudre nommée *tukula*, qu'on obtient en frottant l'un contre l'autre deux fragments de bois tirés d'un arbre qui s'appelle *lukunga*. De petites pierres intercalées entre les deux fragments font office de papier de verre et produisent la poudre en raclant le bois. Cette poudre étant humectée de temps en temps, au moyen d'un peu d'eau, durant l'opération, est ensuite, quantité suffisante étant obtenue, largement additionnée d'huile de palme, de manière à produire un vernis d'un rouge liquide et tenace. Ce vernis, la dame qui procède à la toilette en prend en bouche une bonne gorgée qu'elle lance vigoureusement sur la figure, les bras, les jambes, le dos, sur tout le corps en un mot de la jeune fille. Ce vernissage se renouvelle journellement, durant plusieurs semaines, durant un temps plus ou moins long, suivant la fortune du fiancé. Riche, celui-ci peut couper court à la décoration de sa belle, en versant le prix convenu pour l'achat de sa future. En cas contraire,

celle-ci restera claustrée, soumise à la peinture journalière, durant parfois deux mois.

En soi, sauf la reclusion dans le *nzo-kumbi*, l'opération picturale n'a rien de pénible. La dite reclusion est même égayée par les cadeaux qu'envoie le fiancé : un beau pagne tout neuf, un gros morceau de lard, dont la pauvrette aura licence de se régaler à domicile avec ses compagnes. Il y a plus : avant d'entrer en sa prison préventive, elle a pu mettre en ordre les plantations de son futur mari, et celui-ci l'a récompensée par plus d'une cruche de vin de palme. Mais, au dire des noirs, ces cadeaux ne sont pas toujours reçus avec allégresse. La fiancée sait que, dès lors les beaux jours de sa jeunesse sont passés, et que le futur, maintenant si généreux, il faudra, demain, et pour la vie, le servir en esclave.

Pour le même motif, ce n'est pas toujours à leur gré que nos filles d'Ève entrent dans la chambre de toilette. La plupart, sinon toutes, n'y consentent qu'après bastonnade, et souvent il faut en plus les garrotter.

A l'approche du mariage, les femmes du village habité par la jeune fille vont festoyer chez le futur mari. Le lendemain, repas de gala chez le père de la fille, le vendeur.

Voici quelques jours, j'ai vu une fête de ce genre.

Toutes les femmes du voisinage étaient arrivées, portant les pots et marmites nécessaires pour accommoder le porc sacrifié. La fiancée paradait en habits de fête, je veux dire ayant tout le corps teint en rouge, sauf le visage, peint en blanc, ce qui faisait de la pauvrette un épouvantail à faire fuir tous les moineaux de l'univers. En cet équipage la malheureuse était obligée de danser, pour manifester son bonheur d'être l'occasion d'un festin où chacun pouvait s'en donner à discrétion. Et le fantôme rouge à masque blanc, se trémoussait en des gambades impossibles, pour célébrer la dernière fête de sa jeunesse... et de sa vie.

Le lendemain, on me montra la macabre danseuse, elle avait totalement changé de couleur, ou plutôt, débarrassée de sa peinture elle avait repris la teinte native de sa peau. Plus de danse, ni de cris joyeux. Vers midi, les gens la garrottèrent, pour la porter en cet état chez son mari. Qu'elle doive être, dès le premier jour, une femme de ménage exemplaire, ce serait trop demander à son éducation première. Plus d'une fois, sans doute, elle prendra la clef des champs. Mais à ce mal on trouvera remède. Mise à la chaîne de temps en temps, et récompensée parfois par un petit *matabiche*, elle apprendra que « femme de nègre doit être sage. »

LOMBAERTS, *Miss. Chine Congo*. XVIII (1906) 103-104, cf. ID. *Belgique Marit. et Colon.*, 1906, 663-664.

MAYOMBE
(Congo).

C, **77** (*suite*).

La promesse de mariage se fait parfois bien longtemps avant l'époque du mariage, quand la future épouse est encore une enfant. L'enfant est souvent confiée dès lors au futur mari et vit dans sa famille jusqu'à l'âge de la puberté.

La forme de cette promesse de mariage est la vente de la jeune fille au fiancé contre un prix accepté de commun accord.

Il va sans dire que beaucoup de mariages réalisés à la suite de cette vente, sans consentement de l'épouse, ne sont pas heureux; et les palabres que provoquent leur dissolution sont souvent connues des agents de l'Etat.

Louwers.

D'ailleurs, à un moment donné, la femme adulte libre pourra convoler si elle y consent; elle sera même recherchée dans le cas où elle aura ramassé un certain pécule. Il ne faut pas cependant que celui-ci devienne trop important, car alors la malheureuse pourrait courir le risque d'exciter les convoitises : on trouverait motif à procès.

Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

78. *Mariage.* — Les jeunes filles sont remises à leur mari dès qu'elles sont nubiles, si le mari a satisfait aux exigences de la famille.

En général, les jeunes gens ne parviennent à se marier que vers la vingtième année ou plus tard, parce qu'ils sont obligés de travailler ou de trafiquer assez longtemps pour réunir la somme requise à l'achat de la jeune fille.

Notez que le prix de la fille ne va ni au père ni à la mère, mais à son oncle maternel (1).

R. P. Aug. De Clercq.

(1) M. Diederich conteste ce point. Dans presque toutes les familles si pas dans toutes, selon lui, c'est le père qui est le chef de la famille et c'est lui qui reçoit la dot en échange de sa fille.

J'ai connu de vieux chefs qui achetaient de tendres fillettes, presque des enfants pour en faire leurs femmes dès que celles-ci seraient en état de prendre mari. C'est une des raisons de la rareté des naissances. (Voir C, *a*, 69.)

Claessens.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

79. *Nature du mariage.* — L'homme ne voit dans le mariage que la satisfaction d'un besoin naturel et le moyen de propager la race. La femme, pénétrée de ces mêmes sentiments, n'a pour son mari que le respect de l'esclave pour son maître (1).

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 75.
Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

(1) Cette observation est formulée dans un sens qui ne résiste pas à l'observation. J'ai été souvent frappé de l'union qui existe dans certains ménages du Mayombe.

Diederich.

Le mariage est un véritable achat, dans lequel le fiancé fournit la dot. Celle-ci consiste parfois en plusieurs milliers de brasses d'étoffes et plusieurs cochons, des dames-jeanne de vin, des charges de poudre.

Claessens.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

80. *Formes de mariage.* — L'existence de l'esclavage a sa source principale dans la naissance; l'enfant né d'une esclave est esclave.

Cette existence est favorisée par la polygamie. Si l'esclave ne peut posséder qu'une femme, l'homme libre en revanche, qui se marie toujours dans sa classe, prend comme épouses secondaires plusieurs esclaves dont les enfants en vertu du caractère essentiel de l'union conjugale, suivront la condition de leur mère.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 66.

La polygamie est générale. Celui qui ne possède qu'une femme est trop pauvre pour en acheter plusieurs.

A remarquer que les indigènes devenus chrétiens ne prennent qu'une femme : celle-ci a souvent plus d'enfants que la femme payenne.

Claessens.

Quand un village a pour chef une femme, elle est *dumba* et désigne celui de ses sujets qu'elle veut bien distinguer.

Cabra.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

81. *Cérémonies du mariage.* — Le vingt-troisième jour seulement le fiancé a le droit d'entrer dans le chimbèque et de consommer le mariage.

Cette prise de possession conjugale se fait au son de l'affreux tintamare exécuté par les habitants des villages qui dansent autour du chimbèque. Si tout s'est passé régulièrement, le jeune mari sort du chimbèque, il est ovationné et l'on boit du *malafu* à la ronde, mais s'il n'a pas été à la hauteur de ses devoirs, c'est la femme qui sort la première ; le malheureux est conspué de la belle manière et devient l'objet du mépris public.

Dès cet instant il lui sera bien difficile de trouver une autre femme.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*a*.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 72-73.

La cérémonie du mariage consiste en une fête publique pendant laquelle le fiancé enlève sa fiancée. Dès qu'on s'en aperçoit, les parents font mine de courir après eux; mais il est trop tard : ils sont dans la forêt et dès lors ils sont mariés.

Louwers.

Le mariage est précédé de danses auxquelles participent surtout les jeunes gens et les jeunes filles.

Claessens.

Quand le prix sera payé... la jeune fille se rendra dans la case que lui réserve son mari, à la nuit tombée. Elle en ressortira avant la levée du jour et cela pendant un certain nombre de jours pendant lesquels il y aura d'ailleurs noces.

et festins et danses aussi. Car, dans le payement, il est certainement entré un bon nombre de litres d'alcool.

Dans certains villages, la jeune épousée devra passer devant le fétiche *Nkonde* qui préside aux œuvres du mariage.

CABRA.

C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

82. *Empêchements au mariage.* — Des empêchements au mariage existent. Exemple : les mariages entre cousins germains sont prohibés.

Mais il est difficile d'acquérir des renseignements complets à cet égard, le noir ne communiquant pas volontiers le fond de ses habitudes.

R. P. Aug. De Clercq.

83. *Le mari.* — Lorsque le mari ne possède qu'une femme — ce qui est le cas de l'esclave — il habite avec elle dans la même case.

Mais s'il possède plusieurs femmes, il a une case pour chaque femme.

Claessens.

Je ne sache pas que l'adultère du mari soit pris en considération.

R. P. Aug. De Clercq.

Quand les fils se marient, ils vont habiter une autre case que celle de leur père; mais ils se considèrent encore toujours comme de la même famille.

Diederich.

C. — **Vie familiale**.

c) Mariage.

84. *La femme*. — L'attachement entre les époux est à peu près nul, l'homme n'estime la femme que pour le bien-être qu'elle lui procure et la femme n'a pour son mari qu'un respect sans amour (1). L'influence de la femme sur les affaires domestiques est nulle; c'est une esclave.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

(1) Je formule toutes mes réserves.

Diederich.

Dans le Mayombe, les têtes des adultères sont plantées sur des poteaux à l'entrée du village (1).

Velde (Van de), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XII (1888), 529.

(1) Il est certain qu'en 1894 la coutume de planter les tête des adultères sur des piquets n'existait plus. Mais l'épreuve de la *kasa* était obligatoire.

L'homme qui abuse d'une femme doit être puni et les parents de la jeune fille (ou ses ayants droit) ou le mari de la femme adultère demandent des indemnités importantes, parfois des centaines de mesures d'étoffes, des cochons, etc.

Si l'accusé nie ou qu'il ne veut pas payer, il arrive qu'il soit soumis à l'épreuve de la *kasa*, terrible poison qui épargne rarement celui qui en prend.

Diederich.

La femme doit respect et soumission au mari.

Diederich.

C. — Vie familiale.

c) Mariage.

85. *Dissolution du mariage.* — En effet, par le mariage, la femme est prêtée par sa famille dans l'intérêt de l'accroissement et de la perpétuité de celle-ci. Le prêt est fait contre la remise d'une dot qui est restituée à la dissolution de l'union conjugale au mari ou à ses héritiers.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.
Cf. Pirard, *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 107.

Quand pour une raison ou pour une autre la femme s'enfuit et ne veut plus vivre avec le mari; les parents de la femme la renvoient au mari.

Si l'entente entre mari et femme devient impossible, les parents de la femme ou plutôt, je crois, l'oncle maternel (1) doit restituer la dot fournie par le mari. Mais ce sont des palabres sans fin où les parties engagées tâchent d'obtenir le plus de compensations possibles.

Claessens.

(1) Si la transmission des pouvoirs par hérédité se fait du chef au fils aîné de sa sœur, c'est que les législateurs du Mayombe ont voulu être certains du sang de la race. Si aucun chef du Mayombe ne déroge à cette coutume, il ne faut pas en conclure que cet usage est dans toutes les familles. Dans presque toutes les familles, si pas dans toutes, c'est le père qui est le chef de la famille, c'est lui qui reçoit la dot en échange de sa fille et c'est à lui qu'on la réclamera.

Diederich.

Le mariage du Mayombe n'est dissous que lorsqu'il y a restitution de la dot payée par le mari au père de la femme et pour cela il faut le consentement ou la revendication mutuelle des deux époux et le consentement du père de la femme. Il arrive presque toujours que le troisième intéressé se dérobe. De là des querelles, des haines qui gagnent rapidement les habitants des villages d'origine des époux et qui dégénèrent souvent en rixes violentes.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale**.

c) Mariage.

86. *Les eunuques*. — Il n'y a pas d'eunuques.
R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

87. *Autorité dans la famille.* — Il est extrêmement difficile de spécifier les droits du chef de famille à cause des droits de l'oncle maternel sur les enfants de sa sœur.

R. P. Aug. De Clercq.

C'est le père qui exerce l'autorité.

La mère est presqu'exclusivement la directrice des enfants jusqu'à ce que ceux-ci ont atteint l'âge de sept à huit ans.

La famille entière est, en règle générale, déférente vis-à-vis des aïeuls.

Plus je les connais, plus ces « paysans » du Mayombe me laissent l'impression de faire de bons ménages vivant calmement avec leurs enfants.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

88. *Composition de la famille.* — Les noms indiquant les degrés de parenté ne sont pas encore complètement connus.

Beau-père, belle-mère } *nkwekezi.*
Beau-fils, belle-fille }

Beau-frère } *nzadi* ou *ndayi.*
Belle-sœur }

Père = *dise* et *tata.*
Mère = *ngudi* et *mama.*

Frère
Sœur } *k'omba.*
Cousin
Cousine

Père adoptif = *dise di mbata pidi.*

Enfant adoptif = *muana mbata pidi.*

R. P. Aug. De Clercq.

Pas de « frères de sang ».
Diederich.

Voir aussi C, *c*, 83.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale**.

d) Famille.

89. *Habitations*. — La femme mariée va habiter une hutte nouvelle. La hutte de l'homme libre est généralement entourée de celles de ses femmes qu'il visite à tour de rôle.
Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.

Le garçon marié forme un nouveau foyer. Il va habiter une autre case que celle de son père.
Sa femme l'y suit, naturellement.
Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — Vie familiale.

d) Famille.

90. *Relations entre les membres de la famille.* — ... Il résulte que le mariage ne crée pas une famille nouvelle et que les enfants suivent toujours la condition de leur mère.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 66.

Que dire de leurs affections familiales?

Un chef Mayombe révolté, ayant assassiné deux soldats envoyés en courrier, s'était emparé de leurs fusils et cartouches. Dans le but de l'amener à composition, j'avais fait prisonnier sa femme et ses enfants.

Je lui fis savoir que je lui rendrais sa femme et ses enfants s'il me rendait les deux fusils : « Jamais, me fut-il répondu! mais si vous voulez autre chose... Je vous offrirai pour les trois aînés trois chèvres et une dame jeanne de *malafu*, pour la petite Lilia (une adorable fillette de 3 ans), un poulet, pour ma femme, oh! pour ma femme, un cochon ». (1) et (2)

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*b*.

(1) Il y a, dans le récit de M. Gilmont, une saveur toute spéciale parce qu'il témoigne contre ses conclusions.

Quiconque, en effet, connaît la région du Mayombe sait que trois chèvres, une poule et un cochon constituent, pour un seul homme un avoir énorme; ensuite, dans la valeur des offres de rachat, c'est la femme qui est la mieux côtée.

Diedekich.

(2) D'ailleurs, cette réponse du noir n'est pas à prendre au sérieux.

R. P. Aug. De Clercq.

Pour les époux, leurs vieux parents sont des étrangers (1); si ceux-ci reçoivent parfois l'assistance due à leurs infirmités, c'est au même titre et dans la même mesure que celle qu'ils trouvent chez les autres habitants du village.

C'est dire que le souvenir des parents morts n'existe pas (2). Une mère de famille interrogée sur la peine qu'elle avait ressentie à la mort de ses parents, répondit : « *yambove* (cela m'est égal!) ».

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

Cf. PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67, 75.

(1) M. Diederich conteste formellement ce point. Voir C, *d*, 87.

(2) Affirmation trop absolue, selon M. Cabra. Voir D, 102.

Circulant avec des porteurs dans la région du Mayombe, nous rencontrâmes, à l'approche d'un village, une femme d'un âge déjà avancé. Un homme de ma caravane courut vers elle et lui fit grande fête. Ses compagnons dirent que c'était sa mère.

LOUWERS.

Les enfants aiment beaucoup leur mère et font peu de cas du père.

CLAESSENS.

Les mères affectionnent beaucoup leurs enfants.

R. P. AUG. DE CLERCQ.

Je ne connais aucun exemple de parenté reconnue avec une espèce zoologique ou botanique.

DIEDERICH.

Pour solidarité familiale en matière de dettes. Voir Cabra F, *c*, 167.

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

92. *Rôle des voisins dans la famille.* — Nul.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

93. *Situation sociale des membres de la famille.* — La femme est traitée comme une esclave (1).

Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

(1) Je fais de formelles réserves. Sauf des cas exceptionnels, les femmes sont bien traitées.

Diederich.

La plupart des femmes ont en leur mari un maître dur et exigeant (1).

Claessens.

(1) Cela ne me paraît pas soutenable pour les régions que je connais.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

94. *Arbre généalogique.* — Les indigènes ne s'en préoccupent point.

R. P. Aug. De Clercq.

J'avais au parquet de Boma, comme linguister, un individu originaire du Mayombe, du nom de Sinza. Je lui pose un jour ces quelques questions :

. . . . . .

— Savez-vous qui est venu le premier dans votre pays?

— Non.

Et mon carnet de notes continue : Sinza ne connaît absolument rien des origines et de l'histoire de sa race. Personne, ajoutait-il, ne connaît rien de cela chez nous.

Louwers.

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

95. *Maladies, remèdes.* — Malheureusement les habitants forment un contraste avec le paysage : quelques-uns sont atteints de la lèpre (1), cette terrible maladie presque disparue d'Europe, et peu commune d'ailleurs au Congo. Leur chef est horrible à voir ; le corps, rongé par le fléau, est couvert de plaies, le nez est absent du visage. Si vous interrogez les indigènes, ils vous répondent gravement qu'un fétiche malfaisant, irrité contre toute autorité autre que la sienne, enlève par vengeance le nez de tous les chefs nouvellement élus au village. En réalité, il est probable que si l'un de ceux-ci, au lieu d'habiter le chimbèque de son prédécesseur, de revêtir ses pagnes, de manger dans sa vaisselle, détruisait tout cet héritage, il rendrait par cela même, le mauvais génie impuissant.

Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 133.

(1) Je n'ai jamais rencontré de lépreux au Mayombé et je ne sache pas qu'un seul cas de lèpre y ait jamais été constaté. Gilmont aura pris pour lépreux des gens atteints de lupus. Il y a d'ailleurs à remarquer que ces prétendus lépreux ne sont pas isolés du tout et se mêlent à toutes les occupations de la communauté.

Diederich.

La maladie du sommeil et la tuberculose sont fréquentes.

Claessens.

Voir aussi Jullien, G, *b*, 202.

Les guérisseurs emploient toutes espèces de remèdes et font usage de fétiches et de danses pour conjurer l'esprit mauvais.

Les amulettes sont très en vogue et on les conserve précieusement. J'ai vu un féticheur donner à un enfant atteint

de fortes fièvres, du suc acide de la plante appelée *sangalafu*, laquelle n'est autre que la *bosanga* du Haut, qui sert à coaguler le caoutchouc.

Ce même féticheur fit ensuite donner à l'enfant un bain d'eau froide; à sa sortie de l'eau, sans qu'on provoquât la moindre réaction le petit malade fut laissé grelottant de froid et de fièvre.

Voici le remède étrange employé par certains féticheurs contre la maladie du sommeil. Quand un indigène est atteint, le féticheur consulté se rend dans la brousse et prélève une certaine quantité d'écorce (la valeur d'une noix) de l'arbuste appelé *kindumdi*. Cette écorce, d'une coloration plus ou moins rougeâtre est introduite dans un petit cornet fait avec une feuille de *masisa* ou de *maranta* (je serais même porté à dire que toute feuille est bonne). Le féticheur verse dans le cornet quelques gouttes de *malafu* (rhum), qui, de par son alcool passant sur l'écorce dissout certains principes et se colore légèrement en rose. Cette liqueur rosée est introduite dans la muqueuse de l'œil du malade. Après quelque temps, l'œil suppure. Quand la suppuration est terminée, le malade serait guéri.

Contre la maladie des yeux, l'indigène emploie, je crois, le *pilipili* qu'il écrase et introduit dans l'œil.

Comme lavement pour les enfants, il utilise une décoction de *pilipili*.

La plupart des indigènes portent suspendus aux poignets, au cou, au front, à la ceinture, etc., de petits sachets renfermant des herbages et autres produits de l'imagination des féticheurs.

Dr Jullien.

Voir aussi C, *e*, 96 et E, *b*, 140.

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

96. *Derniers moments d'un moribond.* — Un homme devient-il malade ? On commencera à recourir à quelques recettes familiales, l'extraction d'une certaine quantité de sang, par exemple. La maladie ne laissant pas cependant de s'aggraver, l'homme de l'art sera requis, moyennant salaire anticipé, de donner des soins. Ces derniers sont fort simples : sans avoir examiné de quel mal souffre le patient, le médecin se dirige vers la forêt, y cueille des plantes, n'importe lesquelles, et s'il n'en trouve pas à suffisance, y joint de la raclure grattée sur la tête d'un serpent, des écailles de noix broyées sous la dent, des ongles d'oiseaux, et fait bouillir tout ce mélange pour le donner ensuite au malade. Celui-ci, naturellement, en éprouve autre chose que du soulagement : l'estomac de l'homme le plus valide en serait bouleversé.

Dès lors, on commence à soupçonner la cause du mal, l'ingérence d'un mauvais esprit. Toutefois on invite le médecin le plus expert du pays à donner son avis. Ce savant pense-t-il pouvoir sauver le malade : il déclare qu'il s'agit seulement d'un mal naturel et prescrit les remèdes. Voit-il au contraire que la mort est inévitable : il affirme que le malade est possédé par un esprit, qu'il adjure par des grimaces et des contorsions d'abandonner sa proie.

Celui-ci ne cédant pas et la mort paraissant imminente, tous les voisins et habitants du village s'assemblent autour du moribond et tachent, par un vacarme infernal, de chasser le méchant esprit. Les hurlements redoublent à mesure qu'approche la fin de l'agonisant et ne cessent qu'à son dernier souffle.

Leuven (Van), *Miss. Chine Congo,* XV (1903), 195.

Ainsi, par exemple, si l'un d'entre eux vient à mourir, ils sont d'accord pour croire qu'un autre individu, vivant ou mort, se liguant avec le monde des esprits, a fait disparaître le défunt par un tour de magie. Mais les avis se partagent sur le sort subséquent de sa victime.

Leuven (Van), *Miss. Chine Congo,* XV (1903), 194.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 70.

On ne meurt pas de sa propre mort; c'est le *Ndoki* qui fait mourir et très souvent les indigènes disent : « C'est un tel, un *Ndoki* qui a mangé tel autre. » Il faut comprendre : mangé son esprit.

DIEDERICH.

La mort ne l'effraye pas. Il ne peut se garer de celle-ci; il le sait d'intuition; il croit bien que tôt ou tard il ne sera plus. Cependant quand la mort survient et qu'elle emporte l'un des siens, s'il a intérêt à accuser l'un ou l'autre de maléfice, il n'y manque pas et cette accusation d'avoir jeté un mauvais sort est une des causes les plus fréquentes des procès entre indigènes. Gare à l'accusé s'il n'est pas assez riche pour payer avocat et juge.

CABRA.

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

97. *Le mort avant son enterrement.* — Les Mayombe ont le plus grand respect des morts. Leur douleur se fait jour par des manifestations des plus bruyantes et aussi des plus inattendues.

Les sanglots, les cris de désespoir, les reproches au fétiche suivent la mort d'un habitant du village et l'on s'enivre consciencieusement avec tout l'alcool qu'il a pu laisser.

Chaque jour on tire une série de coups de feu avec la poudre du décédé, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus.

Le corps est soigneusement lavé, puis, enveloppé dans de la mousse, on l'expose alors à un feu doux pendant plusieurs mois, parfois pendant un an.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*a*.

Quand les derniers moments approchent, tous les parents et amis se pressent dans la case du mourant et, sitôt la mort arrivée, les canons et les fusils l'annoncent aux villages voisins; les femmes pleurent, crient en se tapotant la main sur la bouche et chantent, le gong ponctuant leur mélopée.

Aux coups de feu, aux roulements de gong, aux déchirements des cris et aux lamentations succède le calme le plus complet.

A l'intérieur de la case, on habille le mort de sa plus belle redingote et de son plus beau pagne et on l'enroule dans des pièces d'étoffe de façon à en former un ballot très compact. Quand il s'agit d'un chef ce ballot prend des proportions considérables, car toute sa fortune en tissus doit disparaître avec lui.

Mayombe. Congo. C, *e*, 97.

Le corps ainsi empaqueté reste plusieurs jours dans la case probablement pour permettre aux connaissances éloignées de faire au défunt une dernière visite.

La dépouille est ensuite emportée dans une case, loin du village, construite tout exprès pour la circonstance. C'est dans cette case que le cadavre sera séché.

Sur un lit à claire-voie, le corps empaqueté est posé et les préposés à ce service viennent allumer le feu dont la fumée doit conserver le corps. Ce feu est entretenu pendant des mois, parfois pendant plus d'un an.

J'ignore ce qui détermine la fin de ces fumigations et qui décide du moment de l'inhumation.

DIEDERICH.

Les premiers jours qui suivent le décès sont employés à des manifestations de douleur aussi bruyantes que puériles. Les femmes s'enduisent le corps d'une matière grasse de couleur noire obtenue par le mélange de terre et d'huile de palme. Pourvues de ce costume de deuil peu coûteux elles se lamentent, gémissent et poussent des cris de désespoir, tandis que les hommes organisent des salves de mousqueterie et vident consciencieusement la cave du cher défunt.

Au bout de quelques jours la douleur s'assoupit. On en profite pour laver le mort qu'on soumet ensuite à l'action du feu lent pendant plusieurs mois. Durant cette période, des danses régulières, au son du tam-tam, viennent égayer le défunt dans son travail de dessication.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 73.

Quand un chef ou un homme d'une certaine importance meurt, ses funérailles sont accompagnées de danses et de réjouissances. Au moment de la mort, on donne cependant un certain temps aux larmes : on va pleurer comme on va aux plantations, comme on prépare les repas; les femmes se lamentent et crient : tout cela se fait comme un autre travail; c'est une chose due.

Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y ait pas de

C, **97** (*suite*).

douleur réelle. Le chagrin de la perte d'un parent ou d'un ami existe sincèrement; au moins, j'ai cru m'en apercevoir.

Mais à côté de la douleur vraie et de durée relativement courte, il y a la douleur criée et hurlée, officielle et toute de commande.

Un jour que je me trouvais dans le village de Niolo — c'était ma seconde visite —, le chef vint à ma rencontre et me donna un mouton en signe de bienvenue. Je m'installais et m'apprêtais à prendre le repas du soir, quand le chef me communiqua par mon capita qu'il désirait me parler. Il me dit que ses femmes désiraient pleurer parce que sa mère était morte; sachant que le blanc aime de reposer, le soir venu, dans le silence, il me demandait l'autorisation. Je la lui accordai. Alors ce furent des larmes, des cris, des lamentations, un vacarme des plus bruyants.

Je m'informai de la date du décès de la femme : elle avait cessé de vivre depuis quatre mois.

Les cadavres sont ainsi conservés par l'enfumage.

Claessens.

C. Vie familiale.

e) Mort.

98. *Funérailles.* — Lorsque l'inhumation a été décidée, le défunt est enterré dans toutes les étoffes qu'il possédait; le ballot ainsi formé obtient parfois des dimensions énormes.

On rassemble les chefs et habitants des villages voisins pour assister à la cérémonie de l'inhumation. Celle-ci est précédée de copieuses libations de *malafu*.

Sur le tertre du décédé, bien au centre, on plante un parapluie ou un vieux parasol à six couleurs. On y met aussi des bouteilles d'alcool à l'intention du mort, mais elles sont toujours vidées le soir même de l'enterrement par ses amis; enfin, il y a des vases de toutes espèces : depuis l'humble porte-violettes, jusqu'au vase d'un usage plus intime...

Si le défunt est un grand chef, il est conduit à la fosse sur une espèce de grand char monumental. Comme les roues en sont très épaisses et de circonférence douteuse, il faut une centaine d'hommes pour le mouvoir.

Et c'est d'un lourd cette machine !

Parfois elle n'arrive pas au cimetière le jour même, parce que ceux qui la poussaient sont brusquement partis pour aller boire du *malafu;* ou bien une roue s'est enfoncée dans une ornière.

Dans ces cas-là, puisqu'on ne peut atteindre le cimetière, on le rapproche; on fait un trou près du char.

Il arrive aussi qu'on rapporte à bras d'hommes le défunt chez lui.

Il sera privé de sa dernière demeure jusqu'à ce que le chariot soit sur pied.

Tant pis pour lui, noblesse oblige.

Que doit dire Pluton de voir ainsi s'attarder un voyageur de marque ?

Gilmont, *Congo Belge,* II (1897), 162*a-b*.

Au jour fixé pour l'inhumation, le mort, enveloppé dans ses étoffes et de tout le contenu de sa garde-robe, prend le chemin du cimetière en compagnie des chefs et notables qui ont été invités à la cérémonie.

Si le défunt est un chef important, on le place sur un char monumental qu'on traîne le long d'une route spécialement aménagée pour le recevoir. Quelquefois cet étrange véhicule ne peut arriver à destination à cause de son poids ou l'état d'ébriété de ceux qui le manient. Dans ce cas, on s'arrête et l'on creuse sur le bord du chemin un trou qui recevra le mort et gardera en guise de mausolée l'encombrante charrette.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 73-74.

Cf. HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc., 2 (1906), 179, 181. — LEUVEN (VAN), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 196.

Lorsqu'un indigène meurt, son épargne est dissipée en orgies de poudre et de liqueurs fortes, parmi les chants, les sonneries de trompe, le fracas des tamtams et les danses nocturnes; les étoffes servent de linceul au défunt et sont enroulées autour du cadavre jusqu'à la dernière pièce, et la richesse du mort se jauge à l'épaisseur du macabre ballot, qui atteint parfois des dimensions colossales.

JULLIEN, Par monts et par vaux ..., 29.

Les funérailles elles-mêmes se font quelquefois longtemps attendre. En effet, il faut construire le cercueil; donc, aller d'abord dans le bois, choisir et abattre l'arbre ou les arbres, faire les planches à l'herminette, puis les assembler.

Mais tout n'est pas fini là. Pour peu que le mort soit un personnage de marque — et dans un village où se trouvaient huit adultes, nous avons compté jusqu'à cinq « princes » — il faut construire un char sur roues, faire la route pour le conduire jusqu'au cimetière et enfin procéder à la cérémonie qui peut durer plusieurs jours et qui donne lieu à des soûleries et à des danses prolongées.

C'est l'héritier qui doit faire les frais de tout; il n'hérite de la position et des biens du mort que lorsque le cercueil est en terre. Dans bien des cas, il a besoin de temps pour réunir les fonds nécessaires.

MAYOMBE
(Congo).

C, **98** (*suite*).

C'est avec intention que j'ai dit lorsque « le cercueil » est en terre et non pas « le mort ». C'est qu'en effet, on m'a conté que parfois le char ne mène au cimetière qu'un simulacre de cadavre.

Au moment du décès, des intimes du chef, ses capitas, ses hommes de confiance ont eu soin de l'enterrer de nuit, mais ils ont conservé les ongles et les cheveux, seuls restes qu'ils vont enfermer dans l'espèce de momie confectionnée avec les étoffes laissées par le défunt et accumulées d'ailleurs avec soin par lui à cette fin. C'est cette momie qui servira à remplir le cercueil.

Ainsi, dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, ces noirs, qui attachent une importance plus grande aux apparences des choses qu'aux réalités, se contentent d'une sorte de parodie ; mais tout est bien, puisqu'à leurs yeux, comme chez les Chinois, « la face est sauve ».

Cabra.

Les récits de Gilmont et de Van den Plas concernent les funérailles des chefs Mayombe. Ils sont exacts ; mais les scènes d'ivresse qui y sont relatées et l'hésitation à déposer le mort dans la fosse sont voulues.

Les Mayombe cachent l'endroit où ils enterrent leurs chefs ; et pour dépister non seulement les blancs mais les gens du village, ils creusent parfois jusque cinq fosses. Subrepticement le cadavre est descendu dans l'une d'elles et toutes les fosses sont remplies. Seuls les trois ou quatre initiés connaissent la dernière demeure du chef. Le secret n'est levé que plusieurs mois, parfois plusieurs années après la lugubre cérémonie.

Diederich.

Mayombe. Congo. C, *e*, 98.

Les sacrifices humains n'y sont plus en usage. Le dernier qui ait eu lieu date de 1887. Neuf femmes furent alors sacrifiées sur la tombe d'un vieux chef. Le procureur d'État en fut informé; il fit rechercher et punir les auteurs de ce crime, qui ne s'est plus renouvelé depuis.

FUCHS, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 36.

Je vis, un jour, un arbre à demi calciné, au pied duquel gisaient des ossements humains blanchis par le feu. Je demandai des explications :

— On a brûlé un homme parce qu'il avait « mangé » un autre homme.

— Est-ce qu'on mange les hommes ici?

— Il l'a « mangé » puisqu'il est mort.

J'appris que l'on ne meurt pas naturellement; c'est un autre qui mange votre esprit.

L'homme accusé d'avoir mangé cet esprit du mort avait pris la *kasa*, avait été reconnu coupable, déclaré *doki* (incarnant l'esprit mauvais) et brûlé vif.

DIEDERICH.

C. — Vie familiale.

e) Mort.

99. *Manière d'agir des parents envers le décédé.* — Les Mayombe ont des cimetières établis à proximité de leurs villages. Sur les tombes de leurs parents, ils placent une collection de poteries disparates qu'ils ont soin de casser pour que le voisin ne soit pas tenté de les voler.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 74.
Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*a*.

On a pu reconstituer d'après les documents photographiques un de ces curieux monuments érigés dans la région du Mayombe à la tête des sépultures. Ce sont des colonnes creuses en terre cuite, ayant en moyenne environ 70 centimètres de hauteur sur 20 centimètres de diamètre.

Leur forme est ronde, ou quadrangulaire à angles très adoucis, la panse est évasée, la base un peu rétrécie et le col étranglé; la partie supérieure s'élargit en plateforme légèrement bombée sur laquelle sont groupées parfois des figurines en terre cuite. Une de ces colonnes, observée par un voyageur dans le voisinage de Sita-Vululu, avait la partie supérieure ouverte latéralement, découvrant une sorte de niche dont la base était fermée par une cloison.

Sur celle-ci étaient rangées au premier plan des figurines d'animaux et d'oiseaux derrière lesquelles des statuettes humaines étaient disposées en demi-cercle.

Les parois extérieures de ces colonnes sont fréquemment ornées de dessins incisés ou coloriés.

Des monuments funéraires ayant avec ces colonnes une certaine analogie, ont été signalés dans la région du Stanley-Pool.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 237-238.

Des ustensiles de ménage sont plantés sur la tombe à l'ombre du parapluie multicolore que tout nègre opulent promène avec ostentation, et pour éviter les vols, sont brisés, mais de façon à conserver intact l'aspect extérieur. Cette précaution date de l'invasion européenne. Cependant, au cours de pérégrinations aventureuses au loin des routes fréquentées, j'ai maintes fois découvert des cimetières indigènes très anciens, dont les ornements funéraires étaient en parfait état de conservation ; il y avait entre autre des brocs de faïence décorée et des plats à fleurs qui me parurent assez remarquables d'âge, mais je suis pauvre clerc en matière d'antiquités. J'ai trouvé également de curieuses poteries, essentiellement façonnées en forme de pylône creux surmonté d'une tablette garnie de figurines d'hommes et d'animaux en terre cuite ou bien portant une baie ouverte sur des statuettes allégoriques du même genre. Ces attributs mortuaires occupent la tête de la tombe et se trouvaient protégés par un arbuste.

JULLIEN, Par monts et par vaux ..., 29.

En général, le cimetière est situé à proximité du village.

Les tombes sont recouvertes des objets les plus disparates. J'ai observé sur la tombe d'un chef : des bouteilles, des cruchons, des aiguières, des saladiers, des théières, des vieux canons de fusil, une vieille jaquette, un chapeau boule défoncé ; le tout mis hors d'usage afin d'éviter le vol.

Certaines tombes sont aussi ornées de fétiches en bois (80 centimètres à un mètre de haut) peints en rouge et en blanc.

J'ai vu une tombe de chef, située à l'intérieur même du village. Le tertre funéraire était recouvert d'un toit en paille pour le mettre à l'abri des intempéries.

CLAESSENS.

Un chef décéda. Son enterrement fut exécuté environ une semaine après sa mort. La case qu'il habitait fut abandonnée ainsi que tout le village ; et les fétiches furent placés sous l'auvent de la case du chef. Deux grands fétiches semblaient garder les abords de la porte, tandis que plusieurs petites statuettes grossièrement taillées dans le bois étaient placées en alignement sur le bord de la rigole qui entoure le chimbèque.

MAYOMBE
(Congo).

C, **99** (*suite*).

Une fillette fut enterrée simplement, sans ostentation; à peine quelques lamentations de pleureuses. L'inhumation suivit de très près la mort. Quelques étoffes formaient le linceul. La fosse, profonde de deux mètres au moins, était creusée au sommet d'un tertre, où, peu de temps auparavant, avait été inhumé le chef d'un village voisin. Un amas de pierres fut accumulé sur la terre rapportée. A un arbuste placé en tête de la tombe fut suspendu un collier de perles adorné de cornes d'antilope empilées par la pointe et dont la base était fermée par un tissu indigène de coton. Ces cornes constituaient sans doute des amulettes et devaient renfermer des herbes consacrées par le féticheur.

Dans un ancien cimetière indigène, une tombe, garnie comme toutes les tombes du pays de poteries diverses — mais qui, en ce cas, étaient intactes — portait à la tête — ce qui était indiqué par la disposition des objets (les plus précieux et les plus volumineux se trouvent toujours réunis au sommet et à une des extrémités) — une colonne en terre cuite garnie de figurines. (Voir *Annales du Musée du Congo*, 3e série, 1906 et 1907.)

D'autres tombes offraient encore des traces de colonnes funéraires; mais les incendies annuels avaient réduit la plupart des objets en débris informes.

Dr Jullien.

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

100. *Modifications produites par le décès.* — Cette dernière conséquence, la filiation utérine, se trouve également dans le domaine politique.

Un chef de village vient-il à décéder, ce sera le fils aîné de la sœur aînée du défunt qui reprendra le pouvoir. Si la sœur aînée n'a pas de fils, l'autorité passe au fils aîné de la sœur puînée. Si le défunt n'a pas de sœurs ou si ses sœurs n'ont pas de descendance mâle, le frère puiné hérite du pouvoir. A défaut de parents collatéraux mâles, la sœur aînée est choisie pour prendre la direction du village. Si, enfin, le défunt ne laisse pas de parents, l'autorité est reprise par un des notables, généralement par le plus riche et plus habile.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.
Cf. Ursel (de), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

101. *Animisme.* — Examinons cependant de plus près la doctrine de nos Congolais sur les esprits. Pour les noirs il y a de bons et de mauvais esprits. Ces derniers errent par toute la terre, cherchant où faire le mal. Aussi leur attribue-t-on toutes les maladies et tous les malheurs, tandis que les bons esprits s'occupent à procurer joies et bénédictions. Ceux-ci se tiennent dans les endroits marécageux, dans les abîmes profonds. Heureux celui qui peut s'attirer leurs faveurs : il en obtiendra tout ce que l'homme peut désirer.

Les esprits des défunts reviennent parfois sur la terre sous forme vivante. Tel est le cas d'un enfant dont la mère, à certaine époque, aura rêvé soit à de grands amas d'eau, soit à quelque bon esprit. Celui-ci, personne ne le conteste, entrera dans son enfant, et ce dernier, venant à l'âge de raison, aura droit de ce chef, à recevoir des cadeaux et des marques d'honneur, qu'on lui donne de bonne grâce.

Les mauvais esprits jouent le rôle principal dans la mort des hommes, cette mort constituant le plus grand mystère pour les noirs. Nous le disions tout à l'heure : un homme enlevé de la terre des vivants passe dans le royaume des esprits. Mais comment la chose se produit, quelles influences interviennent au moment fatal : nos gens n'y voient que ténèbres, et recourent pour éloigner l'échéance, ou pour en punir l'auteur, aux pratiques les plus singulières quand elles ne sont pas affreusement cruelles.

Leuven (Van), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 195.

Le Mayombe croit aux revenants qui lui inspirent une grande frayeur.

Un jour que j'étais à Landana, deux sentinelles vinrent me réveiller deux nuits de suite; effarés, ces hommes armés me racontèrent avoir vu un blanc (qui était mort peu de temps auparavant dans la région) abaisser chaque fois le pavillon de l'État Indépendant qui flottait en haut d'une perche. Je courus sur les lieux; naturellement je ne vis rien.

Mayombe. Congo. D, 101.

Ils respectent les fous ou du moins ils les soignent avec bonté. Je connais un chef Bembo Nshabo qui est devenu fou; il est nourri et logé, relativement entouré de soins, mais dépossédé. Je ne crois pas qu'ils attachent à la folie une signification surnaturelle quelconque.

DIEDERICH.

Voir aussi CABRA D, 109.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

102. *Culte des ancêtres.* — Tant que le souvenir du défunt (la persistance de la mémoire physique) reste présent au vivant, celui-ci croit à la réapparition possible ; il portera des aliments à la tombe, etc.

Mais dès que la figure du défunt a disparu de la mémoire, le vivant ne s'en occupe plus à aucun titre.

Quand on lui demande ce qu'est devenu le père de son père ou l'esprit de cet ancêtre, il ne peut répondre, on dirait qu'il ne comprend plus.

Cabra.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

103. *Fétiches.* — L'euphorbe se trouve presque exclusivement dans les villages où elle est souvent entourée d'une vénération superstitieuse. Cette constatation tend à faire supposer que cet arbrisseau ne croît pas à l'état spontané.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 52.

Ils font aussi usage d'objets qu'ils portent au cou et aux bras en guise de porte-bonheur.

Tous ces fétiches sont distribués par le féticheur qui écoule facilement sa marchandise grâce à la crédulité des populations.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 70.

Mais, s'ils reconnaissent son existence et sa puissance, ils n'invoquent pas Zambi, parce que, à leurs yeux, il représente aussi une fatalité inexorable : ils préfèrent s'adresser aux fétiches.

Vous connaissez les fétiches : ce sont matériellement les objets les plus divers adorés par les indigènes et auxquels ils prêtent des vertus surnaturelles, fastes ou néfastes, également très diverses et inhérentes à chacun d'eux.

Le plus souvent, les fétiches consistent en figurines sculptées dans le bois ou l'ivoire. Parfois, ils revêtent la forme de poteries, remplies d'un mélange d'argile et de sang; tel *Bumba*, fétiche de la guerre; parfois des sachets d'étoffe, pleins de cailloux, de têtes de serpents, de crapauds séchés, etc., etc.

Mais, toute médaille a son revers, et toute position, si élevée soit-elle, ses désagréments : celle de fétiche n'en est pas exempte.

Qu'ils se gardent bien de faire la sourde oreille aux supplications, ils les verraient bientôt se transformer en menaces et souvent en de bonnes raclées de bois vert.

Pauvres nègres! qui s'étonnerait de leur naïveté?

Un souverain de l'antiquité, à coup sûr plus civilisé, ne faisait-il pas flageller la mer pour en dompter les vagues?

Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 134.

Y a-t-il de ces fétiches!

Chacun d'eux a sa raison d'être :

Une poterie remplie d'un mélange d'argile et de sang : c'est *Bumba*, le foudre de la guerre, une espèce de dieu Mars. Voici *Bumbambindu*, un fétiche à deux têtes; on le place au pied des palmiers et sa seule présence à cet endroit empêche de tomber les gens qui sont montés sur l'arbre pour cueillir des noix de palme ou du *malafu*.

Il y a encore : le fétiche du beau temps, de la pluie ou de la tempête; gare à lui si le temps ne favorise pas les cultures.

N'oublions pas les dieux Pénates, protecteurs des habitations qui empêchent les violations du domicile et le grand fétiche des maladies auquel chaque malade plante un clou dans la partie du corps correspondant à la sienne propre qui est affectée.

Et tant d'autres!

GILMONT, *Congo Belge*, II (1899), 186*b*.

Ces fétiches affectent des formes variées et bizarres. Ce sont le plus souvent des figurines en bois, d'allures monstrueuses, couvertes de clous ou de morceaux de fer. Leur nombre est aussi extraordinaire que leur excentricité.

Chacun de ces objets possède une vertu spéciale : il y a des fétiches pour provoquer ou arrêter la pluie, pour avoir une bonne chasse, une pêche fructueuse ou une récolte abondante, pour se préserver de la foudre, pour empêcher les gens de se noyer ou de se casser le cou en allant cueillir le vin de palme, pour obtenir la fécondité et la fidélité des femmes, pour favoriser les galanteries de l'amour et ainsi de suite.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69.

Les noirs ne se contentent pas de punir de la sorte l'homme ayant, d'après eux, provoqué la maladie puis la mort de son semblable : ils emploient de plus pour se garder de tels maléfices, les moyens les plus ridicules; je veux dire leurs amulettes, leurs fameux *nkisi*. Il en est de toutes sortes. Quelques-uns représentent grossièrement des figures humaines de types divers. Citons les principaux. (Dans le numéro de novembre 1902 nous avons communiqué une photographie de ces charmantes figures.)

Simbu est un personnage puissant, provoquant et guérissant les maladies, au gré de son propriétaire.

Lu-kiengo, dieu de la pluie, donne ou refuse les ondées, suivant le désir de son maître.

D, **103** (*suite*).

Mbongo protège son porteur à la guerre, et fait prospérer le commerce des marchands.

Nduda tient le village sous sa sauvegarde en temps de guerre ou de calamités.

Mungunda prend sous son patronnage les souricières, les ratières, qu'il fait fonctionner avec tout le succès désirable.

Kiabala, personnage très dangereux, donne pouvoir à son possesseur de communiquer le scorbut.

Kole-simbu l'emporte en puissance sur tous ses congénères. A l'ordre du soldat qui l'emporte au combat, du voleur qui le prend pour compagnon de maraude, il les rend invisibles aux regards des hommes.

En dehors de ces polichinelles, tous les objets imaginables et de préférence les plus singuliers, sont considérés par les nègres comme d'excellents préservatifs contre accidents, maladies et maléfices. Ce seront, par exemple, une pincée de poudre, des feuilles, un caillou, des fragments de bois, des têtes de serpent, des becs et pattes d'oiseau, des coquilles d'œuf, de la boue, de l'argile, de l'écorce, des poils d'animaux, (ceux de la queue sont surtout estimés,) des fèves, n'importe quoi ; le tout mis dans un vase ou un sac, dont les nègres ne se séparent jamais, le portant religieusement à la ceinture ou dans la main.

Leuven (Van), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 197.

Cf. Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69, 71.

Les fétiches du Mayombe et du Kakongo sont fréquemment surchargés d'amulettes : sachets bondés d'ingrédients, boules de résine et de *ngula;* bourrelets de matières médicamenteuses, enveloppant le col ou ceignant les reins, sonnailles et sonnettes. La plupart portent sur diverses parties du corps la tête, la poitrine et le ventre, les épaules et parfois la légion lombaire, de volumineuses applications de résine *bulungu*. Celle-ci est mélangée des substances les plus hétéroclites ou taillée, en forme de caissette que l'indigène remplit d'ossements, de débris de coquillages, de nids d'insectes, de tissus,

de papier, de fragments de coques de fruits, de grains de quartz, etc., auxquels il attribue des vertus magiques, et dans lesquels semble se concentrer, nous l'avons dit, le pouvoir mystérieux du fétiche. Le crâne est recouvert d'une masse servant à simuler en même temps la coiffure. La façon dont sont sculptés les crânes privés de cette masse montre clairement qu'ils étaient destinés à la recevoir ou qu'ils l'ont perdue accidentellement. Il en est de même de l'empâtement résineux appliqué sur la région ombilicale. Il est extrêmement volumineux, de forme arrondie ou rectangulaire et il est toujours recouvert sur sa face antérieure d'un miroir ou d'un morceau de verre posé sur un lambeau d'étoffe ou de papier. Les statuettes fétiches de la région maritime sont fort souvent criblées de clous et de chevilles en fer que le noir y enfonce chaque fois qu'il formule un vœu ou dans l'exercice de certaines pratiques d'envoûtement. Dans quelques villages, les indigènes prêtent serment ou garantissent leurs promesses en enchâssant un morceau de fer dans le fétiche du village, abrité dans une case voisine de celle du chef. Nous reproduisons... un fétiche du Mayombe protégeant un village contre les vols. Il est couvert de cordelettes à l'extrémité desquelles sont suspendus des grelots, des sonnettes et des hochets.

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 246.

Type se rapprochant beaucoup du précédent (figurine en bois); travail moins soigné. (Bras coupés au-dessus du coude; ce fétiche semble n'avoir jamais été achevé). Hauteur, 9,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVI, 417.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 249-250.

Variété du même type (figurine en bois); yeux composés à l'aide d'éclats de miroir (d'importation) fixés par de la résine, porte au cou une chaînette en fer. Hauteur, 15 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVI, 418.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 250.

Même type que le précédent (figurine représentant un personnage, les mains appuyées aux hanches); le sommet de la tête est taillé pour recevoir une coiffure en résine, dont il ne reste aucune trace toutefois, soit que cette partie ait été trop soigneusement nettoyée, par la personne qui a recueilli le fétiche, soit que celui-ci n'ait jamais été achevé. Hauteur, 23 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXII, 427.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 252.

MAYOMBE
(Congo).

D, **103** (*suite*).

Même type variant dans les détails (figurine représentant un personnage, les mains appuyées aux hanches); yeux faits d'éclats de miroir; dans la région ombilicale, trou rectangulaire fermé par une lamelle de verre. Hauteur, 16 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVII, 428.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 252.

Figurine d'un type très voisin des précédentes, mais plus compliqué. Coiffure en résine, aplatie, avec pourtour orné d'éclats de bois disposés en couronne; yeux faits de morceaux de miroir profondément encastrés; au centre, un disque d'argenture a été maintenu pour simuler la pupille tandis que tout autour de celle-ci elle a été remplacée par de la couleur blanche. Miroir au nombril, fixé dans une masse résineuse à section rectangulaire; amulettes fixées au cou par un éclat de rotang; chacune de ces amulettes est composée de deux fragments de tiges de graminées réunis à l'une de leurs extrémités dans un empâtement résineux de forme ovoïde, enveloppé lui-même d'un épais lacet de cordelettes; une amulette semblable, mais à tuyau unique et à renflement terminal non enserré dans un réseau de cordelettes, est glissée entre les pieds du fétiche; figurine amulettes sont imprégnées de teinture rouge (*ngula*). Hauteur, 20 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVII, 429.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 252.

Figurine du même type que la figure 429; la coiffure, en résine, affecte la forme d'un fez haut; deux sachets de substances végétales sont enroulés autour du cou; sur le dos pendent un grand nombre d'amulettes : mains de singes, coques de fruits, olives en résine, chapelet de perles d'importation espacées par des cornes d'antilope, empâtées de *bulungu;* pagne (fait d'un lambeau d'étoffe d'importation tordue, s'enroulant autour des reins et passant entre les jambes); une masse ovoïde de résine, que traverse un crochet en fer, pend à la ceinture; dans l'intérieur de la masse résineuse du torse, qui a en

grande partie disparu, on remarque des lambeaux d'étoffe d'importation sous laquelle étaient probablement accumulés des ingrédients médicamenteux dont il reste des traces. Hauteur, 33 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVII, 431.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 252-253.

Figurine en bois représentant une femme; mêmes caractères que chez la figure 433; la coiffure a disparu; elle porte suspendues au cou par une lanière de cuir, deux chaînettes en fer à l'une desquelles est attachée une sonnette également en fer. Hauteur de la figurine, 18 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVIII, 436.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 254.

Variété du type 441 (figurine en bois représentant un personnage debout), plus compliquée; coiffure en résine surmontée d'une houppe d'étoffe; les yeux sont formés de morceaux de miroir au centre desquels on a maintenu un disque d'argenture pour simuler la pupille; tout autour de celle-ci, l'argenture a été remplacée par un enduit blanchâtre. Le cou est enveloppé d'un gros bourrelet de résine et orné d'un collier de perles; un cercle de fibres est passé en bandoulière sur l'épaule gauche, dans la poitrine et le côté gauche sont plantés des clous et une cheville plate en fer; au bras gauche pend un petit sachet d'ingrédients fait d'un morceau d'étoffe bleue d'importation; ceinture de même étoffe; un morceau d'écorce roulée en cylindre est noué au bas des jambes par un fil de coton; sur les pieds ainsi qu'entre les épaules sont appliqués des cônes de résine; tout le corps est recouvert de plaques de *pembe* et de *ngula* alternées, mélangées ou superposées. Hauteur, 22 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXIX, 444.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 255-256.

Variété du même type (fig. 444); les yeux sont faits d'éclats de miroir où la pupille est simulée par un point sombre obtenu par l'enlèvement de l'argenture; l'un de ces yeux a disparu accidentellement; la coiffure résineuse est complètement enlevée; il n'existe pas de traces résineuses à la région ombilicale; au cou est noué un bourrelet de substances végétales et sont suspendus des sachets d'ingrédients variés; dans l'un de ces sachets sont piqués des poils de queue d'athérure; le pagne, simple bande d'étoffe rouge, a glissé sur les pieds. Hauteur, 14 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXIX, 445.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 256.

MAYOMBE
(Congo).

D, **103** (*suite*).

Type de même allure générale que les précédents, mais différent fortement par les traits du visage; coiffure en résine recouverte d'un bonnet de fibres tressées; trou carré pratiqué à la région ombilicale; le cou et le thorax portent des traces d'un empâtement résineux qui a disparu; un des yeux (formés d'éclats de miroir) est arraché; figure noircie, barbouillée de plaques de *pembe;* enduit de *ngula* couvrant presque tout le corps. Hauteur, 52 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXIX, 446.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 256.

Figurine à coiffure haute, aplatie transversalement, entièrement noircie au feu, front proéminent; yeux formés d'éclats de miroir de forme semi-circulaire, au milieu desquels une rondelle d'argenture enlevée simule la pupille; bras incomplets, arrêtés par une section nette à la hauteur du coude. La statuette en bois tendre, est fortement détériorée par les insectes. Hauteur, 34 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXXI, 454.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 258.

Figurine représentant une femme, les mains posées aux flancs; coiffure transversale haute et plate, noircie au feu; yeux semblables à ceux de la figure précédente; anneaux de laiton aux oreilles, bois très dense. Hauteur, 34 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXXI, 455.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 258.

Figurine représentant une femme, les mains portées aux seins; coiffure du type précédent, mieux gravée, non teintée, la rosace occipitale est formée de cercles concentriques; le dos, les épaules et la région ombilicale sont ornés de marques cicatricielles symétriques. Hauteur, 25 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXXI, 460.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 259.

Femme assise tenant un enfant sur les genoux; coiffure à fond plat formant relief circulaire, entièrement noircie au feu; sur la région lombaire, le pagne est sculpté en relief et également noirci au feu; marques cicatricielles symétriques disposées en deux lignes allant des reins aux épaules; yeux faits d'éclats de faïence, l'un de ceux-ci a disparu; entre l'épaule et le coude sont simulés des anneaux de bras. Hauteur, 24 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXXII, 462.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 259.

Figurine très voisine comme traits de la figure 462; mêmes yeux faits d'un simple éclat de faïence encastré (l'œil droit a disparu); même pagne sculpté en relief et noirci au feu; la femme est agenouillée, les mains posées sur les genoux; coiffure indiquée par un simple relief circulaire et terminé en pointe; dessin cicatriciel à la région lombaire. Hauteur, 21 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXXII, 465.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 260.

Figurine en terre cuite représentant un personnage grossièrement ébauché; nez très développé; yeux et bouche marqués par de simples trous pratiqués dans la terre glaise; un bourrelet circulaire au col simule un collier. En mauvais état : la tête a été cassée et recollée; les bras et le pied gauche ont disparu. Cette figurine porte à la partie postérieure du bas du corps des traces indiquant qu'elle a été détachée d'un socle ou d'un groupe. Hauteur, 12 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LI, 610.)

HAULLEVILLE (DL) et COART, *Ibid.*, 291.

Statuette en bois jaune, très voisine du type précédent, mais dans laquelle les caractères européens se dégagent nettement; visage régulier, plein, arrondi, le collier gravé sur les épaules et terminé par une double croix fait songer à un chapelet; de la coiffure s'élève une saillie élancée que vient mordre un serpent formant cimier et retombant jusqu'à la région lombaire; bracelets figurés, par des bourrelets circulaires au haut du bras et aux poignets. La femme agenouillée sur un plateau taillé dans le même bloc, porte un enfant appuyé sur les jambes. Hauteur, 41 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LII, 613.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 292.

MAYOMBE
(Congo).

D, **103** (*suite*).

Statuette en bois jaune représentant un Européen assis sur une chaise à dossier, de forme également européenne, et tenant de la main droite une bouteille dont il s'apprête à verser le contenu dans une coupe qu'il tient de l'autre main; debout contre la chaise un chien de type congolais; tout le groupe est taillé d'une seule pièce; chevelure simulée par une partie en relief noircie au feu; chapeau à fond plat surmonté d'une partie saillante assez confuse mais qui semble être un insecte; yeux figurés à l'aide d'un fragment de toile marqué d'un rond noir et recouvert d'un éclat de verre. Veston noirci au feu; chemise et pantalon indiqués par des reliefs et peints en blanc à l'aide de *pembe*. Souliers noircis. Le chien est blanchi au *pembe*. Hauteur, 43 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LIII, 616.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 292.

Statuette en bois noirci représentant un chien sculpté avec beaucoup de soin, gueule ouverte montrant des crocs, langue pendante; type indigène; yeux figurés à l'aide d'éclats de miroir cimentés à la résine; sur le dos est appliquée une volumineuse masse résineuse d'où émergent des griffes de rapaces; dans la gueule, trace de fibres, une couche de *pembe* a été appliquée sur tout le corps laissant transparaître par plaque le fond noirci du bois. Dimensions : hauteur, 10 centimètres; longueur, 24 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LIV, 626.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 294.

Bâton fétiche à extrémité pointue, en bois jaune, très dense; coupé à intervalles réguliers de trois gros ronflements ovoïdes; le sommet s'élargit en plateau sur lequel est sculpté un personnage assis, les mains appuyées sur les genoux. Hauteur, 83 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LVI, 636.)

Haulleville (de) et Coart, *Ibid.*, 296.

Faisceau de fibres de Raphia plongeant dans un sac en peau de genette rempli de substances médicamenteuses, le long du faisceau glisse sur deux boucles de fibres tressées un bloc de résine sur la face duquel est encastré un miroir, la bordure antérieure de ce bloc était garnie de serres de rapaces aujourd'hui presque toutes disparues, la masse résineuse renferme des substances médicamenteuses. Accessoire de féticheur; sert, dit-on, à battre le fétiche. Hauteur totale, 77 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LXII, 683.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ibid.*, 314.

Voir aussi B, *d*, 42.

Il convient de se faire à l'idée qui, d'ordinaire, domine l'indigène vis-à-vis de ses fétiches.

Ces statuettes ne servent le plus souvent qu'à rappeler le souvenir de personnes disparues. Le fétiche est en quelque sorte, si je puis m'exprimer ainsi, une « incarnation » de la mémoire de l'esprit absent, dans le but de le disposer favorablement en vue de tel ou tel cas spécial.

Ainsi une femme aura fait le métier d'accoucheuse et s'y sera distinguée. Elle meurt. Mais son souvenir vit dans la mémoire de ceux qui l'ont connue. Voici une future mère en mal d'enfant; elle va invoquer le fétiche pour la bonne réussite de l'accouchement ; l'esprit de l'accoucheuse célèbre mais morte sera appelé; il est aussi « incarné » dans la statuette représentant le fétiche.

DIEDERICH.

D. — Vie religieuse.

104. *Tabous.* — Beaucoup de chefs du Mayombe ne peuvent pas voir les étrangers (*tabou*).

Velde (Van den), *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, X (1886), 385.

Les plantations du village sont également délaissées à la merci du premier venu, mais nul n'oserait y toucher, car elles sont *nkisi*, c'est-à-dire frappées de maléfice, et l'indigène qui mangerait de ce fruit défendu mourrait infailliblement empoisonné, de par la puissance occulte des *nganga*. Il paraît cependant que le blanc est à l'abri du mauvais sort; il peut user du manioc et des arachides si funestes aux autochtones, mais à condition de payer!

Jullien, *Mouv. Antiesclav.*, XI (1899), 119.

Voici un autre exemple (de la superstition des nègres) :

J'avais un boy, un jeune gamin, qui refusait constamment de manger le quartier de poulet, relief de notre repas, parce que son fétiche, un vilain bracelet en fer, le lui défendait.

Après lui avoir vainement offert de le débarrasser de ce trouble fête, j'usai d'autorité, et malgré les larmes de l'enfant, lui brisais le bracelet. Grand désespoir. Puis, il se dit qu'à quelque chose malheur est bon, et, ma foi, puisqu'il ne portait plus le fétiche, gloutonnement il se mit à manger du poulet, à son grand profit, à ma satisfaction.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 186*b*.

Les prohibitions sont surtout appliquées aux chefs. Les uns ne peuvent voir les étrangers, d'autres ne pourront voir le fleuve ou ne pourront se rendre à la mer, etc.

La raison de ces défenses semble résider dans l'intérêt que les hommes libres de la tribu ont à tenir leur chef prisonnier.

Cabra.

Ce sont les féticheurs qui ordonnent les prohibitions à ceux qui viennent solliciter leur intervention pour obtenir la guérison de leur maladie ou la réussite dans leurs affaires.

Une des prohibitions les plus fréquentes concerne la viande de poule; ceux qui sont sous le coup de cette défense portent au poignet un mince anneau de fer. Quand la prohibition est levée, on garde le bracelet mais on doit le baiser avant de manger la poule.

Certains ont défense de boire à même les calebasses; ils doivent boire dans des écuelles ou dans le creux de la main.

D'autres ne peuvent regarder leur visage dans l'eau.

La nature des prohibitions a sa source dans l'imagination du féticheur qu'on consulte et de temps en temps, dans son jugement, c'est alors une prohibition hygiénique qui est ordonnée. Tel est le cas pour les gens atteints de chancres, qui ont défense de ne boire et manger que dans la vaisselle qui leur appartient.

Parfois les prohibitions revêtent un caractère politique. C'est ainsi qu'au début de l'occupation du Mayombe par l'Etat Indépendant, presqu'aucun chef ne pouvait regarder « le blanc », sous peine de mort. Ceci afin d'éviter que les chefs ne vinssent à composition avec les envahisseurs.

DIEDERICH.

D. — **Vie religieuse.**

106. *Magie* (Voir D, 103).

Pour obtenir du fétiche ce qu'ils désirent, les Mayombe lui administrent une raclée, lui font prendre des bains forcés ou lui enfoncent des clous dans le corps.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69.

Les Mayombe vénèrent leurs fétiches de différentes manières : en se prosternant devant eux, en leur plantant des clous, en les exposant au mauvais temps, en les battant comme plâtre, enfin en les léchant.

Voici, à cet égard, un exemple d'une singulière superstition :

Un chef Mayombe étant un jour venu nous rendre visite, tira du coin de son pagne un affreux petit fétiche couvert de crasse et se mit à le lécher en nous regardant fixement. Cela nous fit d'abord rire de tout cœur.

Mais comme il ne paraissait pas disposé à s'en aller, et que même pendant notre repas il léchait toujours avec son regard étrange, je le priais d'aller continuer plus loin son opération. Quelques instants après, nous l'aperçûmes là-bas dans la brousse qui nous regardait sans cesser de lécher. Il y resta toute la journée.

Le lendemain, à 6 heures du matin, nous recevions des coups de fusils.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 186*b*.

Tout d'un coup, le bruit cessa et chacun retourna chez soi; on n'entendit plus que des tintements de sonnettes de bois, parcourant l'ombre, car la nuit était tombée. M'étant enquis de la cause de ce silence subit et de ces tintements, j'appris que c'était un moyen fétiche employé pour provoquer le calme; en temps d'effervescence on attache des sonnettes au cou des chiens, et le silence doit se faire.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 405.

Cf. Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 134.

D. — Vie religieuse.

109. *L'âme humaine.* — En dépit de cette absence de foi religieuse en un Dieu rémunérant le bien et punissant le mal, les nègres ont conscience d'une vie de l'âme se continuant après la mort du corps. Mais sur les détails de cette seconde existence, leurs sentiments diffèrent beaucoup...

Les uns vous diront que le disparu s'est rendu dans un pays fort éloigné, situé sous la mer, où l'infortuné s'occupe à confectionner des vêtements, à pourvoir aux nécessités des blancs.

D'autres, et c'est le grand nombre, estiment que le défunt rode dans une contrée couverte de sombres forêts et constituant le pays des morts. Toutefois et pour consoler les survivants, l'esprit de ce défunt revient parfois au lieu de son existence première, et s'y révèle en apparaissant à ses anciennes connaissances.

Combien la conviction de ces apparitions posthumes est enracinée chez les noirs, j'en donnerai comme preuve le trait suivant :

Un matin, les catéchistes des villages voisins venaient chez nous, avec leurs élèves pour entendre l'instruction.

La réunion n'étant pas encore complète, un catéchumène s'approcha disant :

— Père, vous nous enseignez que notre âme est immortelle et qu'après la mort nous serons récompensés ou punis, nos âmes montant au ciel ou descendant en enfer.

— Certes, mon ami, c'est là notre enseignement, notre croyance basée sur la parole même de l'unique vrai Dieu.

— Mais, Père, les vieillards et les chefs de nos villages nous disent que cette doctrine est fausse, puisque jamais ils n'ont vu l'âme d'un homme s'élancer à travers les nues ni descendre sous la terre.

— Ne croyez-vous donc pas, mon ami, ce que Dieu, la vérité même, a daigné nous apprendre.

— Certes, Père, nous le croyons. Mais nos ancêtres nous ont dit aussi que les esprits ne disparaissaient jamais de la terre. Mentiraient-ils donc?

Ces objections me démontrant que la foi de mes néophytes était fortement ébranlée sur ce point capital, je résolus de frapper aussitôt

un grand coup; et dès que l'assemblée fut au complet, neuf cents auditeurs, venus de trente villages, je débutai par cet exorde :

— A chaque chef, à chaque vieillard, de n'importe quel village, qui pourra montrer, soit à moi, soit à l'un d'entre vous, l'esprit d'un défunt, je promets de donner un ballot d'étoffe, autant de genièvre qu'il en pourra porter, dix porcs et dix chèvres!

Un murmure approbateur salua ces paroles. On allait savoir désormais qui disait vrai, le prêtre ou les vieux péroreurs de village. Et pas un auditeur n'osa se vanter d'une apparition. Pas un chef, vieillard ou magicien ne se présenta pour évoquer le moindre esprit, malgré la perspective alléchante de pouvoir ensuite s'empiffrer de lard, et se gargariser de genièvre. Mon argument avait pleinement raffermi la foi de nos catéchumènes.

LEUVEN (VAN), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 193-194.

Les gens du Mayombe croient aux revenants tant que persiste la mémoire physique, si je puis m'exprimer ainsi; c'est-à-dire tant que le vivant sait se remémorer les traits des morts qu'il a connus.

De là sans doute l'idée d'une vie future, très éphémère donc.

CABRA.

Voir aussi D, 110.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

110. *La vie future.* — Les gens du Mayombe croient à l'existence d'un monde invisible qui se meut dans l'ambiance de la vie réelle. On quitte cette existence pour entrer dans une autre, mais on reste dans le pays. C'est généralement dans la forêt qu'on réside après sa mort et on manifeste sa seconde existence par des apparitions, des cris, des déplacements d'objets, etc.

Diederich.

J'avais au parquet de Boma un garçon de bureau originaire du Mayombe, du nom de Sinza. J'eus avec lui la conversation suivante :

— Savez-vous s'il y a un esprit mauvais?
— Oui, le *Ndoki*, le diable.
— Qu'est çà le diable?
— C'est un méchant serpent qui mange les esprits.
— Quand vous êtes mort, où allez-vous?
— On nous enterre.
— Et votre esprit, où va-t-il?
— Dans la forêt.
— Est-il heureux ou malheureux?
— Je ne sais pas, mais quand on rencontre dans la forêt ces esprits, on meurt.

Louwers.

Voir aussi D, 109.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

113. *Monothéisme ou polythéisme.* — Le Mayombe croit à l'existence d'un Être Suprême qu'il appelle *Zambi*. Il n'a de cet être qu'une notion vague et il ne lui rend aucun culte. A côté de *Zambi*, l'auteur de toutes choses, il place l'esprit mauvais contre lequel il se protège par l'intermédiaire du fétiche. Celui-ci n'est pas considéré comme un créateur, mais bien plutôt comme un être inférieur et soumis, qu'on bat impunément pour obtenir la réalisation de ses désirs.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 71.

Les Mayombe ont foi dans un Dieu unique et tout puissant qu'ils appellent *Zambi*.

Ils disent volontiers lorsqu'il leur arrive quelque mal ou en présence d'un phénomène de la nature : « *Bembo Zambi* », textuellement : « C'est l'affaire de Dieu. »

Cependant, ils ne prient pas *Zambi* qui leur semble une divinité auguste sans doute, mais pas assez tangible et par suite inexorable.

Ils préfèrent s'adresser aux fétiches.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 186*b*.

Cf. Gilmont, *Précis Histor.*, IV (1895), 134. — Leuven (Van), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 193.

J'avais au parquet de Boma un garçon de bureau originaire du Mayombe, du nom de Sinza. J'eus avec lui la conversation suivante :

— Savez-vous comment vous êtes venu au monde?

— C'est Dieu qui nous a créés.

— Qui vous a dit cela?

— Tout le monde sait cela.

— Dieu est-il bon?

— Je ne sais pas.

Louwers.

Mayombe. Congo. D, 113.

A mon avis, on ne peut pas dire que l'indigène du Mayombe croit à un Etre Suprême qu'il caractériserait par une série d'attributs.

Zambi, c'est l'inexpliqué, la fatalité. Quand on ne peut donner la raison d'un phénomène, on dit : « C'est affaire à *Zambi* ». Mais *Zambi* n'est ni adoré, ni imploré.

CABRA.

D. — Vie religieuse.

114. *Morale.* — Les Mayombe fainéants, hypocrites, égoïstes, ingrats, n'ont aucun sentiment d'affection familiale; mais ils ont une réelle bravoure et un vif amour de la liberté.

Voici un exemple choisi entre mille de leur ingratitude :

Nous avions séjourné, le lieutenant Dupuis et moi, dans un village Mayombe, dont plusieurs habitants étaient atteints d'énormes ulcères.

Tous les jours, Dupuis qui a des connaissances médicales et, de plus, un réel dévouement, lavait les plaies et faisait le pansement convenable.

Grâce à ces bons soins, les ulcères s'acheminaient vers leur guérison lorsque nous ressentîmes, Dupuis et moi, des douleurs dans la tête, des coliques, des nausées.

Un matin, nous nous sommes aperçus que les indigènes exprimaient, dans le *malafu* qu'ils nous apportaient, le jus de l'Euphorbe, un poison ! Nous étions empoisonnés !

Ce jour-là, lorsque nos fournisseurs de *malafu* arrivaient avec leur marchandise, nous les invitâmes de l'air le plus bonhomme du monde à boire avec nous.

Et tandis que nous nous contentions d'humecter nos lèvres, nous leur avons servi de larges lampées ; ils ont bu tournée sur tournée le *malafu* jusqu'à la dernière goutte. Ils transpiraient d'inquiétude.

Dieu sait les prétextes qu'ils inventèrent pour ne pas boire, pour s'en aller ! mais nos yeux étaient si expressifs qu'ils ont bien dû s'exécuter.

Ils ont eu au ventre les affres qu'ils nous destinaient. Dupuis appelait cela la « vengeance du Kroumir ».

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a-b*.

Serment. — Les Mayombe ne sont fidèles à leur parole que lorsqu'ils y sont engagés par le serment.

Ce serment consiste à manger une partie du cochon spécialement tué à cet égard.

Le cochon joue d'ailleurs au Mayombe un rôle considérable. Entre

les particuliers, c'est un contrat; entre les peuples, un traité de paix; pour lui prouver son amour, un jeune homme envoie à sa fiancée un cochon, c'est son bouquet de fleurs; enfin, le cochon remplit dans les villages un autre office très pratique, dont nous ne parlerons pas. Qu'il me suffise de dire qu'il n'est nullement question de métempsycose et que, cependant, lorsqu'un indigène mange la viande de son cochon, il mange un peu de soi-même.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

Il est réfractaire à toute innovation et ennemi de tout ce qui peut amener un changement dans ses mœurs séculaires.

FUCHS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 19.

Son instinct commercial est développé et sa roublardise sous ce rapport est reconnue.

PLAS (VAN DEN), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 75.

Ma mission réussit parfaitement et en repassant dans le même village, j'y abandonnais trois caisses, soit trente-six bouteilles de grès en dépôt; les caisses sont ouvertes, et je suis certain de les retrouver quand j'irai là-bas, à moins que le vieux prince ne soit mort.

JUNGERS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 405-406.

Voir aussi A, 9.

L'impression qui me reste du nègre du Mayombe est très bonne et la raison en est dans la simplicité de ses mœurs.

Il est fidèle à son serment. Ses défauts sont l'ivrognerie, le mensonge, le vol.

Pas d'homosexualité, à ma connaissance, ni d'autres vices pareils.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

117. *Culte.* — Pas de culte public au *Zambi* ni, en somme, aux fétiches.

Aucune « fête » en l'honneur de l'un ou de l'autre fétiche.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

D. — **Vie religieuse.**

118. *Mythologie, Folklore.* — La Bangu, dont nous sommes depuis six mois les riverains, possède quelques légendes dont la similitude avec certaines croyances d'Europe ferait douter de leur origine purement indigène.

Quand un malheur menace les villages voisins, d'invisibles clochettes sonnent sur la rivière. La Bangu a d'ailleurs de mystérieux habitants : des Pygmées à longue barbe tombant jusqu'aux genoux y vivent en d'aquatiques palais. Ce sont ces méchants petits hommes qui tirent par les jambes les baigneurs imprudents ou qui s'amusent à laisser flotter, au fil de l'eau, un coffret où scintillent des pièces d'argent et qui disparaît quand on veut le saisir.

Lorsque viennent les grandes eaux, par les nuits où des torrents dégringolent des montagnes lointaines, des naïades échevelées, parfaitement noires d'ailleurs, surgissent sur les flots en courroux, faisant tournoyer au-dessus de leurs têtes des lianes flexibles; malheur à l'imprudent égaré vers les rives, car la liane s'enroule subtile autour de ses membres et l'entraîne au fond de l'abîme.

Il est fort difficile d'obtenir des renseignements exacts sur le folklore indigène. Les habitants craignent le blanc, gardent la pensée que ses questions cachent quelque piège. Il faudrait un long séjour parmi eux, vivre presque de leur vie, et surtout connaître à fond leur langue, pour recueillir des données certaines sur leur histoire et sur leurs croyances.

Jullien, *Mouv. Antiesclav.*, XI (1899), 119-120.

Ils ne possèdent ni poésie, ni traditions... ils n'ont pas de fables...(1)
Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 197*b*.

(1) Cette assertion de Gilmont est inexacte.

Que sont donc leurs *maluimbu* et leurs *zitsavu?* J'ai pu recueillir une petite poésie de rythme mesuré. Leurs légendes sont difficiles à comprendre et ne me paraissent

pas aussi belles que celles des Baluba ou des Bena-Kanioka
En voici une qui donne le motif pour lequel le *Nzudi* et l
Tunzi, autrefois unis, se sont séparés.

Ayi Nzudi ayi Tunzi batungidi buala buau. Nzudi kemb
Et le Nzudi et le Tunzi bâtirent leur village. Le Nzudi di
Tunzi : « Bo tunkala, buna umona bala buna Kusu
au Tunzi : « Ici nous demeurons, si tu vois l'épervier, tu le
muna. » Badi Nzudi kembe Tunzi : « Minu
chasseras. » Et (un autre jour) le Nzudi dit au Tunzi : « Moi,
ndiekankwenda ku kangala, buna ngeye Tunzi, syala
je m'en vais en voyage, quant à toi, Tunzi, demeure
talanga bakuku; buna umona bala, buna kusumuna. »
regarder aux poules; si tu vois l'épervier, tu le chasseras. »
Badi Tunzi syele va buala; badi bala wizidi; wiza bwila
Et le Tunzi demeura au village, et l'épervier vint; il vint
kuku; badi Tunzi untalanga, badi bala nete tsusu,
saisir une poule; et le Tunzi regarda; et l'épervier enleva la
wele dia; badi Nzudi wizidi, yuondi Tunzi :
poule, alla la manger ; et le Nzudi vint, demanda au Tunzi :
« Zitsum zilukidi? » Badi Tunzi kembe :
« Les poules sont-elles au complet? » Et le Tunzi dit :
« Bala tsusu mosi kayiza bonga. » Badi Nzudi kembe :
« L'épervier est venu prendre une poule. » Et le Nzudi dit :
« Kene bobobo lukwiza kadilonga, buna welabotuka
« Si (tu crois que c'est) ainsi que nous venons à demeurer
va buala buama! » Badi
ensemble, tu quitteras mon village! Et (une autre fois) le
Nzudi kembe Tunzi : « Minu ndiekabwela kwenda
Nzudi dit au Tunzi : « Moi, je m'en vais encore une fois
ku kangala, lelo bo unsiala, buna umona bala buna
en voyage; aujourd'hui, ici tu restes, si tu vois l'épervier, tu
kusumuna. » Badi Nzudi bwezikwenda ku kangala, badi
le chasseras. » Et le Nzudi s'en allà encore en voyage et

MAYOMBE
(Congo).

D, **118** (*suite*).

bala wizidi, wiza bwila kumi di tsusu. Buna Nzudi
l'épervier vint, il vint prendre dix poules. Quand le Nzudi
wizidi, tenge zitsusu, kembe : « kumi di tsusu disi vâ ko. »
vint, il compta les poules, et dit : « dix poules manquent. »
Badi Tunzi kembe : « bala wiza bwila. » Badi Nzudi
Et le Tunzi dit : « l'épervier est venu les prendre. » Et le
kembe : « Botuka va buala buama, kavula widi. » Badi
Nzudi dit : « Va-t-en de mon village, tu es un imbécile. » Et
Tunzi botukidi.
e Tunzi partit.

R. P. Aug. De Clercq.

D. — **Vie religieuse.**

119. *Sociétés religieuses secrètes.* — Les renseignements concernant les *Bakimba* ont été classés sous le n° C, *b*, 74.

120. *Dieux.* — (Voir D, 113.)

121. *Temples.* — Dans les villages, des auvents ou des cases spéciales sont réservées aux fétiches publics, protecteurs de la communauté. Dans les huttes, une place est faite au fétiche protecteur du foyer domestique.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69.

Au centre du village... se remarque parfois un chimbèque-temple, où sont les fétiches.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34.

D. — Vie religieuse.

122. *Sacerdoce.* — Les féticheurs sont les prêtres des fétiches ; ils constituent la troisième autorité que comporte l'organisation sociale des Mayombe.

Ce sont des gens dangereux ; ils combattent de toutes leurs forces l'influence de l'Européen. On les divise en deux catégories : les *ganga nkisi*, ou féticheurs proprement dits et les *nkissiba* (*nkimba?*) ou élèves du féticheur.

Les différences du culte des fétiches ont amené des sectes de féticheurs différentes : les *Sakala*, les *Lutete*, les *Nsuki*. Chaque région a son féticheur qui, entre autres attributions, est chargé du recrutement et de l'éducation des élèves féticheurs, *nkimba*...

Devenus féticheurs à leur tour, ils président à toutes les cérémonies religieuses, prières publiques aux fétiches, etc., ils sont arbitres de toutes les décisions importantes sauf en cas de guerre ; ils pratiquent la médecine, chassent les mauvais esprits par leurs exorcismes, recrutent, comme il est dit plus haut, les élèves féticheurs et font leur éducation, enfin ce sont les dispensateurs de la *kasa ;* ce dernier privilège les rend particulièrement redoutables.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 163*a*.

Le féticheur est le sorcier du village. Il a dans ses attributions l'éducation des élèves féticheurs, la vente des fétiches et l'application de certaines épreuves.

Les moyens employés pour la formation et l'éducation des élèves féticheurs sont peu connus. Les jeunes gens désignés pour le sacerdoce fétichiste vivent à l'écart du monde dans des endroits retirés où on leur enseigne un langage spécial et des pratiques de sorcellerie.

La vente des fétiches est une source de revenus pour le féticheur.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 69.

Cf. Leuven (Van), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 196.

Au cours d'un voyage accompli dans la région du Mayombe, on me donna comme interprète un noir... qui connaissait à fond le Mayombe pour y avoir séjourné longtemps. Il m'assura avoir vu des féticheurs accomplir des choses extraordinaires, après de multiples invocations à l'esprit du mal, par exemple : se mettre la jambe dans le feu et n'éprouver aucune douleur, ni être brûlé; se placer sur le bras et la gorge des couteaux rougis au feu sans qu'il en restât la moindre trace.

LOUWERS.

MAYOMBE
(Congo).

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

123. *Écriture.* — Ils n'ont aucune écriture.
R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

124. *Langage.* — Les Mayombe se servent de divers signaux pour s'entretenir de village en village. Le plus usité et aussi le plus important de ces signaux est le tam-tam qui est formé d'un tronc évidé. Cet instrument transmet à de très grandes distances, au moyen d'un langage frappé, toutes espèces de nouvelles intéressant les populations.

Lorsque vous voyagez, votre départ d'un village est toujours signalé au village voisin. La nuit, le tam-tam vous dira l'accueil qui vous sera fait le lendemain.

S'il rend des sons graves, sonores, mesurés, attendez. Vous allez être mal reçu, car c'est la guerre qu'on vous déclare.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 74-75.

En cas d'hostilité on entend la nuit résonner ces tambours (tam-tam de guerre) dans toutes les directions : ils disent : « Prenez garde, le blanc est à tel endroit avec beaucoup de soldats » ou bien « réunion des chefs de villages pour délibérer sur les mesures à prendre. *Bika ntu*, *bika ntu* « la tête par terre », en d'autres termes : « Couchez-vous où vous êtes maintenant, dans la brousse ou dans la forêt, ne rentrez pas au village, il y a danger ».

Si les indigènes ont le dessous dans un combat ils diront, par exemple : « Nous avons deux hommes libres tués, et cinq esclaves, c'est malheureux, pleurez ». Mais s'ils ont le dessus, ils frappent avec frénésie *Baon tshi-tshi-tshi*, *Baon tshi-tshi-tshi*, textuellement en parlant de leurs ennemis : « Ils sont tout petits, ils sont tout petits. »

Un officier chargé de réduire les indigènes révoltés (car il y a des révoltés dans tous les pays du monde) avait connaissance du langage télégraphique des indigènes.

Un soir il s'empara, par surprise, d'un grand tam-tam, et à plusieurs reprises frappa :

Luiza quo, *Luiza quo*. Venez ici, venez ici.

Mayombe. Congo. E, *a*, 124.

Les indigènes s'imaginant que le blanc était loin de là se sont présentés, pleins de confiance, et on les a cueillis au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

C'est ainsi qu'on a terminé pacifiquement les hostilités.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 161*a*.

Au détour du chemin, tandis que mes regards ne se lassaient point de contempler ce paysage édénique, des échos cadencés roulèrent soudain, crevant les feuillées oscillantes dans une chute sonore. C'était un rythme étrange, harmonique et heurté, composé d'ondes précipitées, hachurées de silences, des accords monotones et redoublés, tels les sons d'une batterie de timbales ventrues mêlés aux éclats froids, métalliques, douloureux de larges gongs d'airain. Ces grondements ronflants croulaient en cascades du campanile des alarmes, dressé sur la pente de la montagne chenue qui domine le poste de l'« Urselia », comme le beffroi des villes flamandes. Sous un toit de feuilles pâles, un énorme tronc d'acajou, taillé en forme de barque pontée, aux flancs évidés s'ouvrant en une mince fente longitudinale, formait la puissante caisse de résonance que le guetteur mettait en branle par le jeu d'un double battoir. Ma présence était signalée et le maître du logis prévenu, par le langage conventionnel du tam-tam, de l'arrivée d'un voyageur européen. Téléphonie indigène qui relie les villages et permet de correspondre avec une extrême rapidité. Chaque chef a la clef des énigmatiques sonorités, et l'étranger qui s'aventure, l'ennemi qui s'avance, est précédé dans sa marche et dans ses détours par les signaux retentissants qui clament la guerre ou l'hospitalité.

JULLIEN, Par monts et par vaux ..., 34.

Le dialecte parlé par les Mayombe est le fiot qui est une des formes de la langue bantu employée avec des nuances régionales dans la majeure partie du Congo (1).

Le fiot comme le bantu, fait partie du groupe des langues agglutinatives. A une racine indiquant l'idée principale, viennent s'ajouter les mots déterminant les rapports de genre, de nombre, de modes, de temps, etc. Ainsi : *Ala* signifiant village devient un village dans *buala* et des villages dans *mala;* la particule *bu* représente ici le singulier, la particule *mu* dont l'*u* s'élide devant *a* indique le pluriel.

Le fiot est une langue parfaitement rationnelle qui réclame de sérieux efforts de celui qui veut se l'assimiler convenablement. Cer-

E, **124** (*suite*).

taines parties de la grammaire, notamment le chapitre des particules et celui des verbes, constituent un véritable tue-tête.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 71-72.

Cf. Clercq (De), *Miss. Chine Congo*, IV (1900), 507*a*. — Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*a*, 161*b*. — Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 404-405, 407.

(1) Voir « Grammaire du Kiyombe ».

Les Mayombe ont adopté un bon nombre de mots portugais; par exemple, *zeta*, huile, du portugais « azeite »; *fonyo*, une boîte en fer blanc, du portugais « foltra »; *tepo*, il y a longtemps, du portugais « tempo »; *tsalu*, sel, du portugais « sal »; *lapi*, crayon, du portugais « lapio », etc., etc.

R. P. Aug. De Clercq.

Il y a le langage courant qu'on emploie entre égaux. Mais quand on s'adresse à un chef, on a le langage de bon ton : il serait impoli d'employer les mêmes expressions qu'avec le vulgaire. Ainsi, on dira *maï* ou *mazi* pour désigner de l'eau, mais en s'adressant à un chef on dira : *loango*. (Il est curieux que ce soit le nom de la rivière principale.)

Enfin quand les hommes libres et le chef veulent s'entretenir de manière à ne pas être compris, ils prononcent d'une manière différente, parlent avec une volubilité excessive et, je pense, ajoutent certaines syllabes inutiles pour dérouter les auditeurs.

Cabra.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

125. *Peinture.* — Il m'a paru intéressant d'étudier l'esprit artistique des nègres du Mayombe.

D'ordinaire nous aimons l'harmonie des tons et des couleurs; eux préfèrent les tons heurtés, criards. Ils font leurs délices des parasols à six couleurs fabriqués à leur intention, de vieux uniformes rouge brique de soldats anglais. Ils ne se soucient pas des fleurs, ils négligent d'orner leur village des orchidées qui embellissent la plaine voisine.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 197.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

126. *Danse.* — Les mœurs et coutumes des Mayombe présentent du reste une foule d'anomalies et d'excentricités.

La danse chez eux joue un rôle prépondérant. Les circonstances les plus ordinaires de la vie sont autant de prétextes chorégraphiques; et le mariage d'un concitoyen ou la mort d'un homme libre, l'apparition de la nouvelle lune ou le spectacle bruyant de l'orage retrouve le Mayombe se déhanchant et se contorsionnant à provoquer l'hilarité des plus grincheux des hommes.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 72.

Outre le plaisir de l'ivrognerie, surtout réservé aux mâles, la grande réjouissance est la danse.

Entre la Lubuzi et le Shiloango, j'ai pu, un soir, assister à une belle séance de danse.

Il s'agissait d'une danse d'amour, très réaliste.

Devant les joueurs de tam-tam la foule laissait un espace vide de quelques mètres de largeur, bordé par deux rangées de spectateurs.

Deux danseurs, un homme et une femme, se plaçaient à bonne distance et mimaient la scène.

La femme, d'abord timide, repoussait les avances du séducteur, puis s'humanisait, puis s'animait.

Tout en se déhanchant et en prenant des poses provoquantes, les deux sujets s'approchaient des musiciens. La cadence allait en s'accélérant, la mimique de plus en plus expressive, pour devenir frénétique...

Enfin, le danseur, après une courte extase, s'en revenait fléchissant le genou, comme exténué.

Et la foule d'applaudir, si la scène avait été suffisamment bien mimée.

Cabra.

Il y a plusieurs espèces de danses.

Le Mayombe est grand amateur de danse; les raisons les plus diverses sont pour lui des sujets de danse : la mort, le mariage, l'abondance de vin de palme, l'épreuve de la *kasa*, etc.

Voici une danse très particulière, appelée *susa*. Cette danse se pratique entre hommes et seulement entre deux individus simultanément.

Il se forme deux camps; tour à tour un individu de chaque camp entre en scène; l'un des deux danseurs est éliminé quand il a commis une faute.

Le motif de la danse est curieux. Le premier danseur entre en scène et commence : dès qu'il fait un mouvement de la jambe droite (mouvement rapide, très délié, et difficile à saisir) son antagoniste doit l'imiter, mais de la jambe gauche; et ainsi jusqu'à ce qu'il se soit trompé.

Après une série d'épreuves, un camp est vainqueur. Cette victoire est saluée par des cris de triomphe.

Les spectateurs coopèrent en accompagnant la danse par un battement de mains, ou en se frappant le ventre, etc., sur un rythme très cadencé.

Un individu chante une mélopée, fort calme d'abord, puis s'exaltant à mesure. Les auditeurs répètent.

Les danseurs se frappent aussi le ventre de la main gauche.

Souvent après une longue journée de marche, mes porteurs, quoique harassés, se mettaient à danser jusque bien tard dans la nuit, surtout au clair de lune.

CLAESSENS.

Ils ont des masques pour certaines danses. Voir E, *b*, 133.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

127. *Chant.*

Umfùloko umfùloko nandi e? Qui est là en train de forger?
Mīnu Pāmbu yi Pāmbu ndinvika makála! C'est moi Pambu qui prépare mes charbons.
Makála māku ma sádila mbiāndi e ? A quoi serviront tes charbons?
Makála māma ma fúdila dionga! Mes charbons serviront à forger une lance!
Dionga diāku di sádila mbiāndi e? A quoi servira ta lance?
Dionga diāma di vondila bátu! Ma lance servira à tuer des hommes (1).

Clercq (De), *Anthropos*, II (1907), 794.

(1) Cette chanson se termine par les deux vers suivants dont je n'ai pu découvrir le sens :

Pambu, Pambu dekele dekele!
Pambu, Pambu dekele dekele!

R. P. Aug. De Clercq.

On chante à toute occasion, réjouissances ou deuils.

Les enfants chantent aussi aux jeux du soir.

Les quelques textes de chansons que j'ai pu réunir sont souvent inintelligibles, même pour ceux qui les chantent. Presque toujours il y est question d'amourettes : elles ne sont guère chastes.

R. P. Aug. De Clercq.

Les chants sont toujours très cadencés et sur une note plutôt grave.

Le chanteur, au cours des danses, raconte les faits de la journée, proclame la grandeur du chef, exalte la puissance du blanc.

Souvent ces chants — émanant des habitants de plusieurs villages réunis — s'entendent à de grandes distances.

Les chants sont accompagnés, en règle, de tam-tams et de gongs.

Les motifs des chants varient peu et sont fort monotones.

CLAESSENS.

E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

128. *Musique.* — Le chef me fit d'abord attendre assez longtemps, sous prétexte qu'il s'habillait et se maquillait; enfin il parut au son d'un orchestre formé de trois trompes d'éléphant, de deux tambours, d'un cornet à piston et d'un harmonica.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 403.

Même type (sonnette géminée en bois); orné de dessins gravés. Longueur, 13 centimètres; largeur des clochettes, 50 millimètres; épaisseur, 25 millimètres. (Voir Iconographie, pl. III, 80.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), 48.

Tam-tam en bois rouge (*takula*); à section ovale; percé de deux ouvertures carrées communiquant par une étroite rainure. Percuteurs (la paire) formés de lanières de caoutchouc roulées sur l'extrémité d'un manche en bois grossier. (Voir Iconographie, pl. V, 111.)

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), 73.

J'assiste, du haut de la véranda aux balustres d'acajou (siège de l'« Urselia » à Benza-Masola) au départ des caravaniers. Sur un geste du chef, tandis que les femmes s'écartent dans un dernier adieu, le branle-bas du tam-tam éclate à pleine volée, brutalisant de ses sonneries les échos montagnards. Les sons graves et profonds du bourdon soutiennent la vélocité hoquetante des abois clairs et secs du gong, et leurs ondes mêlées se soudent en harmonie aux notes lentes et lourdes, qui tombent du beffroi. En un rythme mélancolique et sauvage qui semble fait de rugissements et de plaintes, de cris d'agonie et de clameurs victorieuses, le tintamarre aux triples accords s'accélère, précipite ses chocs, s'enfle de sonorités grondantes qui peu à peu s'élargissent en une psalmodie, comme si quelque liturgie

sacrée déroulait le rituel de ses mystères sous l'ogive des bois. Troublante xylophonie de la forêt, concert fougueux, barbares fanfares, dont l'eurythmique cadence se réfléchit sur le pan des montagnes et les colonnades des portiques sylvestres, ébranlant l'atmosphère de vibrations redoublées. Je songe aux Pâques heureuses, aux cloches libérées de l'exil et qui versent sur les cités et sur les champs les torrents de leurs voix joyeuses, et la caravane en marche serpentine au long de l'avenue forestière, évoque la vision lointaine des processions rogatives sous le dôme des feuillages pieux et dans le recueillement des sentiers campagnards.

JULLIEN, Par monts et par vaux ..., 35.

Il faut citer plusieurs de leurs instruments de musique.

1° Une espèce de mandoline dont la caisse de résonance est recouverte de peau de bouc et dont les cordes sont faites avec des racines de palmiers.

2° Un instrument se composant d'une caisse de résonance travaillée dans du bois de parasolier, de coupe en demi-cercle, terminée en pointe, portant, sur la partie plate, de courtes lamelles de fer. Ce sont ces lamelles que l'indigène touche avec les deux pouces seulement.

Le même genre d'instrument se fait sans caisse de résonance, sur une planchette en bois. Le plus souvent, cette planchette est sculptée ; et la sculpture affecte la forme d'un dessin linéaire ou d'un bœuf, d'un cheval. Afin de faire ressortir le dessin, l'artiste brûle préalablement la planchette; puis, à l'aide de son couteau, il dessine son sujet qui ressortira en blanc sur la partie brûlée.

3° Le tam-tam. Il y en a de différentes grandeurs, depuis 50 centimètres jusque 3 ou 4 mètres. Il consiste en un tronc d'arbre creusé, recouvert d'une peau de bouc qui peut être tendue ou relâchée à l'aide de cordes.

Pour en tirer le son, l'indigène se sert soit de ses mains soit de bâtonnets.

4° Les gongs. Ils sont de deux sortes : les gros gongs allongés, creusés dans un arbre à bois dur, le plus géné-

MAYOMBE
(Congo).

E, **128** (*suite*).

ralement en *kambala* (bois rouge brunâtre, excellent pour la construction); ils sont creusés par le dessus et le milieu. Ces gongs ont une grande puissance de résonance et peuvent s'entendre, s'ils sont de fortes dimensions, à plusieurs lieues de distance. Pour tirer les sons, l'indigène se sert de deux percuteurs en bois ou de rachis de palmiers élaïs; les deux lèvres de bois donnent des sons différents, l'une le grave, l'autre la note claire.

C'est à l'aide de ces gongs que par un « alphabet » spécial les villages correspondent entre eux.

Les indigènes des rives de la Lukula (vers l'Est) font usage d'un autre modèle de gong. Imaginez une espèce de grand chaudron dont le couvercle serait une peau de bouc. Ces instruments sont moins puissants que les précédents.

5° On peut encore signaler les sonnettes géminées en bois et en fer, qui sont agitées quand les chefs sont en voyage. On emploie aussi dans ce but des cornes de buffle.

Claessens.

On m'a assuré que le tam-tam de Makunya Solo s'entendait à deux journées de marche.

Morissens.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

129. *Sculpture.* — Il est industriel jusqu'à un certain degré : ses poteries, ses vanneries et ses sculptures sur bois, empreintes souvent d'un réalisme abject, le prouvent à suffisance.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 75.

Des statuettes féminines présentent un développement anormal et significatif des flancs; certaines ont les seins gonflés, prêts à verser la vie; d'autres encore montrent la mère allaitant son nourrisson. Sur des piliers de hutte, des artistes indigènes ont représenté les diverses phases de la génération. Un pilier de ce genre, dont la photographie est publiée..., se trouve encore dans le Mayombe.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 152.

Voir D, 103.

Les sculpteurs sont rares et se font bien payer.

Les principaux objets sculptés sont les fétiches, les instruments de musique, les cannes ou bâtons des chefs.

Je possède une pipe taillée dans la pierre; belle de forme, elle est bien polie et munie d'un bout en étain.

Claessens.

Je possède aussi une de ces pipes, admirablement venue.

Leurs statuettes dénotent un cachet d'art primitif indéniable; il convient de se souvenir en les examinant de la modestie de leurs outils.

Plusieurs résidents blancs, charmés de cet « art », ont chargé des sculpteurs Mayombe d'orner des dents d'éléphants. On y découvre des scènes de chasse, de pêche, etc.

Ces scènes se déroulent en spirale autour de la dent. Peut-on observer une idée de perspective dans ces plans superposés? Je n'oserais me prononcer; il faut étudier la question de plus près.

Un de mes nègres avait une espèce de génie pour la caricature. Après chaque visite notable, le gaillard demandait l'autorisation de reproduire le visiteur, blanc ou noir. Il réussissait souvent à exaspérer le côté caricatural que chacun porte en soi. Parfois c'était merveille. J'ajoute que d'autres indigènes possédaient le même talent.

DIEDERICH.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

132. *Du jeu.* — Ils n'ont pas la passion du jeu.
R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

133. *Représentations théâtrales non religieuses.* — Ils n'ont pas de représentations théâtrales.
R. P. Aug. De Clercq.

Ils ont des masques en bois léger représentant des figures grimaçantes; ils sont sculptés et peints en blanc et en rouge. Ils servent à des danses.

L'arrière de ces masques est fermé par une peau de chèvre qui sert à fixer le masque sur la tête.
Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

134. *Astronomie et météorologie.* — Leurs connaissances en matières astronomique et météorologique sont nulles.
R. P. Aug. De Clercq.

J'ai cependant constaté qu'ils connaissent le soleil, la lune et ses différentes phases; ils établissent une corrélation entre la chute des pluies et le changement de lune.
Claessens.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

135. *Arithmétique.*

un = mosi ou -mwēka.
deux = õle ou wādi.
trois = tātu.
quatre = yá (iya!) ou -na.
cinq = tānu.
six = sāmbanu ou sāmbunu.
sept = tsāmbwadi ou tsāmbudi.
huit = nāna ou dināna.
neuf = vúa ou divúa.
dix = kūmi ou dikūmi...
20 = mákumõle, mákumwādi.
30 = makúmatātu.
40 = makúmayá, makúmaná.
50 — makúmatānu.
60 = makúmasāmbanu ou lusāmbanu.
70 = lutsāmbwadi ou tsāmbwadi makúma.
80 = lunāna ou dināna di makúma.
90 = luvúa ou divúa di makúma.
11 cases = nzó kūmi imõsi.
12 » = zinzó kūmi ziziõle.
13 » = » » zitātu.
18 » = » » dināna.
20 » = » mákumõle ou mákumwādi.
22 » = » » » ziziõle...
100 = k'āma; 200 = k'āma ziõle; 300 = k'āma tātu; 400 = k'āma yá; 500 = k'āma tānu; 600 = k'āma sāmbanu; 700 = tsāmbwadi k'āma; 800 = nāna di k'āma; 900 = vua di k'āma.

Clercq (De), *Anthropos*, II (1907), 458, 459, 460.

On emploie une main, puis l'autre pour compter jusqu'à dix.

Puis on compte par multiples de dix.

En règle, les Mayombe que j'ai fréquentés ne pouvaient guère concevoir ce qu'est le nombre quand celui-ci dépasse quelque peu cent.

CABRA.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

136. *Science de l'ingénieur.* — Les Mayombe n'ont guère cure des ponts proprement dits; leurs routes sont de vulgaires sentiers.

R. P. Aug. De Clercq.

Je n'ai jamais vu d'irrigations indigènes au Mayombe; tout au plus dans les terrains bas et humides creusent-ils des fossés pour abaisser le niveau des eaux stagnantes et pour surélever les plates-bandes à planter avec la terre extraite des fossés.

Les ponts sont en général mal faits; ils consistent le plus souvent en un simple tronc d'arbre jeté au-dessus de la rivière.

J'ai observé un très beau barrage pour la pêche sur la rivière Lombe; l'emplacement était parfaitement choisi.

Claessens.

Les ponts sont très rares.

Il arrive que ce soient des ponts frustes sans tablier : deux lianes superposées suspendues au-dessus des eaux, attachées à des arbres qui surplombent les deux rives. D'autres lianes croisillonnent les lianes de soutien. Et c'est sur cette voie fragile et difficile que passent les indigènes, une charge sur la tête. Les chasseurs et les pêcheurs s'en servent. Tout passant peut en user du reste, à ses risques et périls. Il n'y a droit de péage d'aucune sorte.

Diederich.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

137. *Nautique.* — Les indigènes, dont les embarcations chargées de noix de palme descendent journellement vers les factoreries de la rive, ont une si paresseuse indifférence, qu'ils préfèrent, devant les obstacles, décharger leurs pirogues, les glisser par terre jusqu'au delà de l'obstacle et la recharger ensuite, renouvelant cette opération à tous leurs voyages en rivière plutôt que de se réunir à dix, vingt, cinquante et couper ou ramener vers la rive le tronc d'arbre trouble fête.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.

Leurs pirogues sont habituellemeut des embarcations de $3^{m}50$ de long sur $0^{m}40$ ou $0^{m}50$ de large; leur forme est fuselée, amincie à l'avant et arrondie à l'arrière : c'est la petite pirogue, pour deux hommes.

Mais il y a aussi les grandes pirogues dont les commerçants se servent pour transporter leurs produits sur les rivières. J'ai vu de ces embarcations qui pouvaient porter jusqu'à trois tonnes de poids lourd, des coconottes, par exemple. On y comptait treize hommes d'équipage : douze rameurs et le barreur, qui commande. Celui-ci gouverne avec une rame plus longue que les autres; il se tient debout. Les autres sont assis et manœuvrent des pagaies.

La pagaie est simple, courte, très renflée à son extrémité, en forme de battoir; tandis que la rame du barreur affecte la forme d'un long aviron.

La vitesse possible de ces pirogues est assez rapide. Les grandes, chargées et descendant le courant font du dix à l'heure.

Les rameurs tombent rarement dans l'eau; d'ailleurs, ils sont excellents nageurs et très bons canotiers.

Diederich.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

138. *Transport sur terre.* — Les Mayombe n'ont ni chariots ni brouettes.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

139. *Division du temps.* — Le Mayombe compte le temps par lunaisons et par saisons de pluie. (Il y a une grande saison de pluie et une petite.) La grande saison de janvier à fin mai sert à supputer les années.

Cabra.

Il y a une semaine de quatre jours, dont les noms suivent: 1, *koyo;* 2, *ntono*; 3, *nsilu;* 4, *tsona.*

Actuellement, il n'y a plus que les femmes qui font usage de ces dénominations; bien des hommes même les ignorent.

Ordinairement, les hommes comptent la semaine à l'européenne.

Je ne suis pas parvenu à découvrir des noms propres aux mois.

R. P. Aug. De Clercq.

Les indigènes distinguent deux saisons : la saison des pluies qu'ils appellent *nivula* et la saison sèche ou *sivu.*

Ils comptent par lunes.

Le jour se divise en matin et en soir. Le matin, de très bonne heure est dit — environ 3 heures et demie, quand le coq chante — *nsusu bakala* (ou *koko*) *kutuba;* quand le jour se lève il dit : *na mene mene;* plus tard, vers 8 heures, il dira *nsuka.* A midi, c'est-à-dire quand le soleil passe au zénith, l'indigène dit *ntangu balu tidi.* Le soir se nomme *pimpa.* Il y a encore plusieurs autres expressions du temps, mais elles ne me reviennent pas.

Claessens.

Voir aussi E, *b,* 142.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

140. *Médecine.* — (Voir C, *e*, 95; G, *b*, 202).

Le cotonnier, introduit dans le Bas-Congo par une maison anglaise, lors de la guerre de Sécession, existe dans tous les villages, mais ceux-ci n'en possèdent que quelques plants. Les noirs se servent de coton en guise de ouate pour leurs blessures, mais en ne le travaillant que très peu et d'une façon très primitive.

Fuchs. *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 20.

... Le grand fétiche des maladies auquel chaque malade plante un clou dans la partie du corps correspondant à la sienne propre qui est affectée.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 186*b*.

Les vertus purgatives du suc résineux (de l'euphorbe) sont mises à profit à titre de remède dans la médecine indigène, comme j'ai eu l'occasion de le constater.

Jullien, Par monts et par vaux ..., 22.

Le noir malade se couche et cède passivement à l'affection qui le terrasse. Son manque de réaction est absolu. Mais cette indifférence empreinte de fatalisme a aussi une heureuse influence sur la marche du mal. On peut comparer l'état du nègre malade à celui de l'enfant; et chacun sait combien élevée est la résistance organique de ces êtres, en apparence si frêles.

La pathologie des noirs du Mayombe se rapproche de la pathologie congolaise en général; peut-être y aurait-il lieu de croire que le climat montagneux et forestier entraîne

une plus grande fréquence des affections dites « a frigore ». Je ne sache pas que la phtisie pulmonaire soit commune; mais on rencontre souvent des cas de bronchite chronique avec cachexie.

Le nègre malade se couche comme la bête et manque absolument de réaction.

Le latex d'une Euphorbiacée arborescente est utilisée comme purgatif. Ses propriétés drastiques se rapprochent de celles de l'huile du Croton Tiglium.

L'écorce des racines du Baobab est utilisée pour soigner la dyssenterie et les catarrhes intestinaux; ce sont sans doute les propriétés astringentes de cette écorce qui l'ont fait choisir par l'indigène.

Les jeunes feuilles du baobab sont consommées comme légumes et la pulpe du fruit, au goût acidulé, sert à fabriquer des boissons rafraîchissantes.

La ventouse est d'usage courant; elle est généralement faite d'une corne d'antilope dont la pointe pleine a été sectionnée; c'est par une vigoureuse succion que l'opérateur amorce sa ventouse sur la peau du patient. Le plus souvent des scarifications sont pratiquées et le *nganga* fait alors de sa corne percée une sangsue artificielle.

Les scarifications sont utilisées dans le traitement des maladies inflammatoires internes et externes, comme aussi dans le traitement des contusions, des foulures, etc.

Les plaies et les ulcères sont pansées au moyen de feuilles pilées dont j'ignore la nature; et ce cataplasme, appliqué exactement sur la partie malade sans s'étendre sur les confins de peau saine, est maintenu par une feuille de bananier.

La méthode de Bier — stase passive au moyen de la bande compressive — est à l'origine employée chez l'indigène. Les maux de tête de toute nature sont soignés par l'application d'une cordelette qui enserre étroitement le crâne du patient. Il en est de même des plaies par mor-

E, **140** (*suite*).

sure : piqûres de serpents, scorpions, etc., qui sont soignées par une constriction du membre au moyen d'un lien et par succion directe.

Les médicaments les plus recherchés de l'indigène sont tous les révulsifs : iode, vésicatoire, etc. L'onguent mercuriel est aussi l'objet de leurs prédilections, mais ne leur est jamais confié qu'en frictions. Tous les onguents jouissent d'une grande réputation. Le sel anglais est très apprécié. Quant aux médicaments dont ils n'aperçoivent pas l'effet, ils répugnent à leur emploi.

La vaccination a été très facilement acceptée par les indigènes. J'ai eu l'occasion de vacciner de nombreux contingents de travailleurs employés aux plantations et je n'ai surpris aucune crainte chez eux. Cette petite opération ne les étonne pas, car elle se rapproche des pratiques médicales indigènes où les actions extérieures sont surtout en honneur.

Dr Jullien.

Voir aussi Claessens, B, *d*, 40.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

141. *Histoire.* — Ils ne possèdent ..., ni traditions...
Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 197.

Je n'ai pas trouvé de trace de faits historiques.
R. P. Aug. Le Clercq.

Je n'ai entendu célébrer aucun héros.
Diederich.

E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

142. *Géographie.* — Contrairement aux antilopes dont la curiosité vraiment... féminine cause souvent la perte, les Mayombe ne sont pas curieux.

Bien rares sont ceux qui ont vu Boma et cependant, la capitale a chez eux une grande réputation un peu fantastique, les grands steamers, les trams à vapeur surtout, racontés, forment le sujet de bien des conversations. Mais personne ne songe à faire cinq ou six jours de marche pour contempler ces merveilles. Un jour je conduisis un Mayombe à Boma devant un grand steamer. Son étonnement me fit plaisir, me fit bien augurer de son intelligence. Je me dis : « Il admire la grandeur de l'industrie européenne; il se demande le pourquoi de la grande machine flottante ». Ses yeux écarquillés se fixaient sur un point de la coque qu'un matelot suspendu par des cordages était en train de gratter. Il me dit : « Savez-vous ce qui m'étonne? C'est ce blanc qui gratte. Est-ce qu'en Europe les blancs font autre chose que des écritures et travaillent de leurs mains? »

Cependant cet homme-là a tous les jours entre les mains des objets provenant d'Europe, des fusils, des étoffes, des tines de conserves, des bouteilles, etc., mais il n'a jamais eu l'idée de se demander comment se faisaient ces objets. Symptôme alarmant, les Mayombe n'essaient point d'imiter (1), il semble qu'ils soient rebelles au progrès. Qu'ils ne se fassent aucune idée exacte de l'Europe, cela est tout naturel; l'Europe dans son esprit, n'a rien qui la différencie du Mayombe. C'est une vaste forêt avec des villages semblables aux leurs, mais peuplés de blancs. Ils paraissent admirer que tous les blancs obéissent au même grand chef, plus grand encore que le gouverneur (*Bula Matari*); aussi demandent-ils souvent des détails sur notre roi. Seulement ils lui supposent les mêmes habitudes et façons d'être que certains de leurs grands chefs qui, pour se donner de l'importance, ne se font pas voir de leurs sujets et passent leur temps à dormir dans leur chimbèque entre un crapaud et une toile d'araignée.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 198*b*.

(1) Erreur profonde.
Diederich.

Voir aussi Jullien E, *c*, 143.

Leurs connaissances géographiques sont limitées aux voyages qu'ils font comme porteurs, rameurs ou membres de caravanes.

Quand on leur demande : « Où coule cette rivière ? » ils vous diront : « Cette eau coule du côté du soleil levant ou du côté du soleil couchant ». Ils s'orientent par rapport au soleil levant ou couchant. Pas d'autres points cardinaux.

Le soleil leur sert aussi pour mesurer le temps. Ils ont une expression pour le midi et les diverses parties du jour.

Ils connaissent Boma et le fleuve qui coule à ses pieds ; ils disent que c'est là qu'habite *Bula-Matari* ; ils savent qu'il y a un pays au delà de la mer où habite le grand *Bula-Matari*, d'où nous venons et où nous retournons. Une conviction assez accréditée chez eux, c'est que nous vivons sur l'eau, parce qu'il nous faut prendre le bateau pour partir de chez eux et rentrer chez nous.

DIEDERICH.

E. — Vie intellectuelle.

c) Facultés intellectuelles.

143. *Mémoire.* — Cette faculté est souvent très développée chez les Mayombe.

Ainsi, à Moll-Sainte-Marie, il y avait un enfant d'une douzaine d'années qui, ayant entendu une fois un passage de l'histoire sainte, était en état de le répéter quasi mot à mot.

R. P. Aug. De Clercq.

Les Mayombe semblent jouir d'un esprit d'imitation assez développé; je l'ai constaté surtout chez les chefs. Exemple : j'ai vu construire une maison sur le modèle européen en planches équarries à la machette et fort bien d'ailleurs, garnie de sa porte montée sur charnières et fermée d'une serrure à clefs et de fenêtres à volets sur charnières. Cette maison était divisée en deux chambres; l'une contenait un lit en planches avec couvertures et moustiquaire en étoffe et le sol était tapissé de nattes; tout était extrêmement propre. L'autre chambre, plus petite, contenait les provisions : barillets de poudre, étoffes, bouteilles de gin, fusils, etc.

Dr Jullien.

144. *Imagination.* — Ils ont l'imagination fertile.

A en juger par certaines sculptures ou plutôt par certaines caricatures, ils l'ont aussi fidèlement impressionnée.

Ils ont une grande facilité à saisir les points caractéristiques d'un individu : une démarche, une attitude, voire toute une physionomie typique.

R. P. Aug. De Clercq.

E. — **Vie intellectuelle.**

c) Facultés intellectuelles.

146. *Entendement.* — Les Mayombe, pas plus que les autres noirs, ne sont dénués d'intelligence.

Mais l'intelligence du Mayombe est plutôt lente.

Peut-être faut-il y voir l'effet de l'alcoolisme.

La mère ingurgite parfois de l'alcool à l'enfant qu'elle allaite.

R. P. Aug. De Clercq.

En règle générale, ces gens comprennent, pour ainsi dire du premier coup, ce qu'on leur explique en matière de travaux manuels ou de ménagers.

En quinze jours, un travailleur nègre connaît toutes les opérations de la culture du cacao, par exemple.

Diederich.

147. *Observation.* — Son esprit d'observation s'arrête de préférence aux détails futiles des choses qu'il perçoit.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 75.

Voir aussi E, *b*, 142.

Ils ont l'esprit d'observation.

A preuve leur manière de sculpter et de caricaturer.

A preuve aussi les détails topographiques qui en font souvent des guides excellents.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

E. — **Vie intellectuelle.**

c) Facultés intellectuelles.

148. *Raisonnement.* — Le Mayombe emploie toutes les formes de raisonnement.

Il a beaucoup de logique et pour peu qu'on connaisse leur langage et entende leurs propos, on avoue que leurs raisonnements valent ceux de nos ouvriers ou agriculteurs.

Il sait bien discuter ses intérêts.

Il emploie des expressions métaphoriques.

J'avais à mon service un surveillant sévère. Il s'était absenté. Quand il revint, j'entends un de nos ouvriers nègres murmurer : « Il y a le vent froid qui revient. » — Que voulez-vous dire? demandais-je. — « L'agent un tel revient! »

On cultive même le « naturalisme ».

Un jour que le gouvernement avait exprimé le désir d'obtenir du caoutchouc — c'était devant une assemblée de trois cents notables nègres — le principal chef gesticulait et parlait haut. Soudain, mettant les poings au devant de ma figure — ce qui est là-bas une manière d'argumenter — et me répétant pour la quantième fois qu'il n'avait pas de caoutchouc, il lâcha une phrase courte, esquissa un geste vif et... un éclat de rire homérique secoua tous ces noirs. Il avait dit en substance : « Le gouvernement veut du caoutchouc; mais s'il n'y en a pas sur ma terre, je ne puis cependant pas en ... faire ». Cambronne avait eu un émule au Mayombe.

Diederich.

Mayombe. Congo. E, *c*, 148.

E. — Vie intellectuelle.

c) Facultés intellectuelles.

149. *Prévoyance.* — Ces gens ne s'inquiétant jamais du lendemain, doivent chaque jour aller chercher à la forêt la nourriture nécessaire.

Cleene (De), *Miss. Chine Congo,* XIII (1901), 20.

Le Mayombe est très imprévoyant. Il mange souvent en une fois la nourriture qu'il regrettera le lendemain.

Claessens.

Il agit surtout sous l'impulsion du besoin présent, sans prévoyance.

L'admirable et féconde nature qui l'entoure l'a gâté sous ce rapport.

Diederich.

150. *Perception.* — Les mots qui désignent des choses abstraites existent parfaitement.

R. P. Aug. De Clercq.

F. — **Vie sociale.**

a) Propriété.

151. *Propriété des biens meubles.* — Ce qui est d'usage aux femmes est leur propriété; par exemple, houes, paniers, etc.

Ce qui est d'usage au mari lui appartient. Exemple, son fusil.

De la case, du menu bétail, des plantations, c'est le mari qui est censé être le propriétaire.

R. P. Aug. De Clercq.

152. *Propriété des biens immobiliers.* — Au Mayombe les produits du sol appartiennent à celui qui les cultive; il n'y a de communauté que dans la possession du sol.

Diederich.

La propriété du sol est collective, commune au clan.

R. P. Aug. De Clercq.

L'homme est propriétaire de son habitation.

Diederich.

Voir aussi F, *a*, 153.

MAYOMBE
(Congo).

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

153. *Nature de la propriété.* — Alors que toutes les cultures ont leurs produits communs pour tous les habitants d'un même village ou d'une même agglomération,... chaque petit carré de tabac, chaque plate-bande, soigneusement limitée, a son propriétaire (1).

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 150*b* et *Congo Belge*, V (1900), 16*a*.
Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.

(1) Propriétaire? Pas plus de ce terrain-là que de l'autre.
Diederich.

La propriété du terrain est collective, commune au clan... et encore ce mot propriété n'est-il pas à prendre dans le sens précis que nous y attachons. La définition du mot propriété au sens congolais et en fait de terrains et immeubles est encore à trouver.

Tout chef parlant de la région que son village occupe, dira : « *Tse yama,* c'est mon pays, c'est mon terrain. » Cependant un étranger s'y installera, prendra du terrain que personne ne cultive, coupera du bois où et autant qu'il voudra; et personne ne le lui contestera, ni lui dira : « tu voles. »

Si par hasard des difficultés se présentent, ce sera pour un motif d'un autre ordre ou parce que l'étranger qui s'est introduit dans le pays est un voisin incommode, compromettant, exigeant, dominateur, etc. La question de propriété ne sera jamais soulevée.

R. P. Aug. De Clercq.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

154. *Limites des propriétés.* — Le terrain est, au point de vue commercial, partagé en étendues plus ou moins grandes; chacune relève d'un chef de village ou d'un chef de tribu. Il va sans dire que ce partage est de pure convention entre les habitants d'une même contrée et n'a aucune sanction. C'est la tradition qui en a décidé. Il n'y a aucune limite artificielle séparant ces domaines commerciaux, mais il ferait beau voir qu'un village vînt marauder les fruits des palmiers du territoire voisin. Ce serait un « casus belli ».

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.
Cf. *Congo Belge*, V (1900), 16*a*.

Le Mayombe est divisé en une infinité de régions, occupées chacune par des gens d'un même clan. Ainsi, il y a les *Vangu*, les *Benza*, les *Kangu*, les *Tsinga*, etc.

Ces régions ont leurs limites précises, connues et respectées des noirs.

Endéans de ces limites sont situés les villages d'un même clan.

Les limites sont constituées par un bois, un ruisseau, une vallée, une montagne.

S'il arrive qu'un village émigre dans une région autre que celle de son clan, il s'y établira sans qu'on le lui conteste trop. Seulement, les habitants de ce village s'y sentiront toujours comme étant plutôt les hôtes d'étrangers et finiront par regagner le pays qu'ils ont quitté.

R. P. Aug. De Clercq.

Voir aussi B, *b*, 26.

F. — **Vie sociale.**

a) Propriété.

156. *Existe-t-il un domaine public?* — Non.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

157. *Location.* — Le bail n'est pas connu; il n'y a d'ailleurs pas de propriétaire individuel de terrain.

En ce qui concerne les cases, il arrive qu'on en cède une — peut-être pour quelque temps — en attendant que l'on puisse s'en fabriquer une.

R. P. Aug. De Clercq.

Le bail et la location ne sont pas connus; mais il existe parfois une entente entre certains villages; l'un peut autoriser l'autre à cultiver des terres comprises dans son propre domaine.

Diederich.

159. *Droit de chasse.* — Les divers villages connaissent les limites de chasses de chacun d'eux et les respectent.

Diederich.

160. *Droit de propriété sur les choses trouvées.* — Ce qu'on trouve doit être restitué au propriétaire : voilà ce qui se pratique entre gens du même village.

La même maxime ne paraît pas s'appliquer aux objets des étrangers.

R. P. Aug. De Clercq.
Diederich.

F. — **Vie sociale.**

a) Propriété.

161. *Succession.* — La succession ne comporte que le mobilier; il n'y a pas de succession de « terres ».

Le fils aîné continue d'habiter la case.

Rien n'empêche les femmes d'hériter.

En somme, la plupart du temps il n'y a pas de succession, parce que la matière manque : il n'y a rien à hériter.

Souvenons-nous, du reste, que presque tout ce que le de cujus a amassé pendant sa vie s'en va avec lui dans ou sur sa tombe.

Son fusil lui-même est placé sur la tombe; il est d'ailleurs brisé afin de ne pas exciter la cupidité des passants, mais il l'est de façon si discrète qu'il garde toute sa forme.

Que vaut la case elle-même? A peine cinq ou six jours de travail pour quelques hommes. Et la forêt fournit les matériaux!

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

162. *Commerce.* — Le nombre des palmiers élaïs qui peuplent les forêts du Mayombe est énorme. Je ne crois pas me tromper en disant que c'est l'espèce la plus répandue. Aussi le commerce des indigènes est-il presqu'exclusivement limité à la vente des noix palmistes.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.

Il n'est pas étonnant que le Mayombe soit fainéant, les palmiers travaillent pour lui.

Qu'a-t-il à faire ?

Cueillir des fruits qui sont partout et les porter chez le factorien qui est à sa porte.

Chez celui-ci il trouvera en échange des tissus pour se vêtir, du riz, du poisson salé pour se nourrir.

Aussi les Mayombe n'éprouvent-ils pas le besoin d'avoir des marchés comme les autres indigènes.

Comme ils ne se réunissent pas pour vendre ou acheter, ils se connaissent moins et il y a plus de particularisme dans les villages.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 151*a*.

Les Mayombe, habitués à ce trafic de l'huile de palme, montrent beaucoup d'indifférence à l'égard de l'exploitation du caoutchouc. C'est aux commerçants de la place à user d'initiative pour amener leurs fournisseurs à récolter ce produit.

Congo Belge, V (1900), 3*a*.

Ces linguisters sont en général d'anciens domestiques ayant servi des blancs. Ils parlent le français, l'anglais ou plus souvent le portugais. Ils se livrent plutôt à de la réclame qu'ils ne concluent de marché. Mais ils se rendent exactement compte de la valeur des produits, et lorsque, cédant à leurs conseils, les indigènes se décident à se rendre dans les factoreries qui leur sont indiquées, celles-ci ne manquent pas de traiter avec eux.

On change les produits indigènes contre des étoffes, des fusils à silex, de la poudre de traite, du tafia et des objets de quincaillerie variés.

Les factoreries belges, anglaises, hollandaises, portugaises et espagnoles de Boma, celles de Loando, de Kabinda et de Landana ont toutes des agents ou linguisters qui parcourent le Mayombe pour leur compte.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 35-36.

Quant aux *mutete* elles servent de mesure, de telle sorte que le factorien paie les indigènes au prorata du nombre de *mutete* qu'ils ont apportées.

La pâte que contiennent ces paniers est mise dans d'énormes chaudrons et soumise pendant plusieurs jours à un feu violent.

Sous l'action du feu la pâte se décompose : la terre reste au fond du chaudron, l'huile surnage et il ne reste plus qu'à la recueillir.

Les factoriens habiles vérifient soigneusement la pâte, car les indigènes sont retorts.

Un jour, je vis un factorien acheter vingt *mutete* de pâte. Comme il était un peu naïf, il n'en avait vérifié qu'une seule et précisément celle que les vendeurs lui avaient présentée.

Lorsque après le départ des indigènes il ouvrit les autres, sa stupéfaction fut grande qu'elles contenaient une pâte d'un aspect douteux,... nullement oléagineux.

Les indigènes font ceci : ils remplissent tout simplement la *mutete* de terre, puis, pour l'humecter, la mettent au bon endroit; ils font uriner dedans leurs animaux domestiques s'ils en ont; s'ils n'en ont pas, ils remplissent eux-mêmes cet office.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 139*b*.

Cf. Fuchs, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIX (1895), 17. — Gilmont, *Congo Belge*, I (1896), 6*b*. — Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 48-49. — *Congo Belge*, V (1900), 3*a*.

MAYOMBE
(Congo).

F, **162** (*suite*).

Um einer irrigen Vorstellung vorzubeugen, muss erwähnt werden, dass das Palmöl von den Eingeborenen nicht bereits im ausgepressten, flüssigen Zustande nach den Factoreien gebracht wird, sondern als stearinartige Masse, welche in Blätter eingewickelt und in den Muteten verpackt und verschnürt wird.

Chavanne, Reisen und Forschungen, 119.

Le Mayombe n'a qu'un seul commerce, c'est celui des huiles de palme et des coconotes, dont la préparation a été décrite. (Voir B, *e*, 63.)

On peut dire que le Mayombe fournit la presque totalité des huiles et coconotes sortant de l'État Indépendant du Congo.

Les statistiques de l'Etat Indépendant, pour 1907, renseignent que la valeur de ces produits à la sortie était de 2,665,437 francs.

Le caoutchouc est rare dans le Mayombe et ne donne lieu qu'à des transactions infimes.

Il y a des marchés assez importants. Les plus grands sont ceux de la Luki, de la Lukula et de la mission de Kangu. Les villages voisins les alimentent.

Généralement ce sont les femmes qui vont au marché. Elles arrivent avec les produits : des œufs, des poules, des chèvres, du manioc, des chickwangues, des morceaux d'antilope, des aliments tout préparés que les acheteurs consomment sur place. Le marché consiste en échanges. Toutefois les transactions se font de plus en plus en argent : les indigènes qui ont de l'argent le donnent pour obtenir les marchandises dont ils ont besoin.

Diederich.

Voir aussi F, *b*, 163.

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

163. *Monnaie.* — On change les produits indigènes contre des étoffes, des fusils à silex, de la poudre de traite, du tafia et des objets de quincaillerie variés.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 35-36.

Dans le Haut-Shiloango des carrés d'un tissu grossier, faits de fibres végétales (espèces de pagnes) servaient de véritable monnaie d'échange.

Le cuivre, soit en lingots, soit en objets fabriqués, était très prisé et servait parfois aux échanges.

Cabra.

Les Mayombe considèrent les étoffes comme la monnaie principale et les divisent en diverses pièces. Une pièce de huit yards se nomme *nlabu*; deux *nlabu* valent un *babu*. Une pièce de dix brasses s'appelle *kimbundi*. La grande pièce s'appelle *mbuba*; trois ou quatre *mbuba* forment un ballot. Il y a de ces pièces qui, depuis des années, n'ont pas été déployées; elles passent de main en main comme qui dirait une pièce de cent sous.

R. P. Aug. De Clercq.

On peut dire qu'actuellement la seule monnaie du Mayombe est l'argent mis en circulation par l'État Indépendant du Congo. Tous les contrats de service se payent en argent et les négociants achètent les produits du sol contre argent. L'impôt à l'État se paye aussi en argent.

Il n'y a plus guère que dans les factoreries du Shiloango, de la Lukula et de la Lubuzi que les produits indigènes s'échangent contre des étoffes, de la poudre et des objets de pacotille.

Diederich.

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

164. *Voies de communication.* — La circulation des pirogues est possible sur un parcours restreint dans la Lombe et le Vemba. Elle est possible jusqu'aux rapides, c'est-à-dire sur un très long parcours dans le Luali et la Lukula.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 59.

Le Mayombe est desservi par un réseau navigable, des routes et un chemin de fer à voie étroite.

1° *Communications par eau :*

Le réseau navigable du bassin du Shiloango est formé de trois artères : Le Shiloango; la Lukula; la Lubuzi, affluent de la Lukula.

Les limites de la navigation sont les suivantes, selon que les transports s'effectuent en canots et pirogues (mode indigène) ou en bateau à vapeur.

Limites de la navigation indigène : Pour le Shiloango, la limite est Nkutu-Boma Niali. — Pour la Lukula, la navigation s'arrête à Boma-Sundi. — Pour la Lubuzy, la limite est Boma-Vondi.

Limites de la navigation en bateau à vapeur : Dans le Shiloango, en saison sèche, on ne peut remonter au delà de Shinganga: la rivière est barrée, en cet endroit, par un haut fond. En saison de pluies, on peut atteindre Shimbété qui devient une limite extrême. — Dans la Lukula, en saison sèche, les bancs de sable empêchent les steamers de passer au delà de Ponzo; on ne peut atteindre la Lemba qu'en déchargeant le petit steamer et en le hâlant. A cause

du peu de largeur de la Lukula, les petits steamers doivent abandonner toute remorque et marcher libre à partir de Kalunga. Shimfuka doit être regardé comme la limite extrême de la navigation effective à vapeur dans la Lukula. Passé ce point, les hauts fonds ne permettent plus le passage à des steamers callant plus de 70 centimètres et les coudes brusques de la rivière empêchent de prendre des remorques en queue du steamer ; l'étroitesse du lit de la rivière empêche d'accoler les remorques au steamer même. Les seuls essais de la navigation à vapeur, qui aient été tentés sur la Lukula, au delà de Shimfuka, sont : un en novembre 1894 et un en décembre 1898, donc à l'époque des hautes eaux, avec un petit vapeur appelé « Anversois ». Le bateau remonta à vide avec la plus grande peine jusque Lemba ; il emportait sa provision de charbon strictement nécessaire et six hommes y compris le personnel du bateau composé d'un mécanicien et d'un barreur. La charge utile transportée n'atteignait pas 500 kilogrammes. Au delà de la Lemba, il devient très dangereux de s'aventurer avec le steamer, même à vide, c'est-à-dire uniquement avec son charbon, un mécanicien et un barreur. Depuis plus de vingt ans que les maisons hollandaises et anglaises ont des steamers dans le bassin du Shiloango, jamais elles n'ont réussi, avec leurs steamers, à dépasser Shimfuka, et cependant elles y avaient un intérêt majeur. — Quant à la Lubuzi, elle n'est navigable que sur une distance de 7 kilomètres, à partir de son embouchure dans la Lukula.

2° *Communications par terre :*

Les communications par terre sont généralement pénibles ; cela tient au relief du sol et au sens de la direction qu'ont les indigènes. Alors que les Européens s'efforcent, dans la construction de leurs routes, de prendre des pentes et des rampes minima et dans ce but développent leur

F, **164** (*suite*).

itinéraire en contournant les hauts reliefs, les Mayombe, au contraire, vont droit au but et leurs sentiers escaladent les cimes et retombent dans les ravins.

Les routes du Mayombe sont des sentiers de 60 centimètres à 1 mètre de large; ces sentiers vont de village en village. Plus les villages sont importants, plus les sentiers sont larges et mieux ils sont débarrassés des herbes et des broussailles qui les bordent.

Je ne pense pas qu'il y ait eu autrefois au Mayombe des routes de grande communication sillonnant le pays dans des directions déterminées. C'eut été d'ailleurs contraire à la vie cachée et au caractère défiant de ceux dont le pays était renseigné par les géographes d'antan sous le nom de « Réserves d'esclaves ».

L'Etat Indépendant, en s'établissant dans le Mayombe, décida des itinéraires fixes pour la communication entre les différents postes d'occupation et la capitale. Ces itinéraires devinrent de par la force des choses les voies de grande communication. La première de ces routes fut Zambi-Tshoa-La Lemba; la seconde, Boma-Luki-Lukulu-Buku-Tshela. L'entretien de ces nouvelles voies devint à charge des villages : des modifications au profil furent ordonnées, des ponts en bois furent jetés sur les rivières et la sécurité fut assurée aux voyageurs. Néanmoins, ces nouvelles voies ne répondaient en rien aux nécessités d'un trafic important : le charroi y est totalement impossible et le transport s'effectue à dos d'homme.

3° *Communications par chemin de fer :*

La fertilité du sol du Mayombe devait tenter les planteurs européens surtout après les constatations des résultats obtenus dans le poste de culture de Temvo.

Toutefois, il fallait se rendre à cette évidence que la culture n'était possible qu'à la condition qu'il y eut des moyens de transports perfectionnés permettant l'écoulement des produits vers Boma et l'on vit — contrairement à ce qui se présente presque toujours — la construction du chemin de fer du Mayombe précéder la mise en valeur des terrains qu'il devait traverser.

Le chemin de fer du Mayombe est une voie de 60 centimètres d'écartement; il part de Boma, passe par Luki, Sundi, Temvo et s'arrête à la Lukula, parcours de 60 kilomètres.

Il est à remarquer que le chemin de fer actuel n'est qu'un tronçon de la ligne du Mayombe, car la société qui l'a construite s'est formellement engagée à construire une voie reliant un point du Congo à un point du bassin du Shiloango navigable et accessible aux navires à vapeur.

Tel qu'il est construit actuellement, le chemin de fer du Mayombe s'arrête aux portes de la partie la plus riche et la plus peuplée de la région.

DIEDERICH.

F. — **Vie sociale**.

b) Régime économique.

165. *Industrie.*— La division du travail n'existe guère. Qui entreprend de construire une case, peut commencer par réunir lui-même tous les matériaux.

R. P. Aug. De Clercq.

Il y a cependant des tailleurs, ces anciens « boys » des blancs qui, munis d'une machine à coudre, de fil et d'aiguilles, vont, après leur terme de service, s'installer dans l'un ou l'autre village et y pratiquer l'art de la couture qu'ils ont appris. Les habitants se déchargent sur ces « artisans » de tous les travaux d'habillements, et, pour ce « service », ils les paient de diverses manières : en nature ou en argent. C'est à peu-près la seule division du travail qui s'organise de plus en plus à mesure que les « boys » se multiplient et que les Mayombe s'habillent.

Il n'y a pas de cordonnier, ni de chapelier. Le forgeron est rare; il se raréfie depuis la pénétration européenne.

En somme, les travaux se font dans et par la famille et ses esclaves.

Il n'y a pas « d'ouvriers agricoles » qui se louent à des chefs, par exemple, ou à des notables, pour cultiver la terre. Le chef cultive « sa » terre, comme les autres, avec sa famille et ses esclaves.

Diederich.

Voir aussi B, *e*, 63.

F. — **Vie sociale.**

c) Coutumes juridiques.

166. *Droit civil.* — Les travailleurs noirs étrangers du chemin de fer du Mayombe vivaient souvent en concubinage avec des femmes Mayombe. Ce « mariage » était basé sur un contrat d'engagement de trois à six mois, rarement plus; un premier versement, généralement assez élevé, garantissait la femme contre le caprice d'un abandon hâtif. Ces paiements contractuels s'exerçaient mensuellement, coïncidant avec le jour de paie de l'ouvrier. Un solde était réservé pour la fin du contrat et restait propriété de l'ouvrier, si la femme n'achevait pas son terme d'engagement.

Ces contrats étaient débattus avec les chefs des villages et ceux-ci touchaient une prime par affaire conclue.

Dr Jullien.

F. — **Vie sociale.**

c) Coutumes juridiques.

167. *Droit civil.* — Le prêt est pratiqué même sur une assez vaste échelle. Il n'y a pas d'intérêt stipulé.

Mais les réclamations du prêteur sont quelquefois bien exigeantes. Il aura donné en prêt tant de poules pour que l'emprunteur puisse faire un marché. Lors du remboursement il raisonnera comme suit : J'ai donné tant de poules, il y a autant de lunes; en les conservant, elles m'auraient eu autant de petits et m'auraient donné autant d'œufs; donc vous devez me rendre tel nombre de poules, etc.

L'emprunteur insolvable se loue au prêteur; le prêteur peut exiger ce louage. Or, la famille est responsable; cette coutume amène une conclusion inattendue : la suppression trop rapide de l'esclavage domestique a été d'un effet très néfaste à la population voisine des postes et une cause de dépopulation. Voici comment.

Un grand village se composait d'un certain nombre d'hommes libres et d'un plus grand nombre d'esclaves. Ceux-ci, émancipés par l'européen, ont voulu fonder à leur tour des villages; mais ces villages ne sont composés que de deux ou trois misérables cases et ne sont guère entretenus; il n'y a plus là ni autorité ni discipline. Vienne une année sèche; les récoltes manquent; c'est la disette. Pour vivre, le nouvel homme libre emprunte à son ancien chef; puis il doit louer ses services pour s'acquitter.

Aux yeux du propriétaire d'esclaves, ceux-ci représentaient une valeur; son intérêt était de les soigner, de les nourrir, etc.

Cet intérêt n'existe plus vis-à-vis du débiteur. Si celui-ci meurt ou tombe malade, sa famille doit le remplacer. D'où mortalité plus grande, désorganisation des ménages des anciens esclaves, etc.

CABRA.

En fait de dettes il n'y a pas de prescription.

On prête, on emprunte couramment.

Les Mayombe ont un mot *kola*, qui signifie garantir, donner en gage.

R. P. AUG. DE CLERCQ.

Il m'est arrivé d'acheter tout un village aux environs de Temvo. Je désirais disposer de la terre, obtenir du chef qu'il se déplaçât et enlevât les cases. Je conclus en payant cinq francs par case au chef. Celui-ci reçut l'argent et partit s'installer plus loin avec les cases et le village. J'appris plus tard qu'il n'avait rien compris à mon attitude. « Pourquoi, disait-il, ce blanc ne m'a-t-il pas ordonné de partir tout simplement, je serais parti. » Il emporta donc son trésor, ne le partagea avec personne, but et devint fou.

DIEDERICH.

Si vous étiez à Boma, tous les jours vous verriez arriver de longues théories d'indigènes venant de l'intérieur et se dirigeant vers l'habitation du « Juge palabre », c'est la mienne. Parfois, des villages presque entiers arrivent ainsi en longues files. Les femmes, petites et trapues, portent un enfant ou sont courbées sous le poids des arachides, des noix de palmes, du manioc, qu'elles viennent, profitant de l'occasion, écouler sur le marché de la ville; les hommes, eux, n'ont pour bagages que leur long bâton de route au bout duquel pendent parfois, attachées par les pattes, de misérables poules étiques et sans vie, anéanties par un voyage de plusieurs jours et qu'ils viennent offrir au juge afin de le bien disposer.

Car tous ces braves gens sont en palabre et veulent en sortir. Un différend a surgi entre eux et, comme le sorcier ou le chef de leur village n'a pas donné de solution qui leur a plu, ils viennent s'en remettre à l'autorité du Blanc.

MAYOMBE
(Congo).

F, **167** (*suite*).

A Boma, c'est le substitut qui a mission d'entendre toutes ces difficultés et de les aplanir, et je vous assure que c'est une besogne qui n'est pas toujours facile. Tous les jours, j'ai en moyenne cinq ou six cas à traiter. Le cas type est celui-ci : Un homme a acheté une femme pour autant de poules et de pièces d'étoffes (c'est la forme du mariage dans le bas Congo), mais, après quelque temps, la mésintelligence arrive dans le ménage et la femme s'en va. Le mari et sa famille veulent que sa femme revienne auprès de celui-ci. Quid? La question se complique souvent de détails variés qui font décider que les torts sont d'un côté plutôt que de l'autre. Si les torts sont du côté du mari, il doit consentir à se séparer de sa femme et à perdre le prix qu'il a donné d'elle. Si les torts sont du côté de la femme, certes, elle ne doit pas absolument retourner près de son mari, mais au moins sa famille restituera à celui-ci le prix qu'il lui avait donné pour sa compagne et elle lui payera de plus une indemnité. C'est de la bonne justice, n'est-ce pas?

Parfois, les contestations ont d'autres portées : c'est une dispute au sujet de la récolte d'un champ ou au sujet d'une chèvre, ou d'une succession ou même — et vous voyez qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil — au sujet du produit d'une chasse. Il faut alors recourir aux coutumes, au bon sens, au droit naturel, et, si aisé que cela paraisse, il en est parfois tout autrement, et le jugement de Salomon est souvent un expédient heureux.

Vous le comprenez, je ne suis pas toujours prêt à écouter ces éternels « palabreurs » qui, dès le matin, sont déjà à ma porte, pendant que je termine ma besogne et avant que je les mande auprès de moi. D'instinct, ils s'assoient en dessous de ma véranda en groupes divers, arrangent leurs plaidoiries, stylent leurs témoins, soignent leurs enfants, tandis que dans de dernières et suprêmes convulsions les poules qu'ils vont m'offrir en cadeau s'agitent dans la poussière, au bout du bâton de leurs propriétaires.

« Ambroise, dis-je, — c'est mon interprète — fais entrer les gens de la palabre. » Ambroise, alors, d'un geste les fait venir et les range devant moi sur la véranda, les demandeurs d'un côté (car il connaît déjà toute l'affaire), les défendeurs de l'autre.

« Eh ! bien, qu'y a-t-il? dis-je en me renversant dans mon fauteuil. » Un homme du groupe du plaignant s'avance et commence sa narration. On ne me fait grâce d'aucun détail, naturellement. Il parle avec faconde, précipitant les phrases, laissant tomber la voix au dernier mot, que reprennent en chœur et avec un ensemble admirable tous ses codemandeurs, montrant par là leur accord parfait avec ce que vient de dire leur avocat. Et quand il a fini : « Eh ! bien, Ambroise, qu'a-t-il raconté? » Et Ambroise de dire à son tour par le détail tout ce qu'il vient d'entendre. « Bon ! et vous, dis-je à l'autre, que répondez-vous? » L'avocat de la partie adverse s'avance et parle. Ses amis scandent aussi ses paroles. Et j'ai les deux versions.

Jusqu'ici, tout est bien, mais voici où se corsent les affaires. Il faut poser des questions, interroger les parties sur des points particuliers, vérifier les données apportées. Et alors le rôle de l'avocat a cessé. Je m'en prends aux individus séparément : mais, aussitôt, la contradiction s'élève, des colloques s'engagent, on crie, on hurle, je n'y comprends plus rien et je dois réclamer l'intervention de mon policeman qui, avec des yeux énormes, suit tous les débats et rétablit l'ordre quand je le lui demande.

L'interrogatoire, recommencé, est souvent encore interrompu et il me faut ainsi bien du temps avant d'être complètement renseigné et de pouvoir prononcer la sentence.

« Ambroise, dis-je, tu diras ceci. » Je fais généralement précéder mes jugements d'une petite leçon de moralité, la sentence ne vient qu'après.

Et alors, ce sont, dans le camp vainqueur, des explosions de joie, un charivari inouï et une précipitation à s'élancer de ma véranda et de courir à Boma visiter les factoreries, ce qui me vaut souvent le plaisir d'avoir encore le lendemain des nouvelles de l'un ou de l'autre de mes justiciables que la police a ramassé ivre dans la rue.

LOUWERS, *Mouv. Miss. cath. Congo*, XVII (1905), 264.

Aujourd'hui toutes les contestations vont chez le juge européen ; les indigènes viennent de très loin pour faire trancher les différends.

DIEDERICH.

F. — **Vie sociale.**

c) Coutumes juridiques.

168. *Droit pénal.* — Au cours d'un voyage que je faisais dans le Mayombe, vaste région boisée qui s'étend au nord de Boma, sur les pentes d'un frais et délicieux ravin, dans l'ombre du sous-bois, j'aperçus un tas de cendres et, dessus, des ossements humains à demi carbonisés. Au village le plus proche, j'appris que c'étaient les restes de deux féticheurs, qui, à l'encontre du sentiment unanime, cherchaient à rompre une paix récemment conclue avec l'Etat à la suite d'une guerre longue quoique peu meurtrière. Châtiment terrible, ces deux hommes avaient été brûlés vifs. La coutume nègre est impitoyable quand elle punit.

Tschoffen, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XX (1896), 265.

En général, l'amende est appliquée quand il s'agit de délit ou de crimes commis par un homme libre; le châtiment corporel est d'usage pour les esclaves qui, n'étant propriétaires de rien, ne peuvent se tirer d'affaire par l'abandon de ce qu'ils possèdent.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

Impossible d'énumérer toutes les peines employées pour les crimes. En voici deux :

1° Attacher le condamné à un pieu fourchu avec chaîne aux deux pieds. Peine appliquée fréquemment aux femmes et aux jeunes filles.

2° Une espèce de crucifiement; on attache le condamné à un pieu en forme de croix de Saint-André; on l'expose au-dessus d'un nid de fourmis. Supplice atroce, réservé aussi aux jeunes filles.

R. P. Aug. De Clercq.

F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

169. *Recherche des coupables.* — Il (le *fumu*) exerce un droit de police sur la communauté et rend la justice au cours d'assemblées qui sont convoquées à cet effet.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

Mais ce qui rend surtout cet homme (le féticheur) redoutable, c'est le pouvoir dont il est investi, de rechercher les coupables par l'emploi de certaines épreuves.

Un vol est-il commis, appel est fait au féticheur qui, après avoir porté ses soupçons sur plusieurs personnes, fait passer chacune d'elles par l'épreuve du feu. Un fer chauffé à blanc parcourt les cuisses du patient. Celui d'entre eux qui est brûlé est censé être le voleur; il est remis immédiatement à l'autorité judiciaire.

Il existe une épreuve plus terrible que celle du feu. C'est celle de la casque ou du poison. Le Mayombe, comme tous les Congolais, n'admet pas la mort comme un fait naturel. Dans sa pensée, l'homme qui meurt succombe toujours à l'influence du maléfice dont il a été l'objet.

Si un homme libre décède, le féticheur est immédiatement requis. Il entre en scène en désignant les individus qu'il croit capables d'avoir mangé l'âme du défunt. Puis il leur administre un poison qu'il a retiré de l'écorce d'un arbre appelé *kasa*. Le malheureux choisi comme victime expire au son du tambour dans d'affreuses tortures. La mort atteint toujours le pauvre esclave qui, dénué de ressources, n'a pas pu graisser suffisamment la patte du bourreau.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 70.

La *kasa* est le jugement de Dieu falsifié. En réalité, c'est une sorte de potage préparé par les féticheurs où entre l'écorce de l'arbre appelé *kasa*. Le peuple attribue à la *kasa* la propriété suivante : de n'être qu'un simple vomitif pour les innocents et un violent poison pour les coupables.

Mayombe. Congo. F, *c*, 169.

Qu'un crime ait été commis, et que la rumeur publique désigne un coupable, le féticheur est appelé à lui faire avaler la *kasa*. Si le patient est coupable, la *kasa* lui est mortelle, il doit mourir empoisonné.

Mais voici la réalité : si le malheureux n'a pas suffisamment graissé la patte au féticheur, celui-ci ajoute un poison mortel à la potion de *kasa*, laquelle n'est en somme qu'un simple vomitif pour les coupables comme pour les innocents.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 163*a*, 186*a-b*.

Maintenant le féticheur va se présenter. C'est d'ordinaire un madré garnement, craint par tout le monde et se souciant comme d'une queue de cerise, de la vie de son prochain, pourvu qu'il y trouve son profit. Il réclame donc avant toute manœuvre, une grande partie de son salaire. Bien que souvent originaire d'un autre pays, il sait d'ores et déjà quelles personnes sont mal famées dans le voisinage, et note dans son esprit l'individu qu'il indiquera comme étant le mauvais esprit du défunt. Il lui reste donc à cacher son jeu sous d'habiles simagrées.

Pour atteindre ce but il feint de s'enquérir à fond, il demande à qui le malade a parlé, quelles personnes se sont approchées de sa couche, quels étaient ses amis et ses ennemis. Cela fait, il passe toute la nuit en consultation avec le médecin ayant soigné le malade en dernier lieu. Dans l'entretemps les habitants du village ont regagné leurs cases silencieuses, et tous tremblent d'épouvante, car demain l'un ou plusieurs d'entre eux seront accusés d'avoir causé la mort de leur concitoyen.

Il est venu ce matin. Le soleil se montre à peine à l'horizon, quand le sourd grondement du tambour éveille les habitants. Tous s'empressent anxieux vers la maison mortuaire, et la cérémonie commence. Le féticheur debout au milieu de la foule, marmotte ses sortilèges et procède à de mystérieux apprêts. Entretemps le peuple exécute autour du magicien une danse sauvage, scandée par des hurlements féroces. Au plus fort du vacarme, le sorcier d'un geste sec indique l'un des assistants. A l'instant même les cris tombent, la danse s'arrête, un silence de mort plane sur la foule tout à l'heure si bruyante. Cependant l'accusé, d'abord muet de terreur, proteste en sanglotant de son innocence, invoque des témoins, fait d'horribles serments. Hélas le malheureux a beau se débattre! Le féticheur, fait à ce métier, réfute les preuves alléguées, et discute si bien et si longtemps que l'avocat le plus disert ne saurait comment lui répondre.

MAYOMBE
(Congo).

F, **169** (*suite*).

Dès lors il ne reste qu'à porter la sentence : l'accusé sera soumis à l'épreuve du poison. Toutefois, on attend pour y procéder, soit un jour de marché, soit une circonstance où une foule nombreuse pourra jouir de l'horrible spectacle. Une seule ressource reste alors au misérable, à savoir que son estomac rejette le poison. Ce phénomène tout naturel est en effet réputé comme signe d'innocence, et met le féticheur en mauvaise posture, car il doit alors restituer le salaire déjà reçu, sans compter qu'il perd la confiance du peuple, et doit même parfois payer une forte indemnité. Il arrive aussi rarement cependant, que l'accusé par ses raisonnements et l'influence d'amis puissants, parvienne à reporter le crime dont on l'accuse sur un homme déjà mort.

Mais, malheur à l'inculpé qui ne peut de l'une ou de l'autre de ces deux manières esquiver la sentence. Une foule compacte l'attend au lieu d'exécution. Il arrive suant la peur, et conservant cependant l'espoir que le poison n'agira pas, il avale d'un trait le contenu de la coupe fatale. Un instant après, l'étourdissement le prend, il titube chancelant et tombe pour ne plus se relever. Aussitôt l'immonde foule se jette sur sa victime avec une fureur sauvage; on frappe le malheureux à coups redoublés, on le piétine, on le déchire jusqu'à n'en faire qu'une masse informe de chairs pantelantes. Parfois on le rôtit vivant encore, sur un gril tout rouge ; on l'enterre ou bien on le précipite dans un gouffre. Ainsi s'achève l'horrible besogne, cruelle et barbare sans doute, mais répondant, dans l'idée des nègres, au crime commis par le supplicié.

Leuven (Van), *Miss. Chine Congo*, XV (1903), 196-197.
Cf. Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 36-37.

L'épreuve de la *kasa* se pratique de deux manières :

1° Une personne prend elle-même la *kasa* pour se disculper de certaines accusations.

Dans ce cas, cette personne, seule ou accompagnée d'un

proche parent, se rend dans la forêt, y prend l'écorce de l'arbre *kasa*, la broie ou la mange.

Dès qu'elle est disculpée, la famille se réjouit aux dépens des accusateurs. Si elle ne vomit pas et semble devenir malade, ses proches parents lui administrent un vomitif ou un purgatif, mais alors c'est la famille accusatrice qui se réjouit et demande une indemnité.

Si, malgré les accusations, elle ne cherche pas à se disculper en prenant la *kasa*, elle perd toute estime des gens du village et devient le but de leur méchanceté et de leurs injures. Elle est alors considérée comme sorcière et ne tarde pas à disparaître.

2° Lorsqu'un chef indigène est gêné par des personnes ou bien pour motifs de rancune, il se met en rapport avec un féticheur qui accuse ces personnes de sortilèges et finalement les oblige à se soumettre à l'épreuve du poison.

Dans ce cas, la *kasa* est préparée par un féticheur et l'écorce *ngumbi nbaka* remplace souvent l'écorce *kasa*. Cette écorce est broyée et on en fait des boules de 3 à 4 centimètres de diamètre. Le patient avale une ou deux de ces boules, puis il boit de l'eau dans laquelle il a délayé une certaine quantité de rognure ou de poudre de la même écorce.

La personne qui se soumet à l'épreuve ou qui doit y être soumise, ne peut manger que des bananes cuites dans la cendre pendant les quatre jours qui précèdent l'épreuve et la veille elle reste à jeun.

Rarement la personne soumise à cette épreuve en échappe, et d'ailleurs si elle en échappe, on cherche immédiatement un prétexte pour l'y soumettre à nouveau sans lui donner le repos.

Les effets de l'empoisonnement se font généralement rapidement sentir. La vue du patient se trouble, il perçoit sous la peau des démangeaisons, bientôt ses membres se raidissent, et l'agonie n'est pas longue.

MAYOMBE
(Congo).

F, **169** (*suite*).

Ces épreuves se font dans le village de l'accusateur et donnent lieu à des réjouissances. Le patient est obligé de danser et de sauter avec les autres, sans repos, pendant toute la nuit. S'il tombe, et c'est presque toujours le cas, un homme désigné d'avance (un aide-féticheur) lui coupe la main droite et la présente au public en signe de triomphe. Le cadavre est découpé et brûlé. — Les cendres des ongles et des dents servent à la fabrication des fétiches. Les parents de la victime s'enfuient, ou bien, s'ils sont très nombreux, il y a bataille pour éviter la mutilation du cadavre.

Extrait d'une enquête faite par l'État du Congo sur la pratique de la « *kasa* ». — Communiqué par Louwers.

Quand un indigène est accusé, à tort ou à raison, par quelqu'un de sa tribu, de meurtre, de vol ou de tout autre méfait grave, il demandera toujours à subir l'épreuve de la *kasa*. La *kasa* est un poison végétal très violent qui est extrait de certaines accaciées.

Très souvent, la *kasa* tue ceux qui l'absorbent et, néanmoins, tout accusé s'y soumet volontairement. Pourquoi? Parce que, dans ce milieu social, la *kasa* est l'expression suprême du pouvoir répressif. L'indigène, qui serait gravement soupçonné et voudrait se soustraire à l'épreuve, serait de par le fait frappé d'une telle dégradation qu'il serait hors la loi et verrait sa vie à la merci de tous. Aussi réclame-t-il lui-même l'épreuve de la *kasa*.

J'ajoute que cette coutume est en train de disparaître complètement, grâce à la vigilance des pouvoirs publics; mais, en 1894, elle était encore d'un usage général.

Le Code pénal dit :

« Quiconque, abusant des croyances superstitieuses d'un indigène, l'aura soumis ou fait soumettre à l'épreuve du poison connu sous le nom de *kasa*, ou aura préparé sciemment les substances à employer, ou les aura administrées, sera puni de mort, si l'absorption de ces substances a occasionné la mort, que cette absorption ait été volontaire ou non.

» Si les substances employées, quoique n'ayant pas causé la mort, sont de nature à la donner ou à altérer gravement la santé, les coupables seront punis d'une servitude pénale de un à vingt ans et d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

Le texte est formel et exclut toute circonstance atténuante, car il y est dit « que l'absorption de la *kasa* ait été volontaire ou non ».

DIEDERICH.

Certains indigènes, surtout des chefs de petits villages, font réellement office d'avocats. J'en ai vu se déplacer à plusieurs journées de marche; ils étaient appelés à plaider dans de véritables procès intentés pour des raisons d'héritage.

Ils se font grassement payer, tout comme les juges.

CABRA.

Le *fumu* tranche les questions.

Quand un délit a été commis, il est connu du village; les notables s'assemblent. Le *fumu* préside.

Chaque partie expose ou plaide.

Il y a des avocats. Ils n'appuient pas leurs arguments des brindilles ou des fagots dont usent les avocats bangala.

C'est le *fumu* qui clôt les débats et prononce.

C'est aussi le *fumu* qui poursuit l'exécution de la sentence.

Telle était l'organisation indigène.

Mais, aujourd'hui, presque tout est porté devant le pouvoir judiciaire des blancs.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

171. *Vie nomade.* — Les villages émigrent, en effet, avec une fréquence déconcertante pour le sédentarisme européen, mais la nouvelle résidence choisie n'est jamais fort éloignée de l'ancien emplacement. Cette coutume tient très vraisemblablement au désir de se rapprocher de plantations neuves; disposant de terres vierges au delà de ses besoins, l'indigène ne se soucie pas d'amender ses champs par l'engrais et laisse en friche le sol épuisé par sa culture intensive. Cet esprit nomade ne reconnaîtrait-il pas aussi des raisons d'ordre hygiénique propagées par coutume religieuse? L'habitat prolongé d'une collectivité humaine altère le terrain en une durée de séjour que la tradition, née d'expériences et d'observations ancestrales, permet aux résidents d'apprécier, sans qu'ils se rendent cependant un compte exact du mobile dissimulé sous des apparences sacrées; et lorsque les temps sont révolus, l'indigène démonte sa case et s'en va la planter en terre fraîche. Cette pratique est rigoureusement hygiénique, en climat tropical surtout, où la fermentation du sol est excessive; l'absence de beri-beri parmi les nègres qui n'ont pas eu contact avec des civilisations étrangères tient peut-être à cette cause. Il est, en effet, constaté que la pollution du sol par les déchets de la vie humaine est un facteur étiologique du beri-beri; nombre de cas chez des Européens n'auraient d'autre origine que la souillure des abords de leur résidence.

Jullien, *Par monts et par vaux ...*, 12.

Pas de vie nomade.

Les indigènes se déplacent soit à cause de mortalité, soit pour d'autres causes superstitieuses, soit enfin par simple envie de rompre la monotonie.

R. P. Aug. De Clercq.

Voir B, *d*, 39 et 40.

F. — **Vie sociale.**

d) Organisation sociale.

174. — Chaque village... se compose de trois classes d'individus : les esclaves, les hommes libres et l'autorité incarnée dans le chef.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XXIII (1899), 68,

Le chef de famille, homme libre, possède généralement un ou plusieurs esclaves.

Gilmont, *Congo Belge,* II (1897), 187*a*.

Les chefs de village possèdent deux sortes de femmes : les femmes auxquelles ils sont mariés et les femmes qu'ils ont achetées : ce sont des esclaves. Ils donnent ces dernières en mariage à leurs esclaves mâles, et les enfants qui naissent de ces unions leur appartiennent comme esclaves.

On devient homme libre par naissance ou par rachat. Les esclaves qui ont bien travaillé peuvent se libérer; ils peuvent se procurer certaines ressources en cultivant des champs ou en allant travailler chez le blanc (leur salaire est généralement pour leur chef, mais celui-ci leur en abandonne souvent une partie).

Louwers.

Pas de distinction entre hommes libres et guerriers.

L'influence sociale n'est pas basée sur la richesse mais sur l'hérédité. Les chefs sont héréditaires comme les hommes libres.

Diederich.

F. — **Vie sociale.**

d) Organisation sociale.

175. *Esclavage.* — La création et l'entretien des plantations sont dévolus aux femmes qui s'occupent en outre de la pêche. Celle-ci incombe aussi aux hommes qui ont de plus dans leurs attributions la chasse et la récolte du vin de palme.

Tous ces travaux sont accomplis par ceux que leur état social désigne pour ce genre d'occupations. Ce sont les esclaves des deux sexes qui en sont chargés.

Car l'esclavage domestique, qu'il ne faut pas confondre avec la traite, existe au Mayombe comme dans la majeure partie du Congo.

La condition de l'esclave est relativement douce et, pour l'Européen nouvellement arrivé, il est souvent très difficile de distinguer un homme libre de celui qui ne l'est pas. C'est l'habillement qui est le signe extérieur le plus sensible de la différence existant entre l'état servile et l'état libre : tandis que l'esclave est mal vêtu et pourvu seulement du pagne traditionnel, l'homme libre est couvert d'étoffes bariolées et d'ornements divers tels qu'anneaux et bracelets cuivrés ou argentés.

L'esclave s'accommode assez facilement de l'état d'infériorité dans lequel il se trouve ; il est généralement bien traité et mêlé à la vie commune par l'accès aux fêtes et réjouissances.

Quand il est mécontent du traitement qui lui est infligé, il possède pour se débarrasser de son bourreau un moyen ingénieux que j'ai déjà vu employer. Il quitte un beau jour la maison de son maître et, très simplement s'en va casser la vaisselle ou lacérer les étoffes d'un chef voisin. Après quoi, s'adressant à celui-ci, qui ne s'étonne pas outre mesure d'un tel procédé, il lui dit ingénument :

« Impossible de vous dédommager, car je suis de condition servile. Prenez-moi comme esclave, cette acquisition ne vous aura coûté que quelques poteries et quelques pièces de tissus ». Le tour réussit presque toujours car le maître abandonné peut difficilement remplir les conditions exagérées que formule, en de longs palabres, la partie lésée.

La situation de l'esclave, bien que relativement douce en fait, est néanmoins précaire, car son propriétaire a sur lui droit de vie et de mort.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 65-66.
Cf. Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

Les esclaves sont en puissance de leur maître.

Ils sont esclaves soit par suite de leur naissance, soit parce qu'ils ont été pris comme butin de guerre (1), soit parce qu'ils ont été donnés en payement.

Le plus grand inconvénient de leur situation est de pouvoir être donné en payement à d'autres maîtres.

Les esclaves qui ont acquis des ressources peuvent se libérer ; dans ce cas, leurs femmes et leurs enfants deviennent libres comme eux.

Le mot d'esclave, au Mayombe, est une insulte, et ce n'est pas sous ce nom qu'on désigne les individus en puissance du maître. C'est sous le nom de *mwana inhongo*, enfant de la fortune.

LOUWERS.

(1) Je ne connais pas d'esclaves devenus tels par suite de guerre, au Mayombe.

Jamais, je n'ai entendu quelqu'un qualifier quelqu'un, fût-ce un esclave, du nom d' « esclave ».

Esclaves et maîtres vivent dans une telle intimité qu'il est difficile de les distinguer, en fait.

DIEDERICH.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

176. *Groupements politiques.* — L'unité politique est le village.
Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 67.

Le Mayombe est divisé en territoires qui sont l'apanage de quelques grandes familles et sur lesquels les villages des hommes libres, des seigneurs, sont dispersés.

Chaque localité porte le nom du chef local suivi de la particule rappelant la famille princière de laquelle il est issu ou dont il est l'allié.

C'est en somme une espèce de système féodal : au sommet le suzerain, souvent moins puissant que tel seigneur ; au second rang, les princes suivis par la foule des seigneurs et des hommes libres. Tout cet édifice repose sur une espèce de servage et l'exploitation de la femme.

Dr Jullien.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

177. *Le chef.* — Le chef est en effet un personnage considérable dans un village; il constitue à lui seul le conseil communal. C'est lui qui décide de toutes les questions d'organisation de la cité en temps de paix et les habitants sentent la nécessité de lui obéir sans discuter.

Lorsque le chef est un vieillard abruti par l'alcool, le village est mal entretenu, les habitants agissent à leur guise; en général, le désordre est complet et les relations avec le blanc sont généralement difficiles.

Si, au contraire, le chef s'occupe de ses affaires et ne se laisse pas corrompre, le village ne tarde pas à devenir riche et puissant.

A l'égard des transmissions des pouvoirs des chefs, voici ce qu'écrit le lieutenant Bureau, qui a été commissaire de district du Mayombe :

« La succession du père est reprise par son fils (1). Mais il existe cependant des exceptions et je pense qu'elles sont assez nombreuses, l'intrigue jouant un très grand rôle dans la succession des chefs.

» Ainsi, en 1890, mourut le vieux chef et mambouc de Zobe; cet homme avait été empoisonné parce qu'il était notre ami. Son corps fut embaumé et caché dans la forêt, et ce n'est qu'au bout de deux ans que l'inhumation eut lieu.

» Comme le chef n'est véritablement remplacé que le jour de l'inhumation, le fils aîné de celui-ci avait été désigné pour remplir les fonctions de chef, en attendant qu'il fut procédé à la nomination effective du titulaire.

» Au bout de deux ans la question revint sur le tapis et l'on expédia dans les différents villages la nouvelle que ce serait Mwalo, le frère de l'ancien chef qui serait nommé, l'autre ne convenait pas.

» Nous fûmes conviés à la cérémonie de l'inhumation et Mwalo fut nommé chef de tribu par le conseil des chefs et capitas. Cette nomination a bien failli être suivie de scènes sanglantes; les parents du blacboulé ne voulaient pas admettre le choix ».

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*b*.

(1) Erreur. C'est le fils de la sœur aînée du chef qui succède, en règle, au chef dans ses fonctions.

Diederich.

Parfois le chef du village *(mfumu)* n'en est pas le maître absolu; il dépend du *kuluntu*, chef de tribu, c'est-à-dire de plusieurs villages.

Les *kuluntu* sont très respectés; dans leurs visites au blanc, ils sont toujours suivis de cortèges de chefs et de notabilités.

J'ai eu l'occasion de faire visite au *kuluntu* de Boma-Sundi, qui est un des chefs les plus puissants du Mayombe. Je ne crois pas me tromper en disant que trois à quatre mille hommes reconnaissent son autorité.

Le gaillard, qui était dans un chimbèque voisin, me fit attendre trente-cinq minutes sa présence pour mieux affirmer sa grandeur et mon infériorité.

J'étais vexé !

Enfin, il parut avec sa suite.

C'était un homme aux cheveux grisonnants, atteint d'une maladie de peau.

Il était revêtu d'une tunique de soldat anglais d'un beau rouge éclatant, ce qui lui donnait l'air d'un fils de Mars; il portait déployé un parasol à six couleurs, ce qui lui donnait l'aspect d'un pître; enfin, on songeait à certains bébés joufflus mais vieillots qui font des gâteaux de sable au Palais du Cinquantenaire en lui voyant la tête coiffée d'un béret marin avec ruban portant l'inscription « Espiègle ». J'avais apporté à son intention, dans un sac de toile, différentes espèces d'étoffes; je les étendis devant lui pour qu'il les considérât à son aise; puis, comme il avait tranché du grand seigneur avec moi en me faisant faire antichambre, je remis les étoffes dans mon sac et m'en allai avec tous mes cadeaux.

Il n'a rien dit, mais il m'a regardé (permettez-moi cette expression triviale, mais bien exacte), il m'a regardé à la manière d'un cocher de fiacre mécontent de son pourboire.

Si le *kuluntu* et même le simple *fumu* ont tout à dire en cas de paix, c'est le *mambouc* qui commande en temps de guerre, c'est en somme le ministre de la guerre...

Il arrive souvent que le *kuluntu* se fait décerner le titre de *mambouc*, il cumule ainsi l'autorité civile et militaire.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 162*b*.

Cf. FUCHS, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 34. — GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 238*b*. — JUNGERS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 403. — URSEL (D'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

F, **177** (*suite*).

Certains chefs sont extrêmement sévères, cruels même. Exemple : j'ai connu un chef d'un village du Haut-Mayombe qui, affligé d'une difformité à un de ses pieds, faisait impitoyablement tuer tous ceux de ses gens qu'il surprenait à considérer son infirmité. L'autorité judiciaire put heureusement se saisir de ce dangereux personnage et il fut condamné à mort par le tribunal de Boma.

Les chefs reçoivent des sociétés commerciales des primes par tête des gens de leur village qui vont s'engager dans les exploitations. C'est généralement par l'intermédiaire de ces chefs que se fait le recrutement des travailleurs.

Louwers.

Le chef du village s'appelle *fumu* (*mfumu*).

Autrefois — avant l'arrivée des Européens — il avait le droit de vie et de mort.

Comme le dit Gilmont, il décide de toutes les questions d'organisation du village en temps de paix.

Naturellement il y a des petits chefs et des grands chefs, les uns moins puissants que les autres : les villages diffèrent beaucoup d'étendue et de richesse.

Parfois il y a un groupe de villages plus ou moins dirigé par un *kulundu*. Mais souvent, le mot de *kulundu* implique seulement une idée de domination vague : ainsi un blanc puissant recevra le qualificatif de *kulundu;* dans un troupeau le taureau et le bouc seront des *kulundu*. *Kulundu* est aussi un terme de politesse.

Le *fumu* n'a pas de caractère religieux.

La fonction du *fumu* est héréditaire. Mais celui qui succède est le fils aîné de la sœur aînée du *fumu :* cet usage se justifie par le souci de la conservation du sang de la race. Et cette coutume a été si scrupuleusement observée au cours des temps que, aujourd'hui encore, du premier coup d'œil, parmi des centaines d'indigènes groupés, le type de la race pure des chefs se distingue sans erreur. Lorsqu'il n'y a pas d'héritier semblable, les notables du village se réunissent et désignent le chef. Ce fut le cas à Zobe où le *mambouc* fut élu *fumu*.

Les chefs sont très respectés.

Ils le demeurent même depuis le contact prolongé avec les blancs.

Au Mayombe, la base de ma politique a été le respect des chefs. Quand j'ai cherché à engager des travailleurs indigènes, je me suis adressé aux chefs, qui m'ont indiqué et envoyé leurs gens. Je paie, outre le salaire aux individus que j'engage, une rémunération à leur chef respectif par tête.

Une fois que l'indigène est parti du village, l'autorité du chef ne le suit pas.

Rien ne s'oppose à ce qu'une femme devienne chef du village.

DIEDERICH.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

178. *Assemblées.* — C'est aussi en cet endroit (vaste hangar situé au milieu du village) que les Mayombe tiennent leurs réunions publiques, appelées palabres, au cours desquelles on discute les affaires de la communauté.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68.

Il n'y a aucun cérémonial spécial pour les palabres.

Les notables du village sont convoqués par le *fumu* ou par le *mambouc* suivant qu'il s'agit d'affaires de paix ou de guerre; dans le premier cas ils sont présidés par le *fumu*, dans le second cas par le *mambouc*.

Les notables sont des hommes libres, mais tous les hommes libres ne sont pas « notables »; il n'y a que les plus influents.

Ce sont les messagers du « président » qui vont avertir les notables qu'il y aura palabre.

Le féticheur est toujours parmi les notables.

On estime la richesse des notables non d'après le nombre de leurs femmes, mais d'après la qualité et le nombre des troupeaux, des maisons, des chèvres, des tissus, des fusils, de la poudre, etc.

Arrivés au lieu de réunion, les membres de la palabre s'asseoient généralement en cercle et discutent.

A la fin, le chef clôture en criant : *abu*. Les assistants répondent ou continuent : *pia*. La palabre est finie.

Les Mayombe ne « s'exercent » pas à la guerre. Ils n'ont pas d'assemblées de prise d'armes. Ils reçoivent leur éducation « martiale » en famille et à l'occasion de la pratique de la chasse : ils ne « perdent » pas leur poudre à s'exercer au tir, surtout au tir en commun.

Diederich.

Majombe. Congo. F, *e*, 178.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

180. *Officiers inférieurs.* — La situation d'un *mambouc* qui n'est pas chef est difficile, car son influence se trouve combattue par celle du chef et du féticheur.

Comme ce dernier est dispensateur de la redoutable *kasa*, le pauvre *mambouc* en est souvent réduit à se taire.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 162*b*.

On ne peut pas dire que le *mambouc* soit un « officier inférieur » ni qu'il soit « l'égal du chef ». Il exerce des fonctions autres que celles du *fumu*, le chef, et dans ses fonctions il est « chef ».

Le *mambouc* exerce le pouvoir militaire : Il préside la palabre qui s'occupe des affaires de la guerre. C'est lui qui décide, en dernier ressort, après que chacun a dit son opinion. Il pourrait décider la guerre à l'encontre de l'avis général ; mais assurément ce droit se tempère en fait.

Entre le *mambouc* et le *fumu* il y a une parenté de sang.

L'une et l'autre fonction sont héréditaires.

Le *fumu* ne peut pas déclarer la guerre sans l'assentiment du *mambouc*.

J'ai toujours eu comme « politique pratique » au Mayombe, de me mettre en bon accord avec le *mambouc*. J'ai cherché parfois à distinguer « dans la pratique » les deux autorités : celle du chef et celle du *mambouc*. Je crois qu'avec beaucoup de tact on peut opposer parfois le *mambouc* au *fumu*, au plus grand avantage du bien général.

Diederich.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

181. *Tribu.* — Parfois plusieurs villages se réunissent en une sorte de confédération à la tête de laquelle est placé un chef appelé *kuluntu* (1). A côté de celui-ci vit le *mambouc* ou ministre de la guerre, dont le rôle est plutôt passif, étant donné que les Mayombe ne se font pas la guerre. L'autorité résultant de ces fonctions est plus nominale qu'effective. On rencontre rarement un chef jouissant d'un réel pouvoir sur les populations qu'il dirige (2).

Le véritable potentat, dans le Mayombe, est le féticheur qui, à sa puissance occulte, ajoute souvent celle du *fumu* ou du *kuluntu* dont il remplit les fonctions.

Plas (Van den), *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 68-69.

(1) Autour de la mission de Kangu, il en est ainsi.
R. P. Aug. De Clercq.

(2) M. Diederich conteste cette affirmation. Elle n'est vraie, en règle générale, que pour les *kuluntu*.

Voir aussi F, *e*, 177.

F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

182. *Organisation financière.* — La langue des Mayombe comporte le nom d'impôt : *paku.*

Diederich.

Je n'ai pu constater si les chefs prélèvent quelqu'impôt. Je n'en ai jamais soupçonné l'existence.

Je paie une rétribution au chef par tête de travailleurs de son village que j'emploie. N'ayant personnellement aucun moyen de répression à ma disposition pour punir mes travailleurs qui le méritent, j'en appelle éventuellement au chef qui intervient, à ma demande, quand il y a lieu. Mon subside est donc au fond le payement à forfait d'une prime d'assurance contre le risque « répressif ».

Quand les caravanes passaient, je n'ai jamais vu percevoir des taxes ou des droits de passage.

Diederich.

183. *Situation des étrangers.* — Les étrangers n'ont généralement rien à voir dans les affaires de la région; cependant on prendra leur avis.

R. P. Aug. De Clercq.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

184. *Relations pacifiques.* — Les habitants, qui sont d'un naturel brave et indépendant, jouissent d'une grande considération auprès de leurs voisins, les Kakongo, qui les honorent du titre « d'hommes forts ». Bien que rivales, ces deux peuplades en arrivent rarement aux mains, grâce au respect qu'elles professent pour leurs droits réciproques. C'est ainsi qu'elles ne toucheront jamais à certains palmiers que l'usage ou la tradition ont attribués à l'une ou à l'autre d'entre elles.

Gilmont, *Congo Belge*, I (1896), 6*a*.

Die Eingeborenen des Littorals dünken sich mehr als die Bewohner der Länder hinter der Küste. Der Bavili sieht mit Verachtung auf dem Mayombe, dieser wieder will kein Bakunya sein und dieser kein Bayaka.

Barthel, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 70.

Le prince était un assez beau vieillard à barbe blanche, une figure respirant la bonté. « Ce n'est rien, fit-il, ne vous préoccupez pas de cela, vous êtes mon hôte, et la chose me regarde. Quand vous serez revenu et retourné chez vous, je lui réglerai son compte », et il ajouta, le mot m'a frappé : « Ce qu'on fait à celui qui est logé chez moi, c'est comme si on le faisait à moi-même. » Jamais je n'ai rencontré, en Afrique, type aussi respectable et aussi honnête.

Or, les gens du village étaient aussi de l'avis de leur prince; il y eut grande effervescence, on demandait à aller châtier sur l'heure celui qui m'avait manqué de respect; le prince calma son monde.

Mais le soir, un ami qui m'accompagnait, voyant le tambour de guerre du village, qui n'est autre chose qu'un tronc d'arbre creusé en partie et portant une fente, dont chaque lèvre donne une note différente, eut la curiosité de demander à un homme du village de battre la batterie de guerre. Cela ressemble un peu à notre pas de charge ou

batterie d'alarme. J'accourus et fis remarquer à mon ami combien il était imprudent de faire battre l'alarme, par simple curiosité, en présence de l'exaltation des esprits. « Ce n'est rien, répondit-il, je vais faire battre la batterie de danse, cela produira l'effet de la berloque. » On battit donc la batterie de danse.

C'était trop tard, au bout de deux minutes, il y avait déjà une dizaine d'hommes armés tout prêts, au bout de quatre minutes, il y en avait trente; bref, quand le prince qui accourait pour s'enquérir arriva, c'est-à-dire en moins de six minutes, il y avait une cinquantaine d'hommes armés réunis que le prince renvoya chez eux.

Mais les gens des environs et des villages feudataires voisins, ne pouvant être prévenus que c'était une fausse alerte, arrivaient de toutes parts, criant, gesticulant, demandant à marcher contre l'homme qui m'avait manqué de respect le matin. Ceux qui étaient déjà retournés chez eux, revinrent se mêler aux cris. Bref, il y eut là un vacarme épouvantable qui dura deux heures au moins, malgré les exhortations du capita et de ses notables. Tous les hommes criaient que l'homme du matin avait manqué de respect au prince, en me recevant comme il l'avait fait et qu'il devait être châtié.

JUNGERS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 404-405.

Le cochon joue d'ailleurs au Mayombe un rôle considérable. Entre les particuliers, c'est un contrat; entre les peuples, un traité de paix.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

Le Mayombe est très hospitalier. A son hôte il offrira une case pour se loger et des aliments.

DIEDERICH.

MAYOMBE
(Congo).

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

185. *Relations guerrières.* — Ainsi, en 1887, un voyageur a pu constater dans le Mayombe, à trois jours au nord de Boma, l'existence simultanée des conflits suivants : une coalition de nombreux villages contre nous; puis un groupe de villages se détachant de la coalition pour se ranger de notre côté; deux villages de la coalition en guerre entre eux au sujet du renvoi d'une femme à son père par le mari, pour cause de stérilité, et du refus du père de rendre au mari la somme jadis versée par lui ; enfin la guerre entre deux familles appartenant à des villages éloignés, à cause d'un meurtre ayant donné lieu à des représailles.

Bull. Soc. Et. Colon., IV (1897), 4.

J'avais donc assisté à la mobilisation d'un village, et je dois dire que cela se fait très vite, et sans hésitation : une batterie de tambour particulière suffit à cet effet. Et ce tambour, qui rend un son assez sourd, est cependant entendu très loin. On m'affirmait que celui que j'avais entendu pouvait l'être à un village ou j'arrivai le lendemain, et dont j'estimais la distance à 20 kilomètres.

Jungers, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 407.

Dans ces villages, comme dans tous les villages du Bas-Congo, chaque homme adulte possède son fusil, vieille patraque à pierre, ayant dû figurer dans les guerres de l'Empire. Mais, chose remarquable et que je n'ai constatée que dans le Mayombe, tandis que partout ailleurs les indigènes se contentent de garantir la batterie de leurs armes au moyen d'une gaine de peau et de vernir par des procédés à eux les parties métalliques, ceux du Mayombe au contraire, nettoient leur arme comme le font nos soldats. Je fus frappé du soin qu'ils mettent à polir leurs fusils, car je faisais la réflexion que des gens qui entretiennent si bien leurs armes s'en serviront tout aussi bien.

Mayombe. Congo. F, *f*, 185.

L'attaque d'un grand village préparé à se défendre ne serait pas chose aisée; certes, les balles des riffles traverseraient facilement ces palissades, mais ces gens me paraissent courageux et inspirent le respect à leurs voisins qui en ont un peu peur.

Voici la raison de ce palissadement : elle est basée sur leur manière de faire la guerre. Tandis que les gens des rives ne font jamais la guerre qu'en plein jour, ceux-ci au contraire n'opèrent que la nuit. Deux individus s'approchent d'une case, l'un passe un bâton à travers la paroi et en remue l'intérieur. Certes, tout dormeur piqué par le bâton ne manquera pas de jeter un cri, aussitôt l'autre assaillant lâche son coup de feu dans la direction d'où le cri est parti; il reste donc encore un coup de feu tout chargé, pour le cas où l'occupant de la case essayerait de se défendre ou de sortir.

JUNGERS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIII (1889), 401-402.

Cf. GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 161*b*, 187*b*.

Nur in den Dörfern der Zombolente und Mayombe begegnet man noch Lanzen und Speere (1) und den Wurfmesser.

CHAVANNE, Reisen und Forschungen, 393.

(1) Ce doit être il y a bien longtemps. Je n'ai guère vu de lances au Mayombe. L'arme, c'est le fusil.

DIEDERICH.

L'ardeur des indigènes Mayombe à la guerre est parfois très grande et, quand il s'agit de défendre une cause qu'ils croient juste, toute la population sait accomplir des sacrifices vraiment héroïques. Je me souviens de ce fait, digne d'une épopée :

Un blanc influent de la région avait entrepris de faire, tant pour le compte de l'État que pour celui de sociétés commerciales, des recrutements d'indigènes. Il envoya, à cet effet, dans les villages indigènes, ses capitas qui, peut-être à la suite des moyens qu'ils avaient employés, furent très mal reçus. Les chefs des villages où ils se présentèrent leur firent savoir qu'ils n'avaient plus à venir, sinon qu'ils seraient impitoyablement tués. Les capitas ne tinrent pas

MAYOMBE
(Congo).

F, **185** (*suite*).

compte de l'avertissement et continuèrent leur mission. La menace fut exécutée; ils tombèrent victimes de leur témérité : ce fut la guerre. L'autorité de l'État intervint pour châtier les « rebelles »; mais elle trouva devant elle une population suprêmement excitée et décidée à lutter jusqu'au bout, sous la conduite d'un vieux chef qui prêchait « la guerre sainte ». L'instruction judiciaire ouverte à la suite de ces faits, apprit que les femmes aussi bien que les hommes s'étaient engagées dans la lutte; une nuit même, elles s'étaient réunies et avaient solennellement abandonné leurs précieux anneaux de cuivre et de fer pour fournir des balles aux guerriers.

Louwers.

F. — **Vie sociale.**

f) Relations avec l'extérieur.

186. *Contact avec les civilisés.* — Les postes de l'Etat dans le « district » du Mayombe sont :

Boma, siège du gouvernement, du tribunal d'appel, d'un bureau d'état civil, d'un bureau d'immatriculation, d'un office notarial, de diverses missions, d'une colonie d'enfants et de nombreuses maisons de commerce.

Shinkakasa, fort.

Kalamu, poste de reboisement.

Malela, poste d'exploitation forestière.

Zambi, poste d'élevage.

Mateba, poste du service hydrographique.

Luki, camp d'instruction militaire et office auxiliaire d'état civil.

Lukula, garnison du corps de réserve.

Luali, *Zobe* et *Kutu*, postes fiscaux sur le Shiloango.

A *Kangu*, mission des Pères de Scheut, il existe un office auxiliaire d'état civil.

Les Mayombe eurent un contact lointain avec les Européens à l'époque de la traite; leur pays constituait la réserve d'esclaves pour les plantations du Brésil et on les embarquait à Mayombe, Malenba, Futila, Kâbinda. C'étaient des esclaves du pays que nous appelons à tort « Mayombe », qui se trouvaient à Kabinda lorsque Marigny, grand maître des galères de sa majesté Louis XIV, bombarda ce repaire.

Après la traite tout contact, même lointain, avec les Européens, dut cesser, car la région ne fournissait aucun

produit capable de tenter la cupidité des aventuriers qui auraient pu s'installer à la côte.

Le contact ne reprit, il y a à peine quatre-vingts ans, que lorsque le commerce de copal, d'arachide et d'huile de palme décida quelques factoriens à venir s'établir à la côte. Mais ceux-ci, pas plus que leurs devanciers, ne pénétrèrent dans le cœur de la région. Les populations, défiantés en souvenir des anciens excès de la traite, défendaient à leur chef, sous peine de mort, de voir un Européen. Les négociants établis à la côte ou à Boma envoyaient leurs « linguisters » dans la région, et c'est par cet intermédiaire que le commerce se faisait. Les Européens n'eurent d'autre action directe sur les gens du Mayombe intérieur que celle résultant des effets des marchandises de provenance européenne introduites dans le milieu indigène.

L'origine de l'introduction des étoffes, de la poudre, des fusils et des canons remonte à l'époque de la traite. Les négociants eurent le triste honneur de l'introduction de l'alcool.

Avec l'avènement de l'Etat Indépendant du Congo survint la période de contact direct.

Cette période a eu deux phases bien distinctes : la première est celle de l'occupation qui s'étend de 1888 à 1894. C'est une ère de luttes entre les forces de l'Etat Indépendant du Congo et celles du Mayombe, l'avantage restant souvent à celles-ci. Les indigènes s'insurgent contre l'arrivée des Européens et se refusent avec énergie à toute occupation du territoire. C'est d'abord Tshoa, dans le sud, qui est occupé; puis Zobe, au confluent du Shiloango et de la Lukula, puis Lemba, sur la Lukula, puis Shimfuka, sur la Lubuzi. Enfin, les forces de l'Etat ont pu, sans trop d'encombre, traverser le Mayombe du nord au sud, et un premier poste de culture est installé en 1894, à Lengi, à environ 50 kilomètres de Boma. Cette même année, la résistance s'apaise sur la promesse gouvernementale que

F, **186** (*suite*).

les indigènes du Mayombe seront, jusqu'à nouvel ordre, dispensés du service de la force publique.

La période d'installation commence : au centre agricole de Lengi vient s'ajouter, l'année suivante, celui de Temvo; les missionnaires protestants se sont installés à Maduda. Trois ans après, la reconnaissance du tracé du chemin de fer du Mayombe s'effectue du nord au sud de la région et reçoit partout un accueil sympathique. L'année suivante, commençaient les travaux du chemin de fer, les planteurs s'installaient dans la région et bientôt après les missionnaires catholiques. Le Gouvernement créait ensuite les postes de Buku-Tshela et les camps de Luki et de la Bavu.

Jusqu'en 1894, le seul commerce des indigènes qui les mettait en contact éloigné avec les Européens était celui des huiles de palme et des coconotes. La mise en valeur du sol amena le contact direct entre les Européens et les indigènes. Ceux-ci offrirent leurs services, timidement d'abord, et ne tardèrent pas à venir s'engager en grand nombre. Il y a actuellement plus de 2,000 travailleurs Mayombe au service des différentes plantations; ces travailleurs sont payés, en argent, à une moyenne de 10 francs par mois; ils sont nourris avec du riz et du poisson sec importés d'Europe ou de la côte et des bananes. Ces travailleurs se montrent très dociles et très dévoués et sont fort heureux de la vie qu'ils mènent dans les plantations. Ils sont libres de retourner dans leur village du samedi midi au lundi matin. Il est bien rare qu'on ait à se plaindre des travailleurs; le seul recours que le planteur ait d'ailleurs contre

les mauvais ouvriers est de régler leur compte et de les renvoyer. Il est bien rare qu'on doive en venir là.

Le contact des blancs et l'argent introduit dans le Mayombe par les planteurs ont eu une influence énorme sur le genre de vie des indigènes du Mayombe. Ils sont devenus confiants et serviables; les transactions commerciales sont devenues beaucoup plus intenses de village à village, des besoins nouveaux se sont créés dans le vêtement, dans la nourriture, et il a fallu travailler pour les satisfaire. Les guerres de villages à villages sont terminées; finies aussi sont les épreuves de la *kasa*. Le fléau de l'alcool a été enrayé. La sécurité règne dans toute la région. Le niveau moral s'est élevé grâce à la présence des missionnaires, et dois-je ajouter que l'impôt en argent que l'Etat Indépendant du Congo prélève se paye presque de bon cœur.

DIEDERICH.

Il faut l'intervention du blanc; je leur ai dit : « Amis, c'est dans votre intérêt que je vous convie au travail, à débarrasser la rivière; je vous aiderai de mes conseils, je vous donnerai de bons outils, de fortes cordes et, tous les jours pour votre nourriture une large portion de riz; enfin vous aurez un gobelet de rhum pour vous donner du cœur au ventre ».

Les voyant indécis, je leur fis une distribution de menus objets : couteaux, cuillers, etc... pour les décider.

Cela les décida.

Ils m'envoyèrent promener.

Je feignis une grande colère et les menaçai de ma vengeance et de celle du Gouverneur (*Bula Matari*).

Ils furent de suite les gens les plus soumis du monde; plus tard les plus laborieux; ils ont été enchantés d'avoir une rivière bien curée à cause du profit que leur a causé le temps gagné.

Ceci soit dit pour prouver quels procédés il faut parfois employer avec le nègre : vaincre par la menace sa paresse native, le forcer à travailler dans son propre intérêt.

Lorsqu'on agit ainsi et avec mesure le nègre en est reconnaissant.

MAYOMBE
(Congo).

F, **186** (*suite*).

Il a conscience de sa paresse, il sait que c'est à elle qu'il doit son infériorité.

L'officier dans le Haut-Congo a dit à l'indigène qui, couché toute la journée à l'ombre de sa cabane, dort : « Va, mon ami, va travailler ; le travail est une loi divine, va chercher du caoutchouc dans la forêt ; tu seras largement payé ; il le faut pour vêtir ta femme, tes enfants ; pour nourrir ton vieux père que tu laisses crever comme un chien parce que c'est un vieillard. Tu ne veux pas ?

» Eh bien vas-y quand même ».

Ceux qui exigent ainsi le travail du nègre agissent comme agirait un père de famille en forçant ses enfants à travailler.

Le nègre est un enfant.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 138*b*.

Nos travailleurs noirs n'ont aucune influence sur le marché à l'encontre de l'action qu'exerçaient les Sénégalais dans la région des Cataractes. Il ne leur est d'ailleurs versé qu'une partie de leur salaire mensuel, afin de leur assurer une épargne à la fin de leur terme. Il ne faut pas oublier, en effet, que tous ces hommes, à quelques exceptions près, sont des engagés volontaires, et que la direction du chemin de fer du Mayombe n'a pas à se préoccuper de leur rapatriement. L'épargne qu'ils réaliseront par la retenue mensuelle leur permettra de regagner leur contrée à la tête d'un petit pécule, qui leur fournira l'occasion de jouer au gentleman. Car ces noirs sont des enfants terribles ; l'argent leur brûle les mains, et ils le gaspillent en rossignols d'Europe. Sont-ils laids cependant sous nos accoutrements et comme on les voudrait toujours drapés d'étoffes chamarrées, d'où le bronze de leur peau émerge en des tonalités et des luisances superbes.

Jullien, *Belgique Colon.*, V (1899), 197*b*.

Lorsqu'en 1901 je m'embarquai pour déterminer la frontière congolo-portugaise Moki-Kwango, je désirai me faire accompagner par un contingent de travailleurs Mayombe que je fis recruter à la Lukula et à la Lubuzi.

On me prédit un insuccès complet. Ces gens ne voudraient pas s'engager pour un long terme (deux ans) et s'éloigner de leurs forêts.

Cependant une centaine d'entre eux furent amenés à Boma par le chef Makunya-Solo, un vieux brave dont je m'étais fait un ami.

Il avait désiré s'assurer par lui-même que l'agent recruteur ne l'avait pas trompé et que c'était bien à moi que les hommes étaient destinés.

Il me demanda en récompense de sa docilité des outils et des clous pour achever la maison en planches qu'il se construisait.

Ses hommes vinrent avec moi jusqu'à Popo-Kabaka (Kwango), retournèrent avec moi à Boma (sauf l'un d'eux tué par un buffle) et me quittèrent au bout de dix-neuf mois de voyage en me promettant de revenir, si moi-même je les demandais pour un nouveau voyage en Afrique.

On peut donc en faire quelque chose.

CABRA.

Un grand nombre d'hommes, tant libres qu'esclaves, sont recrutés par les sociétés agricoles installées dans la région et vont travailler aux exploitations de ces sociétés : celles-ci paient à leurs travailleurs des salaires variant entre 10, 8 et 5 francs par mois, plus la ration (poisson, riz, viande, etc.).

Leur terme de service terminé, les noirs retournent dans leurs villages.

LOUWERS.

MAYOMBE
(Congo).

F, **186** (*suite*).

Ces travailleurs étaient recrutés assez aisément dans quelques régions du Mayombe. Je fus, peu après mon entrée dans le service judiciaire de l'État, envoyé au siège d'une de ces sociétés pour régulariser aux termes de la loi, les contrats de ces engagés. C'était à l'Ursélia.

Le directeur de la société, homme expérimenté et « manieur de Mayombe » jugea profitable de se servir de la présence du magistrat pour faire une démonstration qui frapperait l'esprit de ses hommes. Il convint avec tous les chefs de ses amis, de faire rassembler un même jour tous les travailleurs dépendant de leur autorité, qu'il avait engagés. Au jour fixé ceux-ci s'amenèrent; il les groupa dans l'esplanade qui constitue le centre du magnifique poste de Benza-Masola, et qui s'étend immense devant la principale habitation, au milieu d'un magnifique amphithéâtre de montagnes. — Il y avait bien là 3,000 hommes que mon hôte manœuvrait comme des soldats et qui tous docilement obéissaient à ses ordres. Quand il les eut rangés par groupes d'engagés, il imposa le silence et tous se turent. Je descendis alors de la maison où je me tenais jusqu'à ce moment; et sous la conduite du directeur, je m'avançai vers cette multitude. Le spectacle était magnifique et impressionnant; et, de voir ces 3,000 hommes réunis dans ce cadre solennel de montagnes, sous les plis du drapeau de l'État que, au milieu du silence, on entendait claquer au vent, et s'engageant pour le travail, on était pris d'émotion; et je me souviens qu'au soir de la journée je transcrivis sur mon carnet de voyage des aperçus d'espérance sur la régénération de toute cette race par le travail.

Louwers.

Mayombe. Congo. F, *f*, 186.

Les agents du blanc sont mieux reçus que le blanc lui-même. Les indigènes se doutent des richesses de leur pays et ils voudraient pouvoir les exploiter à leur seul profit. Ils savent combien grand est le génie du blanc, et ils appréhendent de le voir s'installer parmi eux pour leur faire une concurrence qui les ruinerait. C'est donc avec prudence que l'on doit traiter avec les noirs du Mayombe qui, au demeurant, sont mûrs pour bénéficier plus directement des bienfaits de la civilisation.

Les sacrifices humains n'y sont plus en usage. Le dernier qui ait eu lieu date de 1887. Neuf femmes furent alors sacrifiées sur la tombe d'un vieux chef. Le procureur d'Etat en fut informé ; il fit rechercher et punir les auteurs de ce crime, qui ne s'est plus renouvelé depuis.

L'épreuve judiciaire de la casque disparaît également peu à peu. On sait en quoi elle consistait : Pour s'assurer de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé, les féticheurs lui administraient du poison ; selon que celui-ci faisait son œuvre ou non, le malheureux était condamné, par le fait, ou absous. Dès sa prise de possession des territoires que le Congrès de Berlin avait décidé lui appartenir, l'Etat indépendant du Congo a fait savoir aux chefs indigènes qu'il considérerait comme de simples empoisonneurs tous ceux qui continueraient à pratiquer l'épreuve de la casque.

L'usage disparaît de plus en plus, car presque chaque fois que l'on y a recours, une dénonciation se produit et les autorités judiciaires interviennent.

Partout j'ai été fort bien accueilli. Un seul incident de peu d'importance s'est produit à l'extrême frontière nord du Mayombe. Dans un village, nous avons été reçu à coups de fusil. Fort étonné, j'ai procédé à une enquête et j'ai appris le motif de cet accueil.

Lors du passage en cet endroit de M. Rolin, une querelle avait éclaté entre un soldat de l'escorte et un indigène. Le soldat avait été lardé de coups de couteau, ce qui avait obligé M. Rolin à sévir. Les indigènes ont voulu se venger sur moi. J'ai heureusement réussi à ramener ces noirs à de meilleurs sentiments.

Fuchs, *Mouv. Antiesclav.*, VI (1894), 36-37.

Nous traversons cependant quelques villages ; quand le chef se méfie, il y règne un silence absolu, tout paraît désert, personne ne bouge dans les cases. Si, au contraire, le chef a confiance, il vient à notre rencontre, apportant quelque cadeau, une poule ou du vin de

MAYOMBE
(Congo).

F, **186** (*suite*).

palme. Alors on s'arrête et bientôt la population masculine nous entoure, tandis que les femmes curieuses, mais timides, se risquent à enjamber l'espèce de trou-fenêtre qui sert d'accès à leurs habitations. Le costume de tout ce monde est des plus primitifs, mais ce peu a un rien d'élégance.

Ursel (d'), *Mouv. Géogr.*, XVII (1900), 557.

Les productions. — Outre les noix de palme il reste encore à citer comme productions intéressantes :

Les bois ; les noix de kola ; le tabac.

Les bois. — Les bois constitueront plus tard la principale production du Mayombe.

Déjà depuis un an le gouvernement de l'Etat en fait l'exploitation. La direction de ce service a été confiée à M. l'ingénieur Didderich, ancien adjoint de l'expédition Delcommune.

Il a établi son centre d'opérations sur le Shiloango à Shinganga.

Là se trouvent les maisons des agents blancs et celles de la plupart des ouvriers noirs, au nombre de quatre-vingts. On y voit deux ou trois beaux chantiers. Il y a d'autres chantiers isolés le long du Shiloango, aux endroits les plus avantageux sous le rapport, d'abord de la situation, ensuite du nombre et de la qualité des bois.

Les chantiers sont situés à proximité du fleuve, sur un terrain tel que la conduite des bois vers la rive soit facile.

On peut subdiviser les bois en : bois d'ébénisterie ; bois de construction ; bois de teinture ou bois des îles.

Les bois d'ébénisterie sont les seuls exploités jusqu'à ce jour.

Ils sont très durs et de grande densité, les uns sont d'un beau rouge foncé, les autres ont une teinte jaune paille.

On les appelle : *ngulu masi* (textuellement : cochon d'eau), *nkula fuku, nvuku masi, sanya, sekanya.* Ce dernier, d'apparence violet, ie de vin, sert aussi comme bois de teinture.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 149*b*.

Les arbres sont abattus à la cognée; on coupe ensuite et on équarrit la plus belle partie du tronc d'une longueur d'environ 3 mètres, puis, on la pousse à la rive. Le problème de l'exploitation et non le plus facile reste à résoudre : le transport au port de Landana.

M. l'ingénieur Didderich trouva une solution pratique et vraiment ingénieuse. Le transport par canot ou pirogue était défectueux, le système de flottage des bois descendant le courant était impossible à cause de la densité considérable de ceux-ci; on leur a donc adjoint des flotteurs. Ce sont de forts rotins provenant des arbres « parasols » ayant l'apparence du bois de sureau et dont la densité n'est pas plus grande que celle du liège. Ils sont attachés par des lianes au tronc d'exploitation, et l'ensemble s'en va vers Landana suivant le fil de l'eau. A Landana, des nageurs émérites, font passer la barre aux pièces de bois. Cette opération est dangereuse, car la barre est très forte mais, sitôt au large, les troncs sont confortablement ancrés en attendant le prochain steamer qui les conduira vers d'autres cieux.

GILMONT, *Congo Belge*, II (1897), 139*a*.

On est encore à la période d'essai quant à l'acclimatation des légumes d'Europe; cependant les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont excellents (1).

Vous croirez sans peine que le bétail herbivore, moutons et chèvres, trouvent à leur portée une ample nourriture; les porcs, les poules, les canards ont à satiété du maïs, des détritus de noix de palme, etc., en sorte que l'élevage de ces animaux domestiques ne coûte absolument rien. Aussi, chaque village possède-t-il son troupeau.

Avec tant de richesses naturelles, leurs troupeaux, les produits de leur chasse, avec les étoffes, l'alcool, la poudre que rapporte leur commerce, les habitants sont heureux dans leur beau pays. Non seulement la misère est inconnue au Mayombe, mais encore on y réalise le rêve de la poule au pot. On peut espérer que dans un avenir prochain, il deviendra un pays de colonisation; les agriculteurs belges ayant un petit capital viendront, avec leur famille, y chercher fortune, et les « meurt de faim » y subsister, progresser par leur travail jusqu'à l'heure où le bas de laine rempli, ils pourront songer au retour.

GILMONT, *Précis Histor.*, IV (1895), 136.

(1) Les légumes d'Europe s'acclimatent parfaitement: il

F, **186** (*suite*).

suffit de semer en une terre bien remuée, aérée durant quelque temps, de protéger du soleil et d'arroser.

La meilleure époque pour la culture maraîchère sont les mois de saison sèche.

Le cresson de fontaine se cultive, en temps sec, sur le sable des rives ; préparez un îlot sableux maintenu par des fascines et aussitôt que les plantules ont pris racine, laissez passer l'eau en brisant le courant. Ce légume est précieux par suite de ses propriétés dépuratives et stomachiques.

En saison de pluies le cresson alenois qui se cultive en plate-bande, remplacera le cresson de fontaine.

Dr Jullien.

Comme plantes dont la culture serait à entreprendre ou à étendre je citerai :

1° Le ricin aux graines oléagineuses ; se rencontrant partout ;

2° L'ananas, autre plante subspontanée dans le Bas-Congo, qui non seulement produit un fruit très goûté dans l'Europe pouvant être expédié confit, mais dont les feuilles fournissent des fibres résistantes :

3° Le tabac, cette plante d'avenir ici ; les rives de la Lukula sont couvertes de cultures de tabac Nicotiana rustica. Le nicotiana tabacum, qui est de qualité meilleure, réussira certainement ;

4° Le cotonnier, qui croît sous forme d'arbustes hauts de plusieurs mètres ;

5° Le riz de Cochinchine, qui trouverait sur les bords de la Lukula, de la Lubizi, du Loango, etc., les terres périodiquement inondées qui lui sont nécessaires ;

6° Le sorgho, aux tiges hautes de plus de 2 mètres, importé du Haut-Congo, dont une plantation exista à la Lemba ;

7° Le maïs, cultivé par les naturels du Loango et de la Lukula ;

8° La canne à sucre qui se plairait dans les terres sèches et humides provenant des défrichements.

La plupart des terres avoisinant les rivières me paraissent bonnes quoique un peu argileuses, mais comme il est difficile de déterminer à première vue un sol pour telle ou telle plantation, je crois qu'il serait bon d'analyser puis d'essayer le terrain que l'on désire mettre en rapport.

Pour cela le moyen pratique serait de confier cette mission à un indigène, en lui promettant une récompense proportionnée à la réussite.

Wèvre (De), *Belgique Colon.*, 1 (1895), 23*b*.

Le tabac réussit au Mayombe, mais a de multiples ennemis dans les charançons qui déchiquètent les bords des feuilles ou les perforent. Pour apprécier la valeur du tabac cultivé, il faudrait tenter des essais sur plusieurs hectares de plantations, afin de recueillir assez de feuilles pour opérer une fermentation selon les règles; la fermentation ne réussit que si l'on opère sur de très grandes quantités de feuilles.

Dr Jullien.

En 1899, l'État avait tenté un essai de culture de riz dans un terrain en partie submergé par les hautes eaux. Le seul résultat pratique de cette plantation fut un pillage en règle par des bandes d'oiseaux. Les femmes préposées à l'entretien avaient établi un épouvantail formé d'une longue corde à laquelle étaient suspendues des guenilles et de vieilles boîtes à conserve; en agitant la corde, on réussissait un charivari de carnaval, dont les oiseaux eurent tôt fait de discerner le caractère pacifique. Le fusil seul réussit à chasser les pillards, mais les épis étaient dévorés; et le résultat le plus clair de l'essai gouvernemental fut de garnir notre table de succulentes brochettes d'oiselets gros comme des ortolans.

Dr Jullien.

MAYOMBE
(Congo).

F, **186** (*suite*).

Maisons de commerce. — Les maisons de commerce sont nombreuses dans le district de la Lemba.

Il y en a un peu de toutes les nationalités. Elles ont des factoreries établies à Zobe; plus tard, lorsque l'Etat eut assuré la protection des blancs à l'intérieur du pays, elles se fixèrent plus loin.

Ces commerçants s'avancèrent ainsi avec une émulation comique s'empressant, aussitôt qu'un commerçant concurrent s'était établi en amont, de s'établir à une heure plus en amont que lui parce que les indigènes de l'intérieur s'adressent de préférence à la maison la plus rapprochée.

Aujourd'hui, des factoreries sont déjà établies aux chutes des rivières Loango et Lubuzi où la navigation cesse complètement. Ceux-là sont à la limite et ne seront point dépassés.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 139*a*.

Cf. Sargos, *Bull. Soc. Géog. Lyon*, XV (1898-99), 663.

Grâce à l'installation de ce chemin de fer dont la construction remonte à 1899, il y a actuellement plus de 3,600 hectares de terre mis en culture intensive et dont le rapport, qui n'était que 1,100 kilogrammes de cacao en 1901, a monté à plus de 500,000 kilogrammes dans le courant de 1907.

Plus de 2,000 indigènes offrent régulièrement leurs services aux planteurs qui les paient en argent et les nourrissent.

L'éloquence de ces résultats fait regretter vivement que l'essor de cette mise en valeur du Mayombe se soit vu limité par le non-achèvement de la ligne du chemin de fer telle qu'elle avait été décrétée.

Voir aussi F, *b*, 164.

Diederich.

Mayombe. Congo. F, *f*, 186.

La Mission de Moll-Sainte-Marie a été fondée à Kangu, en octobre 1899, par le R. P. N. De Cleene. Depuis elle a pu établir des catéchuménats dans toute la zone du Mayombe. Dans chacun de ces catéchuménats les enfants des villages environnants, désireux de s'instruire, reçoivent l'instruction d'un catéchiste noir : religion, écriture et lecture — ceux qui désirent se perfectionner, viennent passer quelques mois à la mission. Depuis 1906 existe une seconde mission, établie à *Kizu*, à une dizaine de lieues au N.-E. de Moll-Sainte-Marie. Les deux missions occupent cinq pères et trois frères.

R. P. Aug. De Clerrq.

Le travail d'évangélisation diffère ici, comme le reste, de partout ailleurs. Libérer des esclaves, les civiliser, en faire des hommes et des chrétiens : il ne peut en être question. On n'a prise que sur les enfants, en promettant aux parents de les instruire. De ces enfants, il en vient à la mission de chaque village du voisinage. Les négrillons apportent une partie de leur nourriture, et, tous les quinze jours, peuvent retourner au logis et y demeurer depuis le dimanche matin jusqu'au mardi soir.

Et dans quelles conditions les parents permettent-ils à leurs enfants de fréquenter l'école de la mission? Voici. Dans nos Flandres et partout en Europe, les parents ont à s'imposer des sacrifices pour donner l'instruction à leurs enfants. Ici, c'est tout l'inverse. Nous payons tant par enfant pour que ses parents consentent à nous l'envoyer; nous payons tant au chef du village, afin que Sa Majesté permette à ses sujets de se laisser instruire ou veuille bien les y forcer.

— A ce compte, direz-vous, vos classes doivent être bondées d'élèves !

— Pas précisément, et cela pour des raisons multiples. Tout d'abord, les noirs du Mayombe sont excessivement jaloux de leur liberté; la moindre contrainte, fût-ce à leur avantage, leur est odieuse. De plus, nulle soif de connaissances. Qu'ils sachent lire ou écrire ou qu'ils ne sachent reconnaître un zéro grand comme une maison, cela leur est complètement indifférent. En outre, jusqu'ici du moins, les idées religieuses, quelles qu'elles soient, sont le cadet de leurs soucis; ils n'y réfléchissent et n'en parlent jamais. Enfin, et surtout, le travail nécessaire pour s'instruire, la seule perspective de ce travail : c'est une

MAYOMBE
(Congo).

F, **186** (*suite*).

montagne à soulever, pour ces caractères ataviquement paresseux. Le missionnaire doit donc pousser énergiquement à la roue, je veux dire agir près des chefs et des parents, donner à droite et donner à gauche pour arriver à quelque résultat. La situation pourra s'améliorer cependant, moyennant le temps, les récompenses et la grâce de Dieu.

Nous avons en outre un précieux auxiliaire dans le voisinage. A quelques kilomètres de la mission est situé le poste Ursélia, qui cultive de grandes plantations de cacaoyers. Cinq cent mille plants sont en terre. Le chef de ce poste, M. Jacques, connaît à fond tout le Mayombe. Or, à ce digne homme nous devons grande reconnaissance, car, si notre école compte à peu près deux cents écoliers, c'est à son entremise que nous le devons principalement.

Clercq (De), *Miss. Chine Congo*, IV (1900), 507*b*.

Ceci me mène à vous parler de la nouvelle mission. Comme celle de Hemptinne, elle occupe l'emplacement d'un ancien village abandonné, dans un bois touffu de bananiers et de palmiers. Des hauteurs, couvertes d'une luxuriante végétation l'entourent de toutes parts. C'est tranquille, agréable, et, vu l'état toujours brumeux de l'atmosphère, la chaleur y est très supportable. L'expérience nous apprendra si de telles conditions seront favorables à la santé.

Clercq (De), *Miss. Chine Congo*, IV (1900), 507*b*.

Ah, voici notre affaire, c'est-à-dire un village, qui porte comme c'est ici la coutume générale le nom de son chef : Lakumba-zia. L'accueil n'est pas chaleureux ! A notre intempestive apparition, enfants et femmes, chargés des ustensiles de ménage, ont pris la fuite dans la forêt. Pas un homme, sauf un malade et deux boiteux ! A ceux-ci, nous avons beau déclarer que nous venons en amis, ils font semblant comme toujours en pareil cas de ne pas nous comprendre. C'est faux, car d'autres nous ont entendus du fond de leurs cachettes, et Messieurs les hommes paraissent, le fusil sur le dos, comme s'i-

revenaient de la chasse. Pas de gibier cependant, et l'on ne cherche nullement à nous faire peur, car l'on dépose les armes dans les cabanes, et l'on vient se ranger autour de nous, en position de parlementer durant des heures entières. Les rusés compères le savent en effet : si nous venons chez eux, ce n'est point pour des prunes, mais bien parce que les six enfants qu'ils avaient chez nous, non contents de déserter notre école, ont gratifié le chrétien qui venait les redemander de notre part d'une volée de bois vert.

LEUVEN (VAN), *Miss. Chine Congo,* XIV (1902), 57.

Cf. CLEENE (DE), *Miss. Chine Congo,* XIII (1901), 20. — ESNARD, *Miss. Chine Congo,* XVIII (1906), 214-216. — FUCHS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.,* XIX (1895), 17. — GILMONT, *Congo Belge,* I (1896), 6*b*. — JUNGERS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.,* XIII (1889), 402, 403. — LEUVEN (VAN), *Miss. Chine Congo,* XV (1903), 194, 198. — LOMBAERTS, *Miss. Chine Congo,* XVIII (1906), 57. — MOLS, *Miss. Chine Congo,* XVIII (1906), 101-102. — PIRARD, *Mouv. Antiesclav.*, XIV (1902), 107. — ROOSENDAEL (VAN), *Miss. Chine Congo,* XVIII (1906), 97-100; 256-258. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 514.

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

187. *Taille.*

Unter den einzelnen Stämmen sind die Mushikongo diejenigen bei welchen über Mittelgrösse hinausragende Gestalten am häufigsten vorkommen, die relativ kleinsten sind durchschnittlich unter den Mayombe und Bakongo zu finden.

Chavanne, Reisen und Forschnugen, 382.

Leur taille est moyenne; ils ont, en règle, un peu moins de $1^{m}70$.

Ils sont plutôt maigres, élancés, élégants.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

188. *Crâne et tête.* — En général, les nègres trouvent fort laid le nez des Européens, parce qu'il est proéminent en comparaison du leur, même ils le comparent au bec des perroquets. Or, il m'est arrivé de vivre une année dans l'intérieur du pays sans voir de blancs et par conséquent d'autres nez que ceux des fils de Cham. Eh bien, à mon retour, j'ai trouvé profondément ridicule les nez à la grecque.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 198*b*.

Namentlich unter den Loangoleute sind mesocephalen Schädel relativ häufig während die überwiegende Mehrzahl der dolichocephalen Schädel auf die Mayombe, Bakamba und Bazundi entfällt.

Chavanne, Reisen und Forschungen, 386.

Das zweite schematische Rassenmerkmal, die prognathe Stellung der Kiefer ist gleichfalls bei einem grossen Prozentsatze der Bafiote nicht so prägnant und abstossend ausgesprochen als bei anderen Stämmen, am schärfsten bei den Mayombe, während unter den Bavili und Mushikongo die Prognathie bei vielen Individuen nur schwache Anklange zeigt und selbst orthognathe Kieferstellung vorkommt.

Chavanne, Reisen und Forschungen, 387.

G. — **Caractères anthropologiques.**

a) Somatiques.

189. *Peau*. — La couleur de la peau est bien noire. On ne trouve pas, parmi les Mayombe, le type à peau claire, fréquent au Kasai.

R. P. Aug. De Clercq.

Peau du plus beau noir, même sur les parties du corps non exposées au soleil et à l'air.

Diederich.

190. *Cheveux*. — Cheveux noirs très crépus et serrés.

Diederich.

Voir aussi B, *a*, 11.

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

193. *Difformités naturelles.* — Tout le monde connaît les albinos, au moins de réputation. En Europe, leur système pileux est blanc et ils ont des yeux rouges. Au Congo, cheveux et poils sont blancs également, la peau est blanche, mais les yeux sont bleus ce qui est une véritable anomalie chez le nègre.

Les frères et sœurs d'un albinos le sont aussi (1).

A l'égard de ces malades, le peuple a la croyance que le Dieu des marais est venu féconder leur mère et que le vrai père joue le rôle modeste d'amphytrion. Celui-ci semble partager la croyance populaire, quoiqu'il doive par devoir, lui, avoir des données plus précises.

Gilmont, *Congo Belge*, II (1897), 187*a*.

(1) C'est une erreur de dire que les frères et sœurs de l'albinos le sont aussi. Erreur aussi d'affirmer que les cheveux et les poils de l'albinos sont blancs : ils sont d'un roux sale. La peau n'est pas blanche; elle est plutôt rose et marquée de taches cuivrées qui donnent à l'ensemble un vague aspect « pommelé ».

Les indigènes ne s'expliquent pas les albinos. Ceux que j'ai interrogés à ce sujet m'ont dit que les albinos avaient eu la peau malade quand ils étaient tout petits et qu'il n'avaient plus guéri. D'autres m'ont dit qu'ils devaient leur couleur au fait que leur mère les avait lavés quand ils étaient nés, avec de l'eau trop chaude.

Diederich.

En général, ils sont peu poilus sur le corps, sous les bras et ailleurs.

Beaucoup de chefs portent la barbe; les autres se rasent au moyen d'un rasoir fait, le plus souvent, d'un morceau de fer arraché au cerclage d'un ballot et affilé sur un morceau de grès pour lui donner un tranchant fort et très net.

Diederich.

MAYOMBE

(Congo).

G. — Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

194. *Déformation artificielle.* — Die Neger im unteren Congogebiete, sowohl die Loango, Kabinda und Mayombe auf der Nordseite; wie die Muserongo und Mushikongo auf dem Südufer pflegen künstliche Deformirung der Zähne vorzunehmen und ist es bei den nördlich vom Congo wohnenden und genannten Stämmen eigenthümlich dass sie die Zähne befeilen während die auf dem südlichen Ufer wohnenden dieselben vorzugsweise ausbrechen, wenngleich hin und wieder aber selten ein umgekehrter Gebrauch oder beide Methoden vereinigt sich vorfinden.

Zintgraff, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1886, 33.

Ce point est contesté par Diederich pour le Mayombe.

Pas de déformation sur le visage ni sur le corps.

Les femmes portent les seins longs; elles se serrent la poitrine avec une cordelette; cette cordelette, elles la descendent à mesure que la congestion des seins l'exige et ainsi allongent ceux-ci. L'esthétique réside dans la forme allongée des seins.

Diederich.

MAYOMBE
(Congo).

G. — Caractères anthropologiques.

b) Physiologiques.

195. *Force musculaire.* — La force est moyenne.

L'endurance est grande. Ils sont capables d'un effort physique long et soutenu, comme nos paysans, mais leur travail est moins productif.

Leur sensibilité n'est pas grande.

Diederich.

Le système nerveux (du nègre du Mayombe), moins développé que le nôtre, le rend plus réfractaire à la douleur; la maladie est reçue par lui avec une sorte de résignation.

Cabra.

196. *Attitude du corps.* — Les femmes surtout ont des attitudes remarquables. L'ensellure des reins, le port altier de la poitrine et de la tête impriment à leur démarche une troublante majesté. Elles passent impassibles et fières, avec leur long regard qui penche et roule sans un geste de la face, tandis que la ligne du corps subit sous le frolement des étoffes une torsion d'une incomparable suggestion.

Jullien, *Belgique Colon.*, V (1899), 197*b*.

Dans la marche, leur attitude est droite.

Ils dorment en toute position, mais à plat, sans support pour la tête.

Diederich.

G. — **Caractères anthropologiques.**

b) Physiologiques.

197. *Acuité des sens.* — Ouïe fine.

Vue excellente.

Il est difficile de juger de leur goût et de leur odorat : mes impressions sont diverses et aucune conclusion nette ne s'impose à mon esprit.

R. P. Aug. De Clercq.

Le nègre du Mayombe ne me semble pas porté à rechercher les sensations extrêmes. Je devrais dire que ses sens n'ont pas, comme les nôtres, notion des nuances.

De l'aliment fade comme le sera le manioc mangé tel quel, à l'emporte gueule, que lui vend le factorien sous le nom de *tafia*, ou à la *moambe* (préparation à l'huile de palme), brûlant de *pili-pili*, il ne savoure nullement toute la gamme des sensations du goût.

Son odorat lui laisse prendre des viandes avariées; « l'odeur ne se mange pas », dit-il.

Son ouïe est ordinaire.

Sa vue, tant de fois vantée, ainsi que son sens d'orientation ne nous semblent supérieurs aux nôtres que parce que nous ne tenons pas compte de l'habitude qu'il a des choses de la nature, du milieu où il est, tandis que nous nous trouvons, au contraire, transportés brusquement dans des conditions de vie et dans un pays tout à fait nouveau pour nous.

Pendant nos travaux de triangulation, nous avons eu l'occasion de comparer l'acuité de notre vue et notre sens de l'orientation avec les mêmes éléments chez les indigènes. Comme nous avions pris l'habitude des choses, nous avons eu vite fait de les laisser derrière nous.

Cabra.

G. — **Caractères anthropologiques.**

b) Physiologiques.

199. *Nutrition.* — Ils savent absorber une grande quantité de nourriture à la fois, quand ils en ont l'occasion.

Beaucoup ne mangent qu'une fois par jour, mais alors ils absorbent beaucoup, au point d'en être gonflés. Ils s'emplissent surtout de riz et de bananes.

Diederich.

201. *Fécondité.* — J'estime la moyenne d'enfants à deux par femme. Le maximum que j'ai constaté est cinq.

Diederich.

202. *Maladies endémiques.* (Voir C, *e*, 95; D, 103; E, *b*, 140.)

La variole règne à l'état endémique; des épidémies meurtrières ravagent la région.

L'isolement du varioleux est de pratique indigène et est absolu, nul ne se souciant d'approcher du malade qui doit veiller sur lui-même à sa subsistance.

On rencontre peu d'indigènes marqués de petite vérole : ce qui laisse supposer que chaque cas de variole entraîne presque fatalement la mort.

Dr Jullien.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Bibliographie 1-11
Iconographie 13-29

A. Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

1. Nom 31-32
2. Situation géographique 33-58
3. Cartes 59-60
4. Population 61-63
5. Occupation principale 65-67
6. Population flottante. — Immigration. — Émigration. . . 69
7. Parenté avec les tribus voisines 71-73
8. État physiologique et mental 75-76
9. Mœurs en général 77-80

B. Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps.

10. Soins de propreté 81
11. Cheveux 83
12. Ongles 85
13. Épilation 85
14. Sommeil 87
15. Natation 89
16. Équitation. 91
17. Portage 93-94
18. Lutte. 95
19. Jeux 95

b) Alimentation.

PAGES

20. Espèce de nourriture. 97-104
21. Façon de se procurer du feu 105
22. Préparation des aliments 107-110
23. Cuisine 111-112
24. Repas 113
25. Mets permis et défendus 115
26. Excitants 117-118
27. Boissons 119-120
28. Anthropophagie 121
29. Géophagie. 121
30. Conservation des aliments. 123

c) Vêtements.

31. Coloriage 125-126
32. Tatouage 127-128
33. Objets suspendus au corps 129-130
34. Vêtements. 131-134
35. Matière de vêtements 135
36. Chaussures 137
37. Coiffure 139-140
38. Ornements et parures 141-142

d) Habitations.

39. Situation 143-145
40. Habitations transportables 147
41. Habitation-type 149-150
42. Réparations et embellissements 151
43. Meubles et objets meublants 153
44. Éclairage 155-156
45. Chauffage 157
46. Village 159-162

e) Moyens d'existence.

47. Outils et ustensiles 163
48. Cueillette 165
49. Chasse 167-171
50. Pêche 173-174
51. Agriculture 175-184
52. Animaux domestiques 185
53. Tissage 187
54. Vannerie 189
55. Poterie 191-194
56. Métallurgie 195-197
57. Meunerie 197
58. Travail du bois 199-200

PAGES

59. Corderie 201
60. Tannerie 201
61. Teinturerie 203-204
62. Extraction des minerais et des roches 205
63. Autres métiers 207-209
64. Légendes relatives à l'invention des métiers 211

C. Vie familiale.

a) Naissance.

65. Avant la naissance 213-214
66. Accouchement 215
67. Soins donnés à la mère 215
68. Soins donnés à l'enfant 217-218
69. Causes qui limitent la population 219
70. Mouvement de la population 219

b) Éducation.

71. Éducation physique 221
72. Éducation intellectuelle 223
73. Éducation morale 223
74. Éducation spéciale des prêtres 225-231
75. Initiation 233

c) Mariage.

76. Rapports sexuels avant ou en dehors du mariage. L'amour . 235
77. Fiançailles 237-239
78. Mariage 241
79. Nature du mariage 243
80. Formes du mariage 245
81. Cérémonies du mariage 247-248
82. Empêchements au mariage 249
83. Le mari 249
84. La femme 251
85. Dissolution du mariage 253-254
86. Les eunuques 255

d) Famille.

87. Autorité dans la famille 257
88. Composition de la famille 259
89. Habitations 261

PAGES

90. Relations entre les membres de la famille 263-264
92. Rôle des voisins dans la famille 265
93. Situation sociale des membres de la famille 265
94. Arbre généalogique 267

e) Mort.

95. Maladies, accidents 269-270
96. Derniers moments d'un moribond 271-272
97. Le mort avant son enterrement. 273-275
98. Funérailles 277-280
99. Manière d'agir des parents envers le décédé 281-283
100. Modifications produites par le décès 285

D. Vie religieuse.

101. Animisme 287-288
102. Culte des ancêtres 289
103. Fétiches 291-300
104. Tabous 301-302
106. Magie 303
109. L'âme humaine 305-306
110. Vie future 307
113. Monothéisme ou Polythéisme 309-310
114. Morale 311-312
117. Culte. 313
118. Mythologie et folklore 315-317
119. Sociétés religieuses secrètes 319
120. Dieux 319
121. Temples 319
122. Sacerdoce. 321-322

E. Vie intellectuelle.

a) Arts.

123. Écriture 323
124. Langage 325-327
125. Peinture 329
126. Danse 331-332
127. Chant 333-334
128. Musique 335-337
129. Sculpture 339-340
132. Jeux 341
133. Représentations théâtrales 341

b) Sciences.

PAGES

134. Astronomie et météorologie 343
135. Arithmétique 345-346
136. Science de l'ingénieur 347
137. Nautique 349
138. Transport sur terre 351
139. Division du temps 353
140. Médecine 355-357
141. Histoire 359
142. Géographie 361-362

c) Facultés intellectuelles.

143. Mémoire 363
144. Imagination 363
146. Entendement 365
147. Observation 365
148. Raisonnement 367
149. Prévoyance 369
150. Perception 369

F. Vie sociale.

a) Propriété.

151. Biens mobiliers. 371
152. Biens immobiliers 371
153. Nature de la propriété 373
154. Limites de la propriété 375
156. Domaine public. 377
157. Location 377
159. Droit de chasse 377
160. Droit de propriété sur les choses trouvées. 377
161. Succession 379

b) Régime économique.

162. Commerce 381-383
163. Monnaie 385
164. Voies de communication 387-390
165. Industrie 391

c) Coutumes juridiques.

PAGES

166. Droit civil 393
167. Droit civil 395-398
168. Droit pénal 399
169. Recherche des coupables 401-406

d) Organisation sociale.

171. Vie nomade 407
174. Classes et castes 409
175. Esclavage 411-412

e) Organisation politique.

176. Organisation politique 413
177. Chef 415-418
178. Assemblées 419
180. Officiers inférieurs 421
181. Tribus 423
182. Organisation financière 425
183. Situation des étrangers 425

f) Relations avec l'extérieur.

184. Relations pacifiques 427-428
185. Relations guerrières 429-431
186. Contact avec les civilisés 433-448

G. Caractères anthropologiques.

a) Somatiques.

187. Taille 449
188. Crâne et tête 451
189. Peau 453
190. Cheveux 453
193. Déformations naturelles 455
194. Déformations artificielles 457

b) Physiologiques.

195 Force musculaire 459
196. Attitude du corps 459
197. Acuité des sens 461
199. Nutrition 463
201. Fécondité 463
202. Maladies 463

Bruxelles. — Imp. Joseph Polleunis, 45, rue Sans-Souci. — 80-50.

Cette ca
dressée p
sciences g

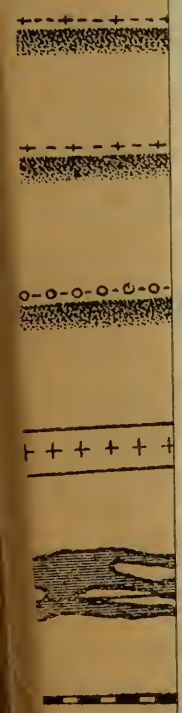

Et^ts JEAN MALVAUX

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

GN
643
O9

Overbergh, Cyrille van
Les Mayombe (Etat Ind. du
Congo)

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 08 14 11 017 7